LES HUGUENOTS

DU SEIZIÈME SIÈCLE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT

LES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE

PAR

ADOLPHE SCHÆFFER



PARIS

J. CHERBULIEZ — 33, RUE DE SEINE
GRASSART — 2, RUE DE LA PAIX
MEYRUEIS — 33, RUE DES Sts-PÈRES

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1870

AVANT-PROPOS

Je me propose de faire revivre un grand peuple : les Huguenots du seizième siècle.

Exposer les principes et les sentiments qui firent palpiter leurs cœurs ; faire connaître leur vie, au sein de la famille, dans l'arène des luttes politiques, sur le domaine de l'art, de la littérature, de la science ; raconter leur ardeur guerrière et les souffrances de leurs martyrs ; exalter les hautes qualités morales qui les distinguèrent, sans voiler leurs défaillances ; aider enfin, par mes récits, au triomphe de la plus excellente des causes, de l'affranchissement des consciences et des cultes : voilà mon but.

Mes sources, les voici.

Outre les historiens modernes tels que le duc d'Aumale, Dargaud, de Félice, H. Martin, j'ai consulté les historiens et les chroniqueurs du seizième siècle, différents d'esprit, mais tous curieux à étudier : d'Aubigné,

Aymon, Brantôme, Théodore de Bèze, Castelnau, Duplessis-Mornay, Lestoile, Mergey, Montluc, La Noue, Olhagaray, Florimond de Raemond, Tavannes, de Thou.

Je dois une mention particulière à deux publications de récente date que l'on ne saurait trop priser: à la *France protestante*, des frères Haag[1], et au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*[2] (dix-huit volumes) qui a mis en lumière d'innombrables documents relatifs à l'histoire du seizième siècle. J'y ai trouvé de savants articles de MM. Jules Bonnet, Bordier, Dardier, Delaborde, Douen, Ath. Coquerel fils, Gaufrès, Michel Nicolas, Ch. Read; ces articles, je les ai utilisés, mais non sans rendre à chacun l'honneur qui lui est dû, et pour fondre en un tout harmonieux, pour réunir en un tableau unique les traits épars dans ces consciencieuses Études. J'ai reproduit aussi, mais après les avoir retouchés, quelques travaux que j'ai publiés moi-même dans le *Bulletin*.

En faisant parler les auteurs du seizième siècle, je ne me suis point permis de changer entièrement leur naïve orthographe; je ne l'ai modifiée que quand il le fallait, pour éviter qu'elle n'embarrassât quelques-uns de mes lecteurs.

---

1. Paris, Cherbuliez, 1846; 9 vol. grand in-8°.

2. Ce *Bulletin* paraît depuis 1853. Un volume par année. Chez les libraires protestants.

Les indications bibliographiques, au bas des pages, je les ai simplifiées le plus possible.

Que mon volume réussisse à ranimer, dans quelques honnêtes esprits, le culte de cette grandeur morale pour laquelle les huguenots ne craignirent point de verser leur sang à flots : je me tiendrai pour récompensé bien au delà de mon mérite.

AD. SCHÆFFER.



LES HUGUENOTS

DU SEIZIÈME SIÈCLE



PREMIÈRE PARTIE

LA FOI DES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE



CHAPITRE PREMIER.

Nécessité d'une réforme des croyances et des mœurs.

Jean Bouchet et sa *Déploration de l'Église.* — Innocent VIII. — Érasme. — Clémenges. — Gerson. — Saint Bernard. — Pétrarque. — Vaudois et Wicléfites. — Résistance du clergé. — Nombreux abus. — Réformes dans la discipline, insuffisantes. — *Taxes de la chancellerie romaine;* citations sommaires. — Croyances et mœurs, solidaires.

Quand la Réforme éclata en France, elle était, depuis des siècles, annoncée, instamment réclamée par les plus illustres représentants de la poésie, des lettres, de l'Église même.

On sait avec quelle énergie les saint Bernard, les Dante, les Pétrarque, les Clémenges, les Reuchlin, les Érasme protestèrent contre la corruption du clergé, l'avilissement des mœurs, les désordres qui avaient envahi jusqu'au sanctuaire.

A l'aurore même du seizième siècle, un poëte catholique, dont Rabelais appelle les écrits « tant doux et melliflues »,

Jean Bouchet, publia un petit livre non moins curieux que rare, intitulé : *la Déploration de l'Église militante.* L'Église, en deuil, y expose, dans des vers brûlants d'indignation, les causes de sa tristesse. S'adressant aux princes de France, elle s'écrie :

Cessez, cessez me donner ornements,
Calices, croix et beaux accoutrements.
Faites que j'aie *ministres vertueux*.....

Elle apostrophe les docteurs :

O gens damnés ! ô gens sans conscience !

Puis, vient le tour des « prélats et autres gens d'Église » :

Bagues portez, bouquets et affiquets,
Vos heures sont dites par grant contrainte.
. . . .
. . . .
Si, d'aventure, y a quelque forfait
Qu'on ait commis, ou quelque cas infect,
A celui faire, y aura quelque prêtre.
. . . .
Les indigens, pauvres et souffreteux,
Vous les laissez devant vos huys mourir.

Elle stigmatise les cardinaux et évêques non moins que les petits dignitaires, qui n'ont souci que d'obtenir de riches prébendes. Elle dit des premiers que :

On ne connaît en eux dévotion,
Mais tous abus et dépravation.

Les derniers, elle les accuse avec une véhémence inouïe :

Prélats, curés, chanoines, prébendés,
Plus me faites de maux que les étrangers;

En tant de points mes lois vous excédez :
Mes biens troquez, vendez, changez, cédez,
Comme marchands leur marchandise aux changes.
Dieu vous vendez plus souvent que Judas,
Et les deniers entre vous butinez...

Enfin, regardant plus haut encore, elle somme les rois chrétiens de prendre en main la cause de la Réforme :

Rois chrétiens de France et d'Angleterre,
D'Écosse, Espagne et de toute autre terre,
Si vous aimez Jésus, votre Sauveur,
Vous tâcherez, par assemblée sainte,
De faire faire au pape un bon concile
Pour réformer doucement, sans contrainte,
Mes ministres : autrement *suis éteinte*
Par négligence et paresse imbécille.....
Ne vous veuillez aux petits diriger
Premièrement, ainsi que l'on a fait,
Si vous voulez faire ouvrage parfait,
Que les plus grands eux-mêmes se réforment[1].

Ce que disait, en 1512, l'honnête et pieux magistrat Bouchet, d'autres l'avaient dit avant lui, deux, trois siècles auparavant, et presque dans les mêmes termes. Le mal qu'il signalait, les princes mêmes de l'Église avaient été obligés de le reconnaître; des conciles avaient essayé d'y porter remède : ils avaient échoué dans leur entreprise, effrayés à l'aspect de l'étendue des abus à corriger.

Avant l'hérésie de Luther et de Calvin, « il n'y avait presque plus de religion », selon l'aveu du grand pourfendeur

1. Voy. le beau travail de M. Douen (*l'Église avant la Réforme*), dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. V, p. 266 et suiv.

d'hérétiques, de Bellarmin[1]. Cela ne saurait se nier : le pape Innocent VIII n'a-t-il pas dû renouveler, le 9 avril 1488, une constitution par laquelle il était défendu aux prêtres de tenir des auberges, des maisons de jeux, des lieux de prostitution, et de se faire pour de l'argent les entremetteurs des courtisanes[2]?

Et Érasme n'a-t-il pas fait secouer à la folie ses grelots sur « ces pontifes impies, qui permettent par leur silence que l'on abolisse Jésus-Christ, qui le lient par leurs lois mercenaires, qui le falsifient par leurs interprétations forcées, et qui l'étranglent par leur vie empestée, *pestilente vitâ jugulant* » !

Ces paroles d'Érasme que sont-elles sinon l'écho de celles de Clémenges : « Voiler une fille aujourd'hui, c'est la prostituer »; de ces autres encore : « Le peuple croit si peu à la vertu des prêtres, qu'ils ne sont reçus dans les paroisses qu'à condition d'amener avec eux leur concubine »[3]?

Gerson en avait dit tout autant : il avait appelé les couvents de religieuses des espèces de lieux de prostitution; les cathédrales, des cavernes de brigands et de voleurs. Il avait reconnu que, sous le nom de servantes et de gouvernantes, les prêtres nourrissaient des concubines. Il avait déploré que les images fussent tellement multipliées et diversifiées qu'elles portaient le peuple à l'idolâtrie[4].

Avant Gerson, avant Clémenges et Érasme, un homme tout aussi grave, saint Bernard, avait élevé sa voix élo-

1. *Concio XXVIII, Opera,* t. VI, col. 296, édit. Colon. 1617, d'après le *Bulletin,* t. V, p. 266.

2. Raynald, *Ann. eccl.*

3. Voy. le *Traité de la corruption de l'Église.*

4. *Declaratio defectuum virorum ecclesiæ,* n° 65.

quente pour déplorer la décadence de l'Église : il avait flétri ces simoniaques, ces prêtres incestueux, qui accouraient de tous côtés à Rome pour solliciter la protection des papes; « ces derniers ne manquaient jamais de l'accorder à quiconque avait de quoi la payer ». La cour de Rome, avait-il ajouté non sans âpreté, peut bien recevoir quelquefois des sujets vertueux, mais il est rare qu'elle les rende tels; car les méchants y apprennent bien moins à se corriger que les bons à se pervertir[1].

---

1. *Traité de la considération*, d'après le *Bulletin*, t. V, p. 266.

Déjà au treizième siècle, un prédicateur s'était écrié :

« Quel prêtre rougit de paraître en public bien peigné, de marcher avec une allure molle, indigne de son sexe, en un mot d'être femme? Regardez ceux qui devraient donner aux autres l'exemple de la modestie, de la gravité, de la mortification : les voyez-vous parés avec un soin minutieux, les cheveux crêpés, la raie bien dessinée, la face rasée de frais, la peau polie à la pierre ponce, la tête découverte, les épaules nues, les bras traînants ou portant des signes gravés, les mains *chaussées* et les pieds *gantés?*... Toute la journée ils sont en quête d'un miroir; ils se promènent l'*habit immaculé, l'âme toute souillée;* leurs doigts resplendissent de l'éclat des anneaux, leurs yeux de celui du sourire. Ils portent la tonsure si petite qu'elle semble moins la marque d'un homme d'Église que celle d'un corps vénal. »

Nous empruntons ces paroles à la *Revue des Deux Mondes,* 15 août 1869, p. 827.

Un peu plus loin, M. Aubry-Vitet ajoute ce qui suit :

« C'est contre les mauvais prêtres que les orateurs sacrés s'arment du fouet le plus impitoyable, et ce n'est là ni la moins curieuse, ni la moins éclatante preuve de leur abnégation et de leur sincérité. Moines, curés, abbés, évêques, sont cités à la barre, et quelles rudes sentences! Point d'indulgence pour l'évêque négligent, avide, orgueilleux ou simoniaque. Ne devrait-il pas être, dit Jacques de Vitry, « l'avocat « des pauvres, l'espoir des infortunés, le tuteur des orphelins, le bâton « des vieillards, le vengeur des crimes, le marteau des tyrans, s'entourer « de familiers honorables et de coopérateurs cherchant, non pas leur in-

Presque à la même époque, Pétrarque traçait le portrait effrayant de la cour papale d'Avignon, et Dante plaçait trois papes dans son *Enfer*.

Ainsi, sans même prendre en considération les Vaudois, les Wicléfites, ces fiers précurseurs de la Réforme, qui, longtemps avant le seizième siècle, osèrent rompre avec l'Église de Rome, il est permis d'affirmer, qu'à travers tout le moyen âge, les plus zélés enfants de l'Église même, qui,

---

« térêt, mais celui de Jésus-Christ?» Combien peu de prélats approchent de cet idéal! Celui-ci est en proie à l'avarice; il vend la justice, il vend les prébendes. Réclame-t-on son saint ministère? Si c'est un riche qui l'appelle, il court; si c'est un pauvre, il fait la sourde oreille; il thésaurise, il amasse, sans jamais se rassasier. Avoir, c'est un doux poison, s'écrie, dans un langage que nous regrettons d'altérer, un prédicateur normand malheureusement anonyme. Maintes gens commencent à amasser comme dans une intention louable, comme pour servir Dieu et faire des aumônes; mais quand ils ont « assemblé leur avoir », alors « change leur courage». Le prêtre se dit : « Ton épargne t'aidera quand tu « auras la crosse »; et le moine : « Mon abbé mourra et mes deniers me « feront avoir l'abbaye.» Cet autre est tout entier aux plaisirs de la table. « Quelle différence y a-t-il aujourd'hui, nous dit Élinand, entre la table « d'un pontife et celle d'un roi? Est-ce que les abbés eux-mêmes ne veu- « lent pas des mets princiers? Montrez-moi un de ces riches se couvrant « de pourpre et se nourrissant d'huîtres qui vaille le riche de la parabole « de Lazare, gémissant aux enfers! » Et contre le népotisme, cette autre plaie de l'épiscopat, quels accents indignés! Écoutons encore Jacques de Vitry : « Les malheureux, les insensés! Ils abandonnent le soin de plu- « sieurs millions d'âmes à des enfants auxquels ils n'oseraient confier trois « poires, dans la crainte qu'ils ne les mangent! J'en connais un de ces « jeunes intrus, que son oncle avait installé au chœur dans la salle de « l'archidiacre, et qui la souillait encore comme naguère le giron de sa « nourrice! »

« Si les hauts dignitaires sont ainsi traités, on pense bien que les simples curés, les simples moines, n'ont pas de ménagements à attendre. Les sermonnaires accablent impitoyablement « le mauvais prê- « tre, qui donne quatre fois le baiser de Judas en célébrant la messe : à

pour rien au monde, n'eussent consenti à en sortir, ne craignirent pas de protester, de toute leur autorité, contre la démoralisation du clergé, séculier et régulier, papes et cardinaux, moines et religieuses. Longtemps le flot avait grondé sourdement; il allait renverser ses digues.

On était à la veille d'une ère de renouvellement de toutes choses; de toutes parts l'édifice social craquait et menaçait ruine: comment l'Église eût-elle résisté, seule, au branle

« l'autel, à la patène, au livre d'évangile et à son assistant (*minister*). » — « Plongé dans les choses de la matière, dit Geoffroy de Troyes, il s'inquiète peu de celles de l'intelligence; il diffère du peuple par l'habit, « non par l'esprit, — par l'apparence, non par la réalité. » Aux moines qui ont fait vœu de pauvreté, on reproche amèrement leur richesse. « Des palais pour hôpitaux, des fortifications pour murs, des tours pour « réfectoires, des châteaux pour églises, des villas pour granges, est-ce « que tout cela ne prête pas à rire aux laïques? Ne pouvait-on, à moins « de frais, souper dans le réfectoire, loger le pauvre dans le dortoir? »

« Les chanoines surtout sont fustigés d'importance. « Aux offices où l'on fait une distribution de deniers, ils accourent; mais tout le temps « que durent les autres ils restent chez eux à jouer aux dés. » Ils n'assistent aux services funèbres que lorsque la lugubre cérémonie doit être suivie d'un de ces repas, de ces *remembrances* où ils peuvent satisfaire leur goinfrerie. Ils ne se soumettent même pas aux avertissements de leurs supérieurs; si l'évêque les veut admonester, ils prétendent ne dépendre que du doyen du chapitre; si le doyen s'avise alors de les morigéner, ils répondent insolemment qu'ils ne relèvent que du chapitre même. Aussi, de quelles convoitises les canonicats ne sont-ils pas l'objet! « Il en est qui tombent en délire quand il y a une vacance, « comme les chiens lunatiques lorsque le cours de la lune décroît. » Heureux encore lorsqu'ils se contentent d'une seule prébende; mais, hélas! il n'est pas rare de voir ces ambitieux en accaparer sans vergogne deux, trois, quelquefois plus encore..... Tout cela n'est rien encore auprès du concubinage des prêtres. Voilà pour le clerc le plus affreux des vices, et contre lui l'Église n'a pas assez d'anathèmes..... » (Voy. *la Chaire française au moyen âge,* particulièrement au treizième siècle, par M. Lecoq de La Marche.)

universel? Dans l'ordre politique, comme dans l'ordre intellectuel, le moyen âge achevait de disparaître. Les royautés locales tendaient à se fondre dans de grandes unités nationales. Les arts, les lettres, les sciences se pénétraient d'une vie nouvelle. La renaissance des lettres et l'imprimerie avaient ruiné le principe de l'obéissance aveugle et réveillé dans tous les esprits la sainte soif de connaître.

L'Église, elle, ne comprit pas les obligations que lui imposaient les temps nouveaux qui allaient paraître. Aujourd'hui ce sont les plus adroits d'entre ses défenseurs qui le disent : le clergé du seizième siècle suivit, avec une déplorable opiniâtreté, les errements du moyen âge. Les peuples avaient un intérêt immense, moral et matériel tout à la fois, à ce que des réformes eussent lieu : il n'en opéra aucune nouvelle, et revint même sur celles qui avaient été opérées.

Nicolas V avait détruit la Pragmatique de Mayence, et Pie II la Pragmatique de Bourges. Jules II avait excommunié le roi Louis XII pour des intérêts temporels et dépouillé les Vénitiens. Alexandre VI avait souillé la chaire de Saint-Pierre des cruautés et des débauches de Néron. Et maintenant même Léon X, par le concordat de 1516, ruinait les libertés ecclésiastiques en supprimant les élections canoniques; répandait dans l'Europe entière le scandale des indulgences à prix d'argent; remplissait son trésor d'une autre manière encore en vendant trente chapeaux de cardinaux tout d'une fois; faisait représenter devant lui la *Mandragore* de Machiavel; accordait un archevêché comme récompense à un musicien et comblait l'Arétin de présents : il vivait, enfin, en grand prince voluptueux et non en vicaire de Jésus-Christ, donnant ainsi un exemple trop imité par le sacré collége. Le tableau des désordres auxquels se livrait le clergé de France en particulier, tel que le représentent

Maillard, Menot et Brantôme, d'après les contemporains, inspire autant de dégoût que d'indignation. Le pape et les cardinaux se recommandaient au moins par l'instruction et l'esprit; mais la masse des évêques restait plongée dans une honteuse ignorance; celle des riches abbés était proverbiale. Les mêmes hommes possédaient la plupart du temps quatre ou cinq, quelquefois même jusqu'à huit ou neuf archevêchés, évêchés, abbayes: Wolsey, Duprat, le cardinal de Lorraine peuvent être cités, parmi une foule d'autres prélats de ce temps, comme ayant cumulé une énorme quantité de bénéfices ecclésiastiques, rapportant chacun annuellement plusieurs centaines de mille livres. De là un luxe royal, une mollesse et des excès de Sybarites; de là aussi, en l'absence du titulaire, l'indigne administration des évêchés par des remplaçants payés au rabais, et le défaut de surveillance pour la conduite et la doctrine du clergé inférieur.

On a raison d'avouer que c'étaient là autant d'abus qu'il *fallait* détruire[1]. Mais quand des écrivains, d'ailleurs impartiaux, se figurent que, si l'on eût donné satisfaction à l'opinion publique par quelques réformes dans la discipline, les innovations de Luther et de Calvin n'auraient trouvé « ni sympathie, ni chaleur dans les masses », ils se font singulièrement illusion.

Il ne s'agissait plus seulement, au début du seizième siècle, de détruire quelques priviléges abusifs du clergé, ou d'établir une sévère discipline. On avait compris, comme par instinct, que les vertus et les vices, les abus et les bonnes mœurs ne sont autre chose que l'expression visible

---

1. Poirson, *Précis de l'Histoire de France dans les temps modernes*. 3e édition. Paris, 1852, t. II.

des convictions et des croyances. En d'autres termes, une sévère révision du dogme chrétien était devenue inévitable.

C'est au fruit qu'on connaît l'arbre. Décidément, le fruit était mauvais, la moralité ecclésiastique détestable : il était temps que la cognée fût mise à la racine de l'arbre.

Il ne suffisait plus de quelques concessions pour arrêter l'élan de l'esprit humain : la Bible se répandait, l'esprit d'examen s'était déchaîné sur le monde, la presse centuplait les moyens d'instruction. Quels sont les droits du pape? Qu'il les établisse, disaient les uns. Est-il vraiment le vicaire de Jésus-Christ? Et ces cardinaux, ces archevêques, ces grands seigneurs ecclésiastiques, de quel droit plient-ils sous le faix des richesses et des honneurs? Consultons la Bible! — Consultons la Bible, disaient d'autres; consultons-la en toute liberté, pour voir si elle autorise l'invocation de la Vierge et des saints, la transsubstantiation, le célibat des prêtres, le purgatoire, la confession auriculaire, les sacrements, la vente des indulgences, les taxes de la chancellerie de Rome.... Et ainsi la doctrine romaine tout entière dut comparaître devant l'auguste tribunal des Saintes Écritures, que tous, désormais, pouvaient se procurer et méditer.

Je viens d'écrire : *les taxes de la chancellerie romaine.* Je m'arrêterai à ce mot, parce que la chose qu'il recouvre est, plus qu'aucune autre, propre à montrer qu'entre les mœurs du commencement du seizième siècle et le dogme catholique, il y avait une étroite solidarité, et que l'on ne pouvait sérieusement songer à réformer les unes sans toucher à l'autre.

On sait généralement que, peu à peu, l'Église[1] permit à

1. Les détails qui suivent sont empruntés en grande partie à une consciencieuse étude de feu M. Iung. *Bulletin*, t. V, p. 541 et suiv.

ses fidèles de remplacer de longues années de pénitence par un pèlerinage à Rome ou ailleurs. Ces permutations, elle les autorisait *par indulgence*, et, bientôt, on appela « indulgence » l'absolution des péchés ainsi obtenue. Les chrétiens en vinrent bientôt à se persuader que, pour qu'ils fussent réconciliés avec Dieu, c'était assez de l'acte extérieur, abstraction faite de la contrition et de l'amendement. D'autre part, l'Église, ajoutant encore à son indulgence, permit aux pécheurs de se soustraire, à prix d'argent, aux pénitences déjà mitigées : elle se créa de la sorte de beaux revenus qu'elle ne craignit pas d'affermer aux grands financiers de l'époque.

Au quinzième siècle, ce scandaleux système était arrivé à son entier développement. Un collége de la chancellerie romaine, la *Pœnitentiaria*, réglait les dispenses pour les délits ou péchés. Il publia des règles, *Regulæ*, propres à guider les confesseurs dans tous les cas imaginables, et suivies des *Taxes* de la chancellerie. Il n'est point aisé de se procurer aujourd'hui ce fameux petit volume. De fervents amis de l'Église romaine ont tenté, paraît-il, d'en faire disparaître à tout prix les exemplaires restants. L'auteur du savant article que nous résumons nous fait savoir que, déjà au commencement du dix-septième siècle, un éditeur de ce document curieux, après s'en être procuré avec beaucoup de peine un exemplaire, crut devoir en faire constater publiquement l'authenticité.

D'autre part, un savant du dix-huitième siècle, Voëtius, conseilla — le fait est significatif — aux bibliothécaires des universités protestantes non-seulement de se procurer à tout prix les exemplaires dont ils auraient connaissance, mais encore de les enfermer dans des caisses solides où ils fussent bien gardés.

Quel est donc le contenu de ce précieux volume dont on

a parfois osé nier jusqu'à l'existence et dont deux exemplaires ont été à la disposition du célèbre bibliothécaire de Strasbourg[1]?

Les cas taxés sont des plus curieux: le cumul de plusieurs bénéfices, les dispenses d'âge pour en posséder, les expectatives ou nominations par anticipation; l'autorisation accordée à un magistrat municipal de remplacer ses sceaux à cire verte par des sceaux à cire rouge, le droit de s'approprier injustement un bien, sauf à en restituer le quart, la faveur de visiter le Saint-Sépulcre en compagnie de deux domestiques, tout est sujet à taxe. Le pape vend la permission de chercher des blés en Turquie pour les transporter en pays chrétiens. Il se fait payer l'absolution générale d'un laïque pour toutes ses transgressions et tous ses crimes, le droit de porter certains capuchons; à une femme juive, devenue chrétienne, le droit d'entrer en possession de l'héritage de ses parents demeurés israélites.

Il vend aux ecclésiastiques le droit d'avoir des défectuosités corporelles; la taxe est plus ou moins grande, selon que l'impétrant est privé d'un œil ou seulement de deux ou trois doigts et selon qu'il prétend à un grade plus ou moins élevé.

Parmi les centaines de cas prévus et taxés, il en est qui soulèvent à bon droit la conscience chrétienne. Il y a des rémissions intégrales, accordées à des familles entières, dont le sens ne saurait être douteux: elles s'appliquent évidemment aux péchés futurs non moins qu'aux péchés déjà commis.

Les moines demanderont, sous peine de huit gros, s'il

---

1. Édition des *Règles et Taxes*, sanctionnées par Léon X et imprimées à Paris par Toussaint Denys, en 1520.

leur est permis de porter des sandales à pointes. Les prêtres, pour oser enterrer un usurier, payeront également huit gros. Des cas scandaleux sont également taxés; nous ne les citerons pas.....

Le parjure est estimé six gros, ainsi que le faux témoignage. Le prêtre qui vole son église payera sept gros; il en payera neuf pour avoir célébré le culte dans une ville frappée d'interdit. Au prix de sept gros, on est dispensé de jeûner pendant le carême. L'assassinat d'un laïque est taxé cinq gros, d'un prêtre ou d'un moine, sept à neuf gros. On paye cinq à sept gros pour avoir assassiné son père, sa mère, son frère, sa sœur, son époux. Entre laïques, l'absolution et la dispense pour vol, incendie, rapine et meurtre se payent huit gros. La religieuse paye deux gros pour avoir fréquenté les bains publics; le moine qui est sorti de son couvent sans permission est condamné à une amende de sept à neuf gros.

Ces citations sommaires, à la fois arides et éloquentes, suffisent pleinement à notre but. Elles justifient la parole de M. Michelet : « Les finances sont l'alpha et l'oméga de l'administration romaine. » Elles expliquent la dégradation des mœurs à la fin du quinzième siècle. Elles prouvent surabondamment que, pour transformer la moralité, il importait de toucher au dogme, de l'étudier à nouveau, de rechercher, et dans les replis de la conscience et dans les profondeurs bibliques, les véritables principes moraux, les conditions auxquelles s'obtient le pardon des péchés. Il fallait, en un mot, pour réformer les mœurs, réformer les idées, en France non moins qu'en Allemagne, dans le pays où s'immortalisa Luther.

C'est ce que comprirent admirablement tous les promoteurs de la Réforme. La Réforme éclata simultanément et spontanément en France, en Suisse, en Allemagne. Les

temps étant accomplis et l'attente universelle, la diffusion des Saintes Écritures et l'apparition de quelques hommes de génie pour les commenter avec des langues de feu firent le reste. Nul d'entre eux n'abdiqua son originalité, ne répudia son caractère propre; nul ne prit conseil d'autrui : chacun d'eux parla et agit selon que l'Esprit le lui enseigna.



CHAPITRE II.

Premiers commencements de la Réforme en France.

La Réforme, facile : tiers état ; prélats; génie de la nation.

La Réforme, difficile : le peuple; la noblesse ; le roi; le clergé ; la haute magistrature. — Rapides progrès de la Réforme : Sismondi ; Duplessis-Mornay ; le duc d'Aumale ; Brantôme ; Fl. de Rémond. — Le luthéranisme *pullule* à Paris dès 1525.

Il semblait que les doctrines de la Réforme dussent trouver en France l'accueil le plus empressé.

Le tiers état, non-seulement désirait ardemment la réforme d'une constitution encore empreinte de l'esprit féodal, mais encore n'éprouvait que du mépris pour des prêtres sans foi, sans lumières, sans moralité, plus avides de s'enrichir que de prêcher l'Évangile.

Les prélats les plus éminents réclamaient eux-mêmes des réformes; la noblesse voyait d'un œil jaloux les priviléges du clergé; le lien qui unissait les rois de France au saint-siége s'était relâché au point de ne plus exister.

Le génie de la nation la portait vers les grandes choses.

Les grands seigneurs se livraient à des passe-temps devant lesquels reculeraient aujourd'hui les esprits les plus audacieux. Nous avons remarqué, dans un auteur du temps, une page où se montre à nu une hardiesse, chevaleresque jusqu'à la folie. « Les galants de M. d'Orléans avaient promis un temps de ne marcher aux villes que par-dessus les maisons, sautant de toit à autre les rues étroites; se précipitent (*sic*) dans les puits, font passer les chevaux à travers les flammes. Le sieur de Tavannes, à Fontainebleau, fait sauter son cheval d'une roche à l'autre, de la largeur de vingt-huit pieds, accompagne son maître où l'ardeur de

jeunesse le porte, à se battre à coups d'épée, inconnus, faisant embuscade aux siens propres pour s'éprouver, blesse et est blessé se jouant..... » — « Ceci, ajoute naïvement le chroniqueur, est écrit non pour louanges, mais pour connaître les folies de ce temps-là, duquel sortirent tant de gens valeureux [1].»

Pures folies, je le crois bien. Mais que ces hommes, non moins vigoureux d'esprit que de corps, en vinssent à s'occuper des questions religieuses : il était à prévoir qu'ils s'y porteraient tout entiers, avec passion, hardis à secouer le joug de la tradition, impétueux à l'attaque, opiniâtres à se défendre; on pouvait s'attendre à des chocs effrayants entre les esprits, à des luttes héroïques, à des prodiges de bravoure intellectuelle.

Mais que l'on aille au fond, que l'on pénètre plus avant, et l'on comprendra le sort épouvantable qui attendait les huguenots.

Le peuple, habitué à un culte matériel, dut voir, d'un œil indifférent d'abord, puis avec une hostilité croissante, ces hommes qui allaient parcourir le pays, prêchant avec feu contre ces formes religieuses si contraires à l'Évangile, mais si chères à la piété catholique.

Parmi les nobles il en était beaucoup qui possédaient en commende de riches bénéfices dont le sort était intimement lié à celui des richesses du clergé. De là, des conflits inévitables entre leurs convictions et leurs intérêts; que de fois ceux-ci n'allaient-ils pas triompher!

François Ier se croyait des droits sur le duché de Milan et le royaume de Naples; pour les faire valoir, le concours du pape lui était indispensable.

---

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx*, seigneur de Tavannes. T. VIII de la collection des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France* par Michaud et Poujoulat, p. 8 de la Notice.

Le clergé surtout, chose facile à prévoir, allait, de concert avec le parlement, user de toute son influence pour étouffer les idées nouvelles. On s'étonne de trouver l'ardeur de la persécution dans des magistrats qu'on se représente calmes, intègres, impassibles, éclairés, et dans un corps qui avait, avec les réformés, au moins un point de contact : l'opposition à la cour de Rome. Mais qu'on y regarde de plus près, et l'on verra s'évanouir ce que la conduite de la haute magistrature française présente, au premier abord, d'extraordinaire. La moitié des membres du parlement se composait de conseillers clercs, c'est-à-dire d'hommes appartenant au clergé. En 1525, ils n'avaient puisé ni dans l'étude, ni dans la comparaison des doctrines, ces doutes qui rendent l'intolérance impossible. Fort savants en jurisprudence, ils se réglaient, en matière religieuse, sur les principes de ce concile de Constance qui voulait bien qu'on réformât la discipline, mais non pas que l'on modifiât le dogme et qui, c'est tout dire, tout en s'attaquant aux abus de Rome, avait brûlé Jean Huss et Jérôme de Prague [1].

Voilà les conditions, plus défavorables aux huguenots qu'à leurs adversaires, dans lesquelles la lutte allait s'engager.

On frémit à la simple pensée des dangers que les réformés allaient courir; on demeure stupéfait en constatant la rapide extension de leurs doctrines sur le sol de la France.

La Réforme, dit Sismondi, s'avançait par deux routes différentes; elle gagnait des partisans parmi les classes pauvres et laborieuses, par une conséquence du besoin de croire et d'espérer, qui dispose à la religion les malheureux et qui n'était nullement satisfait par un clergé haïssable et méprisable; elle s'étendait en même temps dans la classe

1. Voy. *Bulletin*, t. VI, p. 157.

aisée et intelligente par le besoin de s'éclairer, par la faculté naissante d'examiner, par la répugnance qu'éprouvait la raison pour des doctrines absurdes et contradictoires.

En 1583, Du Plessis-Mornay, dans un *Estat du roi de Navarre et de son parti en France*, envoyé à Walsingham, raconte que, dix ans après la Saint-Barthélemy, les huguenots dominaient presque sans rivaux dans la Navarre et le Béarn, dans le comté de Foix, dans tout le pays qui s'étend entre les frontières d'Espagne et la Dordogne[1].

Dans le Dauphiné, ils avaient acquis une supériorité marquée. Le pays entre la Garonne et la Dordogne reconnaissait l'autorité du roi de Navarre, et l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, l'Aunis suivaient la bannière du prince de Condé. Quoique désorganisé depuis la Saint-Barthélemy dans les provinces au nord de la Loire, le parti huguenot y comptait encore de nombreux et puissants adhérents.

Le duc d'Aumale, dont les sympathies sont pour l'Église de Rome bien plutôt que pour la Réforme, est obligé de convenir qu'en 1560 à peu près, le protestantisme faisait *de rapides progrès* et couvrait la France d'un réseau d'églises puissamment organisées. D'ardentes poursuites, continue-t-il, portaient à son comble l'irritation *des sectaires*[2].

Brantôme affirme que, lors de la première prise d'armes, les huguenots étaient *tellement forts et nombreux* que, quand on demandait «quelles villes étaient pour les huguenots», on disait: «Mais demandez qui sont celles qui ne tiennent pour eux![3]»

Du temps du colloque de Poissy, au dire de Marguerite

---

1. *France protestante*, t. V, p. 479.
2. *Histoire des princes de Condé pendant les seizième et dix-septième siècles*, par M. le duc d'Aumale. M. Lévy, 1863, t. I, p. 60.
3. *Mémoires de Brantôme*, Luxembourg, 1735, t. III, p. 140.

de Valois, épouse de Henri IV, *toute la cour était infectée d'hérésie*[1].

On ne saurait trop le redire : la Réforme trouva, dès ses premiers jours, des amis dans tous les rangs de la société. Florimond de Rémond, l'ennemi juré des réformés, que nous aurons à citer plus d'une fois, Rémond en fait l'aveu : « Surtout les peintres, horlogers, imagiers, orfévres, libraires, imprimeurs et autres qui, en leur métier, ont quelque *noblesse d'esprit*, furent des premiers aisés à surprendre. » L'évêque Joachim du Bellay signait ses lettres à Mélanchton : « le vôtre, de cœur ». En 1533, Marguerite de Valois fit ouvrir les chaires de Paris à des hommes tels que Gérard Roussel, qui inclinait vers les doctrines de la Réforme. François Ier lui-même, à différentes reprises, témoigna de la sympathie à la cause protestante ; elle trouva tant d'amis en France que, d'après le cardinal de Sainte-Croix, le royaume, de 1561 à 1565, était à demi huguenot[2].

Il y a plus. On lit dans les Registres du parlement de Paris, en date du 20 mars 1525[3], que l'hérésie est grande et *pullule en ce royaume*. Il résulte de ces documents précieux et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, que le luthéranisme qui, *dès 1525, pullulait* à Paris et dans les provinces, y avait surtout pénétré par les classes élevées et intelligentes ; que la nouvelle doctrine s'était plus particulièrement répandue à Meaux, avec une grande rapidité ; que déjà même elle avait trouvé quelques partisans parmi les membres du parlement ; que les campagnes, elles aussi, commençaient à l'adopter ; enfin, que les progrès

---

1. *Mémoires de Marguerite de Valois.* Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France. 1789, t. LII, p. 146.
2. *Bulletin*, t. XVII, p. 77 et suiv.
3. *Bulletin*, t. III, p. 23.

qu'avait faits le mouvement religieux menaçaient bien des intérêts, effrayaient bien des sectateurs de l'ancien culte, qui voulaient qu'on vît la société en péril, parce que leurs prérogatives étaient menacées. Chose étrange, les protestants se multipliaient par la souffrance, par la mort. Quand on en tuait un, il en renaissait dix. Les flammes — selon la belle expression de Dargaud — étaient fécondes, miraculeuses. «Elles rendaient plus d'hommes qu'elles n'en dévoraient. Les martyrs brûlaient en silence ou en prière. Leurs cendres se mêlaient aux cendres du bûcher. Puis un souffle de Dieu enlevait ces cendres sur l'aile des quatre vents. Elles tombaient çà et là, fertilisaient le sol et suscitaient partout des défenseurs aux idées. Les martyrs enfantaient des soldats et des apôtres.»

Le nombre des protestants s'était tellement accru, ils comptaient parmi eux des génies si éminents, des âmes si stoïques, qu'il était facile, dès le règne de Henri II, de pressentir les événements futurs.

Mais le moment n'est pas venu de raconter des martyres. Il ne s'agit, ici, que d'établir les rapides progrès du protestantisme en France, de 1525 à 1580, de constater le nombre considérable des huguenots au seizième siècle, malgré les obstacles formidables qu'ils rencontrèrent sur leur chemin, l'accueil bienveillant que leur firent tous les rangs de la société, les grands et les gens les plus simples, les pauvres et les classes les plus éclairées et les plus riches[1]. Comment expliquer ce prodigieux avénement des idées protestantes? Est-ce à la faveur de la politique qu'elles se frayèrent une voie si sûre vers le cœur de la France? N'est-il pas infiniment plus juste de prétendre que si, à un mo-

---

1. Aveu de Raynal, voy. *France protestante*, t. V, p. 128.

ment donné, la Réforme française se trouva amenée, par la force des choses, à jouer un rôle politique, rien ne fut plus pur que les cinquante premières années de son existence? Résumons, avant de répondre, les dates principales à travers lesquelles se déroula l'histoire de *l'âge d'or* du protestantisme français[1].

---

1. Voy. De Félice, *Histoire des protestants de France*; l'*Introduction à la France protestante*; le *Précis* de M. Ath. Coquerel fils, etc., etc. Nous suivrons principalement l'*Histoire chronologique de l'Église protestante de France*, de feu M. Drion, Paris, 1855, 2 vol. Ouvrage un peu aride, mais éminemment utile à faire connaître l'enchaînement et la succession des faits relatifs à l'histoire des huguenots. Textes nombreux à l'appui.

CHAPITRE III.

Histoire abrégée de la Réforme française jusqu'en 1562.

L'âge d'or de la Réforme en France. — Lefèvre et Noël Béda. — Briçonnet. — Farel. — Wolmar, etc. — Premières mesures de rigueur. — Le parlement de Paris. — Louise de Savoie. — Les premiers martyrs. — L'intolérance décrétée et mise en pratique. — *Chambre ardente.* — Procès fait aux livres des huguenots et à leurs cadavres. — Courage qu'il fallait pour se déclarer huguenot. — *Les Placards.* — Aveux de Nicolas Pithou. — Les seigneurs de Mouvans, etc.

On peut considérer l'an 1512 comme marquant le point de départ du mouvement réformateur en France. C'est alors, en effet, que Jacques Lefèvre, l'un des professeurs les plus éminents de l'Université de Paris, publia la première édition de son *Commentaire sur les épîtres de saint Paul* et que, non content d'imprimer ce qu'il pensait en matières religieuses, il enseigna en pleine Sorbonne la grande doctrine de la justification par la foi.

En 1521, alors que la Sorbonne venait d'ordonner de livrer publiquement aux flammes les écrits de Luther, pendant que le syndic de l'illustre Faculté, Noël Béda, se démenait comme un furieux contre les idées du moine saxon et méritait qu'Érasme déclarât qu'il valait trois milliers de moines, Lefèvre répondit, avec ses amis, à l'appel du pieux, mais timide évêque de Meaux, de Briçonnet; il alla prêcher l'Évangile à Meaux, dont le peuple se rallia avec enthousiasme aux nouvelles doctrines puisées dans la Bible seule, dans le Nouveau Testament, dont Lefèvre, comme pour compléter son œuvre, publia en 1522 une traduction fran-

çaise. Théodore de Bèze venait à peine de naître et Calvin n'était âgé que de treize ans; quatorze ans devaient s'écouler avant la publication de l'*Institution*.

C'est donc à Briçonnet, à Lefèvre et à son ami Farel, apôtre à l'imagination vive, au courage indomptable, à l'esprit droit et sincère, que revient l'honneur d'avoir, les premiers, fait connaître à la France le pur Évangile.

Les idées vont vite. En 1524, la Réforme a déjà fait entendre sa voix puissante dans vingt villes de France. A Bourges et à Orléans, c'est Melchior Wolmar qui en propage les principes; à Toulouse, Jean Caturce; à Lyon, Amédée Maigret; à Grenoble, Antoine Papillion; à Mâcon, Michel d'Arande; d'autres, à Langres, à Autun, à Troyes, à Poitiers, à Rouen. «Enrayons! se disent ses ennemis. Sévissons au plus vite!» et les mesures de rigueur se multiplient.

En 1523, sentence rendue par la Sorbonne contre un favori du roi, qui avait osé traiter avec mépris les subtilités de l'école et traduire quelques écrits de Luther et de Mélanchton : contre Louis de Berquin.

En 1524, arrêt du parlement de Paris qui ordonne aux archevêques de Lyon et de Reims, aux évêques de Meaux, d'Orléans, de Paris, de Châlons, d'Amiens et d'Angers, aux chapitres de Sens et de Bourges, de donner vicariat (commission) à divers conseillers et docteurs «d'informer secrètement et de procéder contre ceux qui tiennent et enseignent les hérésies, erreurs et doctrine de Luther».

En 1525, la régente de France, Louise de Savoie, demande à la Sorbonne par quels moyens on peut «casser et extirper la doctrine damnée de Luther de ce royaume très-chrétien, et entièrement l'en purger»; et la Sorbonne de répondre, par l'organe de Béda, «qu'il faut poursuivre l'hérésie avec la dernière rigueur, sinon qu'il en résultera un grand préjudice à l'honneur du roi et de Madame de

Savoie, et qu'il lui semble même qu'on en a déjà trop enduré ».

En 1526, le 5 février, nouvel arrêt du parlement de Paris, dirigé contre les «détenteurs de la Bible traduite et autres livres de religion». C'est le premier index des livres luthériens et calvinistes prohibés en France. Il y est ordonné à tous ceux qui ont en leur possession «les livres des cantiques, du psautier, les évangiles, épîtres de saint Paul et autres livres du vieil et nouveau Testament contenus en la sainte Bible, qui ont été de nouveau translatés de latin en français et imprimés, qu'ils en vident leurs mains et les apportent dans huit jours après la publication du présent arrêt, au greffe civil de ladite Cour». Défense aux imprimeurs d'imprimer dorénavant aucun des susdits livres. Recommandation aux prélats d'enjoindre à tous les curés et vicaires de leurs diocèses «qu'ils défendent à leurs paroissiens, chacun jour de dimanche, au prône, de ne révoquer en doute la foi catholique, par disputation ou autrement, et de n'alléguer ni enseigner ladite doctrine de Luther ni autres doctrines réprouvées et répugnantes à la doctrine catholique».

Les réformés savaient donc, dès 1526, à quoi ils s'exposaient en confessant leur foi. Et pour ne pas leur laisser le moindre doute, on confirma, en 1525 déjà, la théorie par la pratique, en livrant aux flammes les deux premiers martyrs de la cause protestante, Jean Leclerc et Pavanne. Se figure-t-on les angoisses qui durent s'emparer des adhérents de la foi naissante, quand la terrible nouvelle courut à travers le pays!

Jean Leclerc, cardeur de laine à Meaux, avait été gagné à la cause de la Réformation par la lecture du Nouveau Testament de Lefèvre. « Il s'engendra alors, raconte Crespin, un ardent désir de plusieurs personnes, tant hommes que femmes, de connaître la voie du salut nouvellement

révélée. Les artisans, comme cardeurs, peigneurs et foulons, n'avaient autre exercice en travaillant de leurs mains, que conférer de la Parole de Dieu et se consoler en icelle. » Leclerc, dans son aveugle zèle de néophyte, eut l'audace d'arracher une bulle d'indulgence affichée aux portes de la cathédrale de Meaux et d'y substituer un placard où le pape était traité d'Antéchrist. C'était fort mal assurément; mais quelle expiation! Le malheureux fut emprisonné par arrêt du parlement, fouetté publiquement à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau, renvoyé à Meaux pour y subir le même supplice, marqué au front et banni. Sa mère eut le courage d'assister à l'exécution de cette horrible sentence, et lorsqu'elle entendit la chair de son fils frémir sous le fer rouge, elle eut la force de s'écrier : « Vive Jésus-Christ, et ses enseignes[1]! »

La leçon était dure : elle ne corrigea point l'ardent prosélyte. Il se retira à Rosay en Brie; mais au mois de juillet 1525, ne s'y trouvant pas en sûreté, il se rendit à Metz, où il passa quelque temps, travaillant de son métier. Ayant appris un jour qu'une procession devait se faire le lendemain, à une lieue environ de Metz, il sentit son enthousiasme se réveiller plus ardent que jamais, et le soir même, il alla briser les images au pied desquelles les catholiques devaient faire fumer l'encens le jour suivant. Cette profanation mit en émoi toute la ville. Les premiers soupçons se portèrent sur lui, et comme on l'avait vu rentrer à Metz au point du jour, il fut sur-le-champ arrêté. Loin de nier le sacrilége dont on l'accusait, il s'en fit gloire; aussi son procès fut-il bientôt jugé. Il fut condamné à un épouvantable supplice. On lui coupa le poing droit, on lui arracha

1. *France protestante*, t. VI, p. 470.

le nez, on lui tenailla les bras, on lui déchira les mamelles, on lui ceignit la tête de deux ou trois cercles de fer rouge, et pendant que le bourreau s'acharnait ainsi sur son corps, l'intrépide confesseur de la foi protestante chantait à haute voix ce verset du Psaume CXV :

> Leurs idoles sont or et argent,
> Ouvrage de main d'homme.

Son chant ne cessa qu'au milieu des flammes du bûcher dans lequel on finit par le jeter, sanglant et mutilé [1].

A la lueur du bûcher de 1525, les huguenots pouvaient voir clairement le sort qui leur était réservé, mais rien n'était capable d'arrêter la marche des idées réformatrices. Pendant les années qui suivent, les menaces alternent avec les exécutions sanglantes; les persécuteurs frappent, les persécutés redoublent de fermeté; le zèle religieux, loin de s'éteindre, s'exalte, court au-devant du supplice.

En 1528, à Meaux, Denys des Rieux est traîné sur la claie au lieu de l'exécution; on le retire trois fois du feu pour faire durer le supplice plus longtemps. A Vienne, un docteur en théologie, Étienne Renier, est brûlé vif, pour avoir prêché contre l'adoration des reliques.

En 1529, c'est le noble Louis de Berquin qui paye enfin de sa vie la fermeté de ses convictions.

En 1530, Philippe Huant a la main et la tête coupées, à Bordeaux, pour avoir porté des coups de dague contre un crucifix en papier.

En 1532, Toulouse se repaît du supplice du professeur Jean de Caturce : il est revêtu d'un habit de bouffon et brûlé vif, pour avoir tenu une assemblée de religion à Limoux,

1. Nous avons reproduit en grande partie l'article cité à la note précédente.

sa ville natale. Et comme, malgré les exécutions, l'hérésie grandit, François Ier, après une entrevue avec le pape, enjoint, en 1533, à l'évêque de Paris, de « commettre deux conseillers de la cour du parlement de Paris pour faire et parfaire le procès des hérétiques, vu que *le crime d'hérésie pullule* et croît en la bonne ville de Paris ».

En 1534, une simple domestique, Marie Bécaudelle, est exécutée dans son lieu natal, à des Essars, en Poitou, pour avoir cherché à prouver à un moine qu'il ne prêchait pas l'Évangile. La même année, comme pour se rire des supplices, les protestants affichent, sur les murs de Paris, les fameux placards contre la messe et la transsubstantiation,— à moins que, comme on l'a supposé non sans raison, leurs adversaires eux-mêmes, avec une ruse infernale, n'aient inventé cet abominable moyen de surexciter le fanatisme catholique.

En 1535 et 1536 paraissent l'*Institution* et la première traduction française de la Bible entière par l'ami de Calvin, Robert Olivetan; en 1543, la première édition des *Psaumes*, traduits par Clément Marot; en 1555 s'ébauche, à Paris même, l'organisation de l'Église protestante qu'achèvera, quatre ans plus tard, le premier synode général; onze églises, déjà fortement constituées, y envoient des députés. Il en sort la *Confession gallicane* et la *Discipline* des églises réformées de France, un admirable résumé de la foi protestante et un code sévère attestant l'énergie des aspirations morales des novateurs. Telle est l'importance des huguenots, qu'en 1561, au colloque de Poissy, on leur permet de traiter presque d'égaux à égaux avec les chefs du clergé romain!

Et cependant, le croirait-on? pendant le même laps de temps, de 1535 à 1561, pendant que les huguenots, armés du glaive de l'esprit, multiplient leurs conquêtes, le nombre

de leurs martyrs augmente dans des proportions effrayantes! les arrêts sanglants se succèdent plus terribles les uns que les autres!

Ainsi, en 1535, François Ier fait paraître un édit portant que les receleurs des luthériens seront punis des mêmes peines qu'eux et que les dénonciateurs auront le quart des confiscations. Ces mesures, ajoute l'édit, sont prises « pour la conservation et augmentation de la foi catholique, extirpation et extermination de ceux de la secte luthérienne qui *ont pullulé et pullulent* en France ».

En 1540, nouvel édit, rendu à Fontainebleau, qui enjoint expressément à tous baillis, sénéchaux, procureurs, avocats du roi, sous peine de suspension et privation de leurs offices, de rechercher et poursuivre les luthériens et de les livrer au jugement des cours souveraines.

Le 18 novembre de la même année le parlement d'Aix condamne dix-huit Vaudois de Mérindol à être brûlés vifs, bannit leurs femmes, enfants, parents et serviteurs à perpétuité, ordonne que Mérindol sera rasé et le lieu rendu inhabitable.

En 1542 paraît un arrêt de règlement du parlement de Paris contre « les livres contenant doctrines nouvelles et hérétiques », et particulièrement contre l'*Institution*. La même année le roi fait publier des lettres patentes enjoignant aux parlements du royaume de rechercher et punir les luthériens « sans perdre heure ni temps jusqu'à ce que le fond et la racine de cette peste soient exterminés et abolis ».

Le 23 juillet 1543, nouvel édit ordonnant aux inquisiteurs de la foi de poursuivre les luthériens et hérétiques comme *séditieux*, perturbateurs de la paix publique et conspirateurs contre la sûreté de l'État! Il y est dit que les *prélats* du royaume se sont plaints de ce que les Lettres patentes de 1542 ont chargé les *juges séculiers* de la poursuite des

crimes d'hérésie. Désormais, pour éviter tout conflit d'attribution, l'ordre de juridiction sera le suivant : les tribunaux ecclésiastiques connaîtront de tout cas d'hérésie contre toutes personnes, tant ecclésiastiques que laïques, décerneront les décrets d'ajournement personnel ou *prises de corps*, lesquels seront exécutés par les juges royaux.

Sous Henri II, un premier édit (1547) défend « d'imprimer et vendre aucun livre concernant l'Écriture sainte, s'il n'a été vu et examiné par la Faculté de théologie». Un autre, de 1551, arrête que *les juges séculiers* ET *ceux d'Église* pourront connaître de l'hérésie, de telle sorte que les accusés, absous par un tribunal, pourront être repris pour le même fait et condamnés par un autre. Le tiers des biens des condamnés appartient aux *délateurs*. Un arrêt du parlement de Paris (1552) défend les *écoles buissonnières*, c'est-à-dire les écoles que les protestants de la capitale tenaient dans la campagne, de peur d'être découverts par le chantre de l'église de Paris qui présidait aux écoles primaires.

Les rigueurs continuent sous le règne de François II. Grâce à l'influence du cardinal de Lorraine visant à frapper les têtes les plus illustres, on institue, au parlement de Paris, la fameuse *chambre ardente*. Un inquisiteur nommé Mouchy, secondé par une armée de délateurs, s'occupe nuit et jour à trouver des criminels. Les visites domiciliaires sont à l'ordre du jour; les gentilshommes huguenots sont saisis, traduits devant la *chambre ardente* et exécutés. Mais leur mort, dit un historien des plus consciencieux, celle d'Anne du Bourg en particulier, les confiscations, les pillages et les meurtres commis à Toulouse, Dijon, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Poitiers et autres villes ne font qu'indigner l'esprit chevaleresque de la noblesse. Le roi a peu de temps à vivre; il faut se hâter de sévir. De là, toujours en 1559, une déclaration portant que les maisons où se feront des conventicules

seront rasées et démolies, et un édit (9 novembre) portant *peine de mort* contre les auteurs d'assemblées illicites pour motifs de religion ou pour autre cause. La conspiration d'Amboise, on le sait, fut dirigée, non contre l'Église de Rome, mais contre l'ambition des Guises; il y entra, de l'aveu d'un historien catholique du seizième siècle, « plus de mécontentement que de huguenoterie ». Ce fut le massacre de Vassy (1562) qui amena la guerre civile : jusque-là les protestants de France n'avaient fait que se plaindre et souffrir.

Les victimes, de 1535 à 1562, ne se comptent plus.

En 1536 périt, à Grenoble, le ministre Gonin que l'on n'ose exécuter publiquement, de crainte que son éloquence ne lui concilie des adhésions jusque sur l'échafaud : il est extrait de sa prison à neuf heures du soir, conduit sur les bords de l'Isère et jeté à l'eau, les jambes liées par une corde.

En 1538, on exécute, à Toulouse, Louis de Rochète, inquisiteur de la foi au siége de cette ville. En 1539, un ancien Jacobin, Jérôme Vindocin, est supplicié à Agen. En 1540, un cultivateur, Étienne Brun, est exécuté à Embrun. Arrêté une première fois, il consent, par surprise, à signer une rétractation; mais il ne tarde pas à confesser hautement ses convictions. On l'attache sur le bûcher; mais le vent ne permet pas aux flammes de l'atteindre. Le bourreau lui porte sur la tête un coup violent. « Puisque je suis condamné à être brûlé, lui dit le martyr, pourquoi me veux-tu assommer? » Pour toute réponse, le bourreau l'abat comme il ferait d'une bête de somme et le brûle en le couvrant de bois.

L'année 1545 est marquée par l'extermination des Vaudois. Le baron d'Oppède fond sur ces malheureux qui ne songent pas à se défendre, détruit et brûle vingt-deux

bourgs et villages et fait périr plus de quatre mille victimes. La contrée qu'ils habitaient est transformée en désert; les atrocités commises dans cette affreuse expédition dépassent celles qui signalèrent la guerre contre les Albigeois.

L'année suivante, Étienne Dolet, libraire à Lyon, un des hommes les plus savants de son temps, est condamné par le parlement de Paris à être pendu et son corps brûlé en place Maubert.

Sous Henri II, l'histoire mentionne l'exécution, à Bourges, de Jean Michel, docteur en théologie; à Dijon, de Hubert Barré, âgé de dix-neuf ans seulement; à Rouen, de Guillaume Neel, prêtre augustin; à Chartres, d'Étienne Le Roy, notaire à Saint-George, en Beauce. Bref, nous remplirions bien des pages, si nous voulions raconter la mort de tant de victimes, de tout rang, de tout âge, dont l'histoire a conservé le souvenir. Les uns furent brûlés à petit feu, suspendus par des chaînes au-dessus des flammes, la bouche bâillonnée; d'autres, après qu'on leur eut coupé la langue, furent traînés sur la claie au lieu d'exécution et puis brûlés vifs; d'autres encore jetés à l'eau, pieds et mains liés. A ceux-ci, on remplissait la bouche de poudre à canon à laquelle on mettait le feu; ceux-là, on les assommait à coups de crochet, on les faisait lapider par une populace fanatisée, on les exposait aux flammes, après avoir enduit leur corps de graisse et l'avoir couvert de soufre en poudre. Quelques-uns moururent en prison après y avoir souffert les plus durs traitements.

Pour combler la mesure, on alla jusqu'à faire le procès aux cadavres : en février 1559, par exemple, un arrêt de la grand'chambre du parlement ordonna que l'on déterrât le corps de Jean Morel; on l'apporta à la Conciergerie, on le mena dans un tombereau jusqu'au parvis de l'église Notre-Dame, où il fut brûlé et réduit en cendres..... Ce fut à

peine si quelques édits, celui de juillet par exemple (1561), vinrent mitiger la sauvage pénalité édictée peu à peu et faire un appel aux sentiments d'union et de tolérance.

Du tableau chronologique que nous venons de présenter et dont il nous eût été facile d'accentuer plus fortement les contours, se dégage tout seul un enseignement de la plus haute importance : à savoir que, jusqu'en 1562, la Réforme française, pure de toute tache, souffrit les persécutions les plus barbares au milieu desquelles elle ne cessa de grandir, tellement qu'en 1560 l'amiral de Coligny put présenter à la reine-mère une liste de plus de deux mille cent cinquante églises qui demandaient la liberté de religion.

C'est qu'elle répondait aux besoins les plus sérieux des âmes affamées de religion, de justice devant Dieu, de piété. C'est ce que nous établirons par des preuves qui, nous l'espérons, ne laisseront rien à désirer.

On conviendra qu'avant la Saint-Barthélemy, non moins qu'après ce jour néfaste, il fallait un rare courage pour se déclarer huguenot. Ce courage, où en était la source ? Quelle hardiesse par exemple que celle d'oser afficher, en 1534, sur les murs de Paris, des paroles telles que celles-ci : « En somme vérité fait défaut aux sectateurs de Rome, vérité les menace, vérité les pourchasse, vérité les épouvante : par laquelle en bref leur règne sera détruit à jamais[1] ! » Crier sur les toits de si fières paroles alors que déjà les bûchers ont consumé quelques-uns d'entre ceux dont elles expriment la pensée, affronter si vaillamment les plus affreux supplices, c'est ou bien de la folie ou bien du courage, un merveilleux courage.

En 1546, trois protestants, à Saintes, furent condamnés « à être dégradés, raconte Palissy, et vêtus d'accoutre-

1. *Pièces justificatives* faisant suite à la *France protestante*, p. 1.

ments verts, afin que le peuple les estimât fous ou insensés; et qui plus est, parce qu'ils soutenaient virilement la querelle de Dieu, ils furent bridés comme chevaux par le procureur fiscal Collardeau, auparavant que d'être menés sur l'échafaud, ès quelles brides y avait en chacune une pomme de fer qui leur emplissait tout le dedans de leur bouche, chose fort hideuse à voir[1].... » Cette chose hideuse à voir, Palissy la vit; et néanmoins, peu d'années plus tard, au temps même où la persécution faisait d'innombrables victimes, il ne craignit point de concourir ouvertement à la fondation d'une église protestante à Saintes!

Le magistrat Nicolas Pithou raconte naïvement que longtemps il « postposait la crainte de Dieu à celle des hommes et à la perte de ses biens », suivant l'exemple de tant d'autres qui se couvraient d'un masque hypocrite. Il raconte encore que, bien qu'il eût connaissance de la pure Parole de Dieu, il ne se désistait point toutefois « de se polluer et vautrer parfois contre sa propre conscience parmi les abominations et ordures de la papauté ». C'est ce qu'il faisait, il est vrai, le moins qu'il lui était possible et avec un regret *merveilleusement angoisseux*. Visité par une grave maladie en 1559, il y vit un châtiment de Dieu irrité de sa dissimulation, pria un pasteur de le visiter, promit de s'abstenir dorénavant de « ces maudites et malheureuses aberrations de la papauté » et, une fois rendu à la santé, se mit en route pour Genève, accompagné de sa femme et de son frère et « laissant la plupart de son bien en la garde de Dieu[2] ». Lutte héroïque d'une conscience qui finit par triompher de la peur!

Deux frères, Antoine et Paul, seigneurs de Mouvans qui

1. *France protestante*, t. VIII, p. 75.
2. *Ibidem*, t. VIII, p. 251.

avaient goûté l'un et l'autre les doctrines des réformateurs, avaient demandé un ministre à Genève et, dès le commencement de 1559, il se tint en leur château de Castellane des assemblées religieuses auxquelles assistaient un grand nombre de personnes de tous états, accourant au pieux rendez-vous de plusieurs lieues à la ronde, malgré la rigueur de l'hiver et le mauvais état des chemins. Elles savaient à quoi elles s'exposaient; elles n'en venaient pas moins. Par mesure de prudence, elles ne se réunissaient pas avant la nuit: toutes leurs précautions furent inutiles. Fanatisés par un cordelier qui prêchait le carême à Castellane, les habitants catholiques assaillirent les seigneurs de Mouvans dans leur logis. Paul porta plainte au parlement d'Aix. On envoya sur les lieux deux commissaires qui commencèrent contre les deux frères une enquête pour fait d'hérésie et les décrétèrent de prise de corps. L'un des deux frères, Antoine, s'étant rendu à Draguignan pour se concerter avec ses coreligionnaires sur les mesures à prendre dans l'intérêt de leur défense commune, fut reconnu aussitôt après son arrivée dans cette ville et attaqué, dans l'hôtellerie où il était descendu, par une populace furieuse. Dans l'impossibilité de résister à plus de trois mille forcenés, il se rendit au viguier, des mains duquel il fut arraché par le peuple qui l'éventra. Ses entrailles furent traînées par les rues et son cœur, coupé en morceaux, fut fixé au bout de bâtons et promené de côté et d'autre; puis, après avoir assouvi leur rage sur son cadavre, les meurtriers le jetèrent dans les fossés de la ville, à l'endroit le plus infect[1]. La nouvelle de son horrible fin n'empêcha ni d'autres seigneurs d'ouvrir leurs châteaux à la prédication évangélique, ni les gens du peuple d'y accourir.

1. *France protestante,* t. VIII, p. 434.

C'est surtout l'histoire de Charlotte Arbaleste, qu'il faut lire pour se faire une juste idée de ce qu'il en coûtait, en ces temps agités, pour suivre la bannière du protestantisme.

Son père, Gui Arbaleste, vicomte de Melun, seigneur de la Borde, remplissait avec honneur les fonctions de président en la Chambre des comptes de Paris. Sa fille nous vante sa rare intégrité; elle nous dit, dans ses mémoires, qu'il était « fort aimé des comptables qui avaient affaire à lui » parce qu'il haïssait les présents et refusait des parties jusques à du fruit et confitures[1]. C'est encore elle qui nous apprend qu'en son jeune âge il avait étudié et voyagé en Italie et en Allemagne; qu'à Strasbourg il avait ouï quelques prêches et avait appris les abus de l'Église romaine, mais sans être instruit en la vraie religion.

Cependant, quoique catholique de nom, M. de la Borde était soupçonné d'incliner au protestantisme, car il était très-lié avec le prince de Condé, qui même vint loger chez lui, rue des Bourdonnais, et « y fit faire des prêches, ce qui fut fort remarqué[2] ». Et, en effet, étant allé peu après prendre l'air à Arcueil, il y fut environné de trois ou quatre mille hommes qui étaient sortis de Paris pour le prendre. C'est en vain que, pour se défaire de ses persécuteurs, M. de la Borde fait défoncer quelques pièces de vin, leur donne sa vaisselle d'argent: on le traîne au faubourg Saint-Marceau, lui présentant tantôt un pistolet à la gorge, tantôt une dague, et c'en était fait de lui si le maréchal de Brissac, alors gouverneur de Paris, ne se fût souvenu à temps de

1. *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay. Paris, 1824, t. I, p. 46. Ce premier volume se compose des *Mémoires* de Mme de Mornay (Charlotte Arbaleste) sur la vie de son mari.

2. *Mémoires*, t. I, p. 47.

l'amitié qu'il lui portait et ne l'eût fait mettre en liberté. C'est ainsi que l'on traitait les gens suspects d'hérésie.

Ayant été, à différentes reprises, persécuté pour une religion qu'il ne connaissait même pas, M. de la Borde voulut qu'on la lui fît connaître. Il eut de fréquentes conférences avec les ministres Gaudet et de Miremont à Blandy, chez Mme la marquise de Rothelin[1], et finit par professer ouvertement la foi réformée. Il eut « tous ses biens saisis, ses meubles inventoriés et garnison[2] » ; mais il tint bon et mourut à Melun, en 1570, en prononçant ces paroles pieusement recueillies par sa fille : « Seigneur, il y a cinquante-huit ans que tu m'as donné une âme ; tu me l'as donnée nette et blanche ; je te la rends humble et souillée ; lave-la au sang de Jésus-Christ, ton Fils. »

M. de Feuquères, auquel Charlotte ne fut unie que pendant deux ans, était arrivé à la foi évangélique par une voie toute différente ; mais, comme son beau-père, il demeura attaché avec une fermeté inébranlable à des convictions acquises au prix de luttes pénibles, seul genre de convictions qui résiste aux tempêtes de la vie. Charlotte nous raconte qu'en Picardie il entendit souvent un cordelier qui, sous son habit, prêchait la vérité. Il y prit goût. S'étant rendu en Italie avec M. de Guise, il remarqua que, pour quelque argent, on était libre de manger de la viande en carême, tandis qu'ailleurs, « par l'autorité du pape, on brûlait un homme pour avoir mangé un œuf ». Cela lui donna « de grands débats en sa conscience », d'autant plus qu'il se voyait sur le point « de recevoir des *biens et honneurs,* lesquels il ne pouvait avoir ni espérer s'il faisait

1. Voy. l'*Histoire du château de Blandy,* par M. Taillandier. Paris, 1854, p. 83.

2. *Mémoires,* t. I, p. 49.

profession de la vérité, mais bien au contraire, être banni de France, *où les feux étaient allumés* »[1]. Ainsi sollicité à la fois par sa conscience et par ses intérêts, M. de Feuquères en tomba malade. Sa conscience finit par l'emporter. Il fit profession ouverte de sa foi, sans pour cela quitter la cour, et c'est dans la chambre même de la reine-mère, pendant ses repas, qu'il célébrait quelquefois le culte avec quelques gentilshommes huguenots. Sa foi l'exposa aux dangers les plus imminents; mais, malgré les nombreuses tentatives d'assassinat auxquelles il fut en butte, il était protestant lorsque, en 1569, un accident le fit mourir à la fleur de l'âge.

Privée ainsi de l'appui de son mari et de son père, mais ayant, comme eux, l'âme fortement trempée, Mme de Feuquères se trouvait depuis peu à Paris, occupée à régler des affaires de famille, en relation d'ailleurs avec les dames les plus haut placées, la princesse de Condé, la marquise de Rothelin, Mme de Bouillon et Mme de Dampierre, lorsque survinrent les massacres de la Saint-Barthélemy. On frémit en écoutant la jeune femme de moins de vingt ans raconter les dangers qu'elle courut; on ne se lasse point d'admirer l'héroïque sang-froid dont elle fit preuve pour conserver pure et intacte une foi qui lui était plus chère que la vie.

Elle était encore au lit, quand sa servante, protestante aussi, vint, tout effarée, lui dire qu'on « tuait tout ». Elle se

---

1. La mère de Duplessis-Mornay, dame Françoise du Bec, s'était trouvée dans un embarras tout à fait analogue. Elle se serait volontiers déclarée protestante : *mais les feux qui étaient lors encore allumés en France* et la crainte qu'elle avait de la ruine de sa maison, la faisaient dissimuler. (*Mémoires*, t. I, p. 11.) On sait que, malgré des sujets de crainte si sérieux, elle finit, elle aussi, par professer ouvertement sa foi.

lève à la hâte et voit la rue Saint-Antoine regorgeant d'hommes ayant à leurs chapeaux des croix blanches. On se figure sa frayeur! Elle envoie au plus vite sa petite fille, âgée de trois ans, suspendue au cou de sa servante, chez son parent, M. de Perreuze, maître des requêtes de l'hôtel du roi, où elle ne tarde pas à se réfugier elle-même. Il était huit heures du matin. La vérité se fait jour : on apprend coup sur coup la mort de l'amiral, l'assassinat de tant de gentilshommes! C'est le glas funèbre des huguenots que sonnent les cloches de la ville!

Cependant les domestiques du duc de Guise pénètrent dans la demeure que vient de quitter Charlotte. Ils offrent à sa mère de répondre de la vie de sa fille, de son mobilier, à condition qu'elle leur apporte cent écus. Réflexion faite, la jeune veuve juge prudent de ne point aller trouver ses hôtes et de ne pas davantage leur envoyer son adresse, tout en recommandant à sa mère de leur offrir tout de même la somme demandée.

D'autres huguenots viennent, à leur tour, chercher un refuge chez M. de Perreuze; il en vient jusqu'à quarante. Pour nourrir tout ce monde, le maître de la maison, afin d'écarter tout soupçon, fait chercher des vivres à un autre bout de la ville; il a soin, d'ailleurs, de se tenir à la porte de son hôtel, alternant avec Mme de Perreuze, pour dire un mot aimable à M. de Guise, à M. de Nevers, à d'autres seigneurs, qui passaient et repassaient par là, aux capitaines de Paris, qui pillaient les maisons voisines appartenant à ceux de la religion.

Ce refuge dut bientôt être abandonné. Quelque mine que fît M. de Perreuze, il fut soupçonné de donner asile à des huguenots. Le bruit se répand que la maison va être visitée, et tous les réfugiés de fuir à qui mieux mieux, sauf une damoiselle de Chanfreau, et Mme de Feuquères et ses gens.

On cache la première, tant bien que mal, dans un bûcher, Mme de Feuquères, avec une de ses femmes, dans une voûte obscure; le reste de ses gens, on les déguise. L'illustre huguenote exprime, en quelques mots concis, le désespoir qui s'empara d'elle en ces affreux moments : retirée dans sa voûte, au haut du grenier, elle entendait de si étranges cris d'hommes, de femmes, d'enfants que l'on massacrait dans la rue; elle entra, du reste, en une telle perplexité en songeant à sa fille qu'elle avait laissée en bas, que, sans la crainte qu'elle avait d'offenser Dieu, elle eût mieux aimé se précipiter du haut de son grenier que de tomber vive entre les mains de cette populace et de voir sa fille massacrée, « ce que je craignais plus que ma mort », ajoute-t-elle.

Un ami de M. de Perreuze, celui-là même qui fut plus tard le président de Thou, alors avocat du roi, put intervenir à temps pour sauver la vie des pauvres réfugiés et pour empêcher que l'on ne saccageât la maison hospitalière de M. de Perreuze.

Mais il était évident, aux yeux de Mme de Feuquères, que c'était s'exposer à une mort certaine que de demeurer plus longtemps sous le toit que M. de Thou venait de couvrir de son autorité. Où aller, où trouver un asile? Après y avoir bien réfléchi, elle se rend, déguisée, chez un maréchal qui a épousé une femme de chambre de sa mère, homme « séditieux » et capitaine de son quartier. Elle espère que le capitaine, tout « séditieux » qu'il est, se souviendra de la reconnaissance qu'il doit à sa mère. Celle-ci rejoint, le soir même, sa fille; elle arrive, plus morte que vive. Quelle nuit durent passer ces grandes dames dans la demeure du capitaine-maréchal, qui ne faisait que maugréer contre les huguenots, que répéter qu'il fallait aller à la messe, et qu'estimer le butin que rapportaient ses soldats!

La fugitive passe ensuite deux jours chez le président Tambonneau; quelques autres chez un marchand de blé, où ses parents vont la trouver pour la conjurer d'aller à la messe, à l'instar de ses frères: Je résistai, dit-elle, «par la grâce de Dieu». Ici se place une scène vraiment sublime. La mère insiste pour faire aller Charlotte à la messe; sa vie est à ce prix. Charlotte refuse énergiquement. Elle ne demande qu'à sortir de Paris. «Eh bien, lui fait dire sa mère, en ce cas je te renverrai ta fille.....» Que répond la fière huguenote? «Je la prendrai en mes bras, et nous nous laisserons massacrer toutes deux ensemble.....» et elle se décide, «à la même heure», à partir de Paris, quoi qu'il lui en dût advenir. Et la voici qui s'embarque, non sans difficulté, sur un bateau qui remontait la Seine.

Elle n'était pas encore au terme de ses angoisses. Mainte fois, avant d'arriver à Sedan, elle dut recommander son âme à Dieu.

Aux Tournelles, on arrête le bateau, on demande les passe-ports. Deux moines, un prêtre, deux marchands avec leurs femmes présentent le leur; elle seule n'en a point. «C'est une huguenote, s'écrie-t-on. Il la faut noyer!» On la fait descendre du bateau. Elle se fait mener chez M. de Voisenon, auditeur des comptes, catholique ardent, mais qui avait fait les affaires de sa grand'mère. On l'y mène. Les soldats, fort heureusement, la laissent monter toute seule. Elle supplie M. de Voisenon, qui la reconnaît sous son déguisement, de lui sauver la vie. Il descend auprès des soldats, leur assure qu'il l'a vue chez Mlle d'Esprunes, qui a un fils évêque. «Mais elle-même, ripostent les soldats, car c'est d'elle qu'il s'agit, est-elle catholique? — Je l'ai vue autrefois bonne catholique; c'est tout ce que j'en sais.....» Une brave femme survient. Elle demande ce que c'est. «Pardieu, c'est une huguenote qu'il faut noyer,

car nous voyons comme elle est effrayée», et il y avait de quoi! Mme de Feuquères croit sa dernière heure venue. Elle tremble de tous ses membres. L'instinct de cette honnête femme lui vient en aide. «Vous me connaissez, dit-elle; je ne suis pas huguenote; je vais tous les jours à la messe; mais je suis si effrayée, que, depuis huit jours, j'en ai la fièvre....» Sur cette parole, on remet la pauvre dame dans son bateau, non sans lui dire que, si elle était un homme, elle n'en réchapperait pas à si bon marché. Pour se remettre de sa frayeur, elle n'a que la conversation des moines et des marchands, qui parlent, «en réjouissance», de ce qu'ils ont vu à Paris, et qui la traitent de huguenote, parce qu'elle ne dit mot. Pour sauver les apparences, elle fait «la dormeuse».

Le lendemain, on arrive près d'une maison de campagne habitée par le chancelier de l'Hôpital, qui s'empresse de lui offrir sa maison, à condition qu'elle aille à la messe. Toujours fidèle à ses principes, elle refuse, et préfère s'abriter chez un pauvre vigneron, qui regrette fort les gentilshommes, ses voisins, qu'on vient de massacrer, alors que cependant il n'y avait au pays «point plus grands aumôniers ni gens de bien qu'eux». Quinze jours s'écoulent. Son hôte la fait monter sur son âne, l'escorte jusqu'à Esprunes, où la famille de Mme de Feuquères avait des biens, et demeure interdit en y apprenant la condition de la prétendue servante à laquelle il croyait avoir accordé l'hospitalité.

Enfin, ne se croyant pas encore en sûreté, Charlotte Arbaleste remonte sur son âne, et s'en va trouver, à quatre lieues de là, son frère aîné, qui, moins constant que sa sœur, s'était laissé contraindre de se dire catholique. C'est là qu'il lui faut livrer un dernier combat. On veut la forcer, elle aussi, de faire acte d'abjuration; mais elle refuse

obstinément, ramasse à la hâte quelque argent qui lui était dû par les gens du voisinage, se remet en route, et arrive à Sedan, le 1er novembre.

Quelle âme vigoureuse! Quelle fermeté au milieu des plus terribles angoisses! Quel courage héroïque que celui de Charlotte Arbaleste! Et avec quelle touchante simplicité elle raconte ses tribulations, sa fidélité à sa foi, sa résistance aux sollicitations de ses timides et faibles amis! C'est qu'en embrassant la foi évangélique, elle était prête à tout.

Et des milliers d'autres, en se déclarant huguenots, étaient déterminés, eux aussi, à tout sacrifier à leurs convictions.



CHAPITRE IV.

La Réforme, affaire de conscience.

I. — LE BUT : LA PIÉTÉ. — La Réforme et la conscience. — Fr. Lambert d'Avignon. — Ramus. — Vicomte de Turenne. — Nicolas Ballon. — Le baron de Rioux. — Jeanne d'Albret. — D'Aubigné. — Coligny. — Dandelot. — Bèze, etc.

II. — LES MOYENS. — 1. *La Bible*. — Idéal religieux des huguenots : la piété selon la Bible. — Lefèvre, etc. — Les enseignements de la Bible, autres que les enseignements catholiques. — Aveux de Farel, de Duplessis-Mornay ; le comte de Montgomméri. — Vieux exemplaires de la Bible.

2. *Confession gallicane*. — La foi biblique résumée dans la Confession gallicane. — Largeur et étroitesse. — Corruption de la nature humaine ; prédestination. — Martyre et foi de Philippe de Luns.

3. *Discipline et Synodes*. — La confession, règle de la foi ; la discipline, règle des mœurs. — Sévérité de la discipline. — Charité et piété. — Synodes. — Règlement de l'église de Nîmes, 1566. — Peines infligées aux délinquants. — Chapitre curieux de l'histoire générale des mœurs. — Les synodes recommandent les prières publiques en temps de calamités, la fondation d'écoles, la charité, la décence dans les vêtements, interdisent certains jeux, l'usure, la danse, le duel, les paroles injurieuses envers les papistes, etc., etc.

4. *Culte et chansons spirituelles*. — Éléments du culte des huguenots. — Cène. — Marreaux. — Instruction catéchétique. — Prédications fréquentes. — Les Psaumes. Recommandés par Calvin et Clément Marot. — Divers jugements sur les Psaumes. Sont en grande faveur. Mis en musique. — Chansons spirituelles. — Poésies de controverse. — Verve gauloise. — Petits livres protestants mis à l'index. — Devises huguenotes.

I. Le But : la Piété.

C'est que les huguenots du seizième siècle avaient de fortes *convictions*. Ils obéissaient à leur *conscience*. Ils estimaient que rien ne vaut une conscience tranquille. *Fais ce que dois, advienne que pourra.* C'est là, dans cette fière devise, qu'est le secret de leur force, l'explication de leur courage. Bel exemple qu'ils donnèrent aux générations suivantes ; exemple d'autant plus digne d'admiration, qu'ils

vécurent en un temps où, selon l'énergique expression de Montaigne, toutes les notions du juste et de l'injuste étaient perverties.

J'en vois qui, dès que leurs convictions se sont formées, les confessent joyeusement; d'autres qui hésitent: il leur faut la maladie, les tribulations, les encouragements d'un ami, pour se décider. Quelques-uns, après s'être déjà prononcés, reculent devant le feu des persécutions. Mais tous ensemble, les faibles comme les forts, sont unanimes à dire: nous croyons, c'est pour cela que nous parlons et que nous saurons souffrir.

Qu'est-ce qui détermina l'honnête François Lambert d'Avignon à déposer l'habit monastique? Des motifs de conscience. Il décrit lui-même d'une manière charmante (1523) le chemin qu'il suivit pour arriver à la Réforme. «J'habitais Avignon, ville célèbre des Gaules, quand, ayant dans mon bas âge perdu mon père et me trouvant sollicité au bien par l'esprit de Christ, je fus frappé de l'éclat extérieur dont brillait l'ordre des Frères mineurs Observantins, et de cette grande apparence de sainteté que je regardais, dans ma simplicité enfantine, comme l'image de leur caractère intérieur. J'admirais en eux la décence du costume, les regards baissés, la tête inclinée, le langage mielleux d'une piété feinte, leurs pieds nus parés de grossières sandales. Je m'extasiais de la dignité de leur tenue, de leur démarche grave, de leurs bras croisés sur la poitrine, des gestes pleins de grâce et d'élégance qui accompagnaient leur prédication. Mais j'ignorais que sous des vêtements de brebis se cachaient des cœurs de loups et de renards. Je ne doute point que Dieu n'ait voulu que je fusse séduit par leurs beaux dehors de piété, afin de pouvoir, après avoir appris ce qui en était, quitter leur société et faire connaître au monde quelles ordures étaient cachées sous ces sépulcres

blanchis[1].» Ainsi c'est par horreur de l'hypocrisie que Lambert se détourne de la vie monacale. Des livres de Luther tombent entre ses mains. Ils répondent à ses secrètes aspirations. Il s'enfuit du couvent et renonce aux molles douceurs de la vie monastique; sa conscience dès lors est en repos.

C'est également pour obéir à la voix de sa conscience que Ramus, l'un des plus grands savants du seizième siècle, se fit protestant. Sa conversion, qui date du colloque de Poissy (1561), fut déterminée par le cardinal de Lorraine lui-même, ainsi que Ramus prend soin de le lui expliquer dans une lettre remarquable de 1570. «C'est de vous, lui dit-il, que j'ai appris cette précieuse vérité : que, des quinze siècles écoulés depuis le Christ, le premier fut véritablement un siècle d'or et qu'à mesure qu'on s'en est éloigné, tous les siècles qui ont suivi ont été de plus en plus vicieux et corrompus. C'est alors qu'ayant à choisir entre ces différents âges du christianisme, je m'attachai à l'âge d'or; et depuis ce temps, je n'ai pas cessé de lire les meilleurs écrits de théologie; je me suis mis en rapport avec les théologiens eux-mêmes, autant que j'ai pu le faire; et, enfin, pour mon instruction personnelle, j'ai rédigé des commentaires sur les principaux points de la religion[2].»

Le vicomte de Turenne fut du nombre de ceux qui résistèrent longtemps. Les réformés et surtout La Noue le pressaient journellement de vouloir entendre des *nouvelles de son salut.* Il leur répondit plusieurs fois, raconte d'Aubigné[3], qu'il aimait mieux *être chien que huguenot.* Mais enfin, attiré

1. *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française,* par Herminjard. Paris et Genève, 1866, t. I, p. 118.

2. *Bulletin du protestantisme,* t. I, p. 122.

3. D'Aubigné, *Histoire universelle.* Amsterdam, 1626, vol. I, p. 747.

par les hautes qualités morales de La Noue, il consentit à assister à une dispute entre un ministre de Montauban et un docte cordelier de Toulouse; elle porta principalement sur la transsubstantiation. De plus en plus ébranlé, il promit de fréquenter le culte protestant et, quelque temps après, se déclara huguenot après avoir mûrement examiné toutes choses.

L'histoire d'un colporteur du nom de Nicolas Ballon est particulièrement touchante; elle prouve entre mille autres l'intensité des convictions qui faisaient battre le cœur des huguenots. Dans son zèle pour la propagation des doctrines évangéliques, il faisait de fréquents voyages en France; on l'arrêta à Poitiers en 1556. Il fut condamné à mort, mais parvint à s'échapper et à regagner Genève. Le danger qu'il avait couru ne refroidit pas son zèle. Il avait vu de bien près une mort terrible: il revint néanmoins en France et fut arrêté une seconde fois à Châlons-sur-Marne. «On eût pu, observe l'auteur du *Martyrologe,* Crespin, on eût pu l'accuser de témérité d'être rentré aux périls desquels Dieu l'avait retiré miraculeusement; mais il se défendait, disant que Dieu l'avait *appelé à cette vocation.*» On le mena à Reims et de là à Paris, où il ne tarda pas à être reconnu pour le colporteur qui, deux ans auparavant, avait été enlevé à ses gardiens. Son procès fut bientôt instruit. La grand'-chambre le condamna à être mené aux Halles, un bâillon dans la bouche, pour y être étranglé, jeté dans un bûcher et réduit en cendres[1].

Après ce colporteur, qui se sent la *vocation* de propager ses convictions, en affrontant un supplice dont la seule pensée fait frissonner, voici un baron, le baron de Rioux,

1. *France protestante*, t. I, p. 219

dont les convictions, pendant quelque temps chancelantes, finirent par sortir triomphantes de l'épreuve. Il habitait la Saintonge et était arrivé insensiblement à partager la foi des réformés qui étaient venus chercher un refuge chez lui. Cependant, en 1559, à l'époque où Henri II faisait exécuter avec le plus de rigueur les édits contre les protestants, les ennemis du baron parvinrent à obtenir prise de corps contre sa personne et la confiscation de ses biens. Ses parents, sa femme même le suppliaient de céder à l'orage. Que faire? Il se trouvait en proie à la plus grande perplexité, lorsque Ch. Léopard vint frapper à sa porte. « Aussitôt que le gentilhomme l'eut reconnu, il leva les mains au ciel et rendit grâces à Dieu de ce qu'il lui envoyait son serviteur dans la situation critique où il se trouvait. Il conduisit Léopard dans un petit bois qui joignait sa maison, lui découvrit toute l'angoisse de son âme, et lui demanda ses conseils et ses directions. » (Crottet.) Léopard ne négligea rien pour raffermir sa foi chancelante, et il réussit si bien que l'épouse même du seigneur de Rioux fut gagnée à l'Évangile[1] ! A cette terrible époque de notre histoire, que de dialogues semblables, à l'ombre des bois, dont personne n'a gardé le souvenir ! Que d'âmes angoissées, comme celle du baron de Rioux, ont dû s'épancher dans le sein d'un ami avant de choisir résolûment la voie du sacrifice!

Heureusement, mainte parole authentique est parvenue jusqu'à nous, propre à nous faire mesurer toute l'énergie des convictions de ces nobles champions de la foi au seizième siècle et surtout à nous faire connaître le secret ressort de leur vertu héroïque.

Jeanne d'Albret, dont le grand nom se retrouvera plus

1. *France protestante*, t. II, p. 121.

d'une fois sous notre plume, Jeanne d'Albret écrit au roi : «Ma CONSCIENCE en sûreté, il n'y a point de condition que je ne fusse prête d'accepter dans la vue de plaire au roi....; mais j'aimerais mieux de descendre à la condition de la plus petite damoiselle de France, que de sacrifier à la grandeur de ma famille mon AME et celle de mon fils.» Parole où se reconnaît bien cette illustre reine qui, quelques années auparavant, avait choisi précisément le moment le plus difficile pour se dire huguenote. Plus étaient grands les dangers qui l'entouraient, menaçants, plus elle éprouvait le besoin de se rapprocher de son Dieu en confessant ouvertement sa foi. La malheureuse entreprise d'Amboise venait d'échouer. Jeanne ne tarda pas à apprendre l'arrestation du prince de Condé et les périls que courait son mari. L'ordre même avait été donné d'envahir ses propres États et de l'arrêter avec ses enfants; une armée espagnole était déjà en marche. La reine se multiplie; elle-même voit tout, pourvoit à tout; elle garnit ses frontières de ses meilleures troupes, approvisionne ses places, et après avoir pris toutes ses dispositions pour conjurer une agression armée, elle se renferme avec ses enfants dans la place de Navarreins. Voyant donc, dit Bèze, que la confiance qu'elle avait eue dans les hommes était perdue et que tout secours humain lui défaillait, «*étant touchée au vif de l'amour de Dieu, elle y eut recours,* avec toute humilité, pleurs et larmes, comme à son seul refuge, protestant d'observer ses commandements, de sorte qu'au temps de sa plus grande tribulation elle fit profession de la pure doctrine [1]».

Le fameux d'Aubigné, lui aussi, nous a légué une de ces paroles énergiques qui sont des révélations. Non moins

1. *France protestante*, t. I, p. 39.

que tant d'autres, il eût bien aimé demeurer catholique, pour échapper à la vie tourmentée à laquelle devait s'attendre tout huguenot : « LE DIABLE, avoue-t-il, se prévalant de mes doutes, me suggéra... d'étudier à fond les controverses en matière de religion, pour voir si je ne pourrais point trouver dans la romaine *quelque ombre d'apparence* d'y pouvoir faire mon salut... » Mais il résista au diable[1].

Coligny, on le sait, utilisa les loisirs de sa captivité après le siége de Saint-Quentin, pour étudier les livres que lui envoya son frère Dandelot. L'auteur de la *Vie de Gaspard de Coligny* rapporte, à ce sujet, qu'ayant été bientôt aussi éclairé que Dandelot et formant des vœux ardents pour le service de Dieu, ses gens lui *virent pousser des soupirs* qu'ils attribuaient au regret qu'il avait de sa prison; ils ne se doutaient pas qu'ils étaient le résultat des luttes de cette grande âme affamée de vérité. Son épouse, qui déjà était une fervente protestante, l'encourage par ses lettres. Calvin lui écrit le 4 septembre 1558 : « Je vous prierai de penser... que Dieu, en vous envoyant cette affliction, vous a voulu comme retirer à l'écart, pour être mieux escorté de lui. Car vous savez assez, Monseigneur, combien il est difficile, parmi les honneurs, richesses et forces du monde, de lui prêter l'oreille, pour ce qu'on est par trop distrait comme çà et là et comme évanoui... Nos vraies armes sont d'avoir du tout (entièrement) notre refuge à lui, le priant qu'il soit notre force. » Et, bien que le sang des confesseurs de la vérité coulât par toute la France, Coligny se rattacha ouvertement au protestantisme. Il était du nombre de ces chrétiens que l'illustre réformateur appelle quelque part ses *frères* parce qu'on les voit « de tout leur pouvoir tâcher de parvenir au royaume de Dieu ».

---

1. *France protestante*, t. I, p. 166.

Dandelot, lui aussi, frère cadet de l'amiral et colonel général de l'infanterie française sous Henri II, fut, pour emprunter une expression de l'amiral, un de ces *amateurs de piété* qui se montrèrent prêts à tout sacrifier à ce qu'ils tenaient pour vrai en matières religieuses. Il combattit avec éclat dans les rangs du parti protestant après la violation de l'édit de janvier, le servit tour à tour de ses conseils et de son épée, et mourut, en 1569, également honoré des regrets des huguenots et des catholiques. « Je puis dire en vérité, écrivait l'amiral son frère, que personne en France ne l'a surpassé en la profession des armes, ne doutant point que les ennemis ne lui rendent ce même témoignage, surtout ceux qui ont autrefois éprouvé sa valeur. Et certes, je n'ai point connu d'homme ni plus équitable, ni plus amateur de piété envers Dieu, suppliant humblement notre Seigneur que je puisse partir de cette vie aussi pieusement que je l'ai vu mourir. »

Dandelot était digne d'un tel éloge par la noblesse de son caractère et par l'ardeur toute chevaleresque de sa foi. Instruit des vérités évangéliques par la lecture de quelques écrits que lui avait prêtés la duchesse de Ferrare, il se déclara publiquement pour la religion réformée, au risque de déplaire au roi Henri II, dont il était le favori, et qui venait de jurer l'extermination des églises protestantes. Il fit plus encore : possesseur, par sa femme Claude de Rieux, dame de Laval et de Montfort, de vastes domaines en Bretagne, il y fit prêcher l'Évangile par le ministre Gaspard Carmel, beau-frère du réformateur Farel. Rien ne pouvait davantage irriter le monarque et son farouche conseiller, le cardinal de Lorraine. Mandé à la cour pour y rendre compte de sa conduite, Dandelot se vit interpellé par le roi lui-même, qui l'accusa d'ingratitude et lui reprocha, non-seulement d'avoir fait prêcher la doctrine

nouvelle, mais aussi de s'être trouvé aux assemblées du Pré aux Clercs, de ne plus assister à la messe et d'envoyer à l'amiral des livres de Genève. « Sire, répondit Dandelot, vous ne trouverez étrange, s'il vous plaît, si, après avoir fait mon devoir à votre service, je m'étudie à *chercher mon salut.* La doctrine que je confesse avoir fait prêcher est bonne et sainte, prise du vieux et nouveau Testament... Je confesse qu'il y a bien longtemps que je n'ai été à la messe, et ne l'ai fait à la légère, mais après en avoir pris l'avis et conseil des plus savants de votre royaume... J'ai aussi envoyé un livre à M. l'amiral mon frère, plein de consolations et propre pour le consoler en l'ennui de sa prison... Par ainsi, Sire, je vous supplie de laisser *ma conscience* sauve, et vous servir du corps et des biens qui sont du tout vôtres. » Irrité de ces fières paroles, le roi lui dit : « Je ne vous avais pas donné cet ordre (montrant celui qu'il avait au cou) pour en user ainsi ; car vous avez juré et promis d'aller à la messe et suivre ma religion. » Il répondit : « Sire, je ne savais pas ce que c'est d'être chrétien, et ne l'eusse accepté à cette condition, si Dieu m'eût eu touché comme à présent. » Alors, le roi lui ayant commandé de sortir, il fut arrêté par des archers de la garde et mené à Melun, où il se porta aussi vertueusement comme il avait fait devant le roi[1].

On le voit : c'est toujours de leur conscience que se réclament les huguenots ; c'est elle qui les guide, ce n'est pas l'intérêt. Si, pendant quelque temps, il leur arrive de déguiser leurs opinions, c'est encore leur conscience qui les réveille et les pousse à racheter une défaillance momentanée par un redoublement d'ardeur. Ainsi, Philibert Hamelin, fondateur de l'église de Saintes, dont Bernard

---

1. Bèze, *Histoire ecclésiastique*. Voy. *Bulletin*, t. III, p. 238.

Palissy a résumé la vie, après avoir été autrefois prisonnier dans cette ville, s'y transporta derechef en 1557. Un long séjour à Genève l'avait fortifié dans la foi protestante : il avait toujours « *un remords de conscience* » de ce que, pour échapper au bûcher, il avait « dissimulé en sa confession faite en cette ville » lors d'une première incarcération. Voulant réparer sa faute, il s'efforçait partout où il passait « d'inciter les hommes d'avoir des ministres et de dresser quelque forme d'église, et s'en allait ainsi par le pays de France, ayant quelques serviteurs qui vendaient des Bibles et autres livres » imprimés en son imprimerie, — car, après avoir renoncé au sacerdoce catholique, il s'était fait imprimeur à Genève[1].

Nous pourrions citer d'autres huguenots, paresseux à se prononcer, en qui de cruelles épreuves, une maladie dangereuse par exemple, réveillèrent ces *remords de conscience* dont parle Bernard Palissy. Bèze, par exemple, qui succéda à Calvin en qualité de président de la compagnie des pasteurs à Genève, se souvint, pendant une maladie qui le mit aux portes du tombeau, des leçons de son maître Wolmar; la maladie fit fructifier dans son cœur les sentiments de piété qui y sommeillaient. Que d'autres, moins soucieux d'obéir aux avertissements de leur conscience, qui demeurèrent, en apparence du moins, fidèles à la foi romaine!

Des multitudes entières préférèrent avoir la conscience en repos plutôt que de trahir leur foi. La Réforme avait été introduite au Croisic, aux environs de Nantes. L'évêque s'y rendit, en 1555 si nous ne faisons erreur, et annonça une procession avec ordre à chacun de s'y trouver et de tapisser le devant de sa maison. Il savait bien que c'était là le plus sûr moyen de découvrir les sectateurs de la Réforme,

---

1. *France protestante*, t. V, art. HAMELIN.

à qui leur conscience défendrait d'obéir. Au lieu de se souiller par ce qu'ils regardaient comme un acte d'idolâtrie, dix-neuf protestants se retirèrent dans la maison où se tenaient leurs assemblées ordinaires. Ils ne tardèrent pas à y être investis par les catholiques ayant l'évêque à leur tête. Tant que l'émeute s'en tint aux vociférations et aux menaces, les dix-neuf fidèles se bornèrent à chanter les louanges de Dieu. Plusieurs heures se passèrent ainsi. Enfin l'évêque, impatienté, ordonna d'amener le canon et fit enfoncer les portes de la maison. Forcés de défendre leurs vies, les protestants qui avaient « bonne munition » firent usage de leurs armes et tuèrent deux ou trois assaillants, au nombre desquels était un prêtre. L'émeute se dissipa comme par enchantement; mais le lendemain elle recommença et plusieurs maisons suspectes furent dévastées[1].

Nous venons de démontrer par des exemples trop nombreux peut-être et empruntés, à dessein, à différentes périodes de l'histoire du seizième siècle, que le protestantisme fut, pour les huguenots, affaire de conscience. Les hommes, non moins que les femmes, en se déterminant à se déclarer protestants, ne faisaient qu'obéir à des convictions sincères, sérieusement acquises.

Nous voudrions à présent étudier ces convictions elles-mêmes, rappeler la source d'où elles émanèrent, les formes qu'elle revêtit, faire connaître enfin les prescriptions synodales et disciplinaires qui furent créées pour en régler les développements et en surveiller les écarts.

---

1. *France protestante*, t. VII, p. 112.

II. — Les Moyens.

1. *La Bible.*

L'idéal religieux et moral des huguenots peut s'exprimer en deux mots : ils voulurent professer la véritable foi chrétienne et vivre chrétiennement.

Croire en Jésus-Christ, imiter Jésus-Christ : ils n'eurent point d'autre désir. Lefèvre d'Étaples, écrivant à Farel en date du 20 avril 1524, désigne les membres de la petite église évangélique de Paris par cette touchante expression : « tous ceux qui aiment le nom de Christ[1] ». Le réformateur suisse Œcolampade écrit à Farel (11 mai 1528) : « Puissent les protestants, après avoir banni les idoles des temples, bannir aussi les idoles qui sont dans les cœurs[2] ! » S'adressant au chancelier Du Prat, Lefèvre souhaite, en 1527, que les livres sacrés ne sortent jamais de ses mains. Il appelle Jésus-Christ la source de tout bien[3]. En tête de sa traduction française des Évangiles (1523), il appelle le Nouveau Testament le *livre de vie* et la seule règle des chrétiens[4]. Des expressions analogues se trouvent, en nombre illimité, dans les écrits de Calvin non moins que dans ceux du réformateur de l'Allemagne ; ce serait perdre notre temps que de les reproduire.

La Bible seule ! Plus de tradition catholique ! Retournons à la foi des chrétiens de la primitive Église ! ce fut en poussant ce cri de guerre que les huguenots entreprirent leur croisade religieuse.

---

1. *Correspondance*, etc., par Herminjard, t. I, p. 209.
2. *Ibidem*, t. II, p. 134.
3. *Ibidem*, t. II, p. 33.
4. *Ibidem*, t. I, p. 134.

La lecture de la Bible produisit le protestantisme. Les huguenots y trouvèrent si peu de dogmes catholiques, ils y découvrirent de tels trésors de piété, des histoires si touchantes, des préceptes si sublimes, des exemples si saisissants dont leurs prêtres ne leur avaient point parlé, qu'au contact du grand livre ils comprirent soudain qu'ils n'étaient plus catholiques. Là, point de distinctions subtiles, mais de fortes vérités allant tout droit au cœur; point de morale scolastique, mais le sermon de la montagne; au lieu de la Vierge et des saints, d'un culte matériel, de la messe, de la confession auriculaire, d'un prêtre se substituant à Dieu, la prêtrise universelle, la confession publique, un culte tout spirituel, la religion de l'amour, de la sainteté et de la grâce, la prédication de la repentance et de la foi en Jésus-Christ mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, un repas d'amour institué par le Maître lui-même pour toujours rappeler aux chrétiens le devoir de s'aimer les uns les autres comme il les a aimés lui-même. Non, vraiment, une fois mis en présence de la simplicité, de la profondeur, de la majesté des Écritures, des hommes sincères ne pouvaient pas demeurer catholiques.

Qu'on lise à présent, dans les historiens du seizième siècle, le récit de la conversion des huguenots; on ne s'étonnera plus de rencontrer partout ces mêmes paroles: Il fut conduit par la lecture de la Bible à embrasser les opinions nouvelles. Je croirais volontiers que le féroce Blaise de Montluc écrivant ceci: «Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces *diables d'écritures*[1]», entend désigner par cette dernière expression non pas certains édits de pacification, mais les Saintes Écritures mêmes. C'est la

1. *Mémoires* de Blaise de Montluc, t. XXVII des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*. Paris, 1786, p. 10.

lecture de la Bible qui réforma Farel, Calvin, d'Aubigné, Bèze ; puis Henri de Bourbon, Dandelot, Coligny, Jeanne d'Albret; puis encore, plus bas, ces gens du tiers parti, ces hommes et ces femmes du peuple qui eurent le courage de secouer leurs préjugés et de comparer sincèrement les enseignements bibliques avec les doctrines de Rome.

Farel fut longtemps un fervent adorateur de la Vierge et des saints. Il dit quelque part : « S'il y avait quelque personnage qui fût approuvé selon le pape, il m'était comme Dieu[1]. » La lecture de la Bible fit de lui un réformateur.

Duplessis-Mornay, le *pape des huguenots*, eut pour père un catholique zélé. Sa mère penchait vers la religion protestante qu'elle embrassa ouvertement en 1559, après la mort de son mari. Lui-même avait été mis, dès l'âge de huit ans, dans un collége de Paris. Rappelé, après la mort de son père, par sa mère au château de Buhy, il entend sa mère qu'il chérissait, ses trois frères et ses deux sœurs, encore en bas âge, prier Dieu « à la mode de Genève ». Il réfléchit, se procure un Nouveau Testament, en ayant soin d'en choisir un exemplaire sorti d'une presse catholique, et ne tarde pas à reconnaître que les doctrines de l'Église romaine ne s'accordent pas avec les enseignements de Jésus-Christ et des apôtres.

Le naïf chroniqueur Lestoile, qui fut plus catholique que protestant, mais qui redit avec une rare bonne foi tout ce qu'il voit et entend, rapporte que lorsque, en 1574, le comte de Montgomméri eut la tête tranchée, un cordelier, qui l'accompagnait au lieu du supplice, lui dit qu'il avait été abusé. Mais le comte, « le regardant fermement », lui répondit : « Comment abusé! si je l'ai été, ç'a été par ceux de

1. *France protestante*, t. V, art. FAREL.

votre ordre; car le premier qui me bailla jamais une Bible en français et qui me la fit lire, ce fut un cordelier comme vous, et là dedans j'ai appris la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en laquelle ayant depuis vécu, je veux, par la grâce de Dieu, y mourir aujourd'hui.» — «Étant venu sur l'échafaud (continue Lestoile), il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le symbole en la confession duquel il protesta de mourir; puis ayant fait sa prière à Dieu à la mode de ceux de la religion, eut la tête tranchée[1].»

Un vieux récit de l'introduction de la Réforme dans la ville du Cateau en Cambrésis commence ainsi : «Par espace de plusieurs années, plusieurs bons bourgeois avec leurs familles conversaient ensemble, communiquant les uns avec les autres familièrement les Saintes Écritures secrètement, n'ayant hardiesse de soi donner à connaître, pour la crainte des persécutions qui se faisaient par tout ce pays bas contre les frères de la sainte Évangile; néanmoins, la chose étant venue aucunement en liberté parmi le royaume de France, les bourgeois susdits conversant aux prêches qui se faisaient audit royaume de France, se sont de tant plus fortifiés en la connaissance de l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ[2].»

Ainsi la Bible produisait sur tous le même effet, sur les *bons bourgeois* comme sur les savants docteurs, comme sur les princes les plus haut placés. Il suffisait qu'elle fût lue sérieusement, consciencieusement. Le parlement et le clergé eurent beau lui déclarer une guerre à outrance; elle conquit bien vite la place d'honneur au foyer domestique.

En voici une vieille, imprimée chez Jean Durand, en

1. *Mémoires*, etc. Edition Michaud et Poujoulat. *Mémoires* de Lestoile, t. I, p. 38.

2. *Bulletin du protestantisme*, t. III, p. 256.

1583, qui vient, à plus de deux siècles de distance, nous parler d'un martyr inconnu. D'innombrables passages sont soulignés; au livre des Psaumes paraissent une vingtaine de notes marginales écrites à la plume. L'une d'elles parle d'injustices souffertes; une autre, au Psaume CXIX, d'embûches dressées. Ailleurs, une simple date. Quel en a été le possesseur? par quelles mains ce vieux volume a-t-il passé? Mystère. Mais avec quel pieux respect on s'arrête devant ces feuillets jaunis par le temps et maintes fois trempés de larmes! Ah! si tel de ces vieux exemplaires de la Bible, lu pendant les guerres de religion ou, plus tard encore, dans le désert, dans le refuge, pouvait nous redire les pleurs et les prières de nos ancêtres! Nous souscrivons de grand cœur à ces paroles émues de l'auteur qui a décrit[1] la Bible de 1583: «La Bible est la confidente des pensées les plus intimes, la compagne fidèle du protestant à travers toutes les tribulations de la vie. On la lit aux jours de bonheur, on la lit aux jours de détresse et toutes les meilleures voix de notre cœur y trouvent un écho sympathique.» Vieux huguenots, dites si tel n'est pas votre sentiment!

2. *Confession gallicane.*

Dans la Bible, la vie coule à flots. Chaque fidèle allait s'y désaltérer, buvant aux meilleurs endroits où son âme retournait d'instinct.

Un temps vint — nous en avons parlé plus haut — où, l'Église s'organisant, il semblait qu'il fallût résumer en un court volume les doctrines bibliques que les docteurs de l'Église jugèrent essentielles. Il leur importait de pouvoir dire à leurs ennemis: Voici notre foi! voici la substance

1. *Bulletin du protestantisme,* t. VII, p. 211.

de la Bible! voici les points sur lesquels nous sommes d'accord, voilà ceux sur lesquels nous différons! Louable effort théologique, à condition toutefois que ceux qui s'y livrent ne se persuadent point de poser les colonnes d'Hercule de l'interprétation biblique.

La confession de foi de l'Église gallicane parut; des catéchismes essayèrent de la populariser.

On aurait tort de ne point voir, dans la *Confession gallicane*[1] un beau et vénérable monument de la foi de nos pères; on aurait tort aussi de se la figurer parfaite ou de croire que c'est elle qui encouragea aucun martyr protestant à s'avancer vers le bûcher en chantant. C'est l'esprit de la Bible, la Bible librement interprétée qui seule opéra ce miracle.

J'ai remarqué, dans une lettre de Calvin, un mot curieux. «On ne cessera (écrit le grand réformateur au prince de Condé) de vous tendre des filets pour vous envelopper en la confession d'Augsbourg, qui n'est *ni chair ni poisson*[2]».

Mélanchton et Luther, de leur côté, trouvèrent à redire à plus d'un article de foi de la Confession des huguenots.

Aujourd'hui même, où sont les réformés de France qui ne se croient pas en droit d'en corriger un ou plusieurs articles? Dans cette Confession, que de largeur à côté de quelle sombre étroitesse!

Pour qui sait raisonner juste, voici un article dont les conséquences sont énormes. On demande comment se reconnaissent les livres canoniques de la Bible? Réponse: «Nous connaissons ces livres être canoniques et la règle très-certaine de notre foi, non tant par le commun accord

1. Réimprimée dans les *Pièces justificatives* faisant suite à la *France protestante*, p. 31.

2. J. Bonnet, *Lettres de Calvin*. CALVIN A CONDÉ, 10 mai 1563. T. II, p. 512.

et consentement de l'Église, que par le *témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit,* qui les nous fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques, sur lesquels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi... »

Et puis, un peu plus loin, voici trois ou quatre articles qu'il suffit de transcrire littéralement, pour bien établir que les théologiens du seizième siècle outre-passèrent les limites au delà desquelles l'affirmation devient téméraire.

«Cette Écriture sainte nous enseigne qu'en cette seule et simple essence divine que nous avons confessée, il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.... les trois personnes non confuses, mais distinctes et toutefois non divisées, mais d'une même essence, éternité, puissance et égalité.

«Nous croyons que sa nature (de l'homme) est du tout corrompue...

«Nous croyons que toute la lignée d'Adam est infecte de telle contagion, qui est le péché originel, et un vice héréditaire, et non pas seulement une imitation, comme les Pélagiens ont voulu dire; lesquels nous détestons en leurs erreurs.

«Nous croyons aussi que ce vice est vraiment péché, qui suffit à condamner tout le genre humain, *jusqu'aux petits enfants, dès le ventre de la mère.*

«Nous croyons que de cette corruption et condamnation générale, en laquelle tous hommes sont plongés, Dieu retire ceux lesquels en son conseil éternel et immuable il a élus par sa seule bonté et miséricorde en N. S. J. C., sans considération de leurs œuvres, laissant les autres en icelle même corruption et condamnation, pour démontrer en eux sa justice, comme ès premiers il fait luire les richesses de sa miséricorde...»

. . . .

Or, écoutez ceci. Philippe de Luns, jeune femme de vingt-trois à vingt-quatre ans, née dans le diocèse de Périgueux, veuve du sieur de Graveron, que son zèle pour la Réforme avait fait nommer ancien de l'église de Paris, est célèbre dans l'histoire du protestantisme par le courage héroïque avec lequel elle souffrit la mort pour sa foi, en 1557.

Le 4 septembre (nous résumons le récit de la *France protestante*)[1], les protestants de Paris, que la persécution obligeait à se cacher pour offrir à Dieu leurs prières, se réunirent au nombre de trois ou quatre cents, dans une maison de la rue Saint-Jacques, en face du collége Du Plessis, afin d'y célébrer la cène. Une affluence de monde aussi extraordinaire éveilla les soupçons de quelques prêtres, qui ne tardèrent pas à se convaincre qu'il se tenait une assemblée de luthériens. Ils appelèrent le guet, ameutèrent le peuple et cernèrent la maison suspecte de manière que personne ne pût échapper. A minuit, le service divin terminé, les fidèles, ne se doutant de rien, voulurent sortir; mais ils furent accueillis par des cris de mort et assaillis à coups de pierres. On s'informe, et dès que l'on apprend qu'il s'agit de luthériens, la fureur ne connaît pas de bornes. Des corps de garde sont placés à toutes les issues et des feux allumés pour rendre la fuite impossible. Pendant ces préparatifs hostiles, les fidèles, enfermés dans la maison, invoquent la miséricorde de Dieu, s'attendant à tout moment à être massacrés. Leur première stupeur passée, ils commencent pourtant à se reconnaître. Encouragés par quelques gentilshommes qui se trouvent parmi eux, ils essayent de se frayer un chemin. Presque tous les hommes parviennent à s'échapper, malgré les piques et les hallebardes dont on les

---

1. *France protestante*, t. VII, p. 142.

menace, malgré les charrettes qui coupent les rues en guise de barricades. De ceux qui tentent cette dangereuse sortie, un seul périt; atteint d'un coup de pierre, il tombe; on le met à l'instant en pièces, au point de lui faire perdre toute forme humaine.

Il ne restait dans la maison que des femmes, des enfants et quelques hommes trop âgés ou trop timides pour suivre les autres. La populace (ce sont les expressions mêmes de la *France protestante*), pressentant avec le sûr instinct de la hyène qu'elle ne trouverait plus de résistance, se mit en devoir de forcer la porte. C'en était fait de ces infortunés, lorsque Martine, procureur du roi au Châtelet, arriva fort à propos, suivi de commissaires et d'un grand nombre de sergents, qui continrent, avec peine, la multitude furieuse de voir sa proie lui échapper.

Au spectacle de terreur et de désolation qui s'offrit à lui lorsqu'il entra dans la maison, Martine fut ému jusqu'à verser des larmes. Cependant il avait à remplir sa charge, et il se mit en devoir de dresser son procès-verbal. Il constata : « qu'en attendant que tous fussent assemblés, le ministre avait prié Dieu, toute la compagnie ayant les genoux en terre, et qu'après avoir exposé l'institution de la Cène, montré quel en était l'usage et comment on s'y devait présenter; après avoir aussi excommunié tous séditieux, désobéissants à leurs supérieurs, paillards, larrons, etc., leur dénonçant de ne s'approcher de la table; qu'après toutes ces choses, ceux qui avaient été jugés capables de ce sacrement s'étaient approchés de ladite table, et avaient reçu du pain et du vin de la main des ministres, avec ces paroles : C'est la communion du corps et du sang du Seigneur; que prières s'étaient faites pour le roi et la prospérité du royaume, pour tous pauvres affligés, et, en général, pour toute l'Église, aussi que quelques psaumes s'étaient chantés. »

Voilà tout ce qui s'était passé : le culte avait été célébré dignement, sérieusement.

Cependant, dès le lendemain, l'imagination populaire, si prompte à admettre les bruits les plus absurdes, était vivement frappée. Les protestants, disait-on, se livrent, dans leurs réunions religieuses, aux actes de la plus révoltante immoralité : ils s'assemblent pour immoler de petits enfants! C'est pour repousser ces atroces accusations — qui, du reste, avaient déjà été dirigées contre les premiers chrétiens par les païens — que les ministres de Paris publièrent deux *Apologies*, qui furent répandues en grand nombre jusque dans le Louvre, et dont la plus longue a été réimprimée dans le *Martyrologe* de Crespin.

Mais reprenons le récit des événements. Après avoir dressé son procès-verbal, le procureur fit lier deux à deux tous ceux qu'il avait trouvés dans la maison, hommes et femmes (ces dernières au nombre d'une centaine); puis, il les conduisit dans les prisons du Châtelet, à travers les injures, les menaces, les coups d'un peuple furieux qui remplissait les rues. « Dieu, fait remarquer le pieux Crespin, voulait ainsi triompher en l'opprobre et ignominie des siens. »

Le lugubre cortége arrive ainsi au Châtelet. On plonge les prisonniers dans des cachots infects; on les tient au secret le plus rigoureux. Dès le 17 septembre, trois accusés sont amenés à la barre; savoir, deux anciens de l'église de Paris : Nicolas Clinet, vieillard de soixante ans, et Gravelle, avocat au parlement; enfin, Philippe de Luns, toute rayonnante de sérénité, de beauté, de jeunesse. Il est vrai que, « venant devant ses juges, elle soupirait quelquefois ; mais, ajoute Crespin, cependant elle répondait toujours d'un franc courage, et allégrement ».

On a conservé son interrogatoire tel qu'il fut copié sur

les pièces mêmes déposées au greffe. En voici quelques fragments auxquels nous laissons tout le charme de leur forme antique :

D. Interrogée par le lieutenant particulier si elle ne voulait pas croire à la messe.

R. Qu'elle voulait seulement croire ce qui est au Vieux et Nouveau Testament.

D. Si elle voulait recevoir le sacrement de l'hostie.

R. Qu'elle ne voulait rien faire que ce que Jésus-Christ avait commandé.

D. Depuis quel temps elle s'était confessée au prêtre.

R. Qu'elle ne savait, et que tous les jours elle se confessait à Dieu, comme il avait commandé. Et ne croyait qu'autre confession fût requise et instituée par Jésus-Christ, pour ce qui lui seul avait puissance de pardonner les péchés.

D. Ce qu'elle sentait des prières adressées à la Vierge Marie et aux saints.

R. Qu'elle ne savait autre oraison à faire que celle que Dieu lui avait enseignée, s'adressant à lui par son Fils Jésus-Christ et non autre. Bien savait-elle que les saints du Paradis sont bienheureux, mais ne leur voulait adresser ses prières.

D. Ce qu'elle croyait des images.

R. Qu'elle ne leur voulait porter aucunement révérence.

D. De qui elle avait appris cette doctrine.

R. Qu'elle avait étudié au Nouveau Testament... Et quant à la puissance que le pape s'attribue à faire ordonnances, elle n'en avait rien trouvé au Nouveau Testament. — Et ainsi de suite.

Je me hâte d'achever, pour ensuite conclure.

Un nouvel assaut des docteurs de Sorbonne échoue contre la constance de Mme de Luns: il ne lui reste qu'à mourir. Elle est jetée, avec ses coaccusés, dans un tombereau pour

être conduite au lieu du supplice. Un prêtre s'approche d'elle pour la confesser; elle le repousse en lui disant qu'elle se confesserait à Dieu, qui seul peut remettre les péchés. La cour avait ordonné que les condamnés qui refuseraient de se convertir auraient la langue coupée; les trois malheureux subirent courageusement cette barbare mutilation. «La constance de Gravelle était merveilleuse, et les soupirs qu'il jetait sans cesse, la vue tournée vers le ciel, montraient bien l'ardeur de son affection en priant Dieu. Clinet avait aussi toujours la vue en haut, mais semblait plus triste que les autres, pour ce qu'il était déjà abattu de vieillesse, et de sa nature était blême et tout défait. La damoiselle semblait encore les surmonter en constance, car elle n'était aucunement changée de visage, mais assise dessus le tombereau, montrait une face vermeille, voire d'une excellente beauté. Elle avait auparavant pleuré son mari et porté le deuil, habillée de linges blancs à la façon du pays; mais alors elle avait posé tous ses habillements de veuvage et repris le chaperon de velours et autres accoutrements de joie, comme pour recevoir cet heureux triomphe et être jointe à son époux Jésus-Christ. Étant arrivés à la place Maubert, lieu de leur mort, avec cette constance, ils furent brûlés : Clinet et Gravelle vifs, la damoiselle étranglée, après avoir été flamboyée aux pieds et au visage. *Ce triomphe fut admirable.*» (Crespin.)

Oui, ce triomphe fut admirable. Mais, nous le demandons, qu'est-ce qui donna à Gravelle, à Clinet, à Philippe de Luns, à Louis de Berquin, à Étienne Dolet, à Louis de Rochète à Jean Leclerc, à tant d'autres glorieux martyrs, avant et après 1559, qu'est-ce qui leur donna la fermeté, les remplit de joie, les soutint jusqu'au moment suprême? Certes, ce ne fut point la conviction que Dieu retire les uns de la condamnation générale et y laisse les autres pour *démontrer*

en eux sa justice, encore moins la pensée que les *petits enfants, dès le ventre de la mère*, sont voués à la damnation. Ce fut, d'une part, l'horreur que leur inspiraient les dogmes catholiques évidemment contraires à la lettre et à l'esprit de la Bible; ce fut ensuite le profond sentiment que nulle part, plus et mieux que dans la Bible, ils n'avaient trouvé cette nourriture spirituelle après laquelle soupirait leur âme.

La plupart d'entre eux eussent certainement été fort embarrassés de formuler nettement leur *théologie;* certainement encore l'accord parfait était loin de régner entre leurs convictions; mais tous ils purent dire du plus profond de leur âme: *Christ est ma vie et la mort m'est un gain.*

Cela suffisait pour les aider à bien vivre et à bien mourir.

3. *Discipline et Synodes.*

La Confession gallicane dut régler la foi; la *Discipline*[1], les mœurs. Elle fut, en quelques points, d'une application difficile et vexatoire; peu d'églises, de nos jours, consentiraient sans doute à la supporter tout entière; mais il est honorable, pour nos pères, de l'avoir établie, d'avoir eu le courage de sacrifier, par pur désir de sainteté, le secret de leur vie intime.

On a fait, à ce sujet, une remarque aussi juste que piquante : ce n'est pas un Romain de la décadence qui se fût donné une maison de verre, ni un peuple sans vertu qui a pu se plaindre de l'insuffisance des lois civiles[2].

On pourra blâmer le pasteur Jean Malot (ancien vicaire de la paroisse de Saint-André-des-Arcs) d'avoir refusé, en

1. *Pièces justificatives* faisant suite à la *France protestante*, p. 38.
2. *Bulletin du protestantisme*, t. III, p. 687.

1564, à la duchesse Jacqueline de Longwy, mourante, la cène qu'elle désirait, «ce sacrement, lui dit-il, ne devant s'administrer que dans les saintes assemblées [1]».

Mais qui est-ce qui n'éprouverait je ne sais quelle secrète admiration pour ces huguenots si fiers, si valeureux qui surent s'incliner humblement, le cas échéant, devant les sévères prescriptions de leur code disciplinaire? Ainsi nous savons que le roi de Navarre lui-même, avant qu'il fût devenu Henri IV, ayant commis un grave péché, à la Rochelle, Duplessis parvint à le convaincre qu'il fallait reconnaître publiquement sa faute. C'est ce que fit le roi, dans l'église de Pontz, en présence de toute la noblesse de son armée. On le reçut alors «à la paix de l'Église», à condition toutefois qu'à la Rochelle, où le scandale avait été commis, le grand pécheur ferait également amende honorable, à la première occasion. Et le roi se soumit [2].

L'article XXI semblera sévère : «L'office des anciens sera de faire assembler le peuple, rapporter les scandales au consistoire, et autres choses semblables, selon qu'en chacune église il y aura une forme couchée par écrit, selon la circonstance des lieux et temps.» Mais quelle majesté antique dans cette simple expression : les anciens et diacres sont le *sénat* de l'Église ! Comme la charité chrétienne palpite sous ces deux paroles de l'article XXII : «Quant aux diacres, leur charge sera de visiter les pauvres, les prisonniers et les malades et d'aller par les maisons pour catéchiser !» Que de saine piété dans l'article XXXII : «En temps d'âpre persécution ou de guerre ou de peste ou famine ou autre grande affliction.... on pourra dénoncer prières pu-

1. *France protestante*, t. VII, p. 198.

2. *Histoire de la vie de Messire Ph. de Mornay*, etc. (par David de Licques). Leyde, 1647, p. 108.

bliques et extraordinaires, avec jeûnes, sans toutefois scrupule *ni superstition*». Ainsi donc l'Église, en 1559, ne se fait nulle illusion : d'âpres persécutions fondront sur elle; elle y opposera un concert de prières! elle jeûnera, mais sans superstition.

La Discipline ne fit, du reste, que compléter et généraliser les mesures déjà prises par la plupart des églises.

L'église de Nîmes, par exemple, était régie, dès 1566, par un règlement qu'a résumé M. Borrel[1]. Les membres du consistoire se partageaient diverses charges. Les uns visitaient des familles divisées pour les réconcilier, d'autres des individus tièdes pour réveiller leur zèle. Deux anciens étaient préposés à la surveillance des prisons, du collége et de l'hôpital. Le consistoire, pour régulariser l'administration de l'église, divisa la ville en neuf *surveillances*, à chacune desquelles il attacha spécialement un ancien. Il adopta un règlement en vingt-cinq articles, transcrit, dans le Registre des délibérations, par Théodore de Bèze lui-même. Les *secours aux pauvres* consistaient : en dons en argent, en pain, en vêtements et en remèdes; en assignation de dots pour marier des filles sans fortune; en apprentissage de pauvres enfants; en logement de familles indigentes; en placement, dans les hôpitaux, des malades et des infirmes; en libéralités envers les prisonniers, les captifs, les étrangers. Les ressources qui alimentaient la caisse des secours provenaient des dons déposés dans les bassins que les diacres tenaient aux portes du temple, des collectes à domicile, de la location des bancs, des boîtes placées chez les marchands, dans lesquelles les chalands déposaient, comme

1. Borrel, *Histoire de l'Église réformée de Nîmes*, 2e édition. Toulouse, 1856, p. 57.

droits des pauvres, une somme proportionnée à la grandeur de leurs achats; enfin de legs obligatoires.

Le consistoire était un véritable tribunal de mœurs. Il faisait appeler par l'avertisseur ceux qui étaient signalés par les surveillants comme coupables de péchés grossiers : de jurements, de profanation du dimanche, de disputes, de brouilleries et de duel (nous conservons les termes mêmes du règlement), ou comme ayant assisté à des danses, à des comédies et à des mascarades, ou comme étant dans l'habitude de fréquenter les cabarets, les jeux et les brelans.

On ne jugeait aucun accusé sans l'entendre ; on assignait les témoins à charge et à décharge.

Les diverses peines infligées aux délinquants étaient : la censure, la suspension de la sainte cène, sans nomination publique ou du haut de la chaire, et l'excommunication ou le retranchement de l'Église. Une porte était toujours ouverte à la repentance; lorsque le pécheur, condamné à quelque peine ecclésiastique que ce fût, se présentait au consistoire pour faire réparation de sa faute, il était aussitôt reçu à la paix de l'Église.

L'Église semblait revenue aux temps primitifs de son histoire; c'était la résurrection du deuxième et du troisième siècle.

Les *synodes* s'appliquèrent dans une plus large mesure encore que les églises particulières, et d'une manière plus générale, à purifier les mœurs. Les uns préparèrent la Discipline; d'autres, une fois qu'elle eut paru, l'appliquèrent, la complétèrent, l'interprétèrent. On ne saurait mieux apprendre à connaître les aspirations morales des huguenots du seizième siècle qu'en lisant les prescriptions synodales édictées par les nombreux synodes dont Aymon a conservé les procès-verbaux; elles constituent un chapitre éminemment curieux de l'histoire générale des mœurs.

Toutes ces prescriptions peuvent se ramener à deux chefs principaux : les unes défendent, les autres recommandent.

Le synode tenu à Orléans, en 1562, recommande les prières publiques. «Comme on était menacé d'une guerre, rapporte de Thou [1], ce synode ordonna un jour de jeûne et de prières publiques et solennelles. On écrivit aux autres églises, et on les exhorta toutes à se réunir dans les mêmes pratiques, pour apaiser la juste colère de Dieu.... On les conjurait de se repentir et de se corriger..... Les armes, disait-on, les plus propres pour combattre et pour vaincre les ennemis de Dieu sont l'amendement de notre vie et les prières faites avec piété; si nous ne sommes pas revêtus de ces armes, en vain préparons-nous nos dards et nos épées; nous les tirerons contre l'ennemi, et Dieu saura les détourner et les faire revenir sur nous pour nous percer et nous perdre.» De même le synode tenu à Paris, en 1559 : «En temps de grande persécution, de guerre, peste, famine et autre générale affliction, on pourra dénoncer des prières publiques et extraordinaires avec jeûnes, toutefois (nous l'avons déjà fait remarquer) sans scrupule ou superstition [2]».

Le synode de Paris, 1565, recommande la prière aux familles: les pasteurs «exhorteront soigneusement les chefs de famille de faire ordinairement, soir et matin, les prières dans leur maison [3] ».

La lecture assidue de l'Écriture sainte, dans les exercices du culte, est recommandée par le synode de Vertueil, en Angoumois, 1567 : «Dans les assemblées publiques, aucuns autres écrits ne seront lus au peuple que l'Écriture sainte [4].»

1. De Thou, *Histoire universelle.* Bâle, 1742, t. III, p. 158.

2. Aymon, *Tous les Synodes nationaux des églises réformées de France.* La Haye, 1710, t. I, p. 6.

3. *Idem*. t. I, p. 65.

4. *Idem*, t. I, p. 75.

Un autre synode, tenu à Gap, en 1603, sur la limite des deux siècles, appelle la sollicitude des fidèles sur la fondation de bibliothèques pour les pasteurs : « Les académies sont exhortées de dresser, autant qu'il leur sera possible, chacune une bibliothèque commune. » De même, le synode réuni à la Rochelle, en 1607 : « Les églises qui en auront les moyens, sont exhortées de dresser des bibliothèques pour l'usage de leurs pasteurs [1]. » On voit, par là, combien la science était en honneur chez les huguenots !

L'instruction des enfants est recommandée, par plusieurs synodes, aux parents, aux églises tout entières. Ainsi : « les pères et mères seront exhortés de prendre soigneusement garde à l'instruction de leurs enfants, qui sont la semence et la pépinière de l'Église.... Les députés des provinces seront chargés d'avertir et d'exhorter leurs provinces à faire instruire la jeunesse, et de penser à tous les moyens qu'elles pourront trouver pour dresser les écoles où ladite jeunesse puisse être élevée et rendue propre à servir un jour l'Église de Dieu, par l'exercice du saint ministère [2] ». (Synode de Sainte-Foy, 1578.)

Les parrains et les marraines, eux aussi, feront la guerre à l'ignorance. « Les femmes étant reçues marraines se chargeront de l'instruction des enfants comme les parrains, et seront exhortées par les ministres d'accomplir les promesses qu'elles font dans ces occasions. » Et encore : « Les pasteurs exhorteront diligemment les parrains et marraines de bien peser et considérer les promesses qu'ils font à la célébration des baptêmes, et les pères et mères de choisir des parrains et marraines bien instruits de la religion, et de

1. Aymon, t. I, p. 276 et 313.
2. *Idem*, t. I, p. 126 et 130.

bonne vie, autant que faire se pourra, et par le moyen desquels il y ait apparence que lesdits enfants puissent être suffisamment instruits et bien élevés en cas de besoin[1]. » (Synodes de Sainte-Foy, 1578, et de Figeac, dans le Quercy, 1579.)

La sollicitude des synodes ne se contente pas de demander la fondation d'écoles et de recommander à tous de veiller à l'instruction religieuse des enfants; elle descend plus bas encore; elle rend les maîtres responsables de leurs domestiques : «Les seigneurs et gentilshommes, dit l'un d'entre eux, veilleront sur leurs domestiques[2]. » (Synode de Paris, 1565.)

A l'instar de la Discipline, ils imposent enfin aux diacres la charge, non-seulement de recueillir et distribuer les deniers des pauvres, des prisonniers et malades, mais encore de les visiter et «d'aller par les maisons, catéchiser».

Voilà pour le bien à faire. Combattre le mal sous toutes ses formes, engager les chrétiens à lutter contre le relâchement général des mœurs, à rechercher la pureté, la sainteté: telle est la seconde partie de la tâche que poursuivent les synodes à travers tout le seizième siècle et quelle que soit, sur le vaste territoire de la France, la ville où ils s'assemblent.

Le luxe, les « vêtements indécents » sont, plus d'une fois, l'objet de leurs censures.

Le synode de la Rochelle, tenu en 1581, déclare qu'on ne doit pas mettre au rang des habits ordinaires et accoutumés «ceux qui ont quelques marques notoires d'impudicité, de dissolution, ou de nouveauté trop fastueuse ou in-

1. Aymon, t. I, p. 128 et 140.
2. *Idem*, t. I, p. 70.

décente, comme sont les fards, plissures, houpes, lardoires, guiquerolets,.......... vertugadins et autres choses semblables, desquelles tant hommes que femmes abusent dans leurs parures. C'est pourquoi les consistoires feront leur possible pour réprimer de telles dissolutions, en censurant les rebelles et en les punissant même par l'excommunication, s'ils n'abandonnent pas tout ce qui est contraire à la modestie et à la simplicité chrétienne[1] ». Celui de Montauban (1594) arrête qu'on usera d'une grande rigueur contre les femmes et filles «qui se fardent et portent le sein ouvert[2] ». Antérieurement déjà, en 1562, celui d'Orléans avait décrété que les églises auraient à avertir les fidèles, tant hommes que femmes, «d'avoir la modestie en recommandation, singulièrement pour ce qui concerne les habits, afin de retrancher toutes les superfluités et d'abolir tous les excès qui se commettent ordinairement[3] ». Un autre synode, réuni à Paris, en 1565, recommande spécialement aux ministres de regarder à ce que leur propre famille donne le bon exemple : «Les ministres exhorteront le peuple de garder la modestie dans leurs habillements; et eux-mêmes en cela, et tous autres, se donneront réciproquement un bon exemple, s'abstenant de tout embellissement mondain en leurs habits, et en ceux de leurs femmes et enfants[4] ».

Tel synode s'élève contre certaines coiffures, tel autre contre les danses, les jeux, les loteries. Il y a là des révélations piquantes sur les usages du temps.

«L'article touchant les ajustements et les habits dissolus, tant des hommes que des femmes, sera gardé le plus dili-

1. Aymon, t. I, p. 153.
2. *Idem*, t. I, p. 184.
3. *Idem*, t. I, p. 26.
4. *Idem*, t. I, p. 70.

gemment et le plus étroitement que faire se pourra, et les uns et les autres seront avertis de garder la modestie, tant aux cheveux qu'en toutes les autres choses qui scandalisent le prochain, lorsqu'on y cherche trop d'affectation et d'ornements. » Ainsi s'exprime le synode de Sainte-Foy, 1578[1], tandis que celui qui se tint à Gergeau, en 1601, alla jusqu'à défendre de porter «des chapeaux de fleurs aux épousailles[2] ».

A Poitiers, en 1560, on décide que «tous consistoires seront avertis par les ministres de défendre soigneusement toutes danses, mommeries, tours de gibecière et comédies[3] »; à la Rochelle, en 1581, après s'être élevé avec non moins de sévérité contre «les danses et autres dissolutions», on constate, avec douleur, qu'on s'y «attache de plus en plus dans tous les lieux où il y a des églises[4] ».

Le synode de Nîmes (1572) défend aux fidèles «d'assister aux spectacles profanes, comme aux danses de théâtre, aux comédies, tragédies ou farces, soit qu'on les représente en public ou en particulier, parce qu'ils ont été défendus de tous temps par les églises de Dieu, comme des amusements illicites et qui corrompent les bonnes mœurs.... » ; il semblera d'autant plus naturel qu'un autre ait trouvé bon d'excommunier ceux qui «font profession de danser», si toutefois ils persévèrent après avoir été avertis plusieurs fois[5].

Les magistrats, en ce qui les concerne, «seront exhortés de ne point souffrir les joueurs de passe-passe, de tours de souplesse, de gobelets et de marionnettes, d'autant que

---

1. Aymon, t. I, p. 129.
2. *Idem,* t. I, p. 248.
3. *Idem,* t. I, p. 16.
4. *Idem,* t. I, p. 151.
5. Synode de Poitiers, 1560. Aymon, t. I, p. 118 et 18.

cela entretient une vaine curiosité qui cause de la dépense et fait perdre beaucoup de temps[1] ». Le même synode (Montpellier, 1598) ne condamne pas les loteries autorisées par les magistrats pour le soulagement des mineurs, des créanciers ou marchands, mais il interdit toute autre espèce de loterie n'ayant pas un but charitable, et particulièrement les «roues de fortune».

L'assemblée synodale tenue, en 1583, à Vitré, en Bretagne, s'élève contre une autre classe de pécheurs : «Les jureurs qui, par colère et légèreté, prennent le nom de Dieu en vain, et tous ceux qui déchirent la majesté du Seigneur, seront grièvement censurés, et si, après une ou deux admonitions, ils ne s'en désistent pas, on les suspendra de la cène, et les blasphémateurs, outrageurs, renieurs et autres semblables ne seront aucunement tolérés dans l'Église[2].»

Une autre, tenue en 1567 à Vertueil, en Angoumois, n'oublie pas «ceux qui falsifieront, déguiseront ou corrompront leur marchandise, *suivant la coutume du pays,* comme font en Poitou les tireurs de drap »: ils seront avertis, par le consistoire, «de n'user plus de telles tromperies[3] ».

Le synode de Montauban, 1594, fait excommunier les sorciers, charmeurs et enchanteurs[4]; celui qui siégea à Orléans, en 1562, ordonne aux églises de condamner sévèrement les usuriers et les concussionnaires[5]; les hommes

---

1. Synode de Montpellier, 1598. Aymon, t. I, p. 219. Le synode de la Rochelle, 1571, s'était exprimé, à ce sujet, dans des termes presque identiques. Aymon, t. I, p. 109.

2. Aymon, t. I, p. 178.

3. *Idem,* t. I, p. 75.

4. *Idem,* t. I, p. 185.

5. *Idem,* t. I, p. 26.

qui en appelleront d'autres en duel, ou bien qui, ayant accepté un défi, tueraient leurs adversaires, seront censurés et punis par la suspension de la sainte cène; ils ne pourront être reçus à la paix de l'Église, à moins de faire une reconnaissance publique de leur faute[1]. (Synode de Montauban, 1594.) Cinquante ans plus tard, un autre synode appelle tout simplement le duel un *péché infernal*[2].

Transcrivons, pour finir, un article qui fait le plus grand honneur à ceux qui le rédigèrent au milieu des plus terribles discordes religieuses; il se trouve dans les actes du synode tenu à Poitiers, en 1560: «Toutes violences et paroles injurieuses *contre les papistes,* et même contre les chapelains, prêtres et moines, seront non-seulement empêchées, mais aussi réprimées autant qu'il sera possible[3]. »

Telles furent les principales prescriptions synodales. D'une rigidité outrée en quelques points, elles n'en contiennent pas moins la preuve certaine que le protestantisme français donna, en plein seizième siècle, à ses adversaires étonnés le magnifique spectacle d'un code religieux qui trahissait à chaque page les plus hautes aspirations vers la sainteté.

4. *Culte et chansons spirituelles.*

Il ne suffit pas qu'une église ait un bel idéal moral et religieux, un code sévère consenti de tous, pour encourager au bien et pour réprimer les transgressions de la loi: il lui faut encore un culte, la prière en commun, des formes propres à remuer toutes les forces vives de l'âme, afin qu'elle s'élance, joyeuse, vers la vérité.

---

1. Aymon, t. I, p. 187.
2. *Idem,* t. II, p. 774. Synode de Loudun, 1659.
3. *Idem,* t. I, p. 17.

Nous ne décrirons pas le culte des huguenots.

On en connaît les éléments constitutifs : le chant, la prière, le sermon. C'est bien ainsi que s'édifiait l'Église primitive. Dédaignant de flatter mollement les sens, elle ne cherchait qu'à convaincre et à émouvoir. « Que cela est sérieux ! durent s'écrier les catholiques qui, pour la première fois, mettaient le pied dans un temple huguenot. Là, rien de pompeux, rien d'inintelligible, rien de mécanique. Les cœurs s'unissent. La pensée de tous s'élève vers les choses célestes, portée sur les ailes d'une fervente prière. Toutes les bouches s'ouvrent pour chanter, gravement et simplement, les louanges du Très-Haut. L'Esprit plane sur cette assemblée, quand tous ensemble confessent leurs péchés. Et quand le prédicateur monte en chaire pour expliquer l'Évangile et pour l'appliquer, si simple, aux mille circonstances de la vie ; quand il dissipe les obscurités de l'esprit, remue les fibres les plus intimes du cœur, parle ardemment des misères de la terre et des espérances glorieuses du Ciel...., à l'aspect de ces physionomies intelligentes et émues où se voit si évidemment le désir d'être pardonné et sanctifié, nous ne saurions demeurer insensibles. Quelle gravité ! Quelle infinie douceur ! Qui est-ce qui ne serait tenté de dire tout bas, avec le psalmiste : « J'aime, Seigneur, ce lieu « où habite ta gloire ! »

D'ordinaire, après le culte, on célébrait la cène. C'était dans l'ordre. La prédication de l'amour divin d'abord, puis la représentation symbolique de ce même amour, accompagnée des paroles sacramentelles : Faites ceci en mémoire de moi.

Nous savons qu'au dix-huitième siècle, quand les églises furent sous la croix, nul ne pouvait être admis à la cène qu'après avoir exprimé à un pasteur ou à un ancien le désir de communier, et avoir reçu de lui un gage appelé *mar-*

reau, qu'on déposait sur la table sainte au moment de communier; usage qui s'est continué jusqu'à nos jours dans certaines églises de campagne[1].

Or, qu'est-ce qu'un *marreau* ou *méreau?* Une médaille de plomb figurant, d'un côté, la Bible ouverte, frappée des rayons du soleil, et offrant au regard ces paroles si propres à encourager une église pauvre et persécutée: *Ne crains point, petit troupeau.*

L'autre côté représente une plaine, image de l'isolement où se trouvait l'Église sous la croix.

On y voit un berger tenant d'une main un cor pour annoncer l'Évangile et de l'autre la houlette pour conduire les brebis qui paissent à ses pieds[2].

Eh bien, cet usage d'aujourd'hui, du dix-huitième et du dix-septième siècle, remonte jusqu'au seizième. Il résulte, en effet, d'un passage des Mémoires de Duplessis-Mornay, qu'en 1584 on ne pouvait se présenter à la cène, à Montauban, sans avoir reçu, au préalable, un *méreau;* que les méreaux se distribuaient un certain nombre de jours avant la communion dans des réunions catéchétiques auxquelles assistaient tous ceux qui se proposaient de communier; qu'ils étaient remis, par le pasteur, aux mains du chef de la famille ou de son représentant; que l'on pouvait obtenir, à la rigueur, des méreaux sans avoir assisté au catéchisme, mais qu'il fallait, pour cela, pouvoir alléguer des motifs d'abstention des plus légitimes. Mme Duplessis-Mornay elle-même, qui avait donné tant de preuves de sa ferveur religieuse, dut faire l'expérience du rigorisme avec lequel on procédait[3]!

1. *Bulletin du protestantisme*, t. I, p. 236.

2. *Bulletin*, t. I, p. 139.

3. *Bulletin*, t. I, p. 423.

L'instruction religieuse à laquelle (nous venons de le faire remarquer) assistaient parfois les adultes, se donnait avec le plus grand soin. A la suite d'un psautier de 1560, se trouve imprimé un catéchisme précédé de cet Avis au lecteur: « Ç'a été une chose que toujours l'Église a eue en singulière recommandation d'instruire les petits enfants en la doctrine chrétienne. Et pour ce faire, non-seulement on avait anciennement les écoles et commandait-on à un chacun de bien endoctriner sa famille, mais aussi l'ordre public était par les temples d'examiner les petits enfants sur les points qui doivent être communs entre tous les chrétiens.... Depuis, le DIABLE, en dissipant l'Église et faisant l'horrible ruine dont on voit encore les enseignes en la plupart du monde, a distrait cette sainte police, et n'a laissé que je ne sais quelles reliques, qui ne peuvent sinon engendrer superstition, sans aucunement édifier[1]. » Ainsi, sur ce point encore, la Réforme ne voulut que remettre en pratique les usages de la primitive Église.

Les prédications étaient fréquentes. Henri IV écrit à Duplessis-Mornay, le 7 novembre 1589, qu'il n'a point omis l'exercice de la religion partout où il a été: « tellement que telle semaine sept prêches se sont faits à Dieppe par le sieur d'Amours[2] ».

D'où donc venait cette singulière ardeur d'assister à un culte si froid en apparence, dans des sanctuaires où l'on ne voyait ni tableaux, ni statues, rien de ce qui ailleurs charme les regards et séduit, dit-on, l'imagination?

Nous l'avons dit: tout d'abord, les besoins intellectuels y étaient largement satisfaits. Mais encore l'art n'en était pas

---

1. *Bulletin*, t. II, p. 11.

2. *France protestante*, t. I, p. 69.

absent: il s'y trouvait sous ses deux formes les plus élevées, la musique et la poésie. Je veux parler des psaumes.

C'est le chant des psaumes qui, après la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, a le mieux entretenu dans le cœur des protestants de France les sentiments d'une vive piété. Ces hymnes sacrées électrisaient les multitudes, les ouvriers et les princes. Elles versaient la consolation, elles préludaient aux grandes choses.

La muse des premiers réformés était plus soucieuse de l'idée que de la forme, trop oppressée de douleur pour être toute aux délicatesses de l'art; mais « toujours droite, haute, respirant d'un souffle viril, elle perdait rarement ce calme d'un christianisme qui veut être détaché des préoccupations terrestres[1] ».

La traduction des psaumes par Clément Marot parut à Paris, en 1541. Le poëte avait écrit seulement par amour de l'art; mais la soif d'épurement religieux qui travaillait ses contemporains fit accueillir son travail avec un empressement extraordinaire. Le roi François Ier chantait volontiers ces petits poëmes d'un langage excellent pour le temps où ils furent écrits; il en récitait encore à son lit de mort. Son fils Henri II, en sa qualité de grand chasseur, aimait singulièrement le Psaume XLII: *Comme un cerf altéré brame....* Diane de Poitiers avait adopté le cent trentième; la reine Catherine de Médicis préférait le sixième: *Ne veuille pas, ô sire, Me reprendre en ton ire, Moi qui t'ai irrité....* Mais ce qui n'était chez certains grands qu'un engouement littéraire fut, chez les fidèles huguenots, de l'attachement

---

1. Voir la belle étude de M. Bordier sur les *Poésies calvinistes*, *Bulletin*, t. XVI, p. 247. C'est à lui que nous empruntons, en les complétant, la plupart des détails qui suivent. Voir aussi l'article de M. Dardier, sur le chant sacré, *Bulletin*, t. XVIII, p. 253.

religieux. On s'aperçut bientôt de l'énergie avec laquelle ils s'étaient assimilé cette poésie qui répondait si bien à leur foi, ces vers rapides et enflammés où l'on sent le souffle de l'inspiration. Ils savaient le recueil de Marot par cœur; c'était un des signes auxquels on les reconnaissait. Et ils se reconnaissaient eux-mêmes de loin les uns les autres, sans effort, quand certaines mélodies bien connues arrivaient à leurs oreilles. Des fenêtres du Louvre, Henri II eut plus d'une fois le spectacle d'une foule enthousiaste qui remplissait le Pré aux Clercs et s'y promenait gravement le soir en chantant des psaumes.

Mais c'était aux persécutés surtout que ces chants servaient de rempart et de soutien. Personne ne les chantait aussi sincèrement du fond de l'âme que les malheureux tombés entre les mains des juges et des bourreaux. « Il fut mené au lieu du supplice rendant à Dieu par tout le chemin ses actions de grâces; puis chanta un psaume et le continua jusques à ce que, surpris du feu, il rendit son âme au Seigneur »; ainsi se terminent la plupart des récits du Martyrologe.

Donc, grâce à leur vertu intrinsèque, grâce aussi, j'imagine, à ce que la pensée religieuse y présente parfois de rude et d'âpre, grâce enfin au talent des traducteurs, de Clément Marot et de Théodore de Bèze qui continua son œuvre, les psaumes traduits eussent fait leur chemin tout seuls. Calvin et Marot les y poussèrent: Calvin, en plaçant en tête de l'édition de 1543 son épître *A tous chrétiens et amateurs de la Parole de Dieu*; on y lit: « Ce présent livre doit être en singulière recommandation à chacun qui désire se réjouir honnêtement et selon Dieu, voire à son salut et au profit de ses prochains »; Marot en y appelant l'attention des *Dames de France*[1]:

1. *Bulletin*, t. I, p. 35; t. II, p. 418.

O vous Dames et Damoiselles
Que Dieu fit pour être son temple,
Et faites, sous mauvais exemple,
Retentir et chambres ou salles
De chansons mondaines et sâles,
Je veux ici vous présenter
De quoi, sans offense, chanter.

Aussi, dans les ateliers, dans les promenades publiques, dans les maisons particulières, dans les assemblées publiques et jusque sur les champs de bataille, on entendait redire les poésies auxquelles David a donné son nom. En 1568 la reine-mère, au mépris de la paix de Longjumeau, cherche à s'emparer par surprise des chefs huguenots. Condé est obligé de fuir, accompagné de Coligny, sous l'escorte d'un petit nombre de cavaliers. Il faut au plus vite traverser la Loire, dans les environs de Sancerre. Condé passe le premier, tenant son plus jeune fils entre ses bras; les autres suivent, en chantant le psaume: *Au sortir d'Israël d'Égypte*[1]. Ces poésies, on les chanta dans les prisons et dans les flammes, et, plus tard, dans l'exil lointain, dans les solitudes du désert, sur les bancs des galères. Que de martyrs dont la torture avait affaibli la voix et qui, jusqu'à leur dernier souffle, chantaient ce verset bien connu:

La voici, l'heureuse journée
Qui répond à notre désir;
Louons Dieu qui nous l'a donnée,
Faisons-en tout notre plaisir.
Grand Dieu, c'est à toi que je crie :
Garde ton Oint et le soutiens;
Grand Dieu, c'est toi seul que je prie,
Bénis ton peuple et le maintiens.

1. *France protestante,* t. II, p. 459.

Clément Marot et Théodore de Bèze avaient, depuis longtemps, achevé leur œuvre de poëte, quand d'habiles musiciens, qui tous étaient huguenots ou le devinrent plus tard, ajoutèrent au charme de la poésie le charme de la musique: Bourgeois, Guillaume Franc et surtout Goudimel[1], l'une des victimes de la Saint-Barthélemy lyonnaise. Le peuple avait chanté, jusque-là, sans compositeurs, comme il avait appris sa foi, sans pasteurs, rien qu'en lisant la Bible. On accommodait les premiers psaumes à des airs populaires que chacun choisissait à sa guise, selon les exigences de la mesure et de la coupe des vers. On vit, en Allemagne, un phénomène semblable: la substitution de cantiques religieux à des poésies efféminées ou mondaines qui étaient presque les seules populaires, au commencement du seizième siècle. La mélodie aimée du peuple demeura la même ou à peu près; mais on l'adapta à d'autres paroles.

Il est naturel que les psaumes de Marot et de Goudimel aient été jugés diversement; selon le point de vue religieux et artistique auquel on se place, ils sont ou sublimes ou pitoyables. Cela nous étonne d'autant moins que l'appréciation musicale est en grande partie affaire de goût et puis, un peu aussi, de mode. Laissons donc l'archevêque d'Aix

---

1. Goudimel naquit vers 1520. Il semble difficile de préciser la part qui lui revient dans la composition des mélodies des psaumes. Selon Crespin, sa mémoire sera perpétuelle «pour avoir heureusement besongné sur les Psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique». Voir *France protestante*, t. V, p. 309. Il est certain d'ailleurs que Goudimel n'entendait pas seulement faire une œuvre d'art pur, mais encore une œuvre vraiment utile en secondant le culte public et surtout le culte domestique. Il dit lui-même que, s'il a ajouté au chant des psaumes trois parties, «ce n'est pas pour induire à les chanter en l'église, mais pour s'éjouir en Dieu *particulièrement ès maisons*». *France protestante*, t. V, p. 169.

appeler les psaumes de Marot « de vilaines et sales chansons » (Lestoile)[1]. Que Dargaud les qualifie de « tristes poëmes » en patois rimé[2]. Que d'autres aussi soient libres d'en trouver les mélodies plus profondément religieuses que celles d'un Hændel même et d'un Glück[3]. Ce que personne ne saurait contester, c'est l'immense vogue qu'ils obtinrent, la puissante influence qu'ils exercèrent sur les destinées des huguenots, du seizième siècle au dix-huitième. J'aime bien un mot de M. Dardier : « Le chant des psaumes, dit-il, était tellement la nourriture habituelle des huguenots, ils en avaient tellement dans le cœur les mélodies et les paroles, que bien souvent, quand ils se réunissaient au milieu de la nuit sur les ruines de leurs temples et qu'ils se tenaient silencieux et priant sur cette place sainte, ils entendaient dans les airs comme une mélodie céleste : c'étaient *les anges de Dieu* qui chantaient les psaumes du Désert, qui les chantaient dans le cœur des proscrits. »

D'autres chansons encore parurent. L'air était imprégné de poésie religieuse. Maint huguenot fervent s'essaya à composer des strophes qui furent chantées par le peuple et dont quelques-unes ont été conservées.

Crespin raconte la triste destinée du martyr Jean Herwin avec lequel on enferma deux criminels « pour le tourmenter » ; les deux bandits réussirent à s'enfuir : il ne voulut pas les suivre, « de crainte que sa fuite ne fût imputée aux fidèles de la ville ». Les magistrats de Honscot employèrent et les promesses et les menaces pour le porter à l'abjuration ; tout fut en vain. Il fallut le lier et le traîner de force dans

1. *Bulletin*, t. II, p. 283.

2. Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse en France au seizième siècle*, t. II, p. 72.

3. *Bulletin*, t. I, p. 409.

la chapelle où il devait entendre la messe avant de marcher au bûcher. Pendant les derniers préparatifs de son supplice, il entonna le Psaume CXXX. Un cordelier l'interrompit et, se jetant à genoux devant lui, le supplia de se convertir; mais « plusieurs qui étaient là à l'entour, crièrent contre le cordelier : Hypocrite! ce serait à toi à te convertir! » Il acheva donc, sans nouvel empêchement, son psaume qui le soutint à l'heure de la mort, comme il l'avait consolé en prison. Il y chantait, dit encore Crespin, psaumes « *et chansons spirituelles, et lui-même s'en était fait quelques-unes* », et le peuple s'assemblait autour de la prison pour l'écouter[1].

Nous ne connaissons pas les chansons spirituelles de Herwin. Par contre, le temps en a respecté quelques-unes dont les auteurs sont inconnus, mais qui sont de véritables bijoux poétiques. J'en citerai quelques-unes. Celle-ci est de 1569[2]:

Jà le voile de la nuit
Petit à petit s'efface,
Et les astres donnent place
Au beau soleil qui les suit.

Sus, mon cœur, prends ton déduit
A chanter devant la face
Du Seigneur qui, par sa grâce,
Le temps gouverne et conduit.

Seigneur! qui de ce soleil
Fais le rayon non pareil
Sur bons et sur mauvais luire,

Illumine nos esprits
Pour, en céleste pourpris,
Heureusement les conduire.

1. *France protestante,* t. V, p. 513.
2. *Bulletin,* t. III, p. 417.

Un autre anonyme a légué à la postérité un petit volume des plus touchants[1]. L'*épître* au lecteur chrétien, qui en forme le commencement, ne saurait se lire sans que l'on éprouve un douloureux serrement de cœur. Avant de prendre la lyre, l'auteur raconte les frayeurs des fidèles : « Les pauvres fidèles ne pouvaient lors autre chose faire que gémir en leur cœur et se disposer à la mort qui, certes, les suivait de si près qu'ils ne faisaient aucun état de leur vie. Et même, si je m'ose alléguer en cet endroit, Dieu et ma conscience me rendent témoignage que l'horreur d'une si douloureuse fin *m'a souvent épouvanté l'esprit,* quand à Paris, où en ce temps la suite de mes études me contraignait de demeurer, je voyais les feux si cruellement allumés, qu'il ne restait au cœur des juges aucune humanité. Le roi s'éjouissait en ces tragédies, ignorant que la catastrophe de ses actes retournerait sur lui, et qu'il jouerait le dernier personnage sur ce triste et sanguinaire échafaud. Il se réputait le plus heureux prince de la terre ; il déployait sa magnificence et toutes ses inscriptions portaient le titre de sa félicité, comme s'il en eût atteint le comble ; mais Dieu, s'opposant à son orgueil, le fit tuer d'un coup de lance dedans la lice, entre les jeux, entre les plaisirs, entre les passe-temps ! »

Au milieu de toutes les horreurs dont il fut témoin, notre anonyme, dont on croit apercevoir, comme à travers un léger voile, la figure pâle et mélancolique, confiait à la poésie religieuse ses craintes et ses tristesses : « Je consolai ma part des communes misères par la composition de ces cantiques, selon le succès des affaires. Chose, certes, qui

1. *Cantiques et arguments sur les règnes de Henri II et François II, sur l'édit du mois de juillet* 1561, etc. 1563, in-12. Voir *Bulletin*, t. V, p. 395.

a bien souvent allégé ma douleur et m'a été un exercice fort agréable entre la débauche de ces troubles. Car ne pouvant m'employer à étude plus sérieuse et n'ayant autre moyen d'avancer les entreprises dont, en mon cœur, je désirais la fin, je ne pouvais moins faire sinon déplorer à part moi le piteux état de mon siècle et demander à Dieu l'exécution de mes souhaits. » Et puis, élevant son âme à Dieu, il chantait :

Quelle voix forte et puissante,
Quel son, quel chant, quel parler,
Quelle éloquence attrayante
Pourrait ta grâce égaler ?
Quelle langue duement
Te ferait remercîment?
Quelle âme pourrait comprendre
Ta miséricorde tendre?

. . . .

Non, si des vents la sifflure,
Si des oiseaux les doux chants,
Si de la mer le murmure,
Le bruit des fleuves glissants,
Si de tous hommes la voix
Conspiraient tout à la fois
Louer ta grâce subite,
Ils n'atteindraient ton mérite.

Sans doute, le peuple chantait ces cantiques, auxquels les littérateurs trouveront à redire, mais qu'animent de vives croyances. Dans l'un des premiers couplets, je lis en effet :

Prends ce psalme, que la *bande*
Des fidèles chantera. . . . . .

Parmi ces chants de la Réforme qui s'ajoutèrent aux psaumes de David, les uns attaquaient avec véhémence les

rites du catholicisme et son clergé; mais ils forment le petit nombre. Le plus frappant caractère du protestantisme, a dit avec raison H. Bordier, fut sa longue résignation et la douceur, la joie chrétienne avec laquelle il accepta le martyre, depuis l'an 1525 jusqu'au massacre de Vassy, *sans se départir un instant de sa soumission* et de son respect envers l'État, quelque barbare qu'il fût. Les autres sont un mélange de complaintes et d'invectives dictées par les massacres exécutés à Cabrières, à Mérindol, à Vassy, à Toulouse, ou lors de la Saint-Barthélemy. Mais le grand nombre sont seulement des odes douloureuses et tranquilles qui respirent une admirable piété. Les unes sont légèrement «assaisonnées de sel», les autres «trempées de larmes». Celle que nous allons citer d'abord est du nombre des plus pures. Quel est le sage chrétien qui la composa?

Notre jeunesse tant chérie
Est, pour un peu, plaisante à voir;
Mais comme une fleur de prairie,
On la voit soudain dépérir
Et sécher du midi au soir
Sans y pouvoir pourvoir.

Les beaux traits de notre visage
Et l'or crépu de nos cheveux
Changent bientôt; et davantage
On voit courber notre corsage
Et tendre, pauvre langoureux,
Vers un lieu plus heureux.

La beauté du corps passagère
Fuit comme un vite messager
Et semble une aronde (hirondelle) légère
Qui, de mainte et mainte manière,
De place en place va loger
Et ne fait que changer.

O mortels! ivres de folie,
Où vont tant de desseins divers?
Votre arrogance est abolie.
Chacun peu à peu vous oublie
En vos tombeaux, mis à l'envers
Pour repaître les vers.

Faites, je vous pri', faites gloire
De la perdurable beauté.
Ayez d'un autre lieu mémoire
Où l'Éternel vous fera boire
Le nectar d'immortalité
Qui vous est apprêté.

Avant que l'heure journalière
Qui roule, roule contre-bas,
Coupe la débile filière
De vos jours, en toute manière
Réglez vos pensers et vos pas
Sur le divin compas.

Soyez munis de l'équipage
Qu'il faut pour passer le détroit
De ce périlleux navigage;
Et voyez, sur l'autre rivage,
Christ qui vous mène au ciel tout droit
Et le montre du doigt[1].

Outre les *chansons spirituelles,* les huguenots du seizième siècle produisirent, avons-nous dit, des poésies légèrement assaisonnées de sel. Ils ne firent pas mentir le vieux dicton qui parle de la «malice» française. Lestoile (année 1577) rapporte qu'ils déchirèrent par leurs écrits tous ceux qu'ils tenaient pour auteurs et conseillers de la guerre et, par

1. *Bulletin,* t. XVII, p. 247.

conséquent, de leur malheur, *aiguisant en ce temps leurs plumes qui coupaient aussi bien que leurs épées*[1].

L'anonyme, entre autres, dont nous avons reproduit plus haut un cantique des plus suaves, le doux provincial qui gémit, à Paris, sur les horreurs dont il est témoin, sait aussi donner un libre cours à l'indignation qui le saisit parfois. Il trouve des accents guerriers jusqu'à la férocité. Ainsi, à propos du massacre de Vassy[2]:

Sus donc, ô Dieu, prends les armes,
Venge ce sang épandu;
Seigneur, tu as vu nos larmes,
Tu as nos cris entendu;
Console donc notre plainte
Et par ta droiture sainte
Envoy ce prince au cercueil,
D'une mort juste et fatale,
Si bien que sa peine égale
La fierté de son orgueil.

Les catholiques provoquaient par des injures non moins que par des massacres. Alors les huguenots, oubliant pour un instant le pardon des offenses reçues, rendaient injures pour injures, invectives pour invectives.

Les premiers chantaient, au lendemain de la journée de Vassy[3]:

Honneur et salut à Dieu
Et au roi notre sire.
Qui nous a, en ce bas lieu,
Si bien gardés de l'ire

---

1. *Mémoires*, etc., édition Michaud et Poujoulat, t. I, p. 81.

2. *Bulletin*, t. V, p. 513.

3. Leroux de Lincy, *Chants historiques français*, t. II, p. 269. *Bulletin*, t. V, 391.

Des hugueneaux
Remplis de maux,
Qui nous voulaient occire!
Un jour viendra
Qu'on les fera
Très tous crever de rire!

Nous avons un bon seigneur
En ce pays de France,
Et prince de grand honneur,
Vaillant par excellence!
Et très-humain,
Doux et benin;
C'est le bon duc de Guise,
Qui à Vassy,
Par sa mercy,
A défendu l'Église.

Or, on sait de quelle manière le duc de Guise défendit l'Église et quelle bénignité fut la sienne. Les réformés ne pouvaient entendre, sans frémir, ces audacieuses diatribes; ils y répondirent par une des plus audacieuses satires qui aient été, en aucun temps, composées contre un culte dominant, savoir par la *Chanson nouvelle*, contenant la forme et la matière de la *messe*. Je n'en copierai que les deux couplets les plus doux, qui suffiront à donner une idée du reste[1]:

L'on sonne une cloche,
Dix à douze coups;
Le peuple s'approche,
Se met à genoux;
Le prêtre se vest, etc.

1. L'original, imprimé à Lyon, se compose de quatre feuillets petit in-8°. Voir Leroux de Lincy, t. II, p. 239 et 266. *Bulletin*, t. V, p. 392.

Un morceau de paste
Il fait adorer,
Le rompt de sa patte
Pour le dévorer,
Le gourmand qu'il est! etc., etc.

Je ferai connaître encore, d'après Lestoile, deux pièces huguenotes où perce l'esprit le plus mordant, la verve la plus satirique.

La première est de 1564. Elle a été composée sur un bourgeois de Paris, nommé Colin, qui, après avoir fréquenté pendant quelque temps le culte huguenot, était retourné à la messe, *pour ce que la plupart y allaient*[1] :

Pour suivre le monde à la messe
Colin pense être homme de bien;
Pour aller souvent à confesse,
Colin cuide (pense) être homme de bien.
Le pauvre homme s'abuse bien,
Car tant plus de monde il ira
C'est signe que tout n'en vaut rien,
Car la plus grant'part périra.

La seconde est une épitaphe sur le sire Philbert de Marsilly, sieur de Cipierre, vaillant et brave capitaine, qui mourut en 1566.

Passant, veux-tu savoir de qui est ce tombeau,
Quels os y sont cachés et quel corps y repose?
C'est d'un qui n'eut désir, quand vivait, d'autre chose
Que d'être des enfants de Dieu cruel bourreau.
En sa vie ne fit rien de bon ni de beau
Que réduire en un bourg une grand'ville close.
Comblé d'ambition, et si encor dire ose,
A tout mal adonné, même dès le berceau;

---

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 18.

Vrai est que près du roi avait autorité,
Et toujours l'empêchait d'entendre vérité;
Mais Dieu ne pouvant plus souffrir sa fière mine,
L'a bien su atrapper, quand en cherchant recours
Aux bains pour sa santé, il accourcit le cours
De ses ans malheureux. C'est tout, passant, chemine.

Ces feuilles fugitives, ces petits livres huguenots tout pétris de verve gauloise firent énormément de mal à l'Église romaine. Elle leur fit une guerre acharnée. Ainsi, en 1548, il paraît un index des livres et chansons prohibés par un inquisiteur de la province de Toulouse. On y dénonce au monde catholique la chanson des dix commandements de Dieu, une chanson sur le premier psaume, une autre contre le Monde, d'autres encore dirigées contre les cérémonies de la messe, contre le pape, les cardinaux, la Sorbonne, le clergé séculier et régulier, poésies vigoureuses et tout d'une venue [1]. Le frère Vidal de Bécanis, de l'ordre des Prêcheurs, général inquisiteur de la *damnée et mauvaise hérésie,* prend son ton le plus solennel pour prier les prêtres, curés, vicaires et clercs de se tenir en garde contre la littérature huguenote : «Nous vous mandons et commandons, sur peine d'excommuniement et de vingt-cinq marcs d'or au roi.......» Décidément, il semble que l'on s'effrayât de la propagande huguenote et que l'on voulût l'étouffer sous les étreintes de la peur. Les adversaires des protestants, jusqu'en 1572 et 1685 et depuis 1525 et 1526, préférèrent les moyens oppressifs aux difficiles victoires de la controverse. Constamment ils se plurent à s'inspirer de l'arrêt du parlement de Paris (1526) rendu sur requête du procureur général, d'après l'avis de la faculté de théologie, par lequel arrêt les fidèles (et l'on considérait tout le monde comme

1. *Bulletin*, t. II, p. 15; t. I, p. 355.

tels) étaient sommés de *vider*, au plus vite, *leurs mains* de tout livre répugnant à la doctrine catholique, sauf à se voir instruire un *procès comme hérétiques*[1].

Les devises adoptées par la plupart des grands seigneurs étaient la forme la plus concise dont ils pussent revêtir leur pensée favorite.

Doux le péril pour Christ et le pays: ce fut celle du brave Condé, tué à Jarnac, de celui-là même dont le duc d'Anjou, son cousin, fit charger le corps sur une vieille ânesse[2]. Blessé d'une ruade du cheval de La Rochefoucault, il avait refusé de se retirer, montrant, pour toute réponse, à ceux qui insistaient, sa cornette blanche; s'étant fait remonter à cheval, il fondit avec impétuosité sur les rangs ennemis.

Jeanne d'Albret fit graver sur l'exergue des médailles qu'elle distribua aux chefs de son armée, ces deux mots: *Mors honesta*, une mort honnête[3].

Sur le plat de la couverture d'une Bible de Duplessis-Mornay, on lit, au-dessous du nom de Charlotte Arbaleste[4]:

L'esprit et la force
Vient de Dieu.

Arte et Marte, répétait un autre huguenot, tandis que le secrétaire de Mornay, Benjamin Aubéry, sieur du Maurier, dont le caractère avait pour trait distinctif la modération, fit inscrire sur les murs de son château de Fontaine ces deux mots-ci: *Cœlestem cogita*, comme pour se rappeler sans cesse qu'une seule chose est nécessaire[5].

1. *Bulletin*, t. II, p. 208.
2. *Bulletin*, t. I, p. 430.
3. *France protestante*, t. I, p. 51.
4. *Bulletin*, t. I, p. 202.
5. *Bulletin*, t. II, p. 204.



CHAPITRE V.

Conclusion.

Nous sommes à même, dès à présent, en jetant un regard rétrospectif sur toutes les preuves que nous avons énumérées, de répondre à la question : Quelle était la maîtresse-pensée des huguenots? Que voulurent-ils?

Ils recherchèrent par-dessus tout la piété telle que la Bible l'enseigne.

Confession de foi, discipline sévère, prescriptions synodales, culte, chansons spirituelles, devises, ne furent qu'autant de moyens propres à inculquer à tous les membres de la famille réformée les principes d'un christianisme aussi profond que vivant.

Constamment préoccupés de leur salut, ils crurent qu'ils ne le trouveraient que dans la communion vivante avec Jésus-Christ.

Écoutez Mme de Mornay, quand, en 1583, elle craint de n'avoir plus que peu de temps à vivre. Elle confie au papier ses plus intimes pensées: «Nous savons que notre vie est fragile, qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni si incertain que l'heure; nous savons aussi que notre félicité est de servir Dieu et d'édifier nos prochains.» Puis elle déclare vouloir mourir dans la foi en Christ, son Sauveur; confesse humblement ses péchés et se tourne, toute radieuse, vers la vie éternelle.

De quelque côté que nous portions nos regards, d'une extrémité du seizième siècle à l'autre, des plus humbles artisans qui embrassèrent la Réforme jusqu'aux lettrés les plus savants, de l'humble toit du bourgeois au palais des

gentilshommes et des princesses qui acceptèrent les doctrines bibliques, sous le chaume comme près des lambris dorés, sur les champs de bataille comme près des bûchers fumants, dans les doctes assemblées comme au foyer domestique, je vois dans les huguenots des hommes que possède le saint désir de sauver leur âme par la pureté de leur foi et par la sainteté de leur vie.

Quand Gérard Roussel, l'illustre prédicateur de la reine Marguerite de Navarre, eût été nommé, en 1536, évêque d'Oleron en Béarn, ses amis protestants, qui avaient fondé sur lui les plus belles espérances, furent inconsolables. Calvin lui écrivit pour le conjurer de ne pas se laisser éblouir par le faste du monde, de se réveiller de sa mollesse, de ne pas devenir complice des abus qui défigurent l'Église du pape, ni des persécutions dirigées contre ceux que jadis il appelait ses frères[1]. «A la trompette, lui dit-il en ramassant toute son énergie, à la trompette, toi qui dois faire le guet, à tes armes, pasteur! Qu'attends-tu? à quoi songes-tu? Est-ce le temps de dormir? Malheureux! tu rendras compte au Seigneur, de la mort de tant de gens! que de fois n'es-tu pas homicide! chaque goutte de sang que tu verses, le Seigneur la redemandera de ta main..... Redresse-toi sur tes pieds!.... Aie les yeux dressés vers le royaume des cieux!.... »

Aie les yeux dressés vers le royaume des cieux!

C'est ce que chaque huguenot se disait dès l'aube du jour; c'est ce que son âme, avide de salut, se redisait encore à l'heure où la nuit couvrait sa demeure de ses ombres.

---

1. Ch. Schmidt, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre.* Strasbourg, 1845, p. 115.

SECONDE PARTIE

LA VIE DES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER.

Jugements d'ensemble.

I. — Mœurs des catholiques du seizième siècle. — Relâchement moral à la cour. — Témoignage de Jeanne d'Albret. — Mœurs de Henri III, selon Lestoile. — Légèreté des mœurs et apparente piété. — Les processions. — Ignorance et préjugés au sujet des mœurs des huguenots; Tavannes et Montluc. — Témoignage d'Achille Gamon, de M. de Castelnau, de Casaubon. — Le clergé romain du seizième siècle, selon Lestoile et selon l'évêque de Valence. — Aveux de Fl. de Raemond.

II. — Mœurs des huguenots du seizième siècle. — Les mœurs des protestants de Strasbourg, en 1525, d'après Gérard Roussel. — Les huguenots de Troyes, d'après Nicolas Pithou. — Curés recourant à des ministres protestants pour le recouvrement de la dîme. — Un jour de jeûne, d'après Casaubon et Lestoile. — La vie des huguenots racontée par Palissy et par Florimond de Raemond. — Jugement porté par Fl. de Raemond sur les réformateurs et sur les réformés. — Les huguenots, martyrs du diable.

I. — Mœurs des catholiques du seizième siècle.

Faire connaître les mœurs des huguenots du seizième siècle, après avoir exposé leurs principes; raconter non-seulement les usages qui leur furent propres, mais encore leurs vertus, sans dissimuler leurs vices, telle est la seconde, la plus importante partie de notre tâche.

Il en est des nations comme des individus : leurs convictions valent — à part les exceptions — ce que vaut leur moralité.

La moralité des huguenots fera donc voir — cela est évident — ce que valurent leurs convictions.

Ce qui nous reste à dire sera la preuve de ce que nous avons dit : c'est au fruit qu'on connaît l'arbre.

Laissons les témoins les plus dignes de foi caractériser les mœurs de la société catholique d'abord, des huguenots ensuite, qui vécurent sous les règnes de François Ier et de ses successeurs immédiats.

Il n'est que trop facile d'établir, bonnes preuves en main, que les mœurs des catholiques français du seizième siècle ne furent pas plus irréprochables que celles de leurs aïeux.

La cour, la première, donna l'exemple du relâchement moral. Nous craindrions de blesser le respect dû à nos lecteurs, en reproduisant les expressions dont se servent les historiens du temps pour flétrir les honteux débordements des plus grands seigneurs.

François Ier avait multiplié les dames à la cour, en y créant pour elles de nouvelles charges et de nouvelles pensions. Il allait de l'une à l'autre, quoiqu'il eût un confesseur et des cardinaux pour témoins. Le contraste de ces persécuteurs corrompus et de ces persécutés austères, de ces amours payées par des bûchers, n'est-il pas navrant?

Je ne sache rien de plus expressif qu'une lettre de Jeanne d'Albret, en date du 8 mars 1572[1]. La jeune reine flétrit vigoureusement l'inconstance du roi, la légèreté de la reine-mère, l'incrédulité et l'immoralité de la cour tout entière où elle ne s'était rendue qu'à son corps défendant. Elle écrit à son fils : « Je m'assure que si vous saviez la peine en quoi je suis, vous auriez pitié de moi, car l'on me tient toutes les rigueurs du monde *et des propos vains et*

---

1. Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain Harlay, vol. 255, pièce 81. *France protestante*, t. I, p. 51.

moqueries, au lieu de traiter avec moi avec gravité comme le fait le mérite (le fait du mariage projeté de son fils avec Marguerite de Valois). De sorte que *je crève*, ajoute-t-elle énergiquement, parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer point, que c'est un miracle de voir ma patience. Et si j'en ai eu, je sais comme j'en aurai encore affaire plus que jamais, et m'y résoudrai aussi davantage. Je crains bien d'en tomber malade, car je ne me trouve guères bien.... Madame (la fiancée) est belle, bien avisée et de bonne grâce, mais nourrie en *la plus maudite et corrompue compagnie* qui fût jamais; car je n'en vois point *qui ne s'en sente*. Votre cousine la marquise (l'épouse du jeune prince de Condé) en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion, sinon d'autant qu'elle ne va point à la messe, car, au reste de la façon de vivre, *elle fait comme les papistes*.... Je vous l'écris privément. Ce porteur vous dira comme le roi s'émancipe; c'est pitié. *Je ne voudrais pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer*. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme *vous retiriez de la corruption*; car encore que *je la croyais bien grande, je la vois davantage*.

. . . .

. . . .

«Si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu.... Je vous prie, priez bien Dieu, car vous en avez bien besoin en tout temps et même en celui-ci, qu'il vous assiste. Et je l'en prie, et qu'il vous donne, mon fils, ce que vous désirez.»

Quel accablant témoignage que cette lettre écrite «privément» par la princesse la plus intègre qui fût jamais! Elle ne pensait pas, en écrivant ces lignes, l'austère huguenote, qu'elles seraient jamais lues par d'autres que son fils; elle lui ouvre tout son cœur; à lui, elle exprime toute l'horreur

que lui inspire «la plus maudite et corrompue compagnie qui fût jamais»; elle voudrait qu'il ne vécût jamais à cette école de duplicité et de libertinage, et, à son insu, sa noble protestation contre l'immoralité de son entourage est parvenue jusqu'à nous, avec les vœux sublimes qu'elle forme, peu avant de mourir, pour le bonheur de son fils.

Henri III, au penchant pour l'immoralité, allia les goûts les plus futiles. Lestoile a fait, à son sujet, les révélations les plus curieuses. Le roi allait en coche, par les rues et maisons de Paris, prendre les *petits chiens damerets;* il parcourait tous les monastères de femmes, dans les environs de la capitale, « faire pareille quête de petits chiens », au grand regret et déplaisir des dames qui les possédaient. Dans l'intervalle qui séparait ses chasses aux chiens, il se «faisait lire la grammaire» et apprenait à décliner.

L'année suivante, en 1576, ce fut pis encore. Le roi et la reine reviennent de Normandie d'où ils rapportent «grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens» achetés à Dieppe. C'est en ce même temps que le nom de *mignons* «commença à trotter» par la bouche du peuple, auquel ils étaient fort odieux, tant à cause de leurs manières à la fois badines et hautaines, «qu'à cause de leurs fards et accoutrements efféminés et impudiques, mais surtout à cause des dons immenses et des libéralités que leur faisait le roi».

En 1583, le jour de carême-prenant, le souverain, entouré de ses mignons, courut, masqué, vers le soir, à travers les rues de Paris, rôdant de maison en maison et faisant mille insolences[1].

Ailleurs, le fidèle chroniqueur appelle la cour une «cour de Sodome» et entre, sur ses mœurs, sur les festins qui

---

1. *Mémoires,* etc., édition Michaud et Poujoulat. *Mémoires* de Lestoile, t. I, p. 61, 74, 158.

s'y donnaient, sur les infamies qu'on s'y permettait, des détails qu'il ne nous est pas permis de faire deviner, même de loin [1].

Mais ce qu'il y a de bizarre, c'est la facilité avec laquelle le roi sait mener de front la légèreté des mœurs et une apparente piété.

En 1575, il va, tous les jours, faire ses aumônes et prières en grande dévotion. Ces mêmes rues où il vient de faire «mille insolences» le voient passer à pied, accompagné de deux ou trois personnes seulement, tenant en sa main de «grosses patenôtres» qu'il va disant et *marmonnant* [2], afin de gagner le pardon du jubilé envoyé en France par le pape Grégoire XIII. Le 9 octobre 1575, fête de saint Denis, il organise, à Paris, une procession générale et solennelle, « en laquelle il fait porter les reliques de la Sainte-Chapelle »; il y assiste tout du long, disant son chapelet en grande dévotion [3], à la grande édification du peuple de Paris, que Lestoile qualifie de «fort dévot» [4]. Piété étrange, il faut bien en convenir, que cette piété qui s'accommodait si bien de l'immoralité et qui, à l'occasion, savait pousser, pour la plus grande gloire de Dieu, des rugissements de bête fauve! Singuliers actes de dévotion, que ces processions si nombreuses au seizième siècle où l'on demandait un peu, à Dieu, la conservation de la santé de la famille royale, mais où on le priait surtout de nettoyer le royaume des doctrines réprouvées par Rome! Le peuple en revenait fanatisé, tout disposé à voir «flamber» quelques hérétiques. Ainsi, après la procession qui se déroula solennellement à travers les rues de

1. *Mémoires*, etc., t. I, p. 28, 141.
2. *Ibid.*, p. 75.
3. *Ibid.*, p. 60.
4. *Ibid.*, p. 68

Paris, en 1549, afin d'implorer l'assistance divine contre l'hérésie, «pour démonstration exemplaire furent exécutés, après ladite procession faite, certain nombre d'hérétiques sacramentaires par les carrefours de la ville[1] ».

Faut-il en vouloir à ces fanatiques? Ne convient-il pas, pour être juste, de s'en prendre à leur ignorance plus encore qu'à leurs instincts sanguinaires? Les préjugés religieux sont plus tenaces que d'autres. Aux yeux d'un Tavannes, d'un Montluc, qui cependant furent souvent en contact avec les huguenots, ces derniers avaient des idées monstrueuses, subversives de tout ordre et de toute religion. Ils voyaient en eux les ennemis du genre humain. Ainsi les leur avait-on dépeints et jamais ils ne voulurent en démordre. Montluc a des paroles d'une sauvagerie inouie. «On dit que j'ai pillé trois cent mille écus : je voudrais qu'il fût vrai, pourvu que ce fût sur les huguenots nos ennemis. — Si tous les chefs de la France eussent aussi bien fait leur devoir que moi, il n'y a homme en ce royaume qui s'osât dire huguenot.» Il aurait voulu exterminer, dit-il, le dernier des huguenots et avoue que la haine qu'il leur portait le mettait hors de lui. Son esprit militaire, qui ne connaissait que la force brutale et n'admirait que l'obéissance du soldat, ne pouvait concevoir qu'il y eût plus d'une religion. Il le dit avec une rare étroitesse, mais avec une entière bonne foi : « *Tant qu'il y aura deux religions, la France sera en division et en trouble;* et le pis est, que c'est chose qui ne se peut pas finir de longtemps.... Il faut laisser faire Dieu. Après qu'il nous aura prou fouettés, il mettra les verges au feu[2].»

---

1. Montmorency à MM. les cardinaux du Bellay et sieur Durfé. *Bulletin*, t. IX, p. 124.

2. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XXVI, p. 8, 10, 75 et la préface des éditeurs.

Tavannes renchérit encore sur Montluc. A ses yeux, l'hérésie n'a d'autre source que l'avarice, l'ambition, l'impatience de porter un joug quelconque; d'autres fruits que «pervertissement d'États, mépris des puissances supérieures, peuples débridés, démocratie préméditée contre les monarchies, guerre, sang, violement, rançons, profanement des choses sacrées, corruption des saintes». Il va jusqu'à appeler les réformés de méchants médecins qui, pour ôter les taches du visage, y ont planté le ch..... homicide des âmes....[1]

Tavannes et Montluc seraient bien étonnés si, obligés de céder à l'évidence des faits, ils pouvaient constater aujourd'hui: que la société moderne trouve très-naturel que plusieurs cultes subsistent paisiblement les uns à côté des autres, également protégés par les mêmes lois; Tavannes surtout serait sans doute on ne peut plus surpris de voir que ce sont précisément les nations protestantes qui *se débrident* le moins et ont le moins de goût pour les révoltes contre les puissances supérieures. Et ainsi du reste. Ah! les préjugés! les préjugés! Que de maux incalculables on éviterait si tout le monde se mettait sérieusement à examiner avant de juger!

Voici encore deux chroniqueurs du seizième siècle, sincères catholiques, mais hommes impartiaux, dont le témoignage, fort précieux, tend à prouver que c'est à l'ignorance du peuple qu'il faut surtout imputer les guerres civiles qui désolèrent la France, il y a trois siècles, à savoir: Achille Gamon, avocat à Annonay, et Michel de Castelnau.

Selon le premier (qui reconnaît, soit dit en passant, que le massacre de Vassy fut, seul, la cause des premiers

1. *Mémoires de Tavannes*, dans la collection Poujoulat, t. VIII, p. 80.

troubles religieux), « le peuple, par suite de son ignorance de la religion, ne savait à laquelle des deux religions s'attacher[1] ».

Le second rapporte le bruit absurde qui courut, à Paris, en 1559, au sujet de choses horribles qui, disait-on, se passaient dans les assemblées religieuses des huguenots. On affirmait qu'on y mangeait un cochon au lieu d'agneau pascal; on affirmait des choses bien plus scandaleuses encore..... «Mais, continue-t-il, quand on en vint à confronter les témoins, ils se trouvèrent fort variables, de sorte que la Cour de parlement ne peut asseoir ni fonder jugement et arrêt sur leurs dépositions. Néanmoins le fait demeura aux oreilles *du menu peuple* qui le pensait véritable... Quoi qu'il en soit, lorsque l'on menait exécuter des protestants, quelques-uns disaient qu'ils mangeaient les petits enfants; néanmoins lesdits protestants étaient *si opiniâtres et résolus en leur religion*, que lors même que l'on était plus déterminé à les faire mourir, ils ne laissaient pour cela de s'assembler, et plus on en faisait de punition, plus ils multipliaient[2]. » Cette *opiniâtreté* des huguenots à s'assembler, cette crédulité du menu peuple, sa propension au *credo quia absurdum,* ne sont-ce pas deux traits de mœurs que l'histoire ne saurait mettre trop de soin à faire connaître?

Ignorance et préjugés chez le peuple, licence dans les hautes régions du pouvoir, c'est ce que l'on rencontre dans la France catholique du seizième siècle. Ce n'est pas tout encore. Pour bien établir la nécessité de la Réforme, il importe de constater, par les témoignages les plus authentiques, la dégradation générale des mœurs du clergé même,

---

1. *Mémoires,* etc., collection Poujoulat, t. VIII, p. 609.
2. *Ibid.,* t. IX, p. 110.

du peuple tout entier qui demeura fidèle aux doctrines romaines. Ce que nous avons établi plus haut quant aux temps antérieurs à la Réforme, nous allons le démontrer pour le siècle de Bèze et de Calvin.

On a dit que la religion romaine ne fut, au seizième siècle, qu'une misérable dérision; on a eu raison d'ajouter que les mœurs étaient au niveau de la religion.

Le Balafré sortait d'une nuit de débauche quand il fut assassiné. Les duchesses de Nevers, de Nemours, de Guise, de Montpensier menaient une vie immonde. On sait comment cette dernière, sœur de Henri de Guise, raffermit le bras de Jacques Clément. Deux de ces grandes dames se firent apporter les têtes de leurs amants décapités, les baisèrent, les embaumèrent et les gardèrent dans leurs reliques d'amour. Et le peuple, à l'imitation des grands, faisait un affreux mélange d'une prétendue piété avec de misérables superstitions, des instincts sanguinaires, des goûts dépravés. La haine pour les huguenots suffisait pour ouvrir les portes du ciel. Les chefs donnaient l'exemple, le peuple suivait.

Montluc nous donne une juste idée des sentiments de vengeance qui étouffaient, dans bien des cœurs, tout mouvement de piété. Un jour il harangue le roi qu'il ne trouve pas assez sévère. Il lui reproche d'avoir parfois des velléités de clémence. Il se vante, en véritable bandit, de n'avoir point connu la commisération. « O pauvre roi, s'écrie-t-il, que vous avez été bien pipé en vos édits, et y êtes tous les jours !..... Les édits et ordonnances que l'on vous a fait signer, sont plus cause de votre malheur et du nôtre, que non la faute du combat des soldats ni de vos gouverneurs. Croyez, sire, croyez qu'avec cette douceur vous ne viendrez *jamais à bout de ces gens-là : le plus homme de bien d'eux vous voudrait avoir baisé mort ;* et puis vous nous défendez

de leur faire mal..... La rigueur les fait trembler : lorsque sans forme de procès je les faisais *brancher sur les chemins*, il n'y avait personne qui ne tremblât. Pensez donc, sire, de quelle importance sont ces beaux édits ![1] »

Nous verrons bientôt quels furent *ces gens-là*, dont un farouche soldat parle avec un tel dédain. Nous ferons, ici, une seule remarque : des paroles telles que celles que nous venons de citer expliquent la Saint-Barthélemy.

Le catholicisme était devenu synonyme du fanatisme le plus abject. Il avait répudié toute douceur évangélique et, avec elle, les vertus qui font le chrétien.

Qui est-ce qui ne connaîtrait du moins le nom de l'un des chrétiens les plus accomplis qu'ait produits la Réforme, de Casaubon ? Casaubon, à qui les plus savants ont décerné le titre de *prince de la science*, et que le chroniqueur Cayet proclame l'un des *ornements des lettres de son temps*. Casaubon ne fut pas seulement un érudit de premier ordre, habile à déchiffrer les manuscrits grecs et latins. Il possédait à un haut degré l'honnêteté du cœur ; un grand amour de la vérité, la piété la plus vive furent son partage. On s'en convaincra aisément en lisant sa correspondance et surtout ses *Éphémérides*[2], simples notes que cet illustre savant mit chaque jour par écrit durant dix-sept années, à partir de 1597, et que nous aurons plus d'une fois l'occasion de citer. Désigné par Henri IV pour occuper au Collége de France une chaire que les Jésuites l'empêchèrent d'obtenir définitivement, il vint habiter Paris en mars 1600. A

---

1. *Mémoires de Montluc*, collection Poujoulat, t. VII, p. 295.

2. Éditées en 1850 par M. J. Russell, d'après le manuscrit original conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Cantorbéry. Voir sur Casaubon la belle étude de M. Read dans le *Bulletin du protestantisme*, t. II, p. 255 et suiv.

partir de là, il fut aussi assidu que possible au culte protestant que les réformés de la capitale durent alors célébrer à Ablon. Rien ne saurait valoir ces pages de l'intimité; rien n'est plus touchant que cet examen de conscience quotidien, que cette naïve conversation de Casaubon avec lui-même et avec Dieu; aucune narration historique (dit à bon droit M. Read) n'aurait l'intérêt de ces mille particularités saisies au passage qui nous retracent sous de si vives couleurs la précaire existence des fidèles de Paris et le labeur du pèlerinage qui, chaque dimanche, leur était imposé.

Or, voici un court passage des *Éphémérides*, sur les mœurs catholiques, passage d'autant plus précieux que Casaubon a été consciencieux jusqu'à en être timoré: il s'est vu en butte aux soupçons des deux partis, si bien qu'un historien protestant du dix-neuvième siècle a pu le traiter d'indifférent en matière de foi[1]. Écoutons Casaubon: «Ce matin (5 des kalendes de juin 1600) je voulais partir pour le prêche; mais, d'une part, le mauvais temps, de l'autre quelques affaires assez désagréables m'en ont empêché et m'ont fait rebrousser chemin. J'ai consacré quelques heures à des méditations religieuses et j'ai conversé avec des amis très-attachés à l'Église romaine. Voici le résumé de notre entretien. Il est vrai, certain, évident, qu'aujourd'hui, dans l'Église romaine (ce sont eux qui parlaient ainsi de leur propre église) *beaucoup de vices* dominent.... Les choses sont à ce point que l'adultère a non-seulement cessé d'être honteux, mais qu'il est même ouvertement pratiqué et avec honneur. Les évêques et le clergé tout entier voient cela;

---

1. M. Nisard (*le Triumvirat littéraire au seizième siècle*, Paris, 1852) dit, au contraire, que ceux qui savaient estimer la modération comme une des principales marques de l'honnêteté du cœur, aimèrent Casaubon et le respectèrent.

ils le voient et n'en sont point scandalisés. Bien plus, ils suivent l'exemple commun. Bien plus, ils donnent eux-mêmes l'exemple. On cita des faits, des faits sûrs, nombreux. Cela fait mal d'y penser. Je t'invoque, ô Dieu saint: porte remède aux maux de ton Église et aux miens, père de clémence !»

D'autre part, nous trouvons, dans les Mémoires du fougueux seigneur de Tavannes, un charmant chapitre propre à montrer comment un seigneur catholique peut, en toute conscience, unir à la piété, telle qu'il l'entend, la plus insigne duplicité. On dirait ces quelques lignes sorties d'une plume jésuitique. Tavannes y enseigne comment il faut s'y prendre pour s'évader. «Les prisonniers, dit-il, ne doivent faire dessein que de penser à sortir et parler peu..... Premièrement crier merci à Dieu, se mettre en bon état, le remercier de ce qu'il lui plaît permettre que nous soyons châtiés, qu'il lui plaise que cela serve à l'expiation de nos péchés, le prier ardemment et remettre le tout à sa volonté.» Après ces moyens divins, vient l'indication de moyens humains qui ne sembleront nullement à dédaigner à un pieux fidèle de l'Église. Du semblant, et toujours du semblant! avec cela, vous arriverez.

«Deux choses sont nécessaires aux prisonniers, la libéralité et l'humilité..... Un prisonnier ne doit jamais se réjouir que quand il est dehors..., dire toujours du bien du roi et de la seigneurie dont il est le sujet, et de ceux qui le tiennent et le gardent prisonnier...., ne confesser rien, hormis la clarté du jour et l'obscurité de la nuit; et ne faut oublier d'être humble et gracieux aux juges à leur entrée et sortie... Dehors, il faut rendre grâces à Dieu![1]» Jolies instructions

1. *Mémoires de Tavannes*, collection Poujoulat, t. VIII, p. 7.

à l'adresse de quiconque voudra apprendre l'art de dissimuler. Heureux ceux qui savent à temps se taire, à temps être « gracieux et humbles »: ils seront élevés.

Voilà la morale d'un guerrier catholique du seizième siècle. Quelles pouvaient donc être les mœurs des prêtres, ses contemporains? Disons toute la vérité, sans rien exagérer, sans rien craindre. On se souvient du jugement que porta, sur le clergé de son temps, un théologien du quinzième siècle, dont le nom est, à juste titre, en haute estime, Théodore de Vrie, moine augustin d'Osnabrück. A l'en croire, tous les clercs de son temps furent simoniaques, non moins que les évêques et les cardinaux. Les successeurs de saint Pierre se sont éloignés de la primitive simplicité des apôtres. Au lieu de se servir de leurs revenus pour nourrir et habiller les pauvres qui meurent de faim et de froid, ils se promènent sur des chevaux dont les freins sont étincelants d'or. « Au lieu d'être les serviteurs des chrétiens, ils entendent être leurs maîtres. Leurs tables plient sous les mets les plus délicats; ils ne connaissent plus le peuple, ils n'aiment et n'honorent que les tyrans. Adonnés à une vie corrompue, ils ne respectent rien, ni l'état ni le sexe....[1] »

Or, le clergé du seizième siècle ne valut pas mieux que celui des siècles précédents.

J'ai cité, plus haut, le jugement que porta, sur la moralité des ordres monastiques, le moine François Lambert, d'Avignon. Je n'y reviendrai pas. Il sera plus instructif de faire connaître, d'après Lestoile, l'état moral du clergé romain, alors que déjà l'origine et les progrès de la Réforme lui eurent donné de salutaires avertissements. « En

1. *Bulletin*, t. III, p. 88.

cet an 1605, y eut à Paris une grande assemblée de Messieurs du clergé qui se tint, sous la permission de Sa Majesté, au couvent des Augustins; en laquelle se firent de belles propositions, peu ou point de résolution, de faste prou, de profit peu, de dépense beaucoup.» Après cet exorde quelque peu teint d'ironie, Lestoile continue : «Le *vin et la bonne chère* qui y présidaient causèrent, entre les présidents et prélats de la dite assemblée, de grands débats et altercations sur le fait de leurs préséances....... Et enfin la décision de cette matière, comme des autres traitées en cette assemblée, se termina pour la plupart *en coups de poing* qui tombèrent sur ceux même qui n'en pouvaient mais. Un docte homme de notre temps en composa des vers qui furent divulgués partout [1].»

Ces preuves ne suffisent pas. Il faut entendre encore, dans le procès que nous avons instruit, un prince de l'Église même, à savoir l'évêque de Valence, comparant, à l'assemblée de Fontainebleau (1560), en présence du roi François II, les mœurs des deux clergés. Ce parallèle, tracé par un évêque, est des plus piquants.

Le début consiste en une affirmation écrasante : «L'ordre ecclésiastique est tombé en un si grand mépris, que l'homme d'Église à peine ose-t-il confesser de quel état il est.»

Par contre, le clergé protestant est peint sous les couleurs les plus séduisantes par ce dignitaire de l'Église romaine, qui n'entendait nullement abjurer. Laissons-lui la parole.

«La doctrine, sire, qui amuse vos sujets, a été semée en trente ans, non pas en un ou deux ou trois jours, a été apportée par trois ou quatre cents *ministres diligents et exer-*

1. *Bulletin*, t. II, p. 284.

cés aux lettres, avec une grande *modestie*, gravité et APPARENCE de sainteté, faisant profession de détester tous vices et principalement l'avarice, *sans aucune crainte de perdre la vie* pour confirmer leur prédication, ayant toujours Jésus-Christ en la bouche, qui est une *parole si douce*, qu'elle fait ouverture des oreilles qui sont les plus serrées et découle facilement dans le cœur des plus endurcis. Et ayant lesdits prédicants trouvé le peuple *sans conduite de pasteur ni de berger*, ni personne qui prît charge de les instruire ou enseigner, ils ont été facilement reçus, volontiers ouïs et écoutés. Tellement qu'il ne se faut point ébahir s'il y a grand nombre de gens qui aient embrassé cette nouvelle doctrine qui a été par tant de prêcheurs et par tant de livres si diligemment publiée.»

Veut-on savoir maintenant ce que l'évêque de Valence pensait de ses confrères et des papes, desquels il proteste qu'il «parlera avec tout l'honneur et toute la révérence qu'il leur doit»? C'est en gémissant qu'il confesse que, la chrétienté étant en proie à mille troubles, les papes ne surent que s'amuser à la guerre et entretenir l'inimitié entre les princes. Les évêques, pour la plupart du moins (dit-il), ont été *paresseux*, n'ayant devant les yeux aucune crainte de rendre compte à Dieu de leur troupeau ; leur plus grand souci a été de conserver leur revenu et d'en abuser en dépenses scandaleuses : tellement qu'on en a vu quarante résider à Paris, pendant que le feu s'allumait en leurs diocèses. Bien plus : on voit des ignorants et des enfants pourvus d'évêchés. En un mot : les évêques qui sont « *les yeux de l'Église* ont été bandés » ; les colonnes ont fléchi et sont tombées à terre, sans se relever. Les *menus prêtres* enfin, «par leur avarice, ignorance et vie dissolue, se sont rendus odieux à tout le monde».

Comment porter remède à un mal si étendu? Comment relever la religion?

D'abord en publiant l'Écriture et en l'interprétant sincèrement et purement.

Puis, prenant à partie les grandes dames : «Et vous, leur dit l'orateur, vous Mesdames les reines, pardonnez-moi, s'il vous plaît, si j'ose entreprendre vous supplier qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons folles, vos filles et toute votre suite ne chantent que les psaumes de David et les chansons spirituelles qui contiennent louange de Dieu. Et souvenez-vous que *l'œil de Dieu passe sur tous les lieux et hommes de ce monde,* et ne s'arrête sinon là où son nom est mentionné, loué et exalté.»

Enfin, et c'est beaucoup de la part d'un évêque, l'orateur distingue deux sortes de réformés.

Les uns se contentent de savoir qu'il ne faut point aller à la messe, qu'ils peuvent manger chair en carême, qu'ils ne sont plus tenus d'aller à confesse et *peuvent médire des prêtres;* d'autres, au contraire, ne voudraient pour rien au monde offenser le roi. «Par leur vie et par leur mort, on connaît bien qu'ils ne sont mus que d'un bon zèle et ardent désir de chercher le seul chemin de leur salut.... Ils ne tiennent compte ni de la perte des biens, ni de la mort et de tous les tourments qu'on leur veut présenter.» Laissant son cœur déborder et sa conscience parler, le pieux évêque dit, en terminant : «Il faut que je confesse que toutes les fois qu'il me souvient de ceux-là qui meurent si constamment, LES CHEVEUX ME DRESSENT EN LA TÊTE, et suis contraint de déplorer la misère de nous qui ne sommes touchés d'aucun zèle de Dieu ni de la religion[1].» Aveux touchants, paroles émues, bien propres à empêcher d'immenses désas-

---

1. *Mémoires de Condé*, dans la collection Poujoulat, t. VI, p. 558 et suiv.

tres, si l'évêque de Valence n'eût pas été le seul évêque à en prononcer de si chrétiennes.

Le plus violent adversaire de la Réforme française, Florimond de Raemond, ne peut s'empêcher de dire, lui aussi, son *nostrâ culpâ* quand, après avoir traité Luther, Mélanchthon et Calvin de *fameux imposteurs*, il continue en ces termes : «*Surtout les vices et l'ignorance de plusieurs prêtres* (CONFESSONS HARDIMENT que tous nos malheurs sont en partie visiblement nés de là) leur servirent d'un beau prétexte pour les éloigner de l'ancienne Église [1].»

Voici un aveu plus curieux encore que nous trouvons dans un rapport de M. d'Urfey à Henri II. D'Urfey tient le roi au courant de ce qui se passe au conclave, après la mort du pape Paul III; quelques-uns, dit-il, ont mis en avant le cardinal de Sainte-Croix: ce nom eût passé, si ledit cardinal n'eût été « TROP HOMME DE BIEN POUR ÊTRE PAPE [2] ».

Les Mémoires dans lesquels se trouvent ces paroles nous apprennent d'ailleurs, dans la liberté de leur langage, que le secret de toutes les négociations, dans un conclave, a toujours été «d'arriver bien garni d'argent».

Nous finirons par une dernière remarque.

Le chroniqueur catholique Michel de Castelnau, arrivé à l'an 1562, fait observer qu'en ces temps les évêques, curés, religieux et autres *pasteurs catholiques* prirent plus de soin de veiller sur leur troupeau et aux devoirs de leur charge. Quelques-uns se mirent à étudier les saintes lettres «*à l'envi des ministres protestants* qui attiraient les peuples de toutes

---

1. *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle.* Paris, 1610, in-4°, p. 903.

2. 11 décembre 1549. *Mémoires de Fr. de Lorraine, duc de Guise*, collection Poujoulat, t. VI, p. 23 et p. 4 de la Notice des éditeurs placée en tête des Mémoires.

parts, et, craignant que lesdits ministres n'eussent l'avantage sur eux par leurs prêches et n'y attirassent les catholiques, ils commencèrent aussi à prêcher plus souvent que de coutume[1]»...

Voilà, si nous ne nous trompons, plus de preuves qu'il n'en faut pour établir l'imperfection criante des mœurs nées, au seizième siècle, à l'ombre de l'Église romaine.

L'importance de la plupart des auteurs, en partie fort peu connus, dont nous avons invoqué le témoignage, l'ingénuité des aveux qu'ils ont laissé échapper, le fait que la plupart d'entre eux ont appartenu à l'Église romaine, tout concourt à donner raison à ceux qui soutiennent, non pas qu'il n'y eut plus, au seizième siècle, dans l'Église de Rome, ni piété réelle, ni moralité, — nous n'irons pas jusque-là, — mais que la corruption des mœurs était terrible, *du temps même de la Réforme,* tant à Rome qu'à la cour de France, dans les rangs du clergé comme dans ceux de la bourgeoisie.

Détournons à présent les yeux de ce siége papal où l'on ne s'asseyait qu'à condition de ne *pas être trop homme de bien;* de ces évêques avares, dissolus et paresseux, qui à peine se laissent stimuler par le zèle des prédicants et qui, en 1605 encore, n'ont souci que de bien se «repaître et se gorger»; de ces guerriers farouches qui savent si bien pratiquer le précepte d'après lequel la fin justifie les moyens; de ce peuple à qui l'on a appris à «avaler des chameaux et à couler des moucherons», peuple ignorant, dévot, sanguinaire, âpre à la curée des hérétiques; de cette cour enfin où tous les scandales s'étalaient effrontément; de cette compagnie *la plus maudite et corrompue qui fût jamais,* et interrogeons les écrivains du temps sur les mœurs des victimes.

---

1. *Mémoires de Castelnau,* collection Poujoulat, t. IX, p. 450.

II. — Mœurs des huguenots du seizième siècle.

Nous en prévenons nos lecteurs: ils vont se trouver en pleine idylle.

Nous allons faire paraître devant eux, non pas ces huguenots éprouvés par le fer et le feu, au caractère de granit, tels qu'ils sortirent de luttes qu'ils ne cherchèrent point, mais qu'ils acceptèrent héroïquement, un contre dix, une fois qu'elles furent devenues inévitables: mais des hommes simples, doux, austères, pieux, ne demandant qu'à vivre en paix et à pratiquer toutes les vertus du chrétien; non pas encore les promoteurs du progrès sur tous les champs de l'activité humaine, mais les humbles représentants de l'esprit chrétien au foyer domestique. Et, pour le dire tout de suite, les tableaux idylliques que nous allons retracer n'auront rien de romanesque; ce n'est pas notre imagination qui en fera les frais, c'est l'histoire pure de tout alliage.

Nous laisserons à des témoins oculaires et, en partie, prévenus contre nos ancêtres, le soin de nous dire quelle fut la vie des jeunes communautés protestantes que le souffle des guerres civiles n'avait pas encore ternies.

Je n'ignore pas que, vers 1572, la piété des huguenots avait bien perdu de la pureté des premières années; je sais qu'alors plusieurs d'entre eux ne respiraient à l'aise que dans le tumulte des camps et l'ivresse des batailles.

Cinquante ans plus tard, le malheur avait raidi leur tenue et bronzé leur front. Austère en général était le réformé dans sa vie domestique, fière son attitude en public, et sa gravité importunait comme une marque de confiance superbe en lui-même, comme un signe d'or-

gueilleuse indépendance. « Renfermé dans un cercle borné d'habitudes domestiques, il ne cédait que lentement au luxe qui allait croissant autour de lui. L'ordre et l'économie régnaient ainsi naturellement dans sa famille et faisaient prospérer ses affaires; la simplicité même de son culte, la rareté des fêtes qu'il célébrait lui étaient encore un avantage temporel dont s'irritait le petit peuple catholique, à qui, laborieux et industrieux, les réformés avaient l'air de reprocher continuellement sa moindre diligence, son défaut d'industrie et sa pauvreté. »

Ce portrait que M. Sayous, avec sa plume sobre et discrète, trace du Genevois au commencement du dix-septième siècle[1], tout intéressant qu'il est, ne saurait pas non plus nous faire concevoir une idée exacte des mœurs de nos ancêtres pendant la première moitié du seizième siècle, de leurs habitudes religieuses, du *ton* qui dominait dans leur vie. Il y manque les couleurs douces, les teintes tendres et molles; le charme a disparu, il n'est resté que des contours un peu roides et par trop sévères.

En 1525, la Réforme allemande venait de conquérir Strasbourg. Gérard Roussel, qui alors se trouvait dans cette ville libre protestante où le peuple, les savants, rivalisaient de zèle avec le Magistrat, Roussel, disons-nous, frappé du spectacle qui se présentait à ses yeux émerveillés, s'empressa de communiquer ses impressions à Briçonnet. La description qu'il fait à un évêque français de la ferveur religieuse qui venait de s'emparer de ce petit peuple allemand, a quelque chose de si piquant, elle rappelle d'ailleurs par tant de côtés la vie des communautés protestantes

1. A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger, depuis le commencement du dix-septième siècle.* Paris, 1853, p. 214.

nouvellement nées sur le sol de la France, que nous ne résistons pas au plaisir d'en reproduire quelques fragments.

« Presque tout ce que je vois ici, ce qu'on fait pour exciter et propager la piété, le soin des ministres de la Parole à procurer au peuple, à presque toutes les heures du jour, une nourriture spirituelle sans aucun mélange de ferment pharisaïque, tout cela te remplirait de joie si tu en étais témoin.

« Dès cinq heures du matin on prêche dans les différents temples de la ville et on y dit des prières communes. A sept heures la même chose a lieu; à huit heures, il y a sermon dans la cathédrale, accompagné du chant des psaumes traduits en langue vulgaire; le chant des femmes se mêlant à celui des hommes produit un effet ravissant.

« A quatre heures de l'après-midi, il y a de nouveau, dans le même temple, prédication précédée et suivie de chant; par les cantiques avant le sermon on demande au Seigneur d'être rendu capable de recevoir la semence évangélique, et par ceux qui suivent on lui rend grâces de l'avoir reçue.

« Bien que le nombre des services divins paraisse très-considérable, il n'en est pas un pourtant qui ne soit fréquenté par une foule nombreuse, avide d'entendre la parole de Dieu. Combien serais-je heureux de voir chez nos compatriotes un désir pareil!

« Les leçons publiques ne sont pas moins fréquentées; elles sont faites par des hommes aussi distingués par leur piété que par leur science, et qui expliquent le texte original des deux Testaments d'une manière naturelle, simple et édifiante, sans obscurcir l'esprit des auditeurs par une fumée scolastique. Nul ne cherche à faire parade des trésors de son propre génie; tous n'ont en vue que les progrès de la piété chrétienne par le moyen d'une inter-

prétation sincère de la parole de Dieu. Ce sont, en vérité, des hommes extraordinairement savants, et tels qu'il serait difficile d'en trouver ailleurs de pareils, quoiqu'aux yeux du vulgaire ils soient de peu d'apparence, n'ayant pas honte de pourvoir à leur subsistance par le travail de leurs mains, conformément à la doctrine de l'apôtre, pour ne pas tomber à la charge de leurs frères. Quant à moi, je ne puis qu'admirer l'exemple de ce pieux dévouement; il m'est impossible de l'imiter, quelque désir que j'en aie.

« Je suis réjoui, en outre, de la sollicitude qu'on a pour les pauvres; par de sages mesures, on fait que, pas un seul jour, les vrais indigents ne manquent de pain, en même temps qu'on évite d'entretenir les hommes valides dans la paresse. Le Magistrat consacre à ce but une partie des deniers publics, en y ajoutant le produit des aumônes et des collectes faites parmi les habitants; dans toutes les églises on a établi, à cet effet, des troncs où chacun dépose son offrande[1].... »

Entre cette ville fort considérable alors déjà où le culte protestant se célébrait sans entraves et où des savants distingués interprétaient la Bible en expliquant les textes, grec et hébreu, — et ces nombreuses localités de peu d'apparence, éparpillées sur le sol français, où, le plus souvent, de simples colporteurs, des hommes du peuple, ne sachant pas le premier mot des langues anciennes, expliquaient, en 1525, les Saintes Écritures, il y avait des différences qui sautent aux yeux. Mais aussi que d'analogies! La modestie de ces hommes de science qui ne croient point déroger en pourvoyant à leur subsistance par le travail de leurs mains; cet ardent désir de vérité qui s'est emparé d'une ville devenue protestante; cette charité brû-

1. Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, etc., p. 55.

lante et sage, se multipliant pour secourir ceux qui sont dans la détresse sans pour cela encourager la fainéantise; ces cantiques où tous les assistants, femmes et hommes, mêlent leurs voix pour invoquer Dieu et pour le bénir: autant de traits et de caractères communs à toutes les églises que le souffle évangélique fit naître.

Nous avons raconté les luttes du jurisconsulte Nicolas Pithou qui se décida, en 1559, pour l'Évangile et qui, pour pouvoir librement professer sa foi, se rendit à Genève, «laissant la plupart de son bien en la garde de Dieu». Quand il revint à Troyes, peu avant le massacre de Vassy, grande fut sa joie de trouver l'Église prodigieusement accrue en quelques mois et de remarquer l'*amendement des mœurs* qu'avait produit la prédication évangélique. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en la jeunesse qui, auparavant, était *si dépravée que rien plus*, il s'était fait un changement si subit et étrange que *les catholiques mêmes en demeuraient tout étonnés*. «Tels qui précédemment se laissaient aller du tout à leurs voluptés.... et s'étaient plongés en gourmandises, ivrogneries et jeux défendus, tellement qu'ils y passaient la plus grande et meilleure partie du temps et faisaient un fort mauvais ménage, depuis qu'ils étaient entrés en l'Église *quittaient du tout leur vie passée et la détestaient,* se rangeant et soumettant allègrement à la discipline ecclésiastique, ce qui était si agréable aux parents de tels personnages que, quoiqu'ils fussent catholiques, ils en louaient Dieu. Et même toutes et quantes fois qu'ils voyaient quelque défaut en leurs enfants ou qu'ils étaient en mauvais ménage avec leurs femmes, ils avaient recours aux surveillants qu'ils connaissaient et les en avertissaient pour y mettre ordre[1].»

1. *Histoire manuscrite de l'église de Troyes*, par Nic. Pithou. *France protestante*, t. VIII, p. 252.

C'est un phénomène bien curieux que cet étonnement des catholiques eux-mêmes, à l'aspect du renouvellement des mœurs produit par l'Évangile. Plusieurs historiens du seizième siècle ont été à même de le constater. On vit des curés, auxquels leurs ouailles refusaient de payer la dîme, recourir aux ministres protestants pour les prier de faire rentrer leurs troupeaux dans le devoir. Un écrivain du temps nous raconte, à ce sujet, ce qui suit : «Plusieurs gens des villages en ces jours-là demandaient des ministres à leurs curés ou fermiers, ou autrement ils disaient qu'ils n'auraient point de dîmes : cela fâchait plus les prêtres que nulle autre chose.... En ce temps-là furent faits des actes assez dignes de faire rire et pleurer tout à un coup : car aucuns fermiers ennemis de la religion, voyant telles nouvelles, s'en allaient aux ministres, pour les prier de venir exhorter le peuple, d'où ils étaient fermiers : et ce afin d'être payés des dîmes[1].» Cela n'est-il pas fort original ?

C'est que les faits sont plus éloquents que tous les raisonnements du monde. La vie pure des huguenots, le sérieux qu'ils apportaient à leurs exercices religieux frappaient les esprits les plus prévenus. Il faut savoir avec quels merveilleux sentiments de repentance ils assistaient, par exemple, à leurs jeûnes solennels ! Casaubon écrit : «Toute l'Église de France célébrait aujourd'hui un jeûne solennel. Nous sommes allés au temple, où nous avons entendu, avec un vif plaisir, trois discours de Messieurs Dumoulin, Le Faucheur et Durand, lequel parla d'une manière si bien appropriée à la circonstance et avec tant de talent et de piété, que j'en fus tout ému et comme transporté. Aussi avons-nous bien vite oublié, ma femme et moi, les dangers que

1. *France protestante*, t. VIII, p. 76.

nous avions courus le matin, dans le mauvais petit bateau qui nous avait amenés, et nous avons prié Dieu de nous accorder plusieurs solennités semblables dans l'année[1].» Par un heureux hasard il se trouve que Lestoile qui, on s'en souvient, n'appartenait pas à la communion protestante, a consacré quelques lignes au même jour de jeûne qui a produit une si vive impression sur Casaubon. «Ce jour fut célébré le jeûne à Charenton, avec grande apparence de dévotion, au moins selon la forme simple qui s'y observe, car depuis huit heures du matin jusques à près de quatre, on n'y fit que prêcher, prier et chanter, sans que personne (ou pour le moins bien peu) sortissent de leur place et du temple, qui était tout plein. Il y fut fait trois prêches, par MM. Dumoulin, Durand et Le Faucheur qui, entre les autres, exhorta fort pathétiquement le peuple à la pénitence et amendement de vie». Ces cérémonies simples telles que les synodes les avaient prescrites; la gravité des fidèles, la ferveur avec laquelle ils passaient des journées entières à chanter leurs psaumes et à écouter des appels à la repentance, contrastaient vivement, il faut en convenir, avec le culte matériel de leurs adversaires et avec le peu de recueillement que ceux-ci y apportaient le plus souvent.

Mais tout ce que nous venons de rapporter est fragmentaire. Qu'un homme digne de toute confiance vienne nous retracer, dans son ensemble, la vie des huguenots pour l'avoir vue de près, combien son témoignage aura de prix! — Eh bien, ce témoignage existe. Cet homme, c'est l'inventeur des *rustiques figulines*, l'excellent Palissy.

Revenons au fondateur de l'église de Saintes, à Hamelin. Palissy entre dans les détails les plus circonstanciés de la

1. *Bulletin*, t. III, p. 458.

vie de ce fidèle serviteur de Christ. Il raconte que, Hamelin s'étant rendu aux environs de Saintes, à Allevert, pour y gagner un «peuple de Dieu», les magistrats et l'évêque envoyèrent à sa poursuite «avec chevaux, gens d'armes, cuisiniers et vivandiers». L'ayant trouvé à quelque distance d'Allevert, ses persécuteurs l'amenèrent à Saintes, où il fut incarcéré comme malfaiteur, bien que ses œuvres rendissent certain témoignage *qu'il était enfant de Dieu et directement élu.* Il était si parfait en ses œuvres, que ses *ennemis étaient contraints de confesser qu'il était d'une vie sainte,* bien qu'ils n'approuvassent pas sa doctrine.

Palissy, qui alors avait déjà quelque renom, continue son récit pittoresque en ces termes: «Je suis tout émerveillé comment les hommes ont osé asseoir jugement de mort sur lui, vu qu'ils savaient bien et avaient entendu sa sainte conversion: car dès lors qu'il fut condamné...., je pris la hardiesse (combien que les jours furent périlleux en ce temps-là) d'aller remontrer à six des principaux juges et magistrats de cette ville de Saintes, qu'ils avaient emprisonné un prophète, un ange de Dieu envoyé pour annoncer sa Parole et jugement de condamnation aux hommes sur le dernier temps, leur assurant qu'il y avait onze ans que je connaissais ledit Philibert Hamelin d'une si sainte vie, qu'il me semblait que les autres hommes étaient *diables* auprès de lui.»

Les juges firent bon accueil à Palissy, qui les alla trouver chacun dans sa maison; mais, s'ils ne tuèrent pas l'évangéliste, «non plus que Pilate et Judas Jésus-Christ», ils le livrèrent néanmoins entre les mains de ceux dont ils savaient bien qu'ils le feraient mourir. Ils l'envoyèrent donc à Bourdeaux, où Philibert, mangeant à la table du geôlier, se retirait, tout de suite après les repas, dans sa chambre où il passait, seul, toute la journée, parce qu'il ne supportait

point les «jeux et blasphèmes» qui se commettaient dans la chambre de son hôte et essaya en vain de les réprimer.

Pendant qu'il se trouvait en prison, un avocat, de ses amis, présenta au geôlier trois cents livres pour qu'il mît le prisonnier en liberté ; mais lui-même trouva qu'il valait mieux qu'il mourût par la main de l'exécuteur, que de mettre le geôlier en peine pour lui. Nous avons dit plus haut que, finalement, cet «enfant de Dieu» fut condamné à être étranglé et son corps réduit en cendres, sentence qui fut exécutée le 18 avril 1557.

Quelle fut l'influence exercée par Hamelin? De quel esprit se montra animée cette petite église de Saintes dont il fut le créateur?

Laissons Palissy répondre à cette question.

Son récit est d'une suavité, d'un charme vraiment exquis.

«Voilà comment notre église a été érigée au commencement par gens méprisés (des artisans), et alors que ses ennemis la vinrent saccager et persécuter, elle avait si bien profité en peu d'années, que déjà les jeux, danses, ballades, banquets et superfluités de coiffures et dorures avaient presque toutes cessé : il n'y avait plus guères de paroles scandaleuses ni de meurtres. Les procès commençaient grandement à diminuer : car dès que deux hommes de la religion étaient en procès, on trouvait moyen de les accorder, et même bien souvent, devant que commencer aucun procès, un homme n'y eût point mis un autre, que premièrement il ne l'eût fait exhorter à ceux de la religion.

«Quand le temps s'approchait de faire ses pâques, plusieurs haines, dissensions et querelles étaient accordées : il n'était question que de psaumes, prières, cantiques et chansons spirituelles, et n'était plus question de chansons dissolues et lubriques.

«Il était défendu aux hôteliers de ne tenir jeux, ni de

donner à boire et à manger à gens domiciliés, afin que les hommes débauchés se retirassent en leurs familles.

«Vous eussiez vu, en ces jours-là, le dimanche, les compagnons de métier se pourmener par les prairies, bocages ou autres lieux plaisants, chantant par troupes psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant les uns les autres.

«Vous eussiez aussi vu les filles et vierges assises par troupes dans les jardins et autres lieux, qui en cas pareil se délectaient à chanter toutes choses saintes; d'autre part, vous eussiez vu les pédagogues qui avaient si bien instruit la jeunesse, que les enfants étaient tellement enseignés, que même il n'y avait plus de geste puéril, mais une constance virile. Ces choses avaient si bien profité, que les personnes avaient changé leurs manières de faire, même jusqu'à leurs contenances[1].»

Quelle séduisante peinture des mœurs des premiers réformés! et qui vaut, à elle seule, des milliers de volumes de controverse!

Mais, dira-t-on, Palissy fut huguenot lui-même. Ce n'est pas là un juge impartial. On ne saurait être, en même temps, juge et partie.

Soit. Eh bien! il nous reste à appeler en témoignage un homme dont le jugement ne saurait paraître entaché de partialité, un historien du seizième siècle, qui a consacré à l'histoire de l'hérésie un volume de plus de mille grandes pages dont nous allons tout d'abord faire connaître l'esprit. Nous citons les paroles qu'on va lire, sans aucun sentiment d'amertume; mais nous ne pouvons ne pas les citer : on verra pourquoi nous y attachons une haute importance.

---

1. *France protestante*, t. V, article HAMELIN.

Le livre de Raemond est dédié au pape Paul V. L'auteur prend, dès l'abord, ce style parfois pittoresque, le plus souvent boursouflé qui se continue à travers le volume entier.

«Votre Sainteté verra, non pas à yeux secs, diviser l'Église en autant de schismes que fut jadis en lambeaux la robe du prophète Nathan, altérer et corrompre la conscience des peuples de mille diverses et folles erreurs.... Un malheureux moine défroqué, né en Allemagne, terre depuis fertile en toutes sortes d'impiétés, sera le parrain de cet enfantement monstrueux (la Réforme), suivi de plusieurs autres ses semblables qui ont quitté la sacrée solitude pour le monde, la religieuse austérité pour les délices, l'humilité pour l'orgueil, les exercices de piété pour les souillures de la chair. Engeance perverse, indigne que la postérité en sache seulement le nom, si ce n'est pour l'abominer, puisque comme soudoyers de Satan et avant-coureurs de l'Antéchrist, ils ont déclaré la guerre ouverte à Dieu, abattu maisons saintes, poudroyé ses autels sacrés, sacrifié ses sacrificateurs, honni les choses les plus religieuses, brisé les croix, enseignes des chrétiens, pour ne laisser aucune brisée du christianisme, et qui n'ont omis impiété quelconque à commettre, que la rage et la fureur des plus exécrables hérétiques aient pu s'imaginer[1]....»

Après s'être mis aux pieds de Sa Sainteté, Raemond objurgue ceux d'entre ses lecteurs qui ont quitté la foi de leurs ancêtres:

«Le diable, obscurcissant l'air de la vraie foi d'un monde d'opinions contraires, te jette je ne sais quelle obscurité pour te perdre. Voici qui t'éclaircit et dissipe ces gros

---

1. Florimond de Raemond, *l'Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. Paris, 1610, in-4°; 1065 p. *Dédicace*

brouillards et qui te relève de ta chute. Le ciel verse bien à gros torrents sur les sourcilleuses montagnes de ton orgueil et de ton opiniâtreté des mers tout entières de grâce; mais elles ne s'y peuvent arrêter, passent promptement, et ne laissent après elles que de la boue et de l'infection. Descends de ces orgueilleuses croupes et, rentrant en ta bassesse, soumets-toi au jugement de celle hors laquelle tu n'as point de salut!»

Maintenant, c'est le Saint-Esprit qu'il demande au Seigneur, avant d'entrer en lice. «Voici à troupes infinies, Seigneur, des ennemis armés que le serpent, jaloux de ta grandeur, a fait naître, semant les dents de son envie dans le champ de ton Église, et me voici soudain en champ clos pour la défendre *de ces lions rugissants, loups ravissants, dragons monstrueux et des mordantes vipères.*»

Ainsi armé de pied en cap, Raemond entre en matière ou plutôt en champ clos, selon sa propre expression.

Après avoir énuméré divers prodiges qu'on vit au ciel, signe infaillible du schisme qui déchira l'Église après l'an 1500, il fait, à grands coups de crayon, le portrait des réformateurs. Celui de Luther n'est guère propre à faire aimer le puissant moine de Wittemberg, qui fut bien cependant la nature la plus sincère, la plus honnête, la plus chrétienne et la plus humaine tout ensemble que nous connaissions.

Il eut pour père, selon Raemond, un *mauvais idiot.* Lui-même, la nature l'avait «assez avantagé», soit au corps, soit en l'esprit. Il avait l'esprit prompt et vif, une heureuse mémoire, beaucoup de facilité à s'expliquer, toujours sur les livres la plume à la main, *s'il n'était entre les bras de sa* MOINESSE qui lui fut un pesant fardeau et fâcheux empêchement au progrès de ses études. Quand il était en chaire tout transporté d'ardeur et de passion, il savait animer tout ce qu'il disait et, comme un torrent, emporter les esprits

de ses auditeurs. Malheureusement il fut un ennemi mortel de toute sujétion, de toute austérité, de toute pénitence. *Le jeûne était sa mort, la chasteté son enfer*[1].

Voilà qui suffit pour faire connaître Raemond. Nous n'avons ni la tâche ni le dessein de reprendre ses assertions une à une pour en montrer la fausseté; nos lecteurs sont bien convaincus des sentiments haineux qui l'animent à l'endroit de la Réforme : c'est assez. Qu'ils veuillent à présent lire attentivement la description suivante des mœurs des huguenots.

«Les premiers luthériens qui passèrent en France, voire même les calvinistes qui vinrent depuis sous cette modestie et simplicité chrétienne, pipèrent le monde : car ceux qui ne pouvaient croire qu'en une vie si chrétienne comme était la leur en apparence peut loger une fausse doctrine... étaient ébranlés en leur ancienne créance, couraient après ces hommes qui ne respiraient que toute sainteté. Le nom du Seigneur et du Christ était à tout propos en leur bouche; le En vérité, leur serment ordinaire : ils se déclaraient ennemis du luxe, des débauches publiques et folâtreries du monde trop en vogue parmi les catholiques. En leurs assemblées et festins, au lieu de danses et hautbois, c'était lecture des Bibles qu'on mettait sur tables et chants spirituels, surtout des psaumes quand ils furent rimés. Les femmes à leur port et habit modeste paraissaient en public comme des Èves dolentes ou Madeleines repenties, ainsi que disait Tertullien de celles de son temps. Les hommes tous mortifiés semblaient frappés du Saint-Esprit : c'étaient autant de Saint-Jeans prêchants au désert. Celui qui était élu surveillant, quoique de diverses troupes, en les rencon-

1. Florimond de Raemond, p. 31 et 33.

trant (au rencontre) leur parlait des yeux. Il les reconnaissait à leur seul geste, comme cet ancien escrimeur savait distinguer par l'entregent de la démarche ceux qui avaient appris dans sa salle l'art d'escrime. Avec cette modestie extérieure, ce n'était qu'obéissance et humilité. Ils tâchaient à s'établir, non avec la cruauté, mais avec la patience, non en tuant, mais en mourant, de sorte qu'il semblait que la chrétienté fût revenue en eux en sa première innocence et que cette sainte réformation dût ramener le siècle d'or[1].»

Cette fois-ci le tableau est complet; Palissy n'eût pas mieux dit. Aucun trait n'y manque : les huguenots ne respiraient que sainteté. Ennemis du serment, du luxe et des débauches publiques *trop en vogue parmi les catholiques,* ils préféraient aux danses et aux hautbois leurs psaumes et leur Bible. Leur port, leur démarche, leur physionomie, tout, en eux, portait le cachet des fortes convictions qui remplissaient leur âme. Rien qu'à voir ces femmes modestes et ces hommes graves frappés du Saint-Esprit, on discernait en eux des huguenots. Et, avec cela, quelle patience! Ils ne tuent pas, ils meurent et c'est en mourant qu'ils font des adeptes.

Et qui est-ce qui les dépeint ainsi? C'est Raemond!! O vérité, que tu es forte!

Ils meurent, dit Raemond, et il les met en scène, arrachant, en mourant, des larmes à leurs bourreaux.

Les feux, dit-il, étaient allumés partout. Et comme, d'un côté, la justice et sévérité des lois contenait le peuple en son devoir, de l'autre l'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînait au gibet, auxquels on ôtait la vie plutôt que le courage, en étonnait plusieurs. Car comme ils voyaient les

1. Florimond de Raemond, p. 863.

simples *femmelettes* chercher les tourments pour faire preuve de leur foi et courir à la mort en chantant des psaumes et en invoquant le nom du Christ; les jeunes vierges marcher plus gaîment au supplice *qu'elles n'eussent fait au lit nuptial*; les hommes se réjouir en voyant les *terribles apprêts et outils de mort* qu'on leur avait préparés et, «mi-brûlés et rôtis, contempler du haut des bûchers, *d'un courage invaincu*, les coups des tenailles reçus, porter un visage et maintien joyeux entre les crochets des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref: *mourir en riant*», ces tristes spectacles qui se renouvelaient sans cesse jetaient le trouble non-seulement en l'âme des simples, mais des plus grands qui ne pouvaient se persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté. D'autres en avaient compassion ; ils étaient «marris de les voir ainsi persécutés. Et contemplant dans les places publiques ces *noires carcasses* suspendues en l'air, avec des chaînes vilaines, reste des supplices, ils ne pouvaient contenir leurs larmes; *les cœurs mêmes pleuraient avec les yeux.* Cependant les curieux désiraient voir leurs livres, et savoir le fond de leur créance, et pourquoi on les faisait mourir; et n'ayant d'autre guide que leur propre sens et jugement, quelques-uns se laissaient séduire, embrassant avec telle opiniâtreté les premières impressions qui leur entraient en tête, qu'il n'y avait crainte de mort ni espèce de tourment qui les en pût arracher; il semblait que *plus on en envoyait au feu*, d'autant plus on en voyait renaître de leurs cendres[1]».

Bien plus : Raemond lui-même, le croirait-on? fut sur le point de se déclarer huguenot, lui qui, dans son gros livre, ne fait que tourner en dérision le culte des réformés, ses fon-

1. Florimond de Raemond, p. 864.

dateurs, ses ministres «prêchant en robes de chambre ou robes noires»..... Après avoir assisté au martyre d'Anne du Bourg, il fut du nombre de ces jeunes gens qui fondirent en larmes dans leur collége au retour de ce supplice et plaidèrent sa cause après son décès, maudissant *ces juges injustes qui l'avaient justement condamné.* « Son prêche, en la potence, dit-il, et sur le bûcher fit plus de mal que *cent ministres* n'eussent su faire[1].»

Tels sont les incroyables aveux que le détracteur le plus passionné du protestantisme se laisse arracher par l'évidence des faits.

«Mais, dira-t-on, Raemond ne se serait-il pas aperçu du démenti qu'il se donnait à lui-même en prodiguant les éloges à la vie et au martyre de ces mêmes hommes que sa tâche était de traîner dans la boue?»

Certainement.

Mais ce sont gens si habiles que les Raemonds, ceux du dix-neuvième siècle et cet autre qui, pressé par la vérité, dut avouer, il y a trois siècles, «qu'il semblait que la sainte réformation dût ramener le siècle d'or»!

Voici comment, pour sa part, il crut se tirer d'affaire.

Le martyre des huguenots avait fait pleurer *son cœur avec ses yeux*, selon sa charmante expression; mais, continue-t-il, combien de gens avons-nous vu évidemment convaincus de *crimes énormes*, prêcher néanmoins au gibet leur innocence, chanter par les rues lorsqu'on les mène au supplice! Combien de pauvres misérables qui se sont exposés à la mort pour une religion fausse!.... *Le diable, qui sera toujours singe de Dieu, a voulu de tout temps avoir ses martyrs*[2].

---

1. Florimond de Raemond, p. 866.
2. *Ibid.*, p. 867.

Les martyrs huguenots furent donc les martyrs du diable. Bien. Voilà le secret de leur mort héroïque : c'est pour le diable qu'ils moururent.

Il est d'ailleurs parfaitement juste de dire que jamais martyr ne prouva, par sa mort, la vérité de la religion pour laquelle il donnait sa vie. Il n'y a pas de religion, pas une seule, qui n'ait eu ses martyrs.

Mais, demanderons-nous à Raemond, l'éclatante pureté de ces vies qui s'éteignirent sur les bûchers, l'oubliez-vous?

Non, répond notre historien. Mais il faut *distinguer* les apparences de la réalité. Roussel, par exemple, considéré par l'extérieur, *semblait* être de bonne vie, parce que « sa meute de chiens et de lévriers était un grand nombre de pauvres, ses chevaux et son train, une troupe de jeunes enfants élevés aux lettres»; mais CE N'ÉTAIT QU'APPARENCE[1]. Et ainsi de tous les réformés : leur vie paraissait être sainte; en réalité, elle ne l'était pas. La panthère! voilà leur image.

« La panthère.... est d'une si suave odeur et a la peau embellie d'une si agréable diversité de pelages et variété de couleurs, qu'elle attire par là infiniment de petits animaux à soi », mais c'est pour les dévorer, car elle est la plus cruelle des bêtes.... Il en fut ainsi des hérétiques du seizième siècle. Ils commencèrent par mener une vie si douce, si simple et si innocente *par apparence* qu'on les eût dits non pas seulement sanctifiés, mais *déifiés ;* mais malheur à qui s'y fie! Sous « cette fausse montre, ils cachent leur vieille et noire malice, portant sous un *visage d'albâtre*

1. Florimond de Raemond, p. 851.

une âme d'ébène. Ils trompent et déçoivent ceux qui, sous ce faux masque, ne peuvent découvrir leurs ordures[1]. »

Voilà la conscience de Raemond en repos. Il avait peint le visage d'albâtre des huguenots ; pour empêcher que l'on ne s'y trompât, il lui restait à peindre leur âme d'ébène.....

Mais parlons sérieusement. Ne faut-il pas que les mœurs de nos ancêtres aient eu un attrait irrésistible, pour que leurs plus violents adversaires, après en avoir fait malgré eux un tableau enchanteur, soient réduits, pour les expliquer, à balbutier les mots de fausseté, d'apparence, d'hypocrisie diabolique ? Une cause est excellente quand, pour essayer de la noircir, ses adversaires sont obligés de recourir à de si pauvres arguments[2]. Ils oublient cette parole de Jésus, que l'on ne saurait trop leur rappeler : C'est au fruit qu'on connaît l'arbre.

1. Florimond de Raemond, p. 863. Raemond applique tout d'abord aux Adamites et aux Anabaptistes les épithètes « sanctifiés et déifiés », mais l'ensemble du passage que nous avons résumé fait bien voir qu'il entend les appliquer aussi à tous les hérétiques et en particulier aux huguenots du seizième siècle.

2. C'est ainsi qu'un historien catholique de Jeanne d'Albret ne trouve qu'une chose à lui reprocher, sa religion ; que Montluc (*Mémoires,* édition de 1786, t. XXVI, p. 76) reproche aux huguenots de FAIRE *les mortifiés,* etc.



CHAPITRE II.

Détails.

I. — Vertus des huguenots. — 1. *Le sentiment religieux.* — Fidélité des huguenots à leurs convictions religieuses. — Jeanne d'Albret. — Éléonore de Roye. — Dandelot. — Madeleine Briçonnet. — Catherine de Bourbon, d'après M. Ath. Coquerel fils.

2. *L'esprit et l'imagination.* — Enjouement de Calvin et de Bèze. — Coligny et Charlotte de Laval. — La poésie. — L'art; Jeanne d'Albret, Palissy. — Le style; les *Discours admirables.* — Les huguenots et la Renaissance. — La science. — Finesse de l'esprit : Lesdiguières, Condé, Jeanne d'Albret.

3. *La volonté.* — Activité de Farel. — Persévérance de Palissy; ses *grandes tristesses.* — Jeanne d'Albret. — Courage des femmes huguenotes. — Françoise de Longueville et Charlotte de Laval. — Antoinette d'Aubeterre. — Siége de Sisteron; siége de la Rochelle. — Récits de Lestoile.

4. *Le sentiment moral.* — Abnégation, désintéressement, charité, générosité, humilité, loyauté, probité, esprit de conciliation, rigidité morale, pardon des injures. — Fr. Hotman, La Noue, Dandelot, d'Aubigné, Calvin, Casaubon, Bèze, Coligny, Larochefoucauld, La Force, Paré, etc.

5. *Les huguenots et la famille.* — *Le mariage.* — Louise de Châtillon, Jacqueline d'Entremont, Charlotte Arbaleste. — La Bible au foyer domestique. — Le culte de famille, d'après les ***Mémoires*** de Coligny. — Réconciliation avant la cène.

Amour conjugal. — Mme Duplessis-Mornay. — Amour conjugal subordonné au bien public. — Tendresse conjugale de Coligny. — Sa dernière lettre. — Héroïsme de Mme l'amirale. — La veuve de Caillon. — La veuve de Claude Brison. — Tendresse conjugale de d'Aubigné, de Calvin.

Amour maternel. — Jeanne d'Albret; sa mère et ses enfants. — Éducation physique, scientifique, morale et religieuse de Henri IV. — Anecdotes. — Agrippa d'Aubigné à Amboise. — La Place. — Briqueville. — Laglée; héroïsme maternel. — Bernard d'Arros. — Amour maternel de Mme Duplessis-Mornay.

Respect filial et amour fraternel. — Henri IV. — La Noue; son fils Odet. — Les enfants de Coligny. — Enfants qui aiment Dieu plus qu'ils n'aiment leurs parents. — Jean Lemaçon.

Serviteurs et maîtres. — Jean Joery. — Testaments.

Amitié. — Henri IV et d'Aubigné. — Coligny et Lestrange. — Éléonore de Roye et Viret. — Lettres consolatoires adressées à Mme de Soubize. — Calvin et ses amis.

6. *Les huguenots et l'État.* — Les huguenots avant 1562. — Origine de la guerre civile ; le massacre de Vassy. — Témoignage de d'Aubigné, de La Noue, de Jean de Mergey. — Calvin et la guerre civile. — Aveux du duc d'Aumale. — Protestation de Coligny, de Dandelot. — La Noue plaide l'inviolabilité du for intérieur. — Les huguenots ne furent pas des séditieux.

7. *Les huguenots et la guerre.* — Les huguenots combattent comme des lions. — D'Aubigné. — Le vieux Lavergne. — Le *lion mort.* — La valeur des calvinistes, selon Lestoile. — La piété des huguenots, au colloque de Poissy et à l'armée. — La prière. — Siége de Sancerre. — Ambroise Paré. — Les mœurs militaires des huguenots d'après La Noue.

8. *Les huguenots et les épreuves.* — La résignation n'est pas la marque d'un esprit faible. — La Noue *tout transformé.* — Odet de La Noue. — D'Aubigné et *la douceur des afflictions.* — Le prince de Condé. — L'amiral lors de la mort de son frère. — Son *reconfort* pendant sa captivité. — Jacqueline d'Entremont, lors de la mort de l'amiral. — Résignation d'Idelette de Bure et de Calvin. — Casaubon.

9. *Les huguenots en face de la mort.* — Testaments de Coligny, de Mme Duplessis-Mornay. — Mort de Duplessis-Mornay, de Bèze, de La Noue, de Palissy.

Les martyrs. — Rôle du clergé catholique dans les persécutions. — Pie V. — Le corps de l'amiral. — Ambroise Pithou ; sa présence d'esprit. — Henri II et un ouvrier tailleur. — Antoine Fumée. — Jean Fournier. — Récit de Coconnas. — Les ministres. — Les enfants. — Le ministre Bonnet. — Jean Filleul. — Anne Dubourg. — Michelle de Caignoncle. — Le martyre de deux luthériens, raconté par un étudiant catholique. — Martyre de cinq étudiants réformés. — Les cachots.

II. — Erreurs et défauts des huguenots. — Penchant à la superstition, commun aux huguenots et aux catholiques. — Mort du cardinal Charles de Lorraine ; phénomènes de la nature. — La paysanne de Châtillon. — L'étoile de 1572. — Songe du prince de Condé. — Les frayeurs de Catherine de Médicis. — Un grand chien tout noir. — Le miracle de l'aubépine diversement interprété. — La poule de Merlin.

Cruauté des huguenots. — Défauts de Henri IV, de Louis de Bourbon, de Bèze, de Coligny, de Calvin.

I. — Vertus des huguenots.

1. *Le Sentiment religieux.*

Des sommets sublimes, d'où l'on n'aperçoit que l'ensemble du paysage, descendons à présent vers la plaine.

Après avoir promené ses regards sur le vaste panorama qui s'étend à ses pieds, le voyageur, quittant les lieux élevés, rencontre, à chaque pas, de nouveaux sujets d'éton-

nement. Il contemple, sans se lasser, ces roches aiguës, ces couloirs de neige, ces raides escarpements, ces masses de granit à travers lesquelles glisse un sentier difficile. Puis, après ces murs de rochers et ces âpres défilés, dont la sauvage grandeur rappelle les temps primitifs du globe, voici les premières traces de la végétation, les vastes forêts silencieuses, les fontaines jaillissant discrètement dans les feuilles mortes; plus bas encore, les coteaux verdoyants couronnés de bouquets d'arbres, les rivières qui serpentent à travers la plaine, les blanches maisons. A mesure qu'il descend, tout s'anime, se colore, parle, sourit. Ce qu'il pressentait là-haut, il le voit à présent; il touche de ses mains ces innombrables beautés de la nature qu'il ne faisait que deviner, et son âme, de plus en plus ravie, monte, sur les ailes de l'imagination, de la beauté périssable, vers les sources de l'éternelle beauté.

C'est quelque chose d'analogue que l'on éprouve quand, après avoir contemplé, de haut et de loin, le spectacle de la vie des huguenots, on descend aux détails, on en recherche les traits caractéristiques, les nombreuses manifestations individuelles, on l'étudie au sein de la famille, dans l'État, sur les champs de bataille, en face de la mort. On y découvre, il est vrai, des taches que nous ne dissimulerons point; mais que de lumière! que de fraîcheur! quelle séve morale! Avec quelle force irrésistible on se sent poussé à rechercher, à la suite de ces nobles lutteurs, ces choses du ciel vers lesquelles ils surent monter eux-mêmes d'un si fier élan!

En eux, la foi renouvela les sources de la vie; elle purifia leurs mœurs, fortifia leur volonté, aiguisa leur intelligence. Quelques-uns d'entre eux, je le sais, furent étroits. Ils furent trop prompts à se croire en possession de la vérité entière. Mais, après tout, c'est l'esprit du Christ qui

faisait battre leurs cœurs, et ils laissèrent au monde le magnifique exemple d'une rare fidélité aux prescriptions du devoir.

Catherine de Médicis engage Jeanne d'Albret, dans son propre intérêt, à aller à la messe. C'est bien d'intérêt qu'il fallait parler à la reine protestante ! Elle répond : « Madame, si j'avais mon fils et tous les royaumes du monde dans la main, je les jetterais tous au fond de la mer, plutôt que de perdre mon salut![1] »

Une autre fois (1568), elle fuit la cour avec ses enfants, parce que indubitablement on l'eût fait changer de religion, au moins extérieurement. Elle abandonne son pays *en proie, pour conserver les consciences pures*. C'est La Noue qui rapporte le fait et qui a soin d'ajouter ces paroles significatives : « Exemple très-rare en ce siècle-ci, auquel la richesse et la grandeur sont en si grande recommandation, qu'elles sont à plusieurs un Dieu domestique auquel ils s'asservissent[2]. »

Madeleine de Foix-Caraman, religieuse bénédictine dans l'abbaye de Chases, embrassa les opinions nouvelles dès 1562 et les prêcha ouvertement dans ce monastère, qui passait, dit M. Imberdis, pour la plus complète expression du monachisme féminin en Auvergne. Comme tant d'autres victimes des barbares institutions du moyen âge, la jeune Madeleine avait été vouée, contre son gré, à la vie du cloître. Elle n'eut de repos qu'elle n'eût quitté le couvent, et abjura publiquement[3].

Un jeune gentilhomme breton, La Tremblaye, étant

1. Mlle de Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre*. Paris, 1818, t. I, p. 243.

2. *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. Édition de 1786, t. XLVII, p. 228.

3. *France protestante*, t. V, p. 125.

tombé entre les mains de l'ennemi, fut enfermé, en 1591, dans le château de Nantes. Dans un cachot de ce château était détenu, en attendant le bûcher, un cordelier accusé de protestantisme, qui, l'entendant jurer et blasphémer (car ce jeune seigneur était «des plus vicieux et des plus emportés à renier Dieu qui se pût trouver»), se mit à lui adresser les plus vifs reproches. «Entendant un tel jargon de la basse-fosse en haut, par un trou qui était au plancher, lit-on dans Crespin, le cordelier criait avec véhémence, faisait des remontrances et des menaces à ce grand jureur qui, avec blasphèmes, se moquait de lui et lui disait qu'il eût dû penser à la rude mort qu'on lui préparait et non pas à corriger les autres.» La Tremblaye finit pourtant par éprouver le désir de voir cet infatigable sermonneur qui, jusque sous les verrous, ne songeait qu'à témoigner de sa foi, et, à plusieurs reprises, lorsque tout le monde s'était retiré, il «le tira à lui par le trou avec des linceuls». Avant de monter sur le bûcher, le pauvre martyr eut la satisfaction d'opérer une conversion des plus admirables. Le jeune capitaine, il est vrai, n'abjura qu'en 1597; mais il changea du moins de manière de vivre; la fidélité chrétienne du pauvre cordelier avait convaincu le gentilhomme [1].

Éléonore de Roye, princesse de Condé, mérita, par sa constance, d'être appelée par un abbé une princesse belle, riche et très-vertueuse, mais aussi *très-obstinée* huguenote; un autre historien voit en elle la *perle* des princesses de son temps.

Nous avons parlé plus haut de l'incarcération de Dandelot, frère cadet de Coligny, que Henri II, dont il était le favori, fit emprisonner, parce qu'il avait fait prêcher la

1. *France protestante*, t. VI, p. 220.

Réforme sur ses terres. Mais nous n'avons pas dit, en détail, le pathétique épisode de son emprisonnement dans le château de Melun, épisode qui rappelle quelques-unes des scènes de l'Église primitive et dont les phases ont été retracées tout récemment d'après des documents inédits pour la plupart[1]. On ne peut lire, sans y trouver le plus vif intérêt, les lettres de Calvin et des ministres de l'église de Paris à l'illustre captif pour le fortifier dans les douloureuses luttes qu'il eut à soutenir, et celles de Dandelot lui-même, où brillent, avec la loyale fidélité d'un sujet à son roi, les témoignages d'une foi héroïque et sincère. Il est vrai que la constance du prisonnier, sur lequel étaient en ce moment fixés les regards avec les espérances des églises réformées, ne se soutint pas jusqu'au bout. Vaincu, après plusieurs mois de captivité, par les prières de son oncle, le connétable de Montmorency, par les instances du cardinal de Châtillon, son frère, et les larmes de sa femme, Claude de Rieux, il écrivit une lettre de soumission au roi et consentit à entendre la messe, sans aucune abjuration verbale, « ce que, néanmoins, dit Bèze, il reconnut depuis avoir fait par grande infirmité qu'il a toujours condamnée jusqu'à la mort, et amenda par tous les effets qu'il est possible de désirer ». Les documents qui suivent nous montrent Dandelot dans ses alternatives de faiblesse et de force, dans son attitude héroïque et dans sa défaite, que répara du moins un prompt repentir.

Ainsi, il écrit à l'église de Paris (1er juillet 1558) : « Je prie à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoi répondre toujours à l'augmentation de sa gloire... Christ sera édifié en mon corps, soit par vie ou par mort, car il m'est

1. *Bulletin du protestantisme*, t. III, p. 238.

vie et mourir m'est gain, moyennant la grâce duquel j'espère faire connaître à ceux qui demanderont compte de ma foi, que je crains Dieu et honore mon roi, comme il m'est commandé.... Quant aux choses de l'esprit et qui concernent le repos de ma conscience, j'en rendrai compte, au moins mal qu'il me sera possible, à celui qui seul en peut disposer. »

Quelques jours plus tard, il faiblit. Il écrit au roi : « Je ferai connaître à Votre Majesté que je lui obéirai comme Dieu me le commande ... » Aussitôt l'Église de s'émouvoir. Un pasteur lui écrit, en date du 9 juillet 1558 : « Les ennemis de l'Église n'ont pas laissé de faire leur triomphe et de sonner partout qu'ils ont bonne espérance de vous ranger bientôt, parce que vous promettez d'obéir au roi comme Dieu le commande, ce qui nous a certes apporté grand ennui, considérant que le blâme qu'on vous veut mettre sus à tort et sans cause, tourne au déshonneur de Dieu et au grand scandale de son Église.... »

A la fin du même mois, Calvin lui-même s'adresse à lui : « Je sais bien, quant à l'acte que vous avez fait, que les excuses que vous amenez, ont couleur pour amoindrir la faute en partie ; mais quand vous aurez tout bien considéré de plus près, le tout ne vous peut guère alléger devant Dieu.... Cela a donc été une *chute bien mauvaise* de laquelle il vous doit souvenir *en amertume de cœur.* » Cette lettre produisit une vive impression sur Dandelot, déjà troublé par les reproches de sa conscience et par les exhortations sévères des ministres de Paris. De nombreux témoignages prouvent, en effet, qu'il sentit amèrement sa faute et qu'il la répara. Il rivalisa désormais d'énergie et de fidélité avec l'amiral, son frère, dans la profession de la foi réformée. Sa constance fut d'autant plus soutenue qu'elle avait à réparer un échec momentané.

D'autres, non moins éprouvés que Dandelot, n'eurent pas même un instant de faiblesse. D'Aubigné écrit : « Nous avons encore cette année (1551) Thomas de Saint-Paul, de Soissons, brûlé à Paris, qui, retiré du feu qui l'avait atteint, et sollicité de reprendre la vie en se dédisant, dit : « Je suis en train d'aller à Dieu ; remettez-moi au feu, et me laissez suivre mon chemin[1]. »

Lors de la Saint-Barthélemy, on cite entre autres Madeleine Briçonnet, qui s'échappa, habillée en religieuse ; elle fut trahie par son vêtement de dessous qui dépassait la bure. On la somma d'abjurer ; elle refusa et fut précipitée dans la Seine[2]. Quelle constance ne fallait-il pas pour refuser d'acheter son salut par une seule parole de rétractation, à l'aspect horrible que présentait alors Paris ! De Thou, qui vit la capitale pendant ces affreuses journées, s'écrie : « La ville n'est plus qu'un spectacle d'horreur ; toutes les places, toutes les rues retentissent du bruit de ces enragés qui tuent et pillent de tous côtés, et des hurlements des gens qu'on égorge ; partout des corps morts jetés par les fenêtres, et les cours des maisons pleines des cadavres que l'on traîne dans la fange des carrefours ; partout des lacs et des ruisseaux de sang.... »

Les exemples de constance donnés par les huguenots se multiplient, malgré nous, sous notre plume. Que d'autres que nous pourrions citer, n'était la crainte de fatiguer nos lecteurs ! Que d'autres encore qu'il est aisé de deviner, une fois qu'on a pénétré dans le dédale des obstacles contre lesquels nos ancêtres eurent à lutter ! Car l'histoire, évidemment, n'en a pu enregistrer qu'un petit nombre : le reste est inscrit au livre de Dieu.

---

1. *Histoire universelle*, édition citée, t. I, p. 105.

2. *Bulletin*, t. IX, p. 38.

J'en citerai un encore, le plus beau peut-être de tous, soit que l'on regarde à la longueur du temps pendant lequel la fermeté s'y soutint, à l'éclat du rang, ou à l'entourage dans lequel il se produisit.

Catherine de Bourbon, fille de Jeanne d'Albret, sœur de Henri IV, naquit à Paris le 7 février 1558. Elle partagea fidèlement la vie si tourmentée de sa mère. Ce fut à l'école du malheur que s'écoulèrent ses premières années; mais l'adversité eut pour elle cet avantage de tremper plus fortement le caractère énergique qu'elle tenait de Jeanne, qui la laissa orpheline à quatorze ans. Tandis que son frère, qui personnifiait d'une manière éclatante la grâce et la légèreté françaises, reniait tristement sa foi pour un trône, elle-même, nature poétique, figure humble et douce, sut allier, dans une courte vie, aux talents les plus distingués, cette dignité morale sans laquelle il n'y a pas de véritable grandeur. Unie, le 31 janvier 1599, par les calculs de la politique, au duc de Bar, fils du duc de Lorraine, elle déploya, dans une cour toute catholique, le plus noble caractère. On se figure sans peine, en lisant sa correspondance, ce qu'elle dut souffrir entourée de ces princes lorrains, ce qu'elle avait souffert déjà à la cour de son propre frère.

Le 21 septembre 1598 elle écrit aux ministres de Nérac : « Après vous avoir assurés de ma santé, laquelle, Dieu merci, est très-bonne, je vous prierai bien affectueusement de n'ajouter aucune foi aux bruits qui courent par delà et qui ont été portés jusqu'à vos oreilles, que je suis aucunement disposée à quitter la profession de la religion. C'est un *artifice de nos ennemis* plus fondé sur leur invention que sur quelque véritable apparence.... Celui qui m'a fait la grâce de le louer publiquement à Paris, me la continuera pour faire de même dans Nancy. Aidez-moi seulement de vos

prières, les joignant aux miennes afin que, sous la faveur de telles armes, je puisse surmonter toutes les difficultés et tentations qui se pourraient présenter.

«Votre meilleure amie,

« CATHERINE.»

Elle avait, en effet, selon son expression, loué Dieu publiquement à Paris: Lestoile rapporte, à la date du 10 mai 1597, qu'étant venue à Paris ledit jour, elle «fit prêcher, dès le lendemain, à huis ouverts, dans le Louvre», exprès pour effacer le bruit qui courait qu'en épousant le duc de Bar, elle changerait de religion.

En 1599, elle s'empresse encore de rassurer ses coreligionnaires au sujet de ses sentiments religieux. Il existe une pièce curieuse, intitulée: «*Protestation* faite par Madame, sœur unique du roi, en la ville de Nancy, en conséquence de la conférence faite audit lieu, entre M. Couet, assisté de M. de La Touche, ministre, et le sieur Comelet, assisté de Saint-Esprit, gardien des capucins, docteurs papistes.» La voici :

«Nous, Catherine, sœur unique du roi, princesse de Navarre, duchesse de Bar, comtesse d'Armagnac et de Rhodes, vicomtesse de Limoges, certifions à tous qu'il appartiendra et notamment aux fidèles, que nous avons un extrême contentement de ce que le sieur Couet, ministre de la parole de Dieu, ayant reçu nos dernières lettres, nous est venu trouver en cette ville de Nancy, en même temps que nous étions sollicitée en plusieurs sortes de changer notre vraie religion pour adhérer à celle qu'on appelle catholique-romaine, et qu'étions à cette occasion grandement affligée en notre esprit, encore bien que nous fussions résolue de persister constamment en notre foi et espérance fondée sur la seule et vraie parole de Dieu. Si voulons-nous partant reconnaître et témoigner à tous par cette présente, que tant par les prédications dudit sieur Couet que par ses discours

familiers, que par les bonnes et nettes réponses tirées premièrement de la parole de Dieu et puis après accompagnées de plusieurs sentences des anciens Pères de l'Église primitive, lesquelles il fit au sieur Comelet, jésuite, en présence de Son Altesse de Lorraine, notre très-honoré beau-père, de Monseigneur, notre très-honoré époux, de Monseigneur le cardinal de Lorraine, notre très-cher et très-aimé beau-frère, et de bon nombre d'autres personnes de toute qualité, de l'une et l'autre religion, nous nous sommes sentie *grandement consolée et fortifiée* en la droite créance de notre salut, laquelle nous avons eue dès notre jeunesse, et espérons que Dieu nous fera la grâce d'y persévérer constamment jusques au dernier soupir de notre vie....

« Nous désirons que les églises réformées de France et d'ailleurs soient averties de tout ce que dessus, et que Dieu nous ayant fait la grâce de résister constamment jusques à maintenant à tous les assauts qui se sont présentés, elles le prient continuellement à ce que nous puissions continuer de même jusques à la fin de notre vie.

«Nancy, 1er décembre 1599.

«Signé: CATHERINE.»

Le 24 septembre 1600, elle écrit encore à Bèze: «Par la sainte grâce de Dieu, j'ai surmonté jusqu'ici beaucoup de difficultés.... Je me recommande toujours à vos prières, car j'ai bien besoin de l'assistance de Dieu en mes ennuis... Dieu me fasse la grâce de le bien servir, jusques au dernier soupir de ma vie.»

Cette grâce, elle l'obtint. Elle résista vaillamment jusqu'à sa mort, arrivée en 1604, à toutes les tentatives de prosélytisme auxquelles elle ne cessa de se trouver exposée[1].

---

1. *Bulletin*, t. II, p. 140 et suiv.; t. III, p. 279; t. V, p. 290. *France protestante*, t. II, p. 137.

Mais nous ne quitterons pas encore cette princesse hors ligne dont la vie si instructive à tant d'égards vient d'être racontée avec infiniment de bonheur par M. Ath. Coquerel fils[1]; c'est à lui que nous emprunterons, en partie textuellement, les détails suivants qui, sans faire double emploi avec ceux qui précèdent, nous semblent propres à donner à l'illustre Catherine tout le relief qu'elle mérite.

On sait qu'elle avait abjuré avec son frère, huit jours après la Saint-Barthélemy, à l'âge de quatorze ans, et qu'elle dut passer à la cour trois années et demie, catholique de forme et prisonnière de fait. Dès qu'elle put rejoindre Henri, elle assista au prêche à Châteaudun avec lui et d'autres personnes qui avaient abjuré au moment du massacre. Dès lors elle demeura jusqu'à sa mort la plus ferme et la plus fervente des huguenotes.

Agréable de figure, quoique de taille médiocre et un peu boiteuse, elle avait reçu, comme la plupart des princesses du temps, une éducation étendue; les principales langues vivantes et le latin lui étaient familiers; elle avait appris le grec et l'hébreu; elle chantait et jouait du luth. Inférieure cependant en puissance intellectuelle à sa mère, Jeanne d'Albret, et à la reine Marguerite, son aïeule, mais leur égale par le cœur, elle clôt cette dynastie intellectuelle si brillante, où Jeanne tient le premier rang.

Quand Henri se fut déclaré catholique, Catherine n'eut d'autre souci que de protéger l'Église contre les conséquences de cette désastreuse défection. D'après les termes de l'édit de 1577, elle avait le droit, comme tous les seigneurs ayant *haute justice et plein fief de haubert,* d'exercer la religion dans son principal domicile, et d'y avoir des

1. *Bulletin,* t. XV, p. 22 et suiv.

pasteurs; ce droit, elle l'étendit, en le transportant avec elle partout où elle se trouvait. Les pasteurs et le consistoire qu'elle avait organisé dans sa maison la suivaient en tout lieu. Elle commença par prendre pour ses aumôniers les huit pasteurs qui avaient rempli jusqu'alors les mêmes fonctions auprès du roi. Aussi, au moment où elle arriva à Paris, le peuple épiait avec colère les carrosses de sa suite, pleins de ses gentilshommes et de ses serviteurs, cherchant à reconnaître parmi eux les ministres.

De ces priviléges de Madame résulta ce fait singulier que le premier endroit où le culte réformé fut remis en vigueur dans Paris, fut le Louvre même, ce palais tour à tour si hospitalier et si funeste aux réformés, où l'aïeule de Catherine avait fait prêcher la Réforme dès 1533, mais qui avait vu Charles IX assister au massacre de la noblesse protestante, et dont les fenêtres lui avaient servi à fusiller les huguenots fugitifs.

Quand elle s'établit dans son hôtel (connu plus tard sous les noms d'hôtel de Soissons et des Fermes), elle eut soin d'empêcher que le culte cessât de se célébrer au Louvre même.

Mornay (dans sa *Correspondance*) fait mention d'assemblées tenues chez Madame, où trois mille personnes prirent part au culte. Lestoile parle de prêches à huis ouverts, où il se trouva tant de peuple qu'il y en avait plus dehors que dedans. Là se réunissaient, outre les bourgeois réformés de Paris, même les plus pauvres, les débris encore nombreux de la haute noblesse protestante, la fille de l'amiral, veuve de Téligny et devenue princesse d'Orange; Turenne, prince de Bouillon, et successivement ses deux femmes, Charlotte de la Marck et Élisabeth de Nassau; la duchesse de Nevers (Henriette de Clèves) et la duchesse de Montmorency (Diane d'Angoulême); Rosny, devenu duc de Sully; Mornay et sa femme; les La Force; les La Noue; les La Trémouille et bien d'autres.

C'était acte de puissance que faisait ainsi Catherine. Une simple bourgeoise, pour avoir fait tenir le prêche dans sa maison, avait été maltraitée et emprisonnée. Le roi la fit mettre en liberté, mais le culte resta interdit dans Paris partout ailleurs que chez Madame.

La presse était si grande à ces assemblées qu'il s'y trouva un jour deux auditeurs malgré eux, à qui la retraite fut impossible. Le dimanche 16 août 1598, deux moines augustins, ayant suivi par curiosité le courant de la foule, s'y trouvèrent pris et ne purent sortir qu'après avoir assisté à toute la prédication. «Ce dont il y eut grand murmure au couvent», dit Lestoile, qui suppose, non sans raison, que les assistants avaient mis un peu de malice à les tenir prisonniers. Représailles (continue M. Coquerel) qui ne paraîtront sévères à personne, après tant d'emprisonnements et de massacres ordonnés dans la ville par leurs pareils contre les réformés.

Un autre jour, le duc et le cardinal de Lorraine se trouvant logés chez Madame, à Paris, le culte y fut célébré comme à l'ordinaire, et les trompettes du prince ayant sonné pendant le prêche, elle leur envoya l'ordre de se taire. Le cardinal, passant devant la salle pendant le service, détourna la tête et fit trois grands signes de croix. (Lestoile.)

Les jours de fête, la sainte cène était distribuée chez Catherine avec une grande solennité. On dut même donner la communion à deux reprises le même jour, « à cause de la grande multitude des communiants». Dans le *Registre du consistoire de Madame,* on lit, au sujet du nombre considérable des communiants :... «ce qui doit être remarqué, pour faire connaître l'admirable providence et faveur de Dieu en la conduite de son Église.»—«Le dimanche 5 juillet 1598, dit le journal de Lestoile, on fit la cène dans le logis de Madame, où se trouvèrent plus de quatre mille personnes, sans mur-

mure aucun du peuple, qui était là amassé pour les regarder entrer et sortir.» Dans une lettre du duc de La Force à sa femme, on lit que, le jour de Noël 1598, le duc et ses trois fils avaient communié chez Madame «avec fort grande compagnie. Je crois, ajoutait-il, qu'il y avait ici plus de trois cents gentilshommes de la religion.»

Cette publicité d'un culte naguère proscrit, cette sanction presque royale donnée ouvertement à des actes récemment punis de mort, soulevèrent de la part du clergé et du peuple une opposition à laquelle Henri ne sut pas toujours résister. L'archevêque de Paris porta solennellement plainte contre Madame. «Le dimanche 16 octobre 1594, M. le cardinal de Gondi, accompagné de quelques-uns de son clergé, vint faire plainte au roi des prêches que Madame, sa sœur, faisait faire à Paris, et que ce qu'on trouvait étrange en cela, était qu'elle faisait prêcher dans le Louvre, qui était la maison de Sa Majesté. Auquel le roi repartit promptement qu'il trouvait encore plus étrange de ce qu'ils étaient si osés de lui tenir ce langage en sa maison, et même de Madame, sa sœur; toutefois, qu'il ne lui avait donné cette charge, et qu'il parlerait à elle. Plus, lui parlèrent des mariages qu'on y faisait, suppliant Sa Majesté d'y pourvoir; lequel fit réponse qu'il ne savait que c'était que cela.» (Lestoile.) Le roi ne voulut pas le savoir. Un gentilhomme trop zélé vint en aide à sa mémoire, et lui rappela le mariage de Mirebeau. «Puisque c'est fait, répondit le Béarnais, quel ordre voulez-vous que j'y donne? Qu'on ne m'en parle plus.»

M. Coquerel rapporte une anecdote de Tallemant des Réaux, qui prouve que, même dans les assemblées religieuses autorisées au Louvre, la liberté n'était pas entière. «Madame avait permission de faire prêcher au Louvre, mais non de faire chanter des psaumes. Un jour qu'on l'avait attendue

fort longtemps, d'Aubigné, qui savait qu'elle était avec le roi, entra dans la chambre. «Qu'y a-t-il? dit Sa Majesté. — Sire, c'est qu'il y a longtemps qu'on attend Madame. — Eh bien! dit le roi, que l'on chante pour se désennuyer.» D'Aubigné, ravi d'avoir à faire un tour au roi, l'alla dire à l'assemblée qui, étant nombreuse, fit un grand bruit en chantant. «Qu'est-ce?» dit le roi. On le lui expliqua. «Mon Dieu, dit-il à sa sœur, allez vite et qu'on ne chante plus.»

Protectrice dévouée de ses coreligionnaires, Catherine s'occupa d'eux avec une générosité et un zèle que rien ne lassait. Souvent gênée elle-même, elle engagea plus d'une fois des pierreries et des meubles, et emprunta en hypothéquant ses biens, pour être utile aux pauvres protestants, doter les filles, instruire les enfants et élever les orphelins. Souvent malade, elle ne refusa jamais d'écouter les plaintes des huguenots persécutés et ne craignit pas d'intervenir même en faveur des plus petits, témoin sa belle lettre au connétable pour une pauvre paysanne protestante de Montmorency (Paris, 12 octobre 1597).

Elle s'occupa aussi d'une question, encore agitée aujourd'hui après tant de révolutions, de la sépulture des protestants. «Madame, sœur du roi, trouve fort étrange de vouloir priver les réformés de sépulture, étant un acte d'inhumanité» : c'est dans les délibérations secrètes d'un des parlements les plus intolérants du royaume qu'on trouve cette trace de l'intervention de Catherine en faveur de ses frères[1].

Nous avons parlé des angoisses avec lesquelles les protestants de France suivirent les controverses auxquelles Catherine dut assister après son mariage, et du zèle qu'elle mit à les rassurer.

---

1. *Registres du parlement de Normandie; Archives de la cour impériale de Rouen.* Cité par Mme d'Armaillé, *Catherine de Bourbon,* p. 186.

Son frère, loin de la soutenir, aida à lui susciter des embarras. Un jour qu'il la menaça de l'abandon de son mari qu'elle aimait tendrement, quoiqu'il se montrât fort dur pour elle, elle répondit : «Que, quand Sa Majesté, et tout le monde avec lui, la laisserait, pour cela Dieu ne la délaisserait jamais, et qu'elle aimait mieux vivre la plus pauvre damoiselle de la terre en servant Dieu, qu'en le déshonorant, être la première reine de la terre.» (Lestoile.) Belles paroles, toutes semblables à celles que sa mère avait prononcées dans une circonstance analogue.

Telle fut Catherine, à qui l'histoire ne reproche que d'avoir été souvent trop indulgente pour les coupables folies de son frère. Pour nous, nous voyons en elle le type accompli de la *grande dame* huguenote, austère, ferme dans sa foi, employant tout son crédit pour le bien de son Église.

2. *L'Esprit et l'Imagination.*

Inébranlables dans leurs convictions, les huguenots n'eurent ni cette sécheresse ni cette raideur qu'on se plaît à leur attribuer. S'ils se montrèrent plus souvent disposés à la gravité qu'à la gaîté, c'est à l'incertitude de leur avenir qu'il faut imputer leur réserve habituelle ; on se tromperait en supposant que la foi rende le croyant triste et sombre. Elle bannit la légèreté, mais elle tolère le rire.

Calvin savait rire, quand le poids des affaires le lui permettait. Il écrit à des amis: «Il me fait mal que je ne puis être là, du moins un demi-jour, *pour rire avec vous*, en attendant qu'on fasse rire le petit enfant, à peine d'endurer cependant qu'il crie et pleure[1].»

---

1. *Bulletin*, t. IV, p. 415.

Bèze, ce noble et doux vieillard, ce patriarche des églises réformées, grave et sévère là où il fallait, savait se laisser aller à un enjouement plein de charme. Il y a dans le petit tableau qui suit, bien qu'il ait pour point de départ le plus humble détail de la vie ordinaire, quelque chose qui rappelle à la pensée l'une des images les plus douces et les plus frappantes de l'Évangile: «Jérusalem! Jérusalem! Que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes!» Bèze donc écrit au ministre bâlois Jacques Grynæus, avec lequel il entretenait une correspondance intime:

«Aujourd'hui, jour de saint Jean-Baptiste, et 77e anniversaire de ma naissance, ma vieille servante m'a annoncé à mon réveil qu'une poule que nous avions crue perdue depuis qu'elle avait été achetée, il n'y a qu'un mois, a reparu tout à coup dans la basse-cour, avec une escorte de quinze beaux poussins. Vous voyez par ce détail familier comme j'en use sans façon avec vous. J'ai rendu grâces de cet accroissement de richesses à l'Auteur de tout bien, et j'y ai vu, vous le dirai-je? — sans pour cela me croire coupable de superstition — le présage de quelque faveur spéciale... J'ai même composé à ce sujet une épigramme, et je vous l'envoie, afin de ne pas vous laisser étranger à ces légers délassements de mon esprit.

Une poule achetée au prix de dix sols,
Me donne en un mois quinze petits poulets.
Et moi, ô Christ plein de bénignité, quels fruits t'ai-je donnés
Pendant les soixante-dix-sept années que j'ai vécues jusqu'à ce jour?
Et pourtant, quel tribut ne devait pas te rapporter ce champ
Que tu as payé si cher, et cultivé de tes mains depuis un si long temps,

Cette âme, hélas! dégénérée, mais non à ce point
De renier son divin Auteur et sa céleste origine!...
Pardonne, Seigneur, et accorde une seule grâce à mon humble prière :
Sois pour moi comme la poule, et que je sois comme un de tes poussins[1]!

24 juin 1595.

Votre ami,
TH. DE BÈZE.

Si les chefs mêmes de la Réforme savaient se laisser aller à un charmant badinage, à plus forte raison les simples fidèles ne permettaient-ils pas à leur foi d'étouffer, en eux, ce besoin d'innocente gaîté que Dieu a mis dans le cœur de tout homme. Ils ne furent point maussades; seulement ils prirent la vie au sérieux. Capables de s'abandonner à la joie la plus franche, ils se laissaient plus volontiers encore entraîner à d'héroïques dévouements.

Lors de la peste, par exemple, qui désola Genève en 1543, Calvin se présenta avec les autres ministres pour visiter les pestiférés; on s'y opposa «pour ce que l'on en avait faute pour l'Église». Pendant son séjour à Bâle, quand rien ne l'y obligeait que l'humanité, il alla assister un malheureux pestiféré à son agonie[2]. «Dans ses regards, dit M. Guizot, à la fois graves et passionnés, se révélaient cette conviction qui ne tient nul compte de la vie et cette ardeur qui la consume.»

Le dévouement de Mme l'amirale est connu. Un cour-

1. *Bulletin*, t. III, p. 145, traduction de M. Ch. Read. Le dernier vers surtout est charmant:

Sis gallina mihi, sim tibi pullus ego.

2. *France protestante*, t. III, article CALVIN.

rier franchit le seuil de la tente de l'amiral occupé devant Chartres. Ce courrier arrivait d'Orléans; il apportait des nouvelles de l'épouse de Coligny. Coligny partit avec les deux meilleurs médecins de l'armée. Il trouva sa femme dans un état désespéré; elle touchait à l'agonie. Cette noble Charlotte de Laval avait tenu parole; selon ses promesses, elle avait soigné et consolé les soldats blessés. Elle avait élu domicile dans les hôpitaux militaires d'Orléans, résisté à ses amis, passé chaque matin et chaque soir des heures périlleuses dans ces lieux empestés, affronté tous les dégoûts et bravé le mauvais air, sans souci d'elle-même. Elle qui, au début des guerres civiles, avait conseillé l'héroïsme à Coligny, elle avait choisi le martyre. Atteinte à son poste, au milieu de la contagion des hôpitaux, elle allait succomber sur ce champ de bataille de la charité.

Coligny fut profondément ému au chevet de cette chère malade. Il l'embrassa saintement. Il la servit comme une garde. Il seconda les veilleuses, les médecins. « Mme l'amirale se ranima tout à coup des ombres du sépulcre où elle entrait et reconnut son mari. Elle se redressa sur son séant, et, joignant les mains: «Seigneur, dit-elle, je vous « remercie de deux choses: l'une, que vous me permettiez « de mourir pour vous, pour votre nom, après avoir assisté « les soldats de votre droite; l'autre, que vous m'accordiez « cette douceur de voir encore M. l'amiral à ce moment su- « prême!» Coligny, dominant son attendrissement, replaça sur l'oreiller cette tête sublime embellie par tant de pressentiments divins et par une si forte certitude de l'immortalité. Il ne quitta plus sa femme bien-aimée et vénérée. Il reçut son dernier soupir et lui ferma les yeux. La douleur de l'amiral fut intense et mêlée de prières. Quand il eut réglé et accompli les funérailles, il pressa ses enfants contre sa poitrine, leur parla de leur mère avec effusion, les re-

commanda tous et chacun à leurs maîtres et reprit le chemin de Chartres[1]...»

Voilà les transformations opérées dans le cœur des huguenots par leur foi intense.

Le huguenot, on peut s'y attendre, imprime à tout le sceau de son caractère. La poésie huguenote, l'art huguenot ont leur cachet particulier. C'est à tort qu'on a reproché au protestantisme français la défaveur des Muses. Pendant des années troublées par des guerres cruelles, il a produit Aneau, Certon, qui ne sont pas sans mérite dans la poésie légère, puis d'Aubigné, du Bartas, et, parmi les artistes, Delaulne, du Cerceau, Jean Cousin, Jean Goujon, Goudimel, Palissy. Il est vrai que toute poésie ne s'accorde pas avec le génie de la Réforme. On en a fait la juste remarque: la Réforme refuse de sacrifier à la beauté le bien, son premier amour; une telle indulgence serait coupable à ses yeux, et lui en faire un reproche, c'est l'accuser de ce qui fait sa gloire. Elle restreint en quelque sorte le domaine de la poésie. Mais si la véritable poésie est dans un étroit rapport avec le fond de l'âme humaine, si l'inspiration, seule digne de ce nom, jaillit des sources de la foi, il faut louer la Réforme d'avoir préféré, à l'art pour l'art, l'art pour le bien et la vérité[2].

Les idées bibliques paraissent partout dans les œuvres d'art issues du protestantisme.

Jeanne d'Albret, dans ses courts moments de loisir, se livrait à ces ingénieuses compositions en tapisserie dont quelques historiens ont parlé. On cite, entre autres, un de ses ouvrages qui devait être un vrai chef-d'œuvre en ce genre. Nous en emprunterons la description au Père Ga-

1. Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse*, etc., t. II.
2. *Bulletin*, t. III, p. 688.

rasse. «Comme elle était grandement adonnée aux devises, elle fit de sa main de grandes et belles tapisseries, entre lesquelles il y a une tente de douze ou quinze pièces excellentes qui s'appelle les *Prisons brisées*, par lesquelles elle donnait à connaître qu'elle avait brisé les liens et secoué le joug de la captivité du pape. Au milieu de chaque pièce, il y a une histoire du Vieux Testament qui ressent la liberté: comme la délivrance de Suzanne, la sortie du peuple de la captivité d'Égypte, l'élargissement de Joseph, etc. Et à tous les coins, il y a des chaînes rompues, des menottes brisées, des estrapades et des gibets en pièces, et par-dessus en grosses lettres sont ces paroles de la IIe aux Corinthiens : Où est l'esprit, là est la liberté[1].»

Palissy, qui fut non-seulement un grand chrétien et un écrivain de génie, mais encore un artiste de premier ordre, laisse percer, dans toutes ses créations, un vif amour de la nature et cette ardente charité dont la Bible est la source la plus pure et la plus abondante. «Les rustiques figulines étaient ainsi appelées—telles sont les paroles de M. Cap, dans la notice qu'il a mise en tête de son édition des œuvres de Palissy — parce qu'elles représentaient des objets rustiques, des rochers, des grottes, des arbres, des animaux et quelquefois des personnages, le tout en relief ou en ronde-bosse et recouvert d'un émail coloré.... Ses ouvrages de moyenne et de petite dimension ornaient les appartements et figuraient sur les dressoirs, les buffets, les tables et les consoles. Ce sont des vases, des aiguières avec leurs bassins, des statuettes, des groupes pleins de grâce et de mouvement, des écritoires, des flambeaux, des corbeilles, de grands et de petits plats sculptés, enfin des bassins rustiques chargés

---

1. *France protestante*, t. I, p. 50.

de fruits, de coquillages, de poissons et de reptiles, représentés avec une vérité de formes et de coloris qui fait l'admiration des hommes de l'art.» Selon d'autres biographes de l'humble potier de terre, non-seulement ses faïences sont caractérisées par un style particulier et plusieurs qualités qui leur sont tout à fait propres, mais encore par l'heureux choix des sujets qu'elles représentent. M. Alfred Dumesnil fait remarquer que ce qui constitue l'originalité de Palissy, c'est qu'il a reproduit mieux que des plantes et des animaux: «Un siècle avant Rembrandt, en France, il prend les pauvres, les misérables, les mendiants des campagnes, joueurs de vielle et de cornemuse, aux vêtements bariolés, au visage rougi par les intempéries, et leur donne un air de moralité si touchant, que dans ces figures je vois le reflet de l'âme de l'artiste [1].» C'est, en un mot, le souffle évangélique qui anime les artistes huguenots.

C'est encore ce souffle que l'on retrouve dans les écrits scientifiques des huguenots, dans leurs idées morales, dans toutes les manifestations de leur intelligence et jusque dans leur style.

Lamartine, qui s'y connaissait, dit, en parlant du style de Palissy, de ce «simple artisan» : «Nous ne connaissons point de style plus biblique et plus moderne à la fois. On y sent les premiers bouillonnements d'une source qui va jaillir: c'est une langue *qui se moule* sur l'âme, et non sur l'antiquité.»

Voici un fragment des *Discours admirables* de cet humble et illustre chrétien du seizième siècle :

«Le nombre de mes ans m'a incité de prendre la hardiesse de vous dire [2] qu'un de ces jours je considérais la couleur de

1. *France protestante*, t. VIII, article PALISSY.

2. Il s'adresse au seigneur Antoine de Pons.

ma barbe, qui me causa penser au peu de jours qui me restent pour finir ma course : et cela m'a fait admirer les lis et blés des campagnes, et plusieurs espèces de plantes, lesquelles changent leurs couleurs vertes ou blanches, lorsqu'elles sont prêtes de rendre leurs fruits. Aussi plusieurs arbres se hâtent de fleurir quand ils sentent cesser leur vertu végétative et naturelle. Une telle considération m'a fait souvenir qu'il est écrit : que l'on se donne garde d'abuser des dons de Dieu et de cacher le talent en terre; aussi est écrit que le fou celant sa folie vaut mieux que le sage celant son savoir. C'est donc chose juste et raisonnable que chacun s'efforce de multiplier le talent qu'il a reçu de Dieu, suivant son commandement. Par quoi je me suis efforcé de mettre en lumière les choses qu'il a plu à Dieu me faire entendre, selon la mesure qu'il lui a plu me départir, afin de profiter à la postérité.» Dans ces lignes, quel charme naïf!

Les préceptes de la morale évangélique, les recommandations d'amour fraternel se présentent tout naturellement aux écrivains huguenots, découlent, sans effort, de leurs lèvres.

« *Personne ne doit s'en aller triste et marri de la parole d'un prince,* se plaisait à répéter la mère de Jeanne d'Albret[1].»

«Il n'y a rien en quoi les hommes soient réputés imiter Dieu de plus près qu'en s'employant charitablement pour le profit d'autrui : considéré que ce n'est pas pour vivre solitairement, comme des sauvages et à la façon des bêtes brutes, que nous sommes mis ici, mais pour y vivre en compagnie, et y apporter ce que Dieu a départi à un chacun[2]»; ainsi s'exprime le président La Place.

---

1. Mlle de Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret,* t. I, p. 44.

2. *Bulletin*, t. I, p. 516.

L'attitude que prirent les huguenots à l'égard de la Renaissance est significative. Ils lui devaient beaucoup et ne se montrèrent pas ingrats envers elle. Ils y virent un bienfait de Dieu et un moyen de propager l'Évangile, mais rien qu'un moyen. Aussi se séparèrent-ils de ses partisans exclusifs. Ils laissèrent ceux-ci se tourner vers l'antiquité païenne, se réservant à eux-mêmes d'appliquer au présent les enseignements du christianisme, mais non sans partager avec les amis de la Renaissance cette forte éducation classique qui polit l'esprit au contact des chefs-d'œuvre antiques. Par un penchant naturel les hommes les plus instruits se sentirent attirés vers la Réforme et, à son tour, la Réforme, qui prêchait le libre examen, poussa ses adeptes vers la science. Vers la fin du seizième siècle, les trois quarts des hommes instruits, suivant Catherine de Médicis, étaient protestants[1]. Ce n'est pas une petite gloire pour l'Église protestante que d'avoir compté parmi les siens, non-seulement Cujas et Dumoulin, «ces deux flambeaux de la législation française, mais Coras, Duaren, Doneau, Baudouin, Hotman et tant d'autres dont les savants travaux n'ont pas médiocrement contribué à tirer la science du droit du chaos où l'avait plongée le moyen âge».

A treize ans, d'Aubigné faisait autant «de vers latins qu'un habile écrivain en pouvait faire en un jour»; à sept ans et demi, il traduisit le *Crito* de Platon sur la promesse que lui fit son père de le faire imprimer avec son effigie enfantine en tête du livre[2]. L'urbanité des manières appartenait en France à toute la noblesse, mais l'instruction distinguait les réformés. Protestantisme obligeait.

Henri Estienne se souvient d'avoir vu à la table hospita-

1. *Mémoires de J. A. de Thou*, collection Poujoulat, t. XI, p. 268.
2. *France protestante*, t. I, p. 160.

lière de son père jusqu'à dix savants étrangers; pour bien les recevoir, tout le monde, même les servantes, ne parlait que latin. Dans l'imprimerie régnait une activité qui faisait l'admiration de tous ceux qui furent à même d'y pénétrer[1].

Palissy, auquel il faut revenir encore, peut passer pour l'un des précurseurs de Descartes. Il a tout entrevu : la dilatation des gaz par la température, la théorie des puits artésiens, la loi de la formation des nuages, l'origine des glaces flottantes, et toujours il entremêle ses dissertations scientifiques de paroles bibliques et de réflexions morales. Dans le traité des *Pierres* et de la *Marne*, par exemple, le potier saintongeais, génie pénétrant, établit, avec un instinct vraiment prophétique, « des théories rationnelles que la science ne fait encore de nos jours, après un laps de trois siècles, que formuler avec plus de précision et traduire en usages vulgaires : l'accroissement des corps organiques par l'action végétative (*intussusception*) et des corps inorganiques par addition congélative (*juxtaposition*); la porosité des corps; les forces occultes de l'affinité et de l'attraction, dont il emploie même les termes; le système du sondage des terres, la stratification du sol, les jaillissements artésiens; les modes de pétrification, et puis, à la question : où as-tu trouvé cela? il répond : je n'ai point eu d'autre livre que le ciel et la terre. Et est donné à tous de connaître ce beau livre[2].... » Un peu plus loin, à peine a-t-il dit que les secrets de l'agriculture ne doivent être celés, qu'il ajoute : « la parole de Dieu ne doit être celée » ! Il est infatigable à faire des découvertes utiles, bien qu'il soit souvent « rempli de grandes tristesses » !

Pour propager les lumières, la Réforme couvrit le sol de

1. Sayous, *Études littéraires*, etc., t. II, p. 71.

2. *Bulletin*, t. II, p. 529.

la France d'un réseau d'académies où se devaient enseigner, outre la théologie, la jurisprudence, la médecine, la physique. La première de ces utiles institutions fut créée à Orthez, sous les auspices de Jeanne d'Albret, en 1566; elle dura, non sans de fréquentes interruptions, jusqu'en 1620. D'autres furent fondées à Nîmes, à Montpellier, à Montauban, à Saumur, à Sedan, régie, chacune, par des réglements particuliers, jusqu'à ce que le synode national tenu à Gap, en 1603, essayât de les soumettre à un régime uniforme[1]. Grand nombre d'hommes éminents y firent, pendant un siècle, leur éducation scientifique.

La vigueur de l'intelligence n'empêcha pas, chez les huguenots, la finesse de l'esprit.

Lesdiguières, voulant annoncer à sa femme, en 1586, une victoire qu'il venait de remporter, écrivit ces deux lignes: «Ma mie, j'arrivai ici hier, j'en pars aujourd'hui: les Provençaux ont été défaits. Adieu[2].»

Personne n'eut l'esprit plus prompt à la repartie que Condé. A l'entrevue qu'il eut, en 1562, près Boyiancy, avec la reine-mère, celle-ci, se voyant entourée de tant de casaques blanches, demanda en riant au prince «qu'est-ce qu'il voulait faire de tous ces meuniers-là»?— «C'est pour charger vos ânes, Madame», répliqua-t-il sur-le-champ.

La reine de Navarre pouvait rivaliser d'esprit et de logique avec les plus forts. En 1563, le saint-siége avait résolu de frapper un grand coup. Le pape Pie IV, à la sollicitation du roi d'Espagne, donna l'ordre à ses inquisiteurs d'excommunier tous les hérétiques ou suspects d'hérésie, sans consi-

---

1. *Bulletin*, t. II, p. 43, article de M. le professeur Nicolas. Voir aussi, sur l'Académie de Saumur, cinq lettres à Duplessis-Mornay, *Bulletin*, t. XVIII, p. 170.

2. *France protestante*, t. II, p. 374.

dération de rang ou de titres. Jeanne était trop coupable aux yeux du souverain pontife pour que sa couronne fût respectée. Mais avant d'en venir à ces extrémités, Pie IV voulut au moins donner à ses actes une apparence de modération. Il chargea le cardinal George d'Armagnac, archevêque et légat d'Avignon, de tenter un dernier effort pour ramener la brebis égarée dans le giron de l'Église.

Le cardinal lui écrivit une longue lettre; elle répondit par retour du courrier :

«Je n'ai point entrepris de planter nouvelle religion en mes pays, sinon y restaurer les ruines de l'ancienne. Par quoi je m'assure de l'heureux succès, et vois bien, mon cousin, que vous êtes mal informé tant de la réponse de mes États que de la condition de mes sujets.... Je ne fais rien par force: il n'y a ni mort, ni emprisonnement, ni condamnation, qui sont les nerfs de la force.»

Il avait accusé ceux de la religion d'une infinité de meurtres, larcins, voleries, sacriléges, rébellions, apostasies; elle répond avec indignation: «Vous me faites rougir de honte pour vous, quand vous alléguez tant d'exécrations que vous dites avoir été faites par ceux de notre religion : ôtez la poutre de votre œil, pour voir le fétu de votre prochain; nettoyez la terre du sang du juste, que les vôtres ont répandu, témoin ce que vous savez que je sais.... Vous me priez de ne trouver étrange ni mauvais ce que vous dites : étrange, non, pour la profession que vous faites; mais mauvais, oh! oui, le plus mauvais du monde....» Il s'était attaqué aux ministres: elle les défend. «Je connais bien par la description que vous faites de nos ministres, que vous ne les avez hantés, ouïs, ni connus, car ils ne prêchent rien que l'obéissance des princes, la patience et l'humilité, suivant l'exemple de leurs patrons, les martyrs et les apôtres.»

Elle l'a surpris en flagrant délit d'ignorance : elle le

raille sans pitié. Après lui avoir reproché que les honneurs de Rome lui ont vraisemblablement obscurci l'entendement : « Lisez, lui dit-elle, lisez une autre fois mieux les passages avant que les alléguer mal à propos; encore me serait-il pardonné à moi qui suis une femme, mais *un cardinal être si vieil et si ignorant*, certes, mon cousin, j'en ai honte pour vous.... »

Enfin, prenant un ton plus viril encore, elle fait appel à sa conscience :

« Je ne suis tant marrie de chose du monde que de vous voir, à qui Dieu a fait la grâce autrefois de faire voir sa vérité, la rejeter ainsi et supporter tant d'infâmes idolâtries qui sont la ruine de votre conscience, et néanmoins l'avancement de vos biens et honneurs mondains. Je crois que si vous ne péchez contre le Saint-Esprit, pour le moins vous en approchez de fort près. Et vous prie de vous hâter de venir à repentance, autant que votre péché ferme la porte à la miséricorde de notre Dieu.... J'ai pitié de votre *prudence mondaine*, que j'estime, avec l'apôtre, vraie folie devant Dieu, lequel, je m'assure, ne me frustrera de l'espérance que j'ai en lui.... *Votre doute vous fait trembler* et mon assurance m'affermit.... Il me semble entendre en vous le roi Achab, parlant au prophète Élie; mais ce prophète vous répondra à vous, qui avez abandonné Dieu, ce qu'il répondit à ce roi impie : C'est vous qui troublez Israël, vous qui faites des ligues en France contre Dieu et les commandements du roi [1]...»

On ne saurait ni raisonner plus fortement, ni mieux parler.

---

1. *France protestante*, t. I, p. 41. Voir toute la réponse dans Mlle Vauvilliers, t. I, p. 356, et dans Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*. Paris, 1609, in-4°, p. 546.

3. *La Volonté.*

Volonté de huguenot, volonté de fer. Cette parole proverbiale peint admirablement l'énergie du peuple huguenot. Les réformateurs donnèrent l'exemple. L'activité de Calvin fut prodigieuse. Il pouvait dire comme Luther : « N'avons-nous pas, pour nous reposer, l'éternité? » Le fougueux apôtre Farel était dévoré par le besoin d'agir. Une fresque grossière qui décorait autrefois les murs d'une humble chambre du Val de Ruz, le représentait[1] le bâton à la main, dans un costume presque indigent, tel qu'on l'avait vu tant de fois parcourir la vallée, exhortant, encourageant, priant avec tous, se dépensant pour tous. Il fut l'apôtre des multitudes et n'avait souvent pas un lieu où reposer sa tête. Son enthousiasme était sans pareil, sa voix rappelait le tonnerre.

La vie de Palissy prouve, d'une manière éclatante, tout ce que peut une volonté ferme, soutenue par la religion. Il fut pauvre, mais la pauvreté ne servit qu'à l'aiguillonner davantage. Les poignants reproches de sa femme, les lâches railleries de ses voisins ne le découragèrent point. Un jour, il n'a plus de quoi chauffer son fourneau; il n'hésite pas : tous les objets en bois qu'il trouve dans sa maison, les tables, le plancher même, il livre tout aux flammes, il sacrifie tout à ses inventions. « J'étais en une telle angoisse, écrit-il, que je ne saurais dire, car j'étais tout tari et desséché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau; *il y avait plus d'un mois que ma chemise n'avait séché sur moi;* pour me consoler, on se moquait de moi;

---

1. *Bulletin,* t. XIV, p. 355, d'après son biographe, M. Junod.

et même ceux qui me devaient secourir allaient crier par la ville que je faisais brûler le plancher, et par tel moyen l'on me faisait perdre mon crédit, et *m'estimait-on être fol.* Les autres disaient que je cherchais à faire la fausse monnaie.... et m'en allais par les rues tout baissé comme un homme honteux : j'étais endetté en plusieurs lieux, et avais ordinairement deux enfants aux nourrices, ne pouvant payer leurs salaires; personne ne me secourait....»

Ces « pauvretés et ennuis » ne le rebutent point. Il se raidit contre l'adversité. Il se fait architecte, maçon, gâcheur, construit à lui seul ses fours. La première cuisson réussit. Il prépare alors ses émaux, il pile, il calcine ses matières, il les broie, il applique ses couleurs et met le tout dans le fourneau. Mais hélas! de petits cailloux, se trouvant dans le mortier dont il s'était servi, éclatent sous l'action du feu, et les éclats, rejaillissant sur ses émaux, s'y incrustent.

Il en tombe malade, d'autant que ses créanciers accourent, sachant qu'il allait «désenfourner». Nouvelles tentatives, nouveaux revers. Ce sont les cendres que la violence du feu a chassées sur ses vases et qui s'y sont attachées. Mais il s'éclaire, il s'instruit par ses souffrances mêmes; sa vie n'est que le combat perpétuel d'un homme de génie aux prises avec la nature pour se l'assujettir[1]. Et cela dure pendant quinze ou seize ans!

Plus d'une fois, il passe pour insensé. Il raconte quelque part : «J'ai été plusieurs années, que n'ayant rien de quoi faire couvrir mes fourneaux, j'étais toutes les nuits à la merci des pluies et vents, sans avoir aucun secours, aide ni consolation, sinon des *chats huants* qui chantaient d'un

1. Nous ne donnons qu'un court résumé du bel article de MM. Haag, *France protestante*, t. VIII, p. 70 et suiv.

côté et les *chiens* qui hurlaient de l'autre; parfois il se levait des vents et des tempêtes qui soufflaient de telle sorte le dessus et le dessous de mes fourneaux, que j'étais contraint de quitter là tout, avec perte de mon labeur, et me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moi à cause des pluies qui étaient tombées, je m'en allais coucher à la minuit et au point du jour, accoutré de telle sorte comme un homme que l'on aurait traîné par tous les bourbiers de la ville, et en m'en allant ainsi retirer, j'allais bricolant sans chandelle et tombant d'un côté et d'autre comme un homme qui serait ivre de vin, rempli de grandes tristesses...» Que de fois, quand venaient ses *grandes tristesses,* Palissy ne dut-il pas redire sa parole favorite : *Pauvreté empêche les bons esprits de parvenir!* Que de fois aussi le grand artiste chrétien ne dut-il pas, pour ranimer son courage, s'écrier : C'est un rempart que notre Dieu!

Comme nous en sommes à parler des *vertus fortes* de nos ancêtres, nous voudrions, avant de passer à une autre partie de notre sujet, consacrer quelques lignes à certaines huguenotes qui firent preuve, elles aussi, dans diverses circonstances, d'une rare énergie mise au service de la cause qu'elles avaient embrassée.

La persévérance de Jeanne d'Albret est trop connue pour que nous nous y arrêtions longuement. Mainte fois cette illustre chrétienne inspira à ceux qui l'entouraient les plus mâles résolutions. Ainsi, après la bataille de Jarnac, quand l'amiral passa en revue toutes ses forces près de Tonnay-Charente, Jeanne présenta son fils «au gros de la cavalerie, puis à celui de l'infanterie; et là, après avoir prêté un *serment notable sur son âme, honneur et vie,* de n'abandonner jamais la cause, en reçut un réciproque ». Son fils fut proclamé chef «avec cris et exultations : les cœurs étant mer-

veilleusement émus par une harangue de la reine qui mêla, d'une belle grâce, les pleurs et les soupirs avec les résolutions[1] ».

L'historien Mathieu[2] constate le même fait : « Au déclin des espérances de ce parti, après la mort du prince de Condé, lorsqu'il était du tout affaibli et comme ruiné, toutes les forces du roi et les haines du peuple tournées contre lui, elle vint trouver les restes misérables de l'armée, offrit sa vie, ses moyens, ses enfants à la défense de la cause ; et, pour en relever les ruines, elle y mit tout son bien, aliéna ses terres, engagea ses bagues, son grand collier d'émeraudes, deux riches pièces du cabinet des rois de Navarre, et *exhorta tout le pays de préférer sûreté et la liberté de conscience* aux assurances des honneurs, des grandeurs et de la vie même. » Cette âme forte excellait à électriser celle de son fils, l'âme du peuple huguenot tout entier.

D'autres femmes, sans être aussi haut placées qu'elle, eurent l'âme aussi vaillante que la sienne.

Après la bataille de Saint-Denis (1567) les chefs huguenots rencontrèrent deux grandes dames qui venaient d'Orléans pour les voir, et qui n'étaient rien moins que Françoise de Longueville, princesse de Condé, et Charlotte de Laval, l'épouse de Coligny. Dans leur tendresse et leur enthousiasme, elles accouraient pour complimenter leurs maris et toute l'armée protestante sur la bataille de Saint-Denis, comme sur une victoire. Elles avaient avec elles leurs femmes, toutes nobles, plus décentes que les filles d'honneur de Catherine et plus vertueuses, mais tout aussi jeunes et aussi belles. Cette apparition réjouit le camp des

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, Amsterdam, 1626, t. I, p. 399.
2. Mathieu, *Histoire de France,* liv. VI, p. 319.

huguenots. Mme la princesse et Mme l'amirale distribuèrent des écharpes et des casaques blanches, des rubans et des panaches blancs. Le blanc était la couleur consacrée, la couleur sans tache qui représentait la pureté de la foi calviniste.... Mme l'amirale parla aux soldats en prenant congé d'eux. «Nous retournons à Orléans, dit-elle, afin de consoler et de soigner les malades dans les hôpitaux militaires. Tandis que vous combattrez, nous intercéderons pour vous[1]...» Elle tint parole, on s'en souvient.

Antoinette d'Aubeterre, qui avait épousé, le 3 mai 1553, Jean de Parthenay-Larchevêque, illustré par sa défense de Lyon contre le duc de Nemours, en 1562, se montra animée d'un courage digne d'une matrone romaine. Pendant le blocus de la ville, elle apprit que la cour, pour vaincre la résistance de son époux, projetait de la faire conduire, avec sa fille unique Catherine, sous les murs de Lyon, et de les y faire poignarder si son mari refusait de capituler. Aussitôt elle lui écrivit de «les laisser toutes deux périr, plutôt que de ne pas demeurer fidèle[2]». Devenue veuve en 1566, elle reçut, à cette occasion, de la part des personnages les plus éminents dans le parti protestant, de touchantes *Lettres consolatoires*, dont nous parlerons plus loin.

On dresserait aisément une longue liste de femmes huguenotes qui, non contentes d'exciter l'enthousiasme guerrier par de nobles paroles, déployèrent, en combattant elles-mêmes, un admirable courage.

Au siége de Sisteron, que défendit, en 1562, M. de Beaujeu, elles rafraîchissaient de pain et de vin, à toutes heures, les combattants et retiraient les blessés «avec extrême diligence et sans aucune crainte» (Bèze); d'autres faisaient

1. *Dargaud*, t. II, p. 454.

2. *France protestante*, t. VI, p. 342. *Bulletin*, t. XIII, p. 306.

des balles, qu'elles fournissaient à ceux qui tiraient; d'autres encore, avec les enfants et autres personnes inhabiles aux armes, «étant arrangées par les rues, *combattaient avec prières*, les mains tendues au ciel [1]».

Au siége de la Rochelle, en 1573, «les femmes prirent les armes de leurs maris, blessés ou las;... même on vint aux mains dedans les mines avec lances à feu, le pistolet et l'épée, dit d'Aubigné, et à ce jeu se trouvèrent plusieurs femmes [2]». La même année, au siége de Sommières, non loin de Montpellier, «les femmes (raconte le même historien), qui contrefaisaient les Rocheloises, portaient les artifices de feux et les chausse-trappes.... [3]»; la Saint-Barthélemy les avait transformées en soldats.

La dame de Neuvi-Benegon fut plus héroïque encore. Montaré, lieutenant du roi en Bourbonnais, l'ayant assiégée en sa maison avec deux mille hommes, deux canons et deux petites pièces, elle prit sa place sur la brèche la plus dangereuse, une pique à la main. Ses soldats, *faisant de honte courage*, se défendirent à sa vue si opiniâtrément, «que la force ne leur fit rien»: ils ne se rendirent que quand la famine les y obligea. Le roi, ayant ouï parler de la vaillance de cette héroïne, la fit mettre en liberté. «Cette vertu rare, ajoute d'Aubigné, trouva la courtoisie qui était aussi rare en ce temps-là [4].»

Lestoile nous fait savoir que, le 13 juin 1574, arriva à Paris la nouvelle de la prise de Saint-Lô par les catholiques. «Le capitaine Colombières, continue-t-il, qui y commandait dedans pour les huguenots, ayant été tué sur la brèche et

---

1. *France protestante*, t. II, p. 90.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, p. 589.
3. *Idem*, t. I, p. 602.
4. *Idem*, t. I, p. 449.

un sien fils auprès de lui, tout fut mis au fil de l'épée, *jusques aux femmes* mêmes qu'on disait avoir durant le siége et audit assaut *fait merveilles* de bien secourir leurs hommes, de tout ce que femmes peuvent servir en telles affaires[1].»

L'année suivante, quand le roi fit donner l'assaut à Livron, on remarqua également «l'opiniâtre résolution des huguenots à se bien défendre, *jusques aux femmes,* qui, non moins courageusement et vaillamment que les hommes, combattaient à la brèche, ce qui fit lever le siége[2] ».

Le maréchal de Bellegarde assiégeait la ville depuis quelques jours, quand le roi, qui passait près de là, s'étant arrêté dans le camp, les assiégés firent une décharge générale de leur artillerie, en criant: «Hau, massacreurs, vous ne nous poignarderez pas dedans nos lits, comme vous avez fait l'amiral. Amenez-nous un peu vos mignons, godronnés et parfumés; qu'ils viennent voir nos femmes : ils verront si c'est proie aisée à emporter !» L'assaut fut repoussé avec vigueur.

Quand, en 1573, le duc d'Anjou (Henri III) assiégea la Rochelle, on vit encore les femmes, fières d'aider à la défense de leurs foyers, accabler les assaillants de pierres, de feux d'artifice, d'huile bouillante, bravant le feu de la mousqueterie et du canon avec autant de sang-froid que les plus intrépides guerriers. Les enfants rivalisèrent de bravoure avec leurs pères, et les ministres, devenus soldats dans cet immense danger, les encouragèrent tous par leur exemple[3].

On remarquera que, sauf de rares exceptions, c'est la Saint-Barthélemy qui porta les femmes huguenotes à prendre, elles aussi, les armes, tant était grande l'exaspération

---

1. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. I, p. 37.
2. *Ibid.*, t. I, p. 50.
3. *France protestante*, t. V, p. 500.

que souleva cette horrible tragédie. Avant la Saint-Barthélemy, c'est plutôt par leur fermeté dans les épreuves qu'elles prouvèrent leur héroïque attachement à la foi protestante. Ainsi, par exemple, cette honorable damoiselle de la maison du Til en Flandre, qui, étant partie de Lausanne avec son mari pour se rendre à Tours au moment où les troubles religieux venaient d'y éclater, refusa de signer une confession de foi qu'avaient dressée les moines de cette ville. Elle fut traînée (Crespin) «avec infinis outrages jusques à la rivière, ayant reçu en chemin un grand coup d'épée sur le visage et finalement, avec deux autres dames, jetée en l'eau si basse que, n'y pouvant être noyée avec ses compagnes, elles y furent assommées à grands coups d'avirons jusques à leur faire sortir la cervelle à la vue d'un chacun [1].» Et l'on s'étonnerait encore, après le récit de scènes pareilles, que les huguenots se soient parfois laissés aller à des représailles!

4. *Le Sentiment moral.*

Revenons aux huguenots.

Après avoir raconté les *vertus fortes*, l'énergie, le courage, la vaillance dont firent preuve les femmes mêmes, peignons des vertus plus douces, le désintéressement, la charité, la générosité, l'humilité, la loyauté, la probité, l'esprit de conciliation et l'esprit de sacrifice, la rigidité des mœurs.

A Issoudun, en 1561, à peine le parti réformé se sent-il le plus fort, qu'il défend les réjouissances du carnaval [2].

---

1. *France protestante*, t. I, p. 29.
2. *Ibid.*, t. I, p. 136.

François Hotman, un des plus grands publicistes du seizième siècle, qui suivit, dès l'âge de quinze ans, les cours de droit de la célèbre université d'Orléans, et qui, à vingt-deux ans (1546), ouvrit, à Paris, un cours public de droit tellement remarqué qu'Étienne Pasquier dit qu'il fut pour lui « l'un des plus grands heurs qu'il ait recueillis dans sa jeunesse », Hotman, disons-nous, avait devant lui le plus brillant avenir. Cependant il n'hésita pas à sacrifier à ses convictions religieuses sa patrie, sa famille, sa fortune et l'espérance d'un riche mariage que son père lui ménageait. C'était le temps où les réformés, poursuivis à la fois par un vieux roi qui se mourait usé de débauches, par des magistrats bassement serviles, par un clergé implacable, par un peuple fanatique, étaient livrés aux flammes comme criminels de lèse-majesté divine et humaine, non-seulement à Paris, mais dans toutes les provinces. Meaux venait d'assister à l'horrible spectacle de quatorze hérétiques consumés sur le même bûcher.

Hotman, n'entendant parler que de l'intrépide courage des soldats de l'Évangile, voulut connaître la religion qui inspirait cet héroïsme, et la Réforme compta bientôt une conquête de plus. Il embrassa les doctrines nouvelles avec une ardente conviction, et il y resta constamment attaché au milieu des dangers, des angoisses, des douleurs dont sa vie fut semée. Cependant, comme il ne se souciait pas de grossir, à la fleur de l'âge, le nombre des martyrs, il jugea prudent de quitter la maison paternelle. Son père, irrité de sa conversion, rompit avec lui, en sorte que le jeune François, malgré son talent, serait tombé dans l'indigence, si le sénat de Berne ne lui avait accordé, à la recommandation de Calvin, la chaire de belles-lettres et d'histoire à la nouvelle académie de Lausanne (1547). Puis il fut, tour à tour, professeur de droit civil à Strasbourg

(1556), maître des requêtes au conseil du roi de Navarre, après la mort de François II; professeur à l'université de Valence, qu'il laissa *de marbre* après l'avoir trouvée *de briques;* il occupait à Bourges la chaire du célèbre Cujas, lorsque la guerre civile éclata. Les hostilités l'obligèrent de fuir de ville en ville avec sa femme et ses sept enfants. Ce fut au bruit des armes, et en proie à la douleur dont l'abreuva la mort de l'un de ses enfants, que le grand savant composa, pour son propre usage, son excellent traité de la *Consolation.*

Sa vie devait s'écouler constamment agitée. Après la Saint-Barthélemy, il parvint à gagner Genève; en 1578, il s'établit à Bâle; en 1582, à Montbéliard, pour retourner à Bâle après avoir perdu sa femme qu'il aimait tendrement. Deux fois sa précieuse bibliothèque fut lacérée, pillée, dispersée. Il ne cessa, jusqu'à la fin de sa carrière, d'être accablé « d'autant de misère que de renommée et supporta l'acharnement de sa mauvaise fortune sans que sa foi et sa confiance en la Providence en fussent un instant affaiblies[1] ». Il eût suffi que cet illustre confesseur de la foi protestante reniât, d'un seul mot, ses convictions, pour que sa vie, si tourmentée, s'écoulât dans les honneurs et dans les dignités. Quelle admirable constance que la sienne!

Hotman personnifie l'abnégation; La Noue, le pardon des injures. Quand il reçut la nouvelle de sa mort, Henri IV s'écria: « Ah! c'était un grand homme de guerre, et encore plus un *grand homme de bien :* on ne peut assez regretter qu'un petit château ait fait périr un capitaine qui valait mieux que toute une province[2]. »

---

1. *France protestante,* t. V, p. 525, article sur Hotman; les lignes qu'on vient de lire n'en sont qu'un pâle résumé.

2. *Mémoires de La Noue,* édition Poujoulat, t. IX, p. 581. Notice des éditeurs.

Ces paroles sont le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce guerrier, grand homme de guerre, mais encore plus *grand homme de bien.* Le trait que nous allons citer servira comme de preuve au jugement de Henri IV.

La Noue avait été chargé par les huguenots, en 1573, de la défense de la Rochelle. Tout en préparant tout ce qu'il fallait pour bien s'acquitter de sa tâche, il visa surtout à prendre une attitude assez imposante pour obtenir un traité avantageux. C'est ce qui fit naître des soupçons dans l'esprit des huguenots et rendit la position de La Noue terrible. Il ne vit bientôt qu'un moyen d'en sortir: mourir l'épée à la main. Il multiplie les sorties, s'expose avec la plus grande témérité ; mais le sort des armes lui demeure favorable. Ceux-là mêmes pour lesquels il se sacrifie l'accablent d'outrages. Au sortir d'une orageuse séance du conseil de la ville, le ministre La Place le poursuit jusque dans les rues, l'invective à la bouche, lui reproche publiquement d'être vendu à la cour, et, sa fureur croissant en proportion de la longanimité de La Noue, il lui donne un soufflet. La Noue s'interpose entre cet insensé et les officiers qui l'accompagnaient ; pour le garantir de tout danger, il le reconduit lui-même à sa demeure et dit tranquillement à sa femme : « Madame, ayez soin de votre mari ; ne le laissez pas sortir de quelque temps, car il a l'esprit égaré[1]. » Tant de grandeur d'âme dissipa les soupçons que l'aveugle désir de vaincre à tout prix avait fait concevoir contre La Noue, *l'un des plus honnêtes hommes de son temps*, selon le P. Daniel.

Dandelot, lui, fut l'un des plus généreux. Lestoile, avec sa concision habituelle, enregistre le fait suivant qui fait le

---

1. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. IX, p. 585.

plus grand honneur au frère de Coligny. « M. de Nevers fut tué à la bataille de Dreux par un gentilhomme nommé Des Bordes, son grand mignon et confident, duquel le pistolet, sans y penser, se débanda en ladite bataille de Dreux, et en blessa ce pauvre seigneur, lequel, à la sollicitation et persuasion de ce Des Bordes, avait abjuré la religion et retourné à la messe. Comme on portait ce seigneur blessé à Dreux, M. Dandelot, passant avec ses troupes, demanda qui c'était, et, ayant entendu que c'était M. de Nevers, ne le voulut arrêter ni faire arrêter, mais lui manda seulement par un des siens *qu'il pensât à ses fautes* et qu'il était temps[1]. »

Plusieurs d'entre les huguenots dont nous connaissons la vie donnèrent des preuves d'un rare désintéressement.

D'Aubigné se trouvait en possession d'une pièce compromettante pour le chancelier de l'Hôpital. On l'engage à la rendre au chancelier qui sans doute en donnera dix mille écus. Il va chercher un petit sac de velours qui la contenait, le met sous les yeux de son indigne conseiller, puis le jette au feu, en disant : « J'aurais pu succomber à la tentation[2]. »

Quand, en 1568, les mercenaires allemands refusèrent de marcher avant d'avoir touché les cent mille écus qui leur avaient été promis, les guerriers huguenots, depuis Condé qui livra sa vaisselle d'argent et ses bijoux, jusqu'aux derniers valets de l'armée, se cotisèrent, par un mouvement admirable, pour les satisfaire[3]. C'est le renoncement des premiers adhérents de la Réforme en France qui fit toute leur force. Quand Jeanne d'Albret épousa, à douze ans, le duc de Clèves, elle était *accablée sous le poids des pierre-*

---

1. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. I, p. 16.
2. *France protestante*, t. I, article D'AUBIGNÉ.
3. *Ibid.*, t. II, p. 457.

ries, de l'or et de l'argent qui couvraient ses habits, et ne pouvait marcher, tellement que le roi dut commander au connétable de Montmorency de la porter à l'église de Châtellerault[1]; et, cependant, elle en vint plus tard, par amour pour sa cause, à se mettre plus d'une fois dans un état de gêne voisin de la détresse.

Deux cent vingt-cinq écus! c'est toute la fortune que laissa un homme qui, pendant des années, avait été l'arbitre de la république de Genève et d'une partie de l'Europe occidentale, Calvin. Il poussait le scrupule si loin que, pendant sa dernière maladie, il refusa les émoluments de sa place, « disant que, ne rendant pas de services, il se faisait conscience de recevoir ses gages », ce qui arracha à Bayle ce cri d'admiration : « C'est une des plus rares victoires que la vertu et la grandeur d'âme puissent remporter sur la nature, dans ceux mêmes qui exercent le ministère évangélique[2]! »

La Noue, qu'il faut encore citer, fut grand non-seulement par sa modération, mais aussi par son désintéressement sans bornes. Un jour qu'il avait vendu une portion de son patrimoine pour équiper les troupes du roi, il disait simplement et sincèrement : « Tant qu'il me restera un pouce de terre et une goutte de sang, je les emploierai au service du pays où Dieu m'a fait naître. » Ainsi se comportait La Noue, modeste autant qu'il était vaillant. Il avait toujours sa Bible à l'arçon de sa selle ou sous son chevet, ce qui inspira à l'un de ses historiens cette fine remarque, qu'on pourrait appliquer à maint huguenot, qu'après s'être embrasé au feu des prophètes, il s'adoucissait à l'huile des apôtres[3].

---

1. Mlle de Vauvilliers, *Histoire*, etc., t. I, p. 15.
2. *France protestante*, t. III, article CALVIN.
3. Dargaud, *op. cit.,* t. III, p. 382.

Un autre jour, quand il eut offert à Henri IV ses services, à la tête de cent chevaux, le roi voulut lui en témoigner sa gratitude et suppléa à l'argent qui lui manquait par le don d'une terre. L'acte en bonne forme fut expédié et remis à La Noue. Celui-ci, l'acte à la main, court chez le monarque : « Sire, lui dit-il, ce m'est beaucoup d'honneur et de contentement de recevoir ces témoignages de la bonne volonté de Votre Majesté, et je vous ne les refuserais pas *si vos affaires étaient en état de faire de telles libéralités*.... Pour cette heure, si vous vouliez récompenser de la façon tous ceux qui vous serviront, Votre Majesté serait incontinent ruinée...» Vainement Henri insista pour qu'il gardât ce don; La Noue exigea la nullité de l'acte[1].

Nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur disant que nul ne fut plus humble que Casaubon. Ils nous sauront gré de détacher ici, de ses *Éphémérides*, une page intime où se révèle naïvement toute l'humilité du grand helléniste. Cette page est du 14 des kalendes de mai (18 avril) 1599. « Ce jour est doublement sacré : et par la cène du Seigneur que nous avons célébrée et par le jeûne que notre Église a institué pour apaiser sa colère. Nous avons accompli ce jeûne, ô Éternel, et imploré ta bonté. Pour moi, j'ai fait non tout ce que je devais, mais tout ce qui était en moi, afin de te prouver, ô Seigneur mon Dieu, que ma repentance était sincère et véritable. Mais hélas! cela ne me servira de rien, à moi ni aux autres, si nous ne montrons notre repentance par les actes. Ces actes, comment puis-je les accomplir, moi qui suis l'arbre décrépit et stérile, impropre à porter des fruits? O Seigneur, ô Père plein de clémence, je confesse mes péchés : je sais qu'ils te sont

---

1. *Vie de La Noue*, par Amyrault, p. 209, dans les *Mémoires*, etc., de 1786, t. XLVII, p. 43.

connus, à toi qui sondes les cœurs, et je ne saurais non plus moi-même les ignorer. Les étincelles de la piété ne sont pas, ô mon Dieu, si complétement éteintes en moi, que je ne vienne à réfléchir sur la conduite que j'ai tenue depuis mes jeunes années, sur celle que je tiens chaque jour envers toi. Oui, Père plein de bonté, j'ai la conscience de mes péchés et cependant je continue à pécher, malheureux que je suis! La chair, la chair maudite entraîne l'esprit, et trop souvent c'est la partie de moi-même qui devrait obéir, qui commande. De là, ces fréquents et coupables emportements, de là, cette infirmité de ma foi, ce manque d'assiduité dans le culte qui t'est dû, cette négligence dans l'éducation de mes enfants, enfin tout ce qu'il m'arrive de faire chaque jour, je le reconnais, contre la règle de la loi..... Mais je me repens, ô mon Dieu, de mes transgressions, et je viens suppliant à l'autel de ta miséricorde, afin de recouvrer par toi la vie que par moi j'ai perdue... Rends-moi différent de ce que je suis; éveille en moi le zèle ardent de la piété; conforme ma conduite aux prescriptions de ta loi[1]... »

Nous trouvons des aveux tout à fait semblables dans les lettres de.... Calvin, de Calvin qui prenait un ton tranchant jusqu'à l'arrogance quand, la Bible à la main, il croyait parler au nom de Dieu, mais dont l'humilité était extrême quand il jugeait ses propres actes. Lorsqu'il fit ses adieux aux seigneurs de Genève en 1564, il les remercia en toute humilité et certainement aussi en toute sincérité de ce qu'il leur avait plu « lui faire d'honneur plus qu'il ne lui appartenait, et le supporter en plusieurs endroits, comme il en avait bien besoin[2]... »

---

1. *Bulletin*, t. IV, p. 515.

2. *Lettres françaises*, publiées par M. Bonnet, t. II, p. 568.

Longtemps avant de se trouver en face de la mort, il tint un langage analogue. Dans l'œuvre qu'il accomplissait, il ne voyait qu'un pénible fardeau qu'il fallait porter parce que Dieu le lui avait imposé. C'est ce qu'il exprime quelque part dans cette forme vive et originale qui lui plaisait : « Un chien aboie s'il voit qu'on assaille son maître ; je serais bien lâche, si, voyant la vérité de Dieu ainsi assaillie, je faisais du muet, sans sonner mot[1]. »

Sa piété était si réelle, il avait un sentiment si vif de la culpabilité de l'homme, si profond de l'absolue inviolabilité du devoir, qu'il ne pouvait parler de lui-même qu'avec une extrême modestie. Une fois il s'écrie : « Maudite soit la sainteté qui nous enivrera de tel orgueil, que nous mettions en oubli la rédemption des péchés ! » Une autre fois, tout ému encore des chutes d'un adversaire, il y voit un solennel avertissement pour lui-même : « Quand je le vois ainsi hors des gonds, je tremble tout. » Il doute que Dieu puisse tenir pour agréable son ministère qu'il exerçait cependant avec une si rare fidélité : « J'espère avoir lieu au nombre des serviteurs de Dieu, combien que j'en sois plus que indigne. » Voilà bien la modestie de Calvin prise sur le fait, tirée de lettres où l'on ne saurait dire que le réformateur songeât à poser : c'est bien le fond de sa pensée qui s'y montre à découvert[2].

Les huguenots connaissaient trop bien l'Évangile, ils lisaient trop souvent cette recommandation : *Que votre parole soit oui, oui, non, non*, pour ne pas être d'une franchise toute chevaleresque et d'une loyauté toute chrétienne qu'ils eurent seulement le tort de prêter trop complaisamment à leurs adversaires.

---

1. *Lettres françaises*, publiées par M. Bonnet, t. I, p. 114.
2. *Ibid.*, t. I, p. 235 ; t. II, p. 26. Cp. *Bulletin*, t. IV, p. 416.

On a souvent cité une belle parole de Th. de Bèze. Le roi de Navarre, le faible Antoine de Bourbon, excusait le massacre de Vassy en disant que, si les huguenots avaient été maltraités, leur insolence en avait été cause. Bèze lui répondit hardiment : « Sire, c'est à la vérité à l'Église de Dieu au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner; mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[1]. »

On connaît également cette autre parole adressée, après l'attentat de Châtel (1594), par d'Aubigné au roi qui lui montrait sa lèvre percée : « Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des lèvres, il s'est contenté de les percer; mais quand vous le renoncerez du cœur, il percera le cœur[2]. » Parole prophétique s'il en fut jamais.

Mais voici, de d'Aubigné encore, un billet laconique que l'on connaît moins et qui mérite de l'être. Le duc de la Trémouille, ayant besoin de son secours, lui écrit : « Mon ami, je vous convie, suivant nos jurements, à venir mourir avec votre très-f..... » D'Aubigné répond : « Monsieur, votre lettre sera bien obéie ; mais je la blâme d'une chose, c'est d'avoir allégué nos promesses qui devaient être trop présentes, pour les ramentevoir[3]. »

Sans l'extrême confiance de Coligny, à qui les avertissements ne manquèrent pas, et des gentilshommes huguenots qui ne purent croire, en 1572, à la duplicité de leurs ennemis, les massacres de la Saint-Barthélemy n'étaient pas possibles : les huguenots tombèrent victimes de leur bonne foi.

Larochefoucauld, entre autres, fut averti qu'il « se bras-

1. Lestoile, édition Poujoulat, t. I, p. 15.

2. *Mémoires de d'Aubigné*, édition Lalanne. Charp., 1854, p. 94.

3. *Ibid.*, p. 105.

sait à Paris une entreprise contre ceux de la religion » ; il ne put croire à tant de noirceur. Le meurtre même de Coligny ne suffit pas pour lui ouvrir les yeux. Le samedi, vigile de la Saint-Barthélemy, il passe la soirée à folâtrer avec le roi. Saisi peut-être d'un remords, Charles IX veut le retenir au Louvre. « Foucauld, lui dit-il, ne t'en va pas, il est déjà tard, nous baliverneront le reste de la nuit. — Cela ne se peut, lui répond le comte, car il faut dormir et se coucher. — Tu coucheras, réplique le roi, avec mes valets de chambre. — Les pieds leur puent, objecte le comte ; adieu mon petit maître. » Et il rentre dans son logis. A peine vient-il de s'endormir, raconte Crespin, qu'il est réveillé par six masques qui entrent dans sa chambre. Il croit que le roi en est, venant pour le « fouetter à jeu », selon son habitude ; il prie qu'on le traite doucement. On lui ouvre ses coffres, on les saccage ; un des masques le tue[1].

La mort si prompte de la reine de Navarre n'éveilla nul soupçon dans l'âme de Coligny. Les Rochelois lui écrivirent pour lui faire part de leurs alarmes. Il leur répondit : « Je vois, grâces à Dieu, le roi si bien disposé à l'entretenement de la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer ». (7 août 1572.) Quelle fin que celle de ce héros chrétien, tué misérablement pour s'être trop fié aux ennemis de sa foi ! Quand il eut l'index de la main droite fracassé, pendant que son fidèle serviteur Cornaton fondait en larmes auprès de lui : « Mes amis, dit-il, pourquoi pleurez-vous ? Je m'estime bien heureux d'avoir été ainsi blessé pour le nom de Dieu... » Et, se tournant vers le ministre Merlin : « Prions le Seigneur, notre Dieu,

1. *France protestante*, t. VI, p. 352.

ajouta-t-il, afin qu'il m'envoie le don de persévérance.» Fortifié par les pieuses exhortations du ministre, il éleva son âme à Dieu: «J'ai ma fiance en ta seule miséricorde, s'écria-t-il avec ferveur; en elle seule est appuyée toute mon espérance, soit que tu veuilles présentement que je meure ou que je vive encore...» Et se penchant à l'oreille d'un de ses serviteurs, il lui commanda de donner à Merlin cent écus pour les pauvres de l'église de Paris, ne se doutant pas que, sous peu, ils seraient trop heureux d'avoir la vie sauve. Et, un peu plus tard, en apprenant que son logis était forcé: « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir. Vous autres, sauvez-vous s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu[1].» C'est ainsi que fut récompensé de sa loyauté cet homme loyal entre tous!

La nuit même où Coligny fut égorgé, un marchand de chevaux, témoin de cet horrible drame, traversa la Seine à la nage et courut au logis de La Force, dans la rue de Seine, pour l'avertir de ce qui se passait. Celui-ci se hâta de prévenir à son tour ses amis qui logeaient au faubourg Saint-Germain, et surtout son frère, le seigneur de Caumont. Quel parti prendre? Caumont, persuadé que la mort de l'amiral «était advenue contre la volonté du roi», fut d'avis de «se ranger auprès de Sa Majesté»; il ne pouvait croire à une trahison. Mais quand, arrivé sur le bord de la rivière, il s'aperçut qu'on avait retiré les bateaux de l'autre côté de l'eau, il comprit qu'il fallait songer à son salut. Pour ne point abandonner ses enfants, il retourna dans sa demeure, en fit fermer les portes et se retira dans sa chambre, «attendant patiemment ce qu'il plairait à Dieu de lui envoyer».

1. *France protestante*, t. III, p. 397 et suiv.

Bientôt la maison fut envahie par des soldats que conduisait le capitaine Martin. Ils commencèrent par s'emparer de tout ce qui leur tomba sous la main, argent, vaisselle, meubles, habits. Puis, élevant la voix en blasphémant, ils crièrent qu'ils avaient l'ordre de tout tuer, sans épargner personne. Cependant La Force, ayant promis une rançon de deux mille écus, le capitaine jura de le sauver avec ses deux fils, leur valet de chambre et leur page. Il leur recommanda de déchirer leurs mouchoirs qu'ils mirent en croix sur leurs chapeaux et de retrousser la manche du bras jusqu'à l'épaule, signe de ralliement des égorgeurs; puis, il les conduisit dans son logis en les faisant passer devant le Louvre encombré de cadavres[1].

Ici paraît, dans tout son éclat, la loyauté de Caumont. Il s'empressa de faire demander à sa belle-sœur le prix de sa rançon. Elle lui répondit qu'elle ferait de son mieux pour trouver la somme voulue, et l'exhorta à se tenir sur ses gardes parce que le bruit s'était déjà répandu qu'il n'avait pas été mis à mort. Elle eut beau le prier avec instances de fuir; esclave de sa parole, il refusa de violer la promesse qu'il avait faite au capitaine Martin de ne pas quitter sa demeure avant d'avoir payé la somme exigée. Cela se passa en pleine Saint-Barthélemy! Il serait difficile vraiment d'imaginer un contraste plus saisissant.

Ajoutons, d'après MM. Haag, quelques détails palpitants d'intérêt, relatifs aux enfants du comte. Le soir même du jour où il devait s'acquitter envers son libérateur, Coconas, à la tête d'une quarantaine de soldats, vint chercher La Force de la part du duc d'Anjou qui désirait, disait-il, lui parler. «Étant arrivés au fond de la rue des Petits-Champs,

1. *France protestante*, t. III, p. 152 et suiv.

près le rempart, ils crièrent tous ensemble : Tue! Tue! L'aîné des enfants fut le premier blessé, et en chancelant se mit à crier : Ah, mon Dieu ! je suis mort..... Le plus jeune (sans doute inspiré du ciel) en fit tout de même sans avoir reçu aucun coup et se laissa tomber comme son frère.» Après avoir dépouillé leurs victimes, les assassins s'éloignèrent. Quelques voisins, attirés par la curiosité, s'approchèrent, et le jeune Caumont ayant entendu un homme du peuple plaindre le sort d'un si jeune enfant (il avait moins de quatorze ans), il leva la tête et lui dit : «Je ne suis pas mort!... Par pitié, sauvez-moi la vie!» Ce brave homme le couvrit d'un méchant manteau et l'emmena chez lui, et le lendemain matin auprès de Mme de Brisambourg, qui, baignée de larmes et louant Dieu, le fit revêtir de l'habit d'un des pages de Biron et le cacha dans le propre cabinet du maréchal. Deux jours après, ce dernier ayant appris qu'une visite allait être faite à l'Arsenal, par ordre de Charles IX, dans le but de découvrir les huguenots qui s'y étaient retirés, on mena le jeune Caumont dans la chambre des filles, et on le cacha entre deux lits sous un monceau de vertugadins. Quelques jours après, on réussit à le faire sortir, sans accident, de Paris. Il fut plus tard le digne fils de son loyal père.

Pour ce qui est de la plus excellente des vertus, de celle qui les renferme toutes, de la charité, elle fut, on peut le dire, particulièrement chère aux huguenots du seizième siècle. Tout les portait à la pratiquer sous toutes les formes : d'abord l'esprit évangélique, puis l'organisation de leur Église telle que nous l'avons fait connaître plus haut, enfin le malheur des temps où ils vécurent, si propres à réveiller dans leurs cœurs la pitié, l'amour fraternel, la sympathie active.

La sœur de François Ier visitait elle-même les pauvres,

les malades; elle fonda l'hospice des Enfants-Rouges, à Paris; elle secourut les réfugiés français répandus en Allemagne, à Genève, à Zurich, à Strasbourg. Elle porta au dernier degré la charité, répétant souvent que les rois et les princes ne sont pas les maîtres et seigneurs des pauvres, mais seulement des ministres que Dieu a établis pour les secourir et consoler. Sa fille Jeanne ne fit qu'imiter en cela sa noble mère, quand elle visitait chaque jour les hôpitaux, soignant souvent elle-même les blessés [1], recevant tous les misérables avec une affabilité touchante.

M[me] Duplessis-Mornay était la charité même. «Surtout *reluisait* en elle (ainsi s'écrie de Licques) avec la piété une charité si grande, qu'il est incroyable l'assistance que recevaient d'elle en toutes sortes les pauvres et les affligés.»

Que de fois les ennemis les plus décidés de la foi protestante n'ont-ils pas été obligés de proposer, à l'imitation de tous, *la charité* des protestants! Cette charité qui s'est traduite partout en admirables institutions, qui, la première, a pris à cœur l'abolition de la traite des noirs, la réforme des prisons, la création des salles d'asile et des crèches, peut se faire gloire non-seulement d'une Élisabeth Frey, d'un Oberlin, d'un Wilberforce, mais encore de ces Dames de la Rochelle et de ces Sœurs de Sedan qui vinrent soixante ans avant Vincent de Paul. Ce que Bourdaloue disait des réformés du temps de Louis XIV, on peut le dire, à plus forte raison, de ceux qui vécurent un siècle plus tôt: «Vous savez, disait-il devant la cour du grand roi, vous savez comment nos hérétiques sont unis ensemble, comme ils prennent les intérêts les uns des autres, comme ils se prêtent secours dans leurs besoins, comment leurs pauvres

1. Vauvilliers, t. I, p. 44. *France protestante,* t. I, p. 50.

sont assistés, comment ils visitent leurs malades. Ce petit troupeau où ils sont tous ramassés, voilà ce qui les lie! Voilà pourquoi ils s'appellent frères, et se comportent en frères! Quelle honte que l'unité de la foi où nous vivons fasse moins sur nous que sur eux l'unité d'une fausse réforme! Ils s'unissent et nous nous divisons; ils se rendent des offices de frères, et nous nous traitons souvent en ennemis: ils le voient, ils s'en étonnent, ils en sont scandalisés[1]... »

On ne saurait dire plus vrai. Les huguenots, au seizième siècle aussi, se comportèrent en frères. Ils brûlèrent du désir de s'entr'aider, de se soulager mutuellement dans toutes leurs misères. Quelqu'un souffrait-il, ils ne voyaient en lui qu'une créature humaine à soutenir. Voyez Paré, le fameux chirurgien que Brantôme appelle un grand personnage qui était *fort huguenot.* Il suivait l'armée. Un soldat de la compagnie de M. de Rohan, surpris à la maraude, avait été très-dangereusement blessé; outre sept coups d'épée à la tête, il en avait quatre autres sur les bras et un sur l'épaule droite, qui coupait plus de la moitié de l'omoplate. Son état étant désespéré et la compagnie au moment de partir, on creusa une fosse et on allait l'y jeter, lorsque Paré, «mu de pitié», demanda comme une faveur qu'on lui permît de le panser. Sa demande lui ayant été accordée, il le fit mettre sur une charrette, dans un «lit bien couvert et bien accommodé», et lui-même il lui fit office de médecin, d'apothicaire, de chirurgien et de cuisinier. «Je le pansai, continue-t-il, jusques à la fin de la cure, et Dieu le guérit.» Les hommes d'armes de la compagnie de M. de Rohan, pour lui témoigner leur reconnaissance, l'obligèrent d'ac-

1. *Sermon sur le mystère de la Trinité.* Cp. *Bulletin,* t. I, p. 214 article de M. Ch. Read.

cepter de chacun un écu «et les archers demi-écu[1]». Ce serait gâter ce récit que d'ajouter aucun commentaire.

Ils se comportèrent en frères en France même, et quand il leur fallut quitter le sol de la patrie, au seizième siècle, plus tard, sous le *grand roi*, ils furent accueillis en frères par les protestants de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Allemagne, d'au delà des mers. Quand les membres survivants de la famille de l'amiral arrivèrent, après la Saint-Barthélemy, à Bâle, à Berne, à Coppet, ils furent reçus avec une si vive cordialité qu'ils en eurent les larmes aux yeux. L'un d'entre eux rend compte, en ces termes, de ses impressions: «C'est une chose admirable et vraiment miraculeuse, comme nous pauvres étrangers fûmes reçus parmi cette nation.... Ces gens nous plaignaient plus que nous-mêmes, et eussiez dit que proprement nous étions là pour exciter tout le monde à lamenter notre condition misérable, à laquelle Dieu nous avait réduits au lieu d'une très-belle et très-grande où nous étions. C'est pourquoi il faut apprendre, quand on est en prospérité, de considérer qu'on peut tomber en ces grandes calamités dont bien souvent l'on ne se peut relever, et quand on est en affliction, qu'on peut aussi en sortir. Et cela fera que nous serons en tout temps contenus en la crainte de Dieu, de qui dépendent toutes les aventures humaines, et en une modestie, qui est la première vertu[2].»

Le grand prédicateur des doctrines de la Réforme française fut aussi le haut inspirateur de la charité des huguenots.

Il redit cent fois ces belles paroles que nous lisons dans

---

1. *France protestante*, t. VIII, p. 131 et suiv.
2. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t XXVII.

l'un de ses sermons : « Il faut que l'Esprit soit notre maître, et qu'il touche nos affections en sorte que nous soyons tous conformés ensemble par un même *lien d'amitié et de confraternité.* Nous ne pourrons pas accorder l'un avec l'autre sinon que l'esprit de Christ nous pousse à cela.... Tant que nous serons en haines et en dissensions, il est impossible que nous puissions élever notre voix à Christ d'un commun accord et pour le prier comme il appartient. Et cela nous doit bien toucher au vif, afin que nous apprenions de ne point lâcher la bride à nos méchantes affections, à haines, murmures, à dissensions et envies contre nos prochains, mais que plutôt il nous faut être tellement conformés ensemble en paix et vraie union, que ce ne soit qu'un même esprit et une même volonté que de nous tous... »

Ce que prêchait Calvin, il le pratiquait. Les églises de son temps le vénéraient comme un père spirituel; il était attentif à tous leurs besoins, s'intéressait aux plus humbles de leurs membres et redoublait pour eux de tendresse dès qu'ils avaient à souffrir pour l'Évangile. M. Gaufrès a pu faire, uniquement en puisant dans les *Lettres françaises* de Calvin (édition Bonnet), une description des plus attrayantes de la charité du grand réformateur[1]. Calvin, dit-il, exerçait ce qu'on appelle la *cure d'âmes* avec un soin, un dévouement incomparables; rien ne lui échappait et il n'oubliait personne, quoique sa paroisse s'étendît aussi loin que l'Europe protestante... Il se multiplie pour être à la fois sur tous les points ; le même jour, à quelques moments d'intervalle, on le voit attirer l'attention d'un prince sur les plus graves intérêts de la Réforme, et adresser les conseils les plus fraternels au plus humble des prisonniers. Les

---

1. *Bulletin*, t. IV, p. 417.

souffrances de ces derniers émeuvent surtout ses entrailles; il fait en leur faveur toutes les démarches; il emploie tout ce qu'il a d'amis puissants ou bien disposés; il recueille lui-même l'argent nécessaire. Toute l'âme du réformateur est dans cette prière qu'il adresse au roi d'Angleterre, en faveur d'un seigneur français: «Je vous supplie, au nom de Dieu, le plus affectueusement qu'il m'est possible, voire d'aussi grand désir que je voudrais le faire pour ma propre vie, qu'il vous plaise m'octroyer cette requête, de le faire demander au roi de France, afin qu'il le laisse aller hors de son pays, avec sa femme aussi bien détenue, et ce qu'il pourra retirer de son bien.» (*Lettres*, t. I, p. 376.)

Il est plein de reconnaissance envers Jean Liner pour son infatigable dévouement aux pauvres captifs: «Très-cher seigneur et frère, nous avons tous à rendre grâces à Dieu de ce qu'il vous a choisi pour aider nos pauvres frères qui sont là détenus par les ennemis de la foi... Vous avez aussi à vous réjouir de l'honneur qu'il vous a fait, en vous employant à un service tant digne et honorable, et vous donnant grâce d'y fournir.» (*Lettres*, t. I, p. 348.)

Il *y fournissait* lui-même, et sans compter: «Encore qu'on ne trouvât promptement argent par de là, si ferai-je de tels efforts, quand *je me devrais engager tête et pieds*, qu'il se trouvera prêt ici.» (*Lettres*, t. II, p. 150.)

Son désintéressement (dit encore M. Gaufrès) ne connaissait pas de limites. Le réformateur en raconte à Jeanne d'Albret un singulier exemple. A l'époque où le roi de Navarre, son époux, penchait vers la Réforme, il se trouvait parfois dans de graves embarras financiers. Il fut une fois obligé de demander «si on ne pouvait pas le secourir de quelques deniers». Calvin fit tant qu'on lui promit à Genève quarante mille livres. «Quand c'est venu à payer, ajoute l'imprudent réformateur, je ne savais de quel côté me tourner, car *jamais*

je n'ai été homme de finances, et je puis vous assurer, Madame, que de si peu que j'avais qui était quasi rien, je m'étais épuisé jusqu'à la monnaie dont il me fallait acheter mes provisions chacun jour. Mais Dieu merci, la contribution se fit, dont le feu roi me promit de satisfaire... Ce que j'en parle n'est pas pour être remboursé d'un denier de ce que j'y ai mis du mien, mais pour m'acquitter envers les amis qui m'ont aidé en ce besoin, et comme racheter mon honneur. » (*Lettres*, édition Bonnet, t. II, p. 521.)

« Nous n'avons pas à louer sans doute (dit en terminant l'écrivain que nous citons) l'habileté de cette opération financière, et le plus simple bourgeois de nos jours aurait pu donner maint avis utile à Calvin. Avec un traitement de cinq cents florins genevois (environ 250 fr.), un peu de bois et de vin et quelques meubles prêtés, il est plus sage de ne pas traiter de ces matières avec les rois. Mais qui ne pardonnerait beaucoup à une simplicité si touchante, à une charité si naïve ? »

C'est ainsi que Calvin entendait la charité, l'amitié, la confraternité : non content de l'enseigner, il la pratiquait. C'est elle qui porta tous les huguenots à se considérer comme membres d'une grande et unique famille. D'eux aussi, comme autrefois des premiers chrétiens, on pouvait dire : Voyez comme ils s'aiment[1] !

---

1. Nous citerons encore, avant de quitter ce sujet, le ***Règlement sur la distribution des aumônes aux pauvres de l'église réformée de Paris***, 1561 (***Bulletin***, t. I, p. 255). On verra, en le lisant, avec quel soin on procédait à l'application du principe de la charité. Les aumônes devaient être distribuées par huit notables bourgeois et habitants de la ville de Paris, plus quatre surveillants et des diacres, «en tel nombre que l'opportunité le requerra». Afin qu'il n'y ait nul soupçon au sujet de l'emploi de l'argent, «les diacres seront tenus par chaque semaine de faire visite par les maisons des nécessiteux». De plus, «lesdits bour-

5. *Les Huguenots et la Famille.*

Nous arrivons à la famille proprement dite. Quels principes présidèrent au mariage des huguenots? Quelle influence la foi protestante exerça-t-elle sur les époux, les parents, les enfants? Voilà les questions auxquelles nous allons répondre.

A en juger d'après quelques précieux exemples que l'histoire a conservés, c'est la piété que les huguenots recherchaient avant tout dans les personnes dont ils souhaitaient d'obtenir la main; c'est moins aux avantages temporels qu'ils demandaient des garanties de bonheur qu'à la communion des sentiments religieux, à l'harmonie des cœurs, aux qualités morales.

En épousant Téligny, la fille de Coligny, Louise de Châtillon, ne regarda qu'au mérite personnel de son futur qui *avait peu de bien*[1]. Il périt, on le sait, lors de la Saint-Barthélemy, sur *les tuiles* où il s'était sauvé et où les massacreurs finirent par le découvrir.

Jacqueline, veuve du baron d'Anthon, fille du comte d'Entremont, l'un des plus grands seigneurs de Savoie, qui avait une naissance illustre, des biens immenses, une âme supérieure, s'était éprise de l'amiral sur la renommée des choses extraordinaires qu'il avait faites : elle lui écrivit

geois seront exhortés de le faire quand il leur sera possible, afin d'être mieux résolu si lesdits nécessiteux reçoivent fidèlement la somme qui leur est distribuée, et si elle est suffisante ou excessive, pour en faire rapport au bureau».

1. De Thou, *Histoire universelle*, 1742, t. IV, p. 190.

simplement qu'elle l'aimait, qu'elle serait fière de porter son grand nom et de partager son sort difficile. Le prince de Savoie, qui voulait la marier à un seigneur de sa cour, essaya de contrarier ses projets ; il rendit un décret par lequel il défendait à tous ses sujets de se marier à l'étranger sans son consentement, sous peine de voir leurs biens confisqués. Les ordres, les menaces de son souverain n'intimidèrent point cette femme courageuse. Quoique observée avec soin, elle se dérobe à ses surveillants, passe en France par les sentiers des Alpes, et arrive, brisée de fatigue et d'émotion, en 1571, à la Rochelle, où elle épouse l'amiral. Elle brûlait d'impatience, dit Davila, d'être la *Martia de ce nouveau Caton*. Ce fut à cinquante-trois ans que Coligny excita une passion dont les circonstances extraordinaires offrent l'intérêt d'un roman.

Cependant le duc de Savoie, irrité de cette alliance, saisit tous les héritages de la dame d'Entremont. Elle éprouva jusqu'à la fin, mais sans jamais se repentir, le malheur d'avoir provoqué la colère de son souverain. Après la mort de l'amiral, obligée de fuir le sol de la France, elle se retira en Savoie ; sa belle-fille, la veuve de Téligny, le fils aîné de l'amiral et Laval, fils de Dandelot, parvinrent à sortir avec elle de ce malheureux pays où la piété chrétienne était frappée d'ostracisme. Une prison devint son asile. On l'accusait de sorcellerie, de magie, de pactes avec le diable ; son plus grand crime était d'être riche et huguenote. C'est ce que nous apprennent plusieurs lettres du cardinal d'Ossat, adressées à Henri IV et à M. de Villeroi, en date de 1597 et 1599. Henri s'intéressa vainement au sort de la veuve de Coligny ; la cour de Rome et celle de Turin furent inexorables. « J'ai supplié (lit-on dans une des lettres du cardinal d'Ossat) qu'on ait pitié de cette pauvre dame qui n'est travaillée que pour l'envie qu'on a de son

bien... » Elle succomba, en 1599, sous le poids de ses malheurs et de ses ennuis[1].

Le mariage de Duplessis-Mornay fut plus significatif encore.

Charlotte Arbaleste se trouvait à Sedan, lorsque Mornay y arriva, peu après la mort de Charles IX. Il y apprit à connaître la jeune veuve qui, pour passer plus doucement sa solitude, « y prenait plaisir en l'arithmétique, en la peinture et en autres études[2] ».

Elle n'avait ni la fortune ni l'ancienneté de race à laquelle pouvait prétendre un seigneur tel que Duplessis; mais celui-ci était d'avis « que *bien* était la dernière chose à quoi on devait penser en mariage; que la principale était les *mœurs* de ceux avec qui l'on avait à passer sa vie, et surtout la crainte de Dieu et la bonne réputation[3] ». Il n'eut pas lieu de se repentir: il ne tarda pas à s'assurer qu'il n'eût pu trouver de meilleure compagne que Mme de Feuquères.

Charlotte cependant, qui était « fort éloignée des pensées de mariage[4] », avoue ingénûment qu'elle pensait d'abord que « cette hantise était à cause du voisinage ». Elle déclara à Mornay qu'elle trouvait étrange la conduite des gens de guerre qui pensaient à se marier en temps si calamiteux; mais elle voyait néanmoins sans déplaisir que Duplessis continuât ses visites et bientôt elle « l'affectionnait comme pas un de ses frères, combien qu'elle ne pensât pas à mariage ».

---

1. *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny,* par Du Bouchet, p. 569 et suiv. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XXVII, p. 192.

2. *Mémoires de Duplessis-Mornay,* édition citée, t. I, p. 83.

3. *Ibid.*, p. 89.

4. *Histoire de Ph. de Mornay,* p. 30.

Le mariage se fit. Elle demanda à son époux un cadeau de noces qui ferait sourire mainte jeune épouse, mais qui met en parfaite évidence tout le sérieux, toute la profondeur de ce beau caractère de femme. C'est « à sa requête » qu'il composa son *Traité de la vie et de la mort*, dont voici le charmant début[1] :

« C'est un cas étrange et dont je ne me puis assez émerveiller, que les manouvriers, pour se reposer, hâtent, par manière de dire, le cours du soleil; que les mariniers voguent à toute force pour arriver au port, et, de si loin qu'ils découvrent la côte, jettent cris d'allégresse; que les pèlerins n'ont bien ni aise, tant qu'ils soient au bout de leur voyage; et que nous, cependant, qui sommes en ce monde attachés et liés à un perpétuel ouvrage, agités de continuelles tempêtes, harassés d'un si scabreux et malaisé chemin, ne voyons toutefois la fin et le bout de notre tâche qu'à regret, ne regardons notre vrai port qu'avec larmes, n'approchons de notre gîte et paisible séjour qu'avec horreur et tremblement.

« Cette vie n'est qu'une toile de Pénélope......; une mer abandonnée à tous vents....; un voyage fâcheux par gelées et par chaleurs extrêmes, par raides montagnes et par précipices, par déserts et par brigandages.

« Ainsi en devisons-nous en faisant notre besogne, en tirant à cet aviron, en passant ce misérable chemin. Et voilà néanmoins, quand la mort vient mettre fin à nos travaux, quand elle nous tend les bras pour nous tirer au port, quand après tant de dangereux passages et de fâcheuses hôtelle-

1. J'ai sous les yeux l'édition de 1576 (*Excellent Discours de la vie et de la mort,* par Ph. de Mornay, gentilhomme français, p. 17-19). Ce volume est du nombre des livres de choix que Lestoile emportait à la campagne.

ries, elle nous veut mener à notre vrai domicile, au lieu de nous réjouir, de reprendre cœur à la vue de notre terre, de chanter en approchant de notre bienheureux séjour, nous reprendrions (qui nous voudrait croire?) notre besogne, nous reguinderions la voile au vent et rebrousserions volontiers notre chemin. Plus il ne nous souvient alors de nos peines; nos naufrages et périls sont oubliés, nous ne craignons plus ni le travail ni les brigands. Au contraire: nous appréhendons la mort comme une peine extrême, la redoutons comme un écueil, et la fuyons comme un brigandage.

«Nous faisons comme les petits enfants qui se sont plaints tout le jour et, quand on leur amène le médecin, ne sont plus malades; comme ceux qui toute la semaine auront couru les rues du mal de dent, et, quand ils voient le barbier qui la vient arracher, n'ont plus de douleur; comme ces douillets et délicats qui, en la douleur poignante d'une pleurésie, se plaignent, s'écrient, n'ont point de patience après le barbier, et quand ils lui voient aiguiser sa lancette pour couper la gorge à la maladie, retirent le bras et se recachent dedans le lit, comme s'il les voulait tuer eux-mêmes.....

«Et d'où nous vient cette folie et simplicité?

«Nous ne savons que c'est ni de vie, ni de mort. Nous craignons ce qu'il faudrait espérer, et souhaitons ce qu'il nous faudrait craindre. Nous appelons vie une mort continuelle; et mort, l'issue d'une mort vivante et l'entrée d'une vie éternelle.....»

N'est-ce pas là une page ravissante où Mornay livre à sa jeune femme son âme tout entière, au début de leur carrière commune? On regrettera peut-être que le style ne soit pas moins abondant, les antithèses plus rares; mais que de comparaisons frappantes, les unes familières, les

autres élevées, et surtout que de nobles pensées dans les quelques lignes que nous avons transcrites !

Au foyer de la famille, la Bible, avec quelques livres d'édification, occupait (nous l'avons dit) la place d'honneur. Celle de Duplessis-Mornay, décrite par le *Bulletin*[1], est un document historique du plus haut intérêt. C'est un gros volume, de l'édition de la Rochelle (1606), relié en maroquin rouge, doré sur tranche. Parmi les prières on remarque : « l'exercice du père de famille et de tous ses domestiques pour prier au matin, devant que de dormir, etc.». Sur le plat, *recto*, on lit :

PHILIPPE DE MORNAY.

ARTE ET MARTE.

Au-dessous, les armes de la maison.

Également sur le plat, *verso*, le nom de Charlotte Arbaleste, avec les paroles connues : *L'esprit et la force vient de Dieu*, puis les armes parlantes des Arbalestes (arbalètes), encadrées dans une torsade.

Au dos sont gravées ces lignes :

J'ai donné cette Bible
à ma fille
de la Tabarière.
Ph. de Mornay. Arte et Marte.

Sur une deuxième garde, en parchemin également, on lit ces paroles, écrites de la main de Duplessis:

L'Éternel est ma lumière et ma délivrance; de qui aurais-je peur?
L'Éternel est la force de ma vie; de qui aurais-je frayeur?
Pour Anne de Mornay, dame de la Tabarière
ma fille.

PH. DE MORNAY.

A Bodet, le 29 septembre 1620.

1 *Bulletin*, t. I, p. 202.

Au-dessous, les paroles suivantes tracées de la main d'Anne de Mornay :

Cette Bible m'a été donnée par Monsieur Du Plessis, mon très-honoré père.

Je désire qu'après moi elle soit pour Philippes de Nouhes mon fils aîné et qu'il la lise soigneusement pour y apprendre à connaître et servir Dieu en la Sainte Trinité et qu'il se représente pour s'y accourager l'exemple de son grand'père duquel il reçoit nourriture et se ressouvienne continuellement des vœux que moi sa mère ai faits pour lui. Fait à Bodet ce 30 oct. jour propre que Dieu nous a conjoints par le saint mariage son père et moi il y a dix-sept ans.

ANNE DE MORNAY, 1620.

Et à la suite de ces lignes, cette autre inscription que la pauvre mère a tracée dix ans plus tard et qu'on ne saurait lire «sans se sentir remué et attendri jusqu'au fond de l'âme » :

A François de Nouhes,
maintenant, puisqu'ainsi a plu à Dieu,
notre fils unique.

Mon enfant, j'avais reçu ce présent de votre grand'père, et, pour la dignité du don et du donneur, je l'avais dédié à votre frère, notre fils aîné et bien-aimé. Depuis que Dieu l'a voulu combler de tous biens là-haut, nous navrant de douleur, ce qui nous peut consoler, c'est que vous succédiez à sa vertu et piété, et en voici la droite règle que je vous mets en main avec les mêmes vœux et constitution que j'avais fait à votre pauvre frère.

A. M. Ce 29e Juillet 1630.

Plus loin, elle marque la date de la mort de ce même fils *aîné et bien-aimé.*

« *Il nous a devancés glorieusement dans ces joies éternelles et a laissé une mémoire de sa vertu qui servira d'aiguillon et d'exemple aux autres....* »

Après avoir décrit avec un soin religieux cette vénérable Bible de famille, M. Read s'écrie avec une émotion qui se conçoit : « Quels accents pénétrants de résignation, quel parfum de profonde et simple piété dans ces épanchements intimes! Comme l'on sent que le vrai christianisme vivant est là!... Est-il rien de plus simple, de plus touchant que cet intérieur, dont le hasard a voulu que les secrètes vertus et la vie assurée en Dieu nous fussent ainsi révélées!... »

La famille de Duplessis-Mornay ne fut point, sous ce rapport, une exception. Des milliers d'exemplaires des Saintes Écritures furent à la fois les conseillères et les confidentes des familles huguenotes. D'autres livres, ces Bibles elles-mêmes leur servaient à enregistrer les événements de la famille, joies ou afflictions. Ainsi, il s'est conservé, dans un cabinet du château de Châtillon-sur-Loing, un volume où sont écrites, *de la main de M. l'amiral,* la naissance de ses enfants et la mort de sa première femme, Charlotte de Laval[1].

Comment se célébrait le culte au sein de la famille d'un grand seigneur huguenot, quelles étaient ses habitudes de piété au foyer domestique et même sous la tente, c'est ce que nous font connaître les *Mémoires de Coligny,* rédigés sans doute par l'un des fidèles serviteurs de l'amiral, Cornaton, qui n'a omis aucun détail.

Aussitôt après le lever de l'amiral, « ayant pris sa robe de chambre et s'étant mis à genoux, comme aussi tous les autres assistants, il faisait lui-même la prière en la forme

---

1. *Bulletin*, t. I, p. 275.

accoutumée aux églises de France; après laquelle, attendant l'heure du prêche, qui se faisait de deux jours l'un, avec le chant des psaumes, il donnait audience aux députés des églises qui lui étaient envoyés, ou donnait le temps aux affaires publiques dont il continuait encore un peu à traiter après le prêche jusqu'à l'heure du dîner.

« Étant debout près de la table dressée et sa femme à son côté, l'on chantait un psaume, et puis l'on disait la bénédiction ordinaire : ce qu'une infinité, non-seulement de Français, mais de capitaines et colonels allemands peuvent témoigner qu'il a fait observer, sans intermission d'un seul jour, non-seulement en sa maison et son repos, mais aussi dans l'armée. La nappe étant ôtée, se levant et tenant debout avec les assistants, il rendait grâces lui-même ou les faisait rendre par son ministre.

« Le même se pratiquait au souper; et voyant que tous ceux de sa maison se trouvaient malaisément à la prière du soir, au temps qu'il fallait reposer, il ordonna que chacun vînt à l'issue du souper, et qu'après le chant des psaumes la prière se fît. *Et ne se peut dire le nombre de ceux* d'entre la noblesse française *qui ont commencé d'établir, dans leur famille, cette religieuse règle* de l'amiral, qui les exhortait souvent à la véritable pratique de la piété, disant que ce n'était pas assez que le père de famille vécût saintement et religieusement, si par son exemple il ne réduisait les siens à la même règle. »

Un dernier trait de ce récit, le plus touchant peut-être, achève de nous initier aux devoirs religieux que s'imposaient les chefs des grandes familles protestantes. « Lorsque le temps de la cène s'approchait, il appelait tous ceux de sa maison, leur représentant qu'il ne lui fallait pas seulement rendre compte à Dieu de sa vie, mais aussi de leurs déportements, et il les réconciliait ensemble, s'il y avait

quelque dissension entre eux. » Admirable réalisation de la prêtrise universelle proclamée par les Écritures!

Quelles bénédictions spirituelles de pareilles habitudes de piété ne durent-elles pas appeler sur les époux chrétiens! Se retrempant sans cesse aux sources mêmes de la foi, comme ils durent y puiser cet amour qui apprend à supporter, à consoler, à redresser, à encourager, à tout subordonner au devoir!

Mme Duplessis-Mornay, sur le point de rendre l'âme, fait à son mari une dernière recommandation : elle lui fait promettre de ne point se rendre moins utile à l'Église *par la tristesse qu'il recevrait de sa mort*[1]. Toute sa vie n'avait été qu'une série d'actes de dévouement à son mari. On la voit, frêle, délicate, oubliant les exigences de sa santé, du moment qu'il s'agit de lui rendre service; ne redoutant aucune fatigue, montant à cheval, courant le pays pour le tirer d'embarras dans des circonstances difficiles[2]; se chargeant à elle seule d'élever, pour ses frères, un temple à Saumur, pendant que Mornay prépare des édits en leur faveur ou combat à côté du roi pour défendre leur cause[3]; veillant avec une tendre sollicitude sur la santé de son époux lorsqu'elle se trouve auprès de lui[4], et se faisant, en quelque sorte, son ange tutélaire, lorsque le sort des armes l'a fait tomber entre les mains des ennemis[5]; le secondant enfin de son mieux dans les moments les plus critiques de sa vie si agitée, et surtout lors de la fameuse conférence de Fontainebleau, où Duplessis fut livré au cardinal Du Perron par le roi lui-même.

1. *France protestante*, article Duplessis-Mornay.
2. *Mémoires*, t. I, p. 103.
3. *Histoire de Mornay*, p. 157, 186.
4. *Mémoires*, t. I, p. 395.
5. *Mémoires*, t. I, p. 100.

On sait quelle fut l'occasion de cette conférence. Mornay avait publié, en 1598, un *Traité sur l'Eucharistie,* dans lequel il appuyait sa théorie sur près de six mille passages tirés d'auteurs catholiques. Du Perron s'étant engagé à prouver que ce livre renfermait «cinq cents faussetés énormes», le roi, qui tenait à complaire au pape, voulut qu'on nommât des commissaires, qu'une conférence publique eût lieu; il voulut que contentement fût donné au pape et que l'affaire fût conduite au déshonneur des hérétiques[1].

Ainsi fut fait. Mornay est pris au dépourvu. On ne lui accorde pas les livres dont il a besoin. On lui donne à dessein d'autres éditions que celles dont il s'est servi, et, quoique les cinq cents allégations impugnées de faux par Du Perron eussent été réduites à une douzaine de passages, les catholiques n'en chantèrent pas moins victoire, et le roi soupa, le soir de cette prétendue conférence, dans la salle où elle avait eu lieu, tout comme il eût fait sur un champ de bataille le soir d'une glorieuse victoire !

Que l'on se figure la douleur que dut éprouver Duplessis en se voyant trahi, sacrifié par un maître pour lequel il avait, pendant une longue série d'années, exposé ses jours et prodigué ses meilleures forces! A côté du rôle faux et odieux joué, à cette occasion, par Henri IV, qui alla jusqu'à se vanter d'y avoir fait merveille et dont la religion, selon l'énergique expression de l'un de ses contemporains, *se détrempait peu à peu dedans les voluptés*, combien on aime à voir la physionomie douce et religieuse de Mme de Mornay! Tandis que Mornay a l'âme consumée par le double

1. *Histoire de Mornay,* p. 263 et suiv. *Mémoires*, t. I, p. 368. Voir aussi *Bulletin*, t. XVIII, p. 485) le jugement que porta sur cette conférence Casaubon, qui incline à trouver que l'avantage resta au prélat catholique.

regret d'avoir été livré sans défense à un ennemi déloyal et d'avoir vu tourner à scandale une entreprise qu'il espérait faire tourner au profit de son Église, Charlotte, à peine relevée d'une grande maladie, sollicitée par de pressantes affaires domestiques, court de tous côtés, s'adresse à tous ses amis, pour faire tenir à Duplessis tous les livres dont il peut avoir besoin; puis, après la conférence, son mari étant tombé malade, elle supplie Dumoulin de faire un compte rendu sommaire de ce qui s'est passé à la conférence de Fontainebleau, pour prévenir les mauvais bruits, pour mettre à couvert l'honneur de son époux qu'elle court enfin, après tant de démarches pénibles, consoler de sa disgrâce!

Duplessis-Mornay, il faut bien le dire, était digne de tant de dévouement. Jamais mari n'eut pour sa femme plus de tendresse. Quand ces nobles parents perdirent leur fils, M. de Bauves, leur affection mutuelle donna lieu à une scène vraiment déchirante. Depuis plus d'un mois le jeune homme avait perdu la vie, sans que ses parents en fussent informés. Ils se perdaient en conjectures sur un si long silence, n'osant se dire leurs sombres appréhensions. Enfin deux hommes montent lentement vers le château de Saumur. Duplessis, le premier, s'avance vers eux; rien qu'à les voir, il a tout deviné. « J'ai perdu mon fils, j'ai donc perdu ma femme », s'écrie-t-il, et, se rendant auprès de sa femme, il lui dit: «C'est aujourd'hui, ma mie, que Dieu nous appelle à l'épreuve de sa foi et de son obéissance; puisqu'il l'a fait, c'est à nous à nous taire.» Charlotte, bien qu'elle s'attendît à la fatale nouvelle, «entre en pamoison, non sans apparence d'y succomber». Quand elle sort de son évanouissement, sa première parole est toute de résignation: «La volonté de Dieu soit faite!» Sa douleur cependant est extrême. Elle écrit à ce sujet: «Le surplus se peut mieux exprimer à toute personne qui a sentiment, *par le silence*. Nous sentîmes arra-

cher nos entrailles, retrancher nos espérances, tarir nos desseins et nos désirs; nous ne trouvions un long temps que dire l'un à l'autre, que penser en nous-mêmes, parce qu'il était seul, après Dieu, notre discours, notre pensée....»

Duplessis, plus fort que sa femme, ne songea plus qu'à la consoler. C'est pour cela qu'il composa ses *Larmes,* où domine l'accent de la résignation, bien que la voix du regret y parle bien haut: «Nature a répandu ce qu'elle avait de larmes; il est temps que la raison, que la piété donnent les leurs. Nous avions un fils unique: tu l'avais, Seigneur, accordé à nos vœux.... Et concertaient tellement en lui les dons du corps et de l'esprit, que, pour être vigoureux, agréable, savant, courageux, droiturier, il n'en abusait point à insolence, à lasciveté, à vanité, n'en était de rien plus fier, de rien moins traitable... Je revivais, plus que vivant, en lui[1]...» Ainsi se lamente ce héros chrétien; ainsi il se console.

On aura remarqué ce trait qui domine dans l'affection conjugale de ces époux-modèles: elle se subordonnait à l'amour du bien public et spécialement de la cause chrétienne.

Sacrifier tout à la loi du devoir, tel fut aussi le principe dont s'inspirait la tendresse conjugale de Coligny.

Par un rare bonheur, nous possédons la dernière lettre qu'il écrivit à sa femme. Elle est du 18 août 1572: «Mon amie, je vous écris ce mot de lettre pour vous avertir qu'aujourd'hui les noces de Madame, sœur du roi, et du roi de Navarre ont été célébrées. Il se passera trois ou quatre jours en festins, mascarades et combats. Le roi m'a promis de m'accorder ensuite quelques jours pour mettre ordre à plusieurs plaintes qui se font en divers endroits de ce royaume, au

1. Voir, sur M. de Bauves, la *Notice* de M. Gaufrès, *Bulletin,* t. XVII.

sujet de l'infraction de l'édit. Il est bien raisonnable que je m'emploie à cela autant qu'il me sera possible; et *quoique j'aie infiniment envie de vous voir,* j'aurais néanmoins regret, et je crois que vous l'auriez aussi vous-même, si je négligeais de m'employer de tout mon pouvoir dans une telle affaire.... Si je ne considérais que ma propre satisfaction, j'aurais bien plus de plaisir à vous aller voir, que je n'en ai à cette cour, pour beaucoup de raisons que je vous dirai. Mais il faut avoir *plus d'égard au bien public qu'à son intérêt particulier.* J'ai plusieurs autres choses que je réserve de vous dire quand je pourrai vous voir, de quoi j'ai *une si bonne envie,* qu'il ne vous faut pas penser que je perde ni jour ni heure.... En attendant, je prie notre Seigneur, ma fille, mon amie, de vous avoir en sa sainte garde et protection.»

Ne dirait-on pas que de sombres pressentiments, traversant l'âme de Coligny, le portèrent, cette dernière fois qu'il écrivit à Jacqueline d'Entremont, à lui dire, avec plus d'insistance que de coutume, combien il l'aimait et combien aussi le bien public lui tenait à cœur?

Ce qu'il lui disait, cette fois-là, sa première épouse le lui avait dit à lui-même, dans cette nuit mémorable où, après le massacre de Vassy, elle le détermina à se mettre à la tête des huguenots armés.

Pendant deux jours, plusieurs gentilshommes l'avaient vainement sollicité de se joindre à eux. La seule pensée de voir sa patrie livrée aux horreurs de la guerre civile le faisait frémir. Il avait en horreur l'anarchie. Et puis le parti protestant se laissera-t-il diriger par lui? Pourra-t-il, en bonne conscience, faire appel à l'étranger? Ses amis venaient de le quitter, en proie à mille pensées tumultueuses. Tout à coup, sa femme, couchée à ses côtés, éclate en sanglots. L'amiral, effrayé, s'assied sur son lit et lui demande

la cause de ses pleurs. Elle lui tient le langage suivant, dont l'authenticité nous est garantie par Agrippa d'Aubigné :

« C'est à grand regret, Monsieur, que je trouble votre repos par mes inquiétudes. Mais les membres du Christ étant déchirés comme ils le sont, et nous étant du même corps, quelle partie pourrait demeurer insensible? Vous, Monsieur, ne souffrez pas moins vivement que moi, mais vous avez plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais que votre fidèle compagne, avec plus de franchise que de respect, verse ses pleurs et ses pensées dans votre sein ? »

Elle lui rappelle le repos, la tranquillité dont ils jouissent; mais, continue-t-elle, « les corps de nos frères, chair de notre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres gisants sur le sol, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau parce qu'ils n'ont point de tombeaux; ces linceuls me reprochent, puisqu'ils ne sont pas ensevelis. Pourrons-nous dormir paisiblement et couvrir par nos ronflements les derniers soupirs de nos frères mourants? Je repassais ici dans ma mémoire les prudents discours par lesquels vous fermez la bouche à MM. vos frères. Leur voulez-vous aussi arracher le cœur et leur ôter le courage, après leur avoir fermé la bouche? Je tremble qu'une telle prudence ne soit des enfants du siècle, et qu'en étant si sage selon les hommes, vous ne soyez pas sage selon Dieu, qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous consciencieusement en refuser l'usage à ses enfants? Vous m'avez avoué que votre conscience vous réveillait quelquefois; elle est la voix de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous condamne de la suivre?

« L'épée de chevalier que vous portez, est-elle entre vos mains pour opprimer les affligés ou pour les arracher des ongles des tyrans? Vous avez reconnu que vos frères agissent selon la justice en prenant les armes, puisqu'ils y sont

forcés. Votre cœur pourrait-il bien cesser d'aimer le droit par la préoccupation du succès?.... Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang des nôtres versé! Ce sang et votre femme, dans ce lit même, crient au ciel jusqu'à Dieu contre vous, et déclarent que vous serez le meurtrier de ceux que vous laissez massacrer!»

Mme l'amirale avait fait vibrer toutes les cordes sensibles de son mari. Il résiste néanmoins. Il lui énumère toutes ses raisons : les difficultés de l'entreprise, les trahisons à craindre, le petit nombre des huguenots qui seront infailliblement écrasés, les horreurs de la guerre civile, la honte d'un insuccès, peut-être la faim et la nudité à supporter, c'est ce qui l'arrête. Il termine par ces mots : « Examinez encore si, après avoir vu votre mari traîné et exposé aux outrages de la multitude, vous pourrez supporter la mort de la main du bourreau, et enfin souffrir que vos enfants déshonorés soient les valets de vos ennemis, et que ceux-ci, enrichis par la guerre, triomphent de vos douleurs. Je vous donne trois semaines pour vous éprouver; et quand vous serez bien affermie contre de pareils malheurs, je m'en irai périr avec vous et avec nos amis. » — « *Ces trois semaines sont écoulées*, répond sur-le-champ l'héroïque femme en qui l'attachement pour son Église parle plus haut que la peur; vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis; exercez la vôtre, et ne mettez point sur votre tête les morts de trois semaines. Je vous somme, au nom de Dieu, de ne plus nous tromper, ou je serai témoin contre vous dans son jugement!»

Et Coligny, vaincu par l'éloquence de sa femme, monte à cheval sans retard et va rejoindre Condé à Meaux. Et Charlotte de Laval, toute sa vie durant, seconda vaillamment, au milieu des plus redoutables épreuves, son mari à qui elle avait fait un devoir de les affronter!

Bien des époux huguenots montrèrent que leur affection était plus forte que la mort. Ceux-ci pleurèrent longtemps l'épouse que la mort leur avait enlevée; celles-là ne se lassèrent point de poursuivre la réhabilitation d'un mari dont l'honneur avait été injustement flétri.

Un nommé Caillon avait été accusé d'avoir volé un calice en argent à l'église paroissiale de Sion. Il fut, mais sans rien avouer, appliqué à la question et condamné à périr sur la roue. Son corps fut brûlé et ses cendres jetées au vent. Le voleur ayant été découvert, la veuve du supplicié employa le reste de ses jours à demander sa réhabilitation; ce fut en vain, mais elle fit son devoir[1].

Claude Brison, avocat à Moulins, fut arrêté par des paysans et noyé dans un étang (Crespin), puis attaché à la potence de la ville. Sa femme, « que Dieu avait douée d'une beauté singulière, accompagnée d'un amour vraiment remarquable envers son mari », ayant épuisé les larmes et les supplications pour obtenir le corps inanimé de son époux, conçut une vaillante résolution. Aidée de sa sœur, elle alla, au milieu de la nuit, enlever le cadavre et le déposa pieusement dans une fosse qu'elle avait creusée de ses propres mains sur la lisière d'un bois[2].

Après la mort de sa première femme, Suzanne de Lezay, d'Aubigné fut trois ans « ne passant guère nuits sans pleurer ». C'est à son sujet qu'il composa ces vers touchants :

Plus mes yeux asséchés ne pleurent;
Taris sans humeur, ils se meurent :
L'âme la pleure et non pas l'œil.

---

1. *France protestante*, t. III, p. 93.
2. *Ibid.*, t. II, p. 514.

Je prendrai le drap mortuaire
Dans l'obscurité du cercueil,
Les noires ombres pour mon deuil,
Et pour crêpe noir le suaire[1].

En 1630, trois mois après sa propre mort, sa seconde femme, qui l'aimait sincèrement bien qu'il eût parfois le langage âpre et que son caractère ne fût pas toujours facile, écrivit : «Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu l'honneur d'être si chèrement aimée, et à qui je ne puis penser que je ne jette un ruisseau de larmes.»

Quand Calvin eut perdu Idelette de Bure, il versa tout son chagrin dans le cœur de ses amis Viret et Farel.

Au premier, il écrivit : «J'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté ni dans l'exil, ni dans la misère, ni dans la mort.... Je comprime ma douleur tant que je puis; mes amis font leur devoir; mais eux et moi, nous gagnons peu de chose. Tu connais la tendresse de mon cœur, pour ne pas dire sa faiblesse. Je succomberais, si je ne faisais un effort sur moi-même pour modérer mon affliction.» Au second : «Que Dieu te dirige par son Esprit et m'assiste dans mon épreuve. Je n'aurais pas résisté à ce coup, s'il ne m'avait pas tendu la main du haut du ciel. C'est lui qui relève les cœurs abattus, qui console les âmes brisées, qui fortifie les genoux tremblants.»

Idelette était digne de si profonds regrets. Pauvre des biens de la terre, a dit le dernier de ses biographes[2], mais riche de ceux du ciel, elle avait apporté en dot au réformateur une tendresse vigilante, une foi austère, une âme, enfin, à la hauteur de tous les sacrifices, capable d'affronter

---

1. *Mémoires d'Agr. d'Aubigné,* édition citée, p. 92, 369.
2. *Idelette de Bure,* par M. J. Bonnet. *Bulletin,* t. IV, p. 637 et suiv.

avec lui l'exil, la pauvreté, la mort même, pour la confession de la vérité. Visiter les pauvres, consoler les affligés, accueillir les nombreux étrangers qui venaient frapper à la porte de Calvin, veiller à son chevet durant les heures de maladie ou lorsque, «étant bien disposé par tout le reste du corps, il était, comme il le dit lui-même, tourmenté d'une douleur qui ne le souffrait quasi rien faire, tellement qu'il *avait presque honte de vivre ainsi inutile* », c'est-à-dire le soutenir aux heures de découragement et de tristesse: c'est à cela que l'épouse de Calvin passa sa vie. Ses plaisirs les plus vifs — nous dit encore M. Bonnet, d'après la correspondance du réformateur — furent «d'ouïr les saintes admonitions», d'exercer l'hospitalité chrétienne envers les amis de Calvin, de l'accompagner dans ses rares promenades à Cologny ou à Belle-Rive, de visiter enfin, à Lausanne, la pieuse Élisabeth Furtaz, la femme de Viret, qu'elle aimait comme une sœur».

Nous n'avons pas eu de peine à trouver en Calvin et Idelette de Bure, en Coligny et Charlotte de Laval, en Duplessis-Mornay et Charlotte Arbaleste le type de l'amour conjugal, à la fois sérieux et tendre, tel que le créa la piété évangélique. Nous allons voir, en Jeanne d'Albret, la mère huguenote.

Jeanne fut *la mère* de son peuple. Devançant son siècle, elle proclama l'égalité devant la loi; défendit la vénalité des charges; organisa l'instruction publique; enjoignit au sénat ecclésiastique, qu'elle-même avait institué, de rechercher « un bon nombre d'enfants propres aux lettres et les entretenir au collége aux dépens du public, afin de servir à la république »; elle proscrivit la mendicité, et couvrit de sa sollicitude les veuves, les orphelins et, en général, tous ceux «qui sont soigneux de cacher leur misère»; régla les conditions du mariage, en admettant le divorce

dans certains cas, tout en y voyant un « remède misérable »; elle punit du bannissement les imposteurs qui, sous prétexte de magie, abusent le peuple, établit des peines contre l'usure et défendit que l'on enterrât les morts dans l'intérieur des temples, exigeant d'ailleurs que la tombe du riche ne se distinguât pas de celle du pauvre. Elle dota ainsi le Béarn de lois qu'on peut appeler admirables, soit qu'on les considère en elles-mêmes, soit que l'on regarde au temps où elles parurent. Les monastères, pour la plupart abandonnés, furent transformés en écoles, les églises en temples, quand une fois elle vit son pays résolu à « vouloir son vouloir ». (Olhagaray.)

Sa mère avait laissé les doctrines de la Réforme se répandre dans le Béarn : c'est sous ses auspices que Lefèvre avait traduit la Bible et Clément Marot les psaumes. Jeanne acheva l'œuvre commencée par la sœur de François I[er]; et quand, l'année même de la conférence de Bayonne, une assemblée de protestants lui députa Michel de Vignaux, pour la supplier de vouloir procéder entièrement à l'abolition des cérémonies romaines « et régler le pays selon les lois conformes à la Sainte Écriture, et ce contre tous paillards, larrons, usuriers, ivrognes, taverniers, joueurs de cartes », elle s'empressa de soumettre ces « remontrances » à son conseil et de publier, par lettres patentes, ces sages règlements tout imprégnés de l'esprit évangélique et qui font autant d'honneur à l'intelligence qu'au cœur de cette reine illustre !

Combien ne dut-elle pas aimer ses propres enfants, quel soin ne dut-elle pas mettre à les élever, elle qui témoigna tant de sollicitude aux enfants de son peuple !

Sa vertueuse et savante mère l'avait fait entourer des meilleurs maîtres qui lui enseignèrent le français, le béarnais, l'espagnol et jusqu'au latin et au grec ; afin d'agrandir

son âme, ils l'entretenaient sans cesse d'actions élevées, de résolutions courageuses.

Ils s'appliquaient également à lui apprendre de la vertu, d'abord ce qu'elle a d'aimable pour la porter à l'aimer, ensuite ce qu'elle a de difficile pour qu'elle aspirât à la gloire d'en illustrer sa vie[1]. En fait de religion, on lui enseigna non pas encore la foi protestante, mais seulement les principes qui y mènent.

Il n'y avait pas de plus délicieuse petite princesse que Jeanne, cette *mignonne des rois*. Son intelligence se développait sans contrainte comme sa beauté. M. Dargaud, qui excelle à faire les portraits, n'a jamais été mieux inspiré qu'en retraçant celui de la nièce de François Ier : Une décence angélique répandue de son âme sur toute sa personne invitait au respect. Bien que très-simple de manières, elle sentait et faisait sentir la dignité de son rang, qu'elle tempérait par sa bonté. Sérieuse et noble, elle avait cependant un attrait singulier. Son front pensait dans une sérénité lumineuse. Ses yeux étaient pleins de feu et d'éclairs. Son nez aquilin avait une légère dilatation que lui donnait le souffle de la foi ou l'entraînement soit de la rêverie soit de la parole. Sa bouche était ingénieuse, énergique et déjà éloquente, capable d'insinuer la vérité ou de repousser le mensonge. L'expression de cette figure était *une sorte d'intrépidité contre l'erreur ou contre le ridicule ou contre la mort.*

Aussi était-elle aimée de sa mère ! Un jour, elle tombe malade d'une fièvre ardente qui la conduit aux portes du

---

1. Les détails qui suivent sont puisés principalement dans le consciencieux livre déjà cité de Mlle Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret*. 3 vol. in-8°. Cp. aussi l'ouvrage cité d'Olhagaray et la *France protestante,* t. I, article JEANNE D'ALBRET.

tombeau. Marguerite était alors à la cour de France. A cette nouvelle, elle se précipite dans la première voiture qui se présente, pour se rendre auprès de sa fille. Elle s'arrête quelques instants dans sa maison du Bourg-la-Reine, à deux lieues de Paris: à peine y est-elle entrée, qu'elle entend de loin un courrier; les sons précipités du cor annoncent l'importance du message qu'il porte. Marguerite n'ose interroger ceux qui l'environnent: *Qui voudrait,* dit-elle, *se faire messager de si triste fortune?* A genoux dans son oratoire, elle s'abandonne à Dieu. Un moment après, elle voit entrer l'évêque de Seez. «Ah! Monsieur, s'écrie-t-elle, venez-vous apprendre à une mère dolente la mort de sa fille unique!» Le prélat la rassure, lui apprend que la jeune princesse est hors de danger et la fait ainsi passer de l'extrême douleur au comble de la joie. — Quand, plus tard, luttant seule contre tous, elle dut laisser sa fille épouser le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, caractère lâche et mou, elle inonda d'un *torrent de larmes* l'acte de mariage avant de le signer[1].

Marguerite ne survécut guère à son frère François Ier. « Ils étaient conjoints d'un si étroit et si ferme lien d'amour fraternel » que jamais on n'en trouva de pareil.

Jeanne ne put oublier Marguerite. On voit, par une lettre qu'elle écrivit, quinze ans après la mort de sa mère, à la connétable de Montmorency, qu'elle la pleurait encore avec autant d'amertume qu'au premier jour. Ajoutons que ce fut l'un de ses plus gros chagrins, de n'avoir pu assister son père dans les derniers moments de sa vie. Aussi l'appelait-on la *bonne fille.*

Les détails concernant la naissance de Henri IV sont fort

---

1. Vauvilliers, t. I, p. 8, 37.

connus; nous ne sortirons pas cependant de notre sujet, en en rappelant quelques-uns. Le mari de Jeanne, ne voulant pas que celle-ci lui donnât une *fille pleureuse* ou un *garçon rechigné*, lui fit promettre de chanter en accouchant. Jeanne tint parole. Aussitôt le roi de Navarre, transporté de joie, prend l'enfant dans le pan de sa robe et remettant à Jeanne une boîte précieuse qu'il lui avait promise : « Voilà, ma fille, qui est à toi », et, lui montrant l'enfant : « Mais voilà qui est à moi. » Chargé de son précieux fardeau, il se retire dans sa chambre, le baise tendrement, prend une gousse d'ail et lui en frotte les lèvres, et, pour ne rien omettre de l'antique usage béarnais, lui présente du vin dans sa coupe d'or. A l'odeur du vin, l'enfant lève la tête ; on lui en met dans la bouche quelques gouttes qu'il avale sans faire aucune grimace. Le roi, ravi, le baise de nouveau : « Va, s'écrie-t-il, tu seras un vrai Béarnais[1] ! »

Bien élever son fils : telle fut désormais la grande affaire de la vie de Jeanne, la préoccupation qui l'emporta sur ses soucis domestiques et sur les soins du gouvernement.

Quand il fut sorti des mains de sa huitième nourrice, elle le confia à la baronne de Miossens, Suzanne de Bourbon, femme vertueuse et éclairée à laquelle elle ordonna de rester confinée avec le prince dans la baronnie de Miossens, loin de la contagion des cours. Le château de Coarazze était presque aussi âpre que son nom. Écoutez Dargaud : « De toutes les façades, de la terrasse et des créneaux, on apercevait un pays très-pittoresque, mais barbare, accidenté de montagnes et de ravins, attristé de pauvres et rares cabanes, *peuplé d'autant d'ours et de loups que de paysans,* traversé par le cours bruyant des

1. Vauvilliers, t. I, p. 57.

gaves dont les eaux torrentueuses réfléchissaient un ciel du Midi, le vol des grands oiseaux de proie, les rochers abrupts, les longues herbes avec les fleurs sauvages de ces Alpes du Béarn. Le château, quoique flanqué de tours et d'un aspect féodal au dehors, était rustique au dedans. Le luxe en était soigneusement banni. Les murailles n'avaient point de tentures, ni les dalles de tapis. Les siéges étaient de bois. La grande table de chêne de la salle à manger n'était pas chargée de mets exquis ; elle ne connaissait que le pain bis, le bœuf, le fromage, l'ail. La baronne de Miossens ajoutait parfois à ces simples repas, dans la saison propice, du melon dont le prince était très-friand. Il ne se plaignait jamais de cette sobriété. Il n'en souffrait pas. Suzanne de Bourbon avait cette insinuation d'esprit et cette tendresse de cœur qui rendent la règle légère. »

Elle laissait d'ailleurs au jeune Henri une liberté qui l'aurait dédommagé de plus dures privations. Il s'en allait tête nue, pieds nus, avec les petits pâtres de ces solitudes ; il pénétrait dans les gorges les plus mystérieuses, il gravissait les pics les plus escarpés, indifférent à la chaleur et au froid : l'été, bravant le soleil ; l'hiver, insensible aux pluies, à la neige, aux frimas. Il excellait, dans ses courses, à allumer des feux aux endroits qui lui semblaient propres à une halte. Ses compagnons faisaient leurs feux et lui les siens. « Cela ressemble, disait-il, à un campement de gens de guerre. »

Dargaud rapporte encore un trait qui mérite d'être remarqué. Il arrivait parfois au jeune prince de se confondre dans la foule et de faire nommer un autre chef. Ceux qui étaient chargés de le surveiller de loin, ayant rapporté ce fait à la baronne de Miossens, elle loua Henri de cette modestie. « Ce n'est point par modestie, répliqua-t-il, que je suis à l'occasion soldat au lieu d'être général. — Et

pourquoi donc alors? — Le voici, avoua le prince en rougissant un peu : j'ai entendu dire à Madame ma mère que, pour apprendre à bien commander, il fallait d'abord bien obéir.»

C'est ainsi que se passa la première enfance de Henri. Le continuel aspect de ces lieux sauvages, les besoins et les idées qu'ils faisaient naître, les habitudes courageuses que la nécessité même y faisait contracter, la pureté de l'air, la beauté du ciel, tout semblait s'y réunir à souhait pour «divertir son esprit au bien et à la vertu, lui ôter tous les blandissements et allèchements des voluptés qui amollissent les plus fiers courages». Henri eut l'éducation du pauvre. Jeanne voulut qu'on éloignât de lui ces bas courtisans qui, dans l'unique vue d'arriver à la fortune, flattent les caprices des princes. Il partageait les amusements de ces enfants farouches et grossiers; il fréquentait, avec eux, les mêmes écoles. Il se formait ainsi ce tempérament robuste capable, plus tard, d'endurer les plus rudes privations. «De si bonne heure habitué aux fatigues et aux peines, il ne se faut émerveiller si fut invincible en guerre.» (Favin.)

Pour fortifier son fils, Jeanne poussa la sollicitude maternelle jusqu'à vouloir qu'il s'habituât de bonne heure à vaincre le sommeil[1].

Quand Henri entra dans sa septième année, sa mère s'attacha à entourer son âme de tout ce qui pouvait la cultiver. *Mens sana in corpore sano.* Elle le retira des mains de sa gouvernante, pour le livrer à des mains plus habiles. A de nouveaux exercices, le cheval, les armes, elle ajouta la culture des belles-lettres et des arts.

Elle s'associa des collaborateurs à l'esprit délicat, aux

1. Vauvilliers, t. II, p. 136.

mœurs irrépréhensibles, la Gaucherie surtout, mais sans jamais perdre son enfant de vue: c'est elle qui fut la véritable institutrice de son fils, et plus tard encore, quand elle dut l'envoyer à Paris, elle le fit surveiller par le maréchal de Montmorency, qui l'instruisait régulièrement des progrès qu'il faisait; elle suivait ainsi, du fond du Béarn, les développements de ce fils *dont l'heur*, disait-elle, *lui était si cher*.

Au collége de Navarre, où elle le fit entrer, il eut pour compagnons d'études Henri, duc d'Anjou, qui fut dans la suite son roi, et Henri de Guise, qui fit tout pour le devenir. Jeu bizarre du sort, qui réunit alors ces trois Henris que devait un jour diviser une haine irréconciliable!

Il y fit de rapides progrès dans la langue latine, traduisit les premiers livres des *Commentaires de César* et étudia la *Vie des hommes illustres*, de Plutarque. La première fois qu'il lut la vie de Camille volant au secours de cette Rome qui l'avait injustement banni, il répandit des larmes d'admiration et d'attendrissement. A Camille, la Gaucherie opposa Coriolan qui, également banni de Rome, y revint le fer et la flamme à la main. Quand le précepteur continua: «La France, elle aussi, a eu un Coriolan, le connétable de Bourbon....», la douleur, l'indignation, la honte se peignirent dans les traits, les gestes, les mouvements du jeune Béarnais, qui fut comme hors de lui, marchant à grands pas et se tordant les mains.

Cependant la Gaucherie n'avait pas fini. Il nomma encore Bayard, le chevalier sans peur ni reproche, peignit sa mort et redit les paroles qu'il adressa au connétable qui le plaignait: «Ce n'est pas moi qui suis à plaindre, mais c'est vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et votre serment!»

La Gaucherie n'avait pas achevé de parler que Henri de Bourbon, saisissant vivement une carte généalogique de sa

maison, en effaça le nom du connétable et y substitua celui de Bayard.

Les biographes de Henri rapportent une autre anecdote où s'exprime bien l'ambition naissante du jeune prince.

Son précepteur lui avait fait connaître la devise des Spartiates : *Vaincre ou mourir.* Catherine de Médicis avait introduit à sa cour un jeu qui obligeait chaque participant à écrire, sur son billet, une maxime de son choix. Le Béarnais ayant écrit sur le sien, en caractères grecs, sa devise favorite, Catherine voulut savoir ce que signifiaient ces hiéroglyphes. Quand elle les connut, elle sentit s'accroître en elle la haine qu'elle portait à la maison de Bourbon, rivale de celle de Valois; cette soirée ne sortit pas de sa mémoire, bien qu'il fût un temps où elle voulait toujours avoir Henri auprès d'elle «à cause de sa gentillesse».

Revenons à Jeanne. Ne nous lassons pas d'établir avec quel extrême dévouement cette grande femme travailla à déposer dans le cœur de son enfant le germe de toutes les hautes qualités.

C'est elle-même qui, nouvelle Spartiate, revêtit son fils, à peine adolescent, de sa première armure et le voua solennellement à la défense de la cause évangélique.

Elle s'efforça surtout de lui faire aimer la piété. Elle voulut qu'il fût sincère, ennemi de *toute feintise et cautèle, véritable en sa parole.* Elle répétait incessamment à ceux qu'elle avait chargés de son éducation : Surtout, *tenez la main qu'il persiste en la piété*[1]. Pour préserver son élève de l'habitude de proférer des jurements, la Gaucherie eut recours à un stratagème qui fera sourire : *Ventre saint-gris!* répétait-il souvent devant lui, pour lui apprendre ainsi à

1. Vauvilliers, t. I, p. 297.

mettre à la place d'un blasphème une expression qui, selon Mlle Vauvilliers, n'a rien que d'innocent.

Sévère pour elle-même, Jeanne savait, à l'occasion, user aussi de sévérité envers son fils. S'étant aperçue un jour qu'il avait plus d'argent que de coutume, elle voulut savoir comment il se l'était procuré. Henri fut déconcerté. Elle le pressa. Il finit par répondre qu'il l'avait gagné au jeu de dés, interdit en Béarn comme jeu de hasard.

«Infligez-lui sur l'heure même la peine de la loi», dit-elle à son précepteur. Le jeune prince s'excusa d'abord du mieux qu'il put; il joignit les prières aux excuses, fit valoir son grade militaire; Jeanne demeura inflexible. Enfin le spirituel jeune homme dit, moitié gai, moitié sérieux, que ce serait *peu de gloire à sa mère* et trop de moquerie à sa réputation, de le traiter en enfant, ayant déjà eu l'honneur de commander à l'armée et de porter le titre de général. Cette observation lui valut sa grâce[1].

Il existe une lettre fort curieuse de Jeanne d'Albret sur M. de la Gaucherie, sur le système d'éducation qu'il suivit, sur les fruits qu'il en obtint. La reine y rend pleine justice aux excellentes qualités du précepteur qu'elle avait choisi elle-même. Elle trouve néanmoins qu'avec lui Henri n'a rien appris que «par règles mal assurées», en sorte que «n'ayant nuls fondements aux rudiments, le bâtiment qui se montrait apparent est tombé en ruine». Mais, ajoute-t-elle, «le feu bonhomme y marchait en rondeur de conscience, et même mon fils lui doit et aux siens cette *racine de piété* qui lui est, par la grâce de Dieu, si bien plantée au cœur par bonnes admonitions, que maintenant, dont je loue ce bon Dieu, elle produit et branches et fruits! Je lui supplie qu'il lui fasse cette grâce qu'il continue de bien en mieux».

1. Vauvilliers, t. II.

Cette lettre[1] est de 1566. Jeanne ne tarda pas à appréhender que les *racines de la piété* de son fils ne fussent guère profondes. «Je crains, dit-elle à Coligny, qu'il ne soit pas assez pieux, qui lui répondit que les fils tiennent trop de leurs mères pour que le sien pût rester indifférent à l'Évangile »: si elle eût vécu quelques années de plus, il lui eût été trop aisé de constater que dans l'âme de Henri il y avait place pour tout, sauf pour Dieu.

Mais cette lettre si intéressante, ne prouve-t-elle pas une fois de plus que la reine de Navarre remplit aussi consciencieusement que possible son devoir de mère chrétienne?

Elle s'inspira des mêmes principes pour l'éducation de sa fille Catherine.

Pour l'avoir constamment sous les yeux, elle fit expressément élever, dans la partie la plus touffue du parc de Pau, un petit bâtiment où la jeune fille pût se livrer tout entière à ses études. Jeanne le nomma Castelbeziat, château chéri. Nul étranger ne pénétrait dans cette retraite de prédilection. C'est là que Catherine apprit les langues mortes sous la direction de Charles Macrin; les lettres et les beaux-arts sous celle de sa gouvernante, la sage baronne de Tignonville; les principes religieux, sous celle de sa mère.

Nous nous sommes arrêté avec une complaisance particulière devant la figure si attrayante de la reine de Navarre, parce que nulle autre n'est plus propre à mettre en évidence les principes pédagogiques des huguenots du seizième siècle.

Obéissant à la fois à son génie maternel et aux conseils évangéliques, Jeanne d'Albret n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer au bonheur de son fils. Elle ne négligea ni

---

1. A Th. de Bèze. *Bulletin*, t. XVI, p. 65.

son corps, ni son intelligence, ni son imagination, ni surtout sa conscience.

Toute princesse qu'elle était, elle ne perdit jamais de vue l'éducation de ses enfants; elle s'en occupa le plus et le mieux qu'elle put, sachant bien que, pour ce qui est des choses de l'âme, personne ne saurait remplacer la mère auprès de l'enfant. Elle ne réussit qu'à demi: les fruits de l'éducation trompent parfois les espérances les plus légitimes. Elle n'en fut pas moins une mère-modèle.

D'autres parents encore léguèrent à leurs enfants des exemples d'héroïsme chrétien cent fois plus efficaces que les plus beaux discours, et leur apprirent à préférer à la vie l'honneur et le service de Dieu.

A Navarreins, on voulut contraindre une femme huguenote, du nom de Miramonde, à abjurer. Elle était entourée de ses enfants et de son mari, vieillard infirme. Au milieu des douleurs de la torture: « Mes enfants, disait-elle, ne vous étonnez point; ayez bon courage: que la menace ni la douleur n'arrache jamais de votre bouche aucune plainte indigne de moi; il est bon de mourir pour la vérité, pour son Dieu: c'est acquérir une gloire immortelle[1]. »

Agrippa d'Aubigné n'avait que huit ans et demi quand son père, passant avec lui à Amboise où les têtes de ses compagnons se voyaient encore « sur un bout de potence, s'écria en présence de la foule: Ils ont décapité la France, les bourreaux!» Le jeune Agrippa, « ayant piqué près du père pour avoir vu à son visage une émotion non accoutumée, il lui mit la main sur la tête en disant: Mon enfant, il ne faut point que ta tête soit épargnée, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction[2]!» Scène grandiose, où l'on voit

1. Vauvilliers, t. II, p. 335.
2. *Mémoires d'Agr. d'Aubigné*, p. 5.

percer, comme un rayon de lumière, à travers les ombres de la vengeance, le désir d'un père qui tient à faire concevoir à son enfant de vastes desseins!

Le président La Place, l'une des victimes de la Saint-Barthélemy, qui «mourut comme un agneau», sachant qu'il ne lui reste que peu de temps à vivre, exhorte sa femme à la patience, à la constance, à la soumission filiale envers l'Éternel. Il réunit parents et serviteurs, pour célébrer le culte de famille, comme il avait coutume de faire chaque dimanche: c'était le dimanche, 24 août 1572. Il se prépare, avec les siens, à endurer tous les tourments, jusqu'au dernier supplice, plutôt que de rien faire contre l'honneur et contre la crainte de Dieu. On vient lui dire qu'il faut qu'il se rende au Louvre. Il sait ce que cela signifie: on va l'assassiner! Se retournant, il voit que son fils aîné, obéissant à la peur, a mis à son chapeau une croix blanche. « Otez vite, mon fils, lui dit-il, ôtez cette marque-là. La vraie croix que vous devez porter à présent, c'est l'affliction que Dieu nous envoie comme arrhes certaines de la vie éternelle.» Il part avec une « sorte d'allégresse»; à peine dans la rue, il tombe percé de coups[1].

Briqueville, baron de Colombières, se trouvait chargé, en 1574, de la défense de Saint-Lô. Les assiégeants s'avisèrent de se servir de Montgoméry, leur prisonnier, pour l'engager à se rendre. Loin d'écouter les propositions de son ancien compagnon d'armes, Briqueville, «fort animeusement et avec une extrême colère», lui répondit: « Je ne puis assez m'étonner de votre faiblesse... Vous êtes indigne de commander à tant de braves gens, puisque, non content d'avoir commis une bassesse, vous voulez leur persuader

1. *Bulletin*, t. I, p. 518.

de se dégrader par la lâcheté. Avez-vous donc perdu le sens et le jugement, de préférer une fin honteuse à une mort honorable pour le salut de votre âme et la gloire de l'Évangile? Pour moi, je suis résolu, non-seulement de mourir pour ma foi et pour la liberté des miens, mais de *sacrifier encore à un intérêt si cher et si juste les deux jeunes enfants que j'ai à mes côtés.* » A ces mots, il se retira fièrement, laissant Montgoméry couvert de honte et de confusion[1]. Matignon fit aussitôt ouvrir un feu terrible contre les remparts.

Trois assauts furent repoussés avec succès; mais à un quatrième, Briqueville fut tué sur la brèche et la ville livrée à toutes les horreurs de l'assaut.

Une honnête bourgeoise de Tours, nommée Laglée, montra, avec plus d'intrépidité encore, combien la foi est plus forte que l'amour maternel. Amenée, en 1563, devant plusieurs moines et prêtres, elle confessa hautement sa religion « en la confirmant, nous dit Crespin, par témoignage de l'Écriture, avec telle constance qu'ils ne surent que répliquer finalement, sinon qu'elle était en très-mauvais état. Oui, leur répondit-elle, puisque je suis entre vos mains; mais j'ai un Dieu qui ne me laissera pas. » On la condamna à être pendue. Lorsqu'on lui annonça sa sentence de mort, elle tomba à genoux, remerciant Dieu de l'honneur qu'elle recevait de mourir pour la vérité. « Elle se fit apporter des brassières de drap blanc, continue le martyrologe, et s'accoutra, disant qu'elle allait aux noces. » Sur le chemin de la potence se tenait une de ses parentes qui, lui présentant ses enfants en bas âge, la supplia d'avoir pitié d'eux et de sauver sa vie par une abjuration. C'était la plus terrible

1. *France protestante,* t. II, article BRIQUEVILLE.

épreuve à laquelle on pût soumettre le cœur d'une mère. Un instant on crut qu'elle allait succomber, en voyant ses yeux se mouiller de larmes; mais bientôt: « *J'aime bien mes enfants,* dit-elle ; *mais pour eux ni pour autres je ne renierai la vérité,* ni mon Dieu qui est leur père et qui pourvoira à leurs nécessités, auquel je les recommande. » Et elle rendit l'esprit à Dieu[1].

La conscience! cette conscience qui affirme qu'au-dessus des biens les plus précieux de la terre, il y a la fidélité à Dieu et à l'esprit de vérité, c'est elle qu'entendaient sans cesse nos pères du seizième siècle, c'est à elle qu'ils obéissaient. C'est à elle qu'ils voulaient que leurs enfants apprissent à obéir. Peuple héroïque!

En 1558, bon nombre de protestants de l'Ouest, remplis de terreur, se sauvèrent comme ils purent, à Sedan, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, à Saint-Jean-d'Angely, à la Rochelle. « C'était chose misérable à voir, raconte un historien du seizième siècle, qu'une si triste dissipation des familles et exil de leur pays. Les plus zélés ne voulaient laisser leurs enfants derrière eux, *faisant de la conscience de leurs enfants comme de la leur même, jugeant qu'ils en répondraient devant Dieu;* cela fut cause que plusieurs (faute d'autre moyen) les emportaient à leur cou[2]. »

Le chevalier Bernard d'Arros, un des douze barons du Béarn, s'est assuré une place éminente dans l'histoire de cette principauté, tant par sa valeur que par son inviolable attachement à l'Évangile.

Il avait plus de quatre-vingts ans et était frappé de cécité. On lui annonce, en 1573, que Grammont vient, au nom du roi, pour rétablir le catholicisme dans le pays. Le peuple de

---

1. *France protestante,* t. VI, p. 218.

2. *Ibid.,* t. VI, p. 161.

Pau fond en pleurs. Des prières publiques se font; on y porte le vieillard aveugle. De retour, il fait venir son fils: Mon fils, qui t'a donné l'être et la vie? — C'est Dieu, Monsieur, par votre moyen. — Or, continue le vieillard, ton Dieu et ton père te redemandent la vie qu'ils t'ont donnée: Dieu qui la peut conserver contre toute apparence et qui, recevant la vie présente pour son service, en a une meilleure en main, qui seule mérite le nom de vie, toute prête avec la couronne de gloire éternelle; ton père qui, si tu meurs, te suivra de près, et après avoir témoigné en terre ta vertu et ton obéissance, témoignera pour toi au ciel et au jugement de Dieu. Va, n'ouvre point les yeux à voir combien te suivent, car ils *sont bons:* n'aie point d'yeux non plus *pour compter* les ennemis, mais seulement *pour les frapper* de mon épée que Dieu bénira en tes mains. — Après ce dialogue tout antique, le jeune baron reçoit l'épée de son père, puis une accolade et un baiser, ne répond que d'une révérence, et réunit ceux qui se décident à le suivre. Ils furent trente-huit braves pour s'avancer « dans la multitude du château », jouant des mains « à faire sauter les fenêtres aux plus diligents ». Ils prennent Grammont, « font mourir tout ce qu'ils peuvent accoster, et puis, ayant repris leur chemin, emmènent de bons chevaux de quoi faire deux bonnes compagnies avec des paysans dessus. Le baron mène Grammont à son père qui, devant le prisonnier, dit au fils: Il ne fallait pas amener ce Nicanor: baron, tu as sauvé ton destructeur et le corbeau qui te crèvera les yeux. » (D'Aubigné.)

D'Aubigné lui-même, à qui nous devons la substance du récit qui précède, n'oublia jamais les impressions religieuses de sa jeunesse. A quatorze ans, en 1566, se trouvant à Lyon, dénué de toutes ressources, ne sachant où passer la nuit, il s'arrête sur le pont de la Saône et là,

raconte-t-il lui-même, « penchant la tête vers l'eau pour apaiser ses larmes qui tombaient en bas, il lui prend un grand désir de se jeter après elles », quand « sa bonne nourriture », la pieuse éducation qu'il a reçue lui rappelle qu'il faut « prier Dieu devant toute action ». Or, le dernier mot de toutes ses prières étant : *la vie éternelle*, ce mot l'effraye. Il crie à Dieu qu'il l'assiste en son agonie ! Puis, tournant le visage vers le pont, il aperçoit son cousin germain qui précisément était en route pour Genève, où il allait porter de l'argent au jeune homme désespéré[1].

Un dernier trait encore, touchant une mère que nous avons eu plus d'une fois occasion de nommer, Mme de Mornay. Avant de commencer ses *Mémoires,* c'est à son fils qu'elle s'adresse. Elle écrit, pour lui, des lignes où palpitent l'amour maternel et la plus fervente piété. « Dieu m'est témoin que, même avant votre naissance, il m'a donné espoir que vous le serviriez : et ce vous doit être quelque arrhe de sa grâce, et une admonition ordinaire à votre devoir. En cette intention nous avons mis peine, votre père et moi, de vous nourrir soigneusement en sa crainte que nous vous avons, en tant qu'en nous a été, fait sucer avec le lait, avons eu soin aussi, pour vous en rendre plus capable, de vous faire instruire en toutes bonnes lettres et, grâces à lui, avec quelque succès, afin que vous pussiez non-seulement vivre, mais même reluire en son Église.... Maintenant je vous vois prêt à partir pour aller voir le monde, connaître les mœurs des hommes et l'état des nations.... »

Ne pouvant suivre son fils de l'œil, la digne mère veut que ces lignes du moins le suivent partout, qu'elles soient comme sa propre voix lui rappelant sans cesse son désir de

1 *Mémoires de d'Aubigné*, édition citée, p. 14.

le voir « profiter en la connaissance de toutes choses bonnes », mais surtout *en la crainte et l'amour de Dieu.*

Que de raisons n'a-t-il pas d'aimer Dieu par-dessus tout! Que de bienfaits n'en a-t-il pas reçus! Dieu lui a donné « d'être né en son Église, ce qu'il a dénié à tant de nations et à tant de grands hommes ». Il l'a « séquestré du règne des ténèbres, de la tyrannie de l'Anti-Christ », où *croupissent* encore la plupart des grands du siècle... Qu'il reconnaisse une telle grâce. Qu'il ne se laisse détourner du droit chemin ni par les diverses fantaisies qui se présentent à la jeunesse, ni par les mauvais conseillers qui l'obséderont. Qu'il se souvienne de l'exemple de son père qu'elle l'adjure d'avoir toujours devant ses yeux. Qu'il ne l'oublie pas elle-même... « Je suis maladive, dit-elle, et ce m'est de quoi penser que Dieu ne me veuille laisser longtemps en ce monde; vous garderez cet écrit en mémoire de moi..... Je croirai que vous vous souviendrez de moi quand j'ouïrai dire, en quelque lieu que vous alliez, que vous servez Dieu et ensuivez votre père »; sachant cela, j'entrerai contente au sépulcre, à quelque heure que Dieu m'appelle....

« Je vous recommande au reste vos sœurs; montrez, en les bien aimant, que vous aimez et *aurez aimé votre mère.* Pensez même, tout jeune que vous êtes, Dieu nous retirant d'ici, que vous leur devez être père, et je prie Dieu, mon fils, qu'il vous donne à tous de vivre en sa crainte et en vraie amitié l'un envers l'autre, et en cette assurance vous donne ma bénédiction, et le supplie de tout mon cœur qu'il la bénisse en Jésus-Christ son fils, et qu'il vous communique son Saint-Esprit. Écrit à Saumur, ce 25 avril 1595.

« Votre très-affectionnée et bonne mère,

« CHARLOTTE ARBALESTE [1].»

---

1. *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay,* t. I.

L'Évangile, placé au centre de la famille, non-seulement apprit à l'époux à aimer son épouse, à la mère à aimer ses enfants; il enseigna encore à ceux-ci le respect filial et l'amour fraternel.

Henri IV, qui si souvent foula aux pieds les instructions de sa mère, était à Chaunay, en Poitou, quand un courrier en grand deuil lui fit connaître la mort de Jeanne, de « cette femme forte selon les Écritures ». La sinistre nouvelle lui causa une commotion terrible. Il ne chercha point à dissimuler son affliction. Il jeta beaucoup de cris et de pleurs; puis il tomba dans un profond accablement, d'où il ne se réveilla que par une fièvre brûlante dont il eut vingt accès.

La Noue, qui « posséda la vraie noblesse, celle de l'âme », montra, tout jeune encore, le prix qu'il attachait au respect filial. Sa mère avait la réputation d'être joueuse. Pendant l'absence de son fils on craignit qu'elle ne dissipât son patrimoine. Henri II, d'autorité, lui en ôta l'administration. Quand La Noue parut à la cour, le monarque lui fit part des précautions qu'il avait prises. Le jeune homme pria, en rougissant, le roi de rendre à sa mère une gestion qui lui appartenait. Il voulut que, si elle péchait par défaut d'ordre et d'économie, elle eût au moins la faculté de disposer des propriétés qui venaient de son chef[1].

Casaubon fils écrit à un ami : « Ma bonne mère se porte bien selon l'âge et ses ennuis.... Les moyens assez bons que mon feu père lui avait laissés sont pour la plupart évanouis par la fraude de certains qui nous ont trompés. Mais loué soit Dieu qui m'a fait la grâce de réparer toutes ces brèches, et me donne le *grand contentement de pouvoir faire acte de fils à ma mère*[2]. »

---

1. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XLVII, p. 7.
2. *Bulletin*, t. II, p. 291.

Odet, fils de La Noue, fait prisonnier en 1584, ne recouvra la liberté qu'en 1591, quelques jours seulement avant la mort de son père dont il ne put recevoir le dernier soupir. La piété le soutint pendant sa dure captivité. Il écrivit à son père : « J'ai mon recours à prier Dieu, et puis à l'étude... Je ne changerais pas mon contentement *avec celui d'un roi.* » Il ne tarda pas à montrer, au grand jour, combien sa piété était réelle. Le vieux guerrier avait contracté des dettes considérables, pour faire face (de Thou) aux dépenses de la guerre ; Odet de La Noue les acquitta toutes avec le temps, bien qu'il sût que sa bonne foi le réduirait, lui et les siens, à une grande gêne, *ad extremam inopiam,* dit de Thou, et ruinerait la splendeur de son antique maison[1].

Les enfants de Coligny, François de Châtillon et son frère Dandelot, ayant appris que leur belle-mère était prisonnière, ne cessèrent de supplier les seigneurs de Berne d'intercéder pour sa libération auprès du duc de Savoie. Leur tendresse pour la veuve de leur père ne connut point de bornes. « Son affliction, disaient-ils, nous touche si vivement que nous avons prié M. Le Gresle, notre précepteur, de se transporter auprès de Vos Excellences, pour les supplier très-humblement, avec la présente, au nom de Dieu et par la commune charité chrétienne, de vouloir bien envoyer, aussitôt que possible, quelqu'un des vôtres à Son Altesse, pour la délivrance de cette pauvre dame, notre mère. Elle ne peut être molestée ni recherchée que pour le seul fait de la religion qu'elle a si fermement embrassée, que nous nous attendons à la voir souffrir tous les tourments, et même une mort cruelle et ignominieuse, plutôt que d'abjurer et de renier sa foi. »

1. *France protestante,* t. VI, article ODET DE LA NOUE.

Louise de Coligny pria à son tour le conseil de la république de redoubler d'efforts en faveur de sa belle-mère. « Je vous supplie très-humblement, leur dit-elle, nobles et puissants et magnifiques seigneurs, de continuer votre bonté accoutumée envers la mémoire de feu M. l'amiral, mon père, et envers ceux qui lui ont appartenu, et de vouloir bien, s'il vous plaît, écoutant la requête de Mme l'amirale, prendre une cause si pitoyable en main... » Ces instances, on le sait, n'aboutirent point : la veuve de l'amiral mourut après une captivité de vingt-sept ans, pendant laquelle elle eut du moins la consolation de recevoir de nombreuses marques de l'affection que lui portaient les enfants de son mari.

Nous ajouterons, pour tout dire, que si des huguenots sacrifièrent leurs sentiments de père à leur fidélité chrétienne, d'autres aussi, obligés de choisir entre la fermeté de leurs convictions et l'obéissance filiale, n'hésitèrent pas à suivre le commandement de leur Maître : Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. Héroïsme qui fera sourire les âmes flottantes, mais que les hommes à fortes convictions ne cesseront d'admirer. Michel Robillart, par exemple, d'une famille honorable d'Arras, après avoir fait ses études dans diverses universités de France, ayant puisé à Paris, à Orléans et à Poitiers, un zèle ardent pour l'Évangile, fut arrêté à Tournai, en 1546, et, après une longue détention, couronna sa courte vie par le martyre. Au témoignage de Crespin, il résista à toutes les embûches. Sa constance ne fut ébranlée ni par les menaces des juges, ni « *par les lamentations et cris de sa mère,* de ses frères, sœurs, parents et amis, venus exprès d'Arras à Tournai, pour le divertir et détourner d'où le Seigneur l'avait acheminé[1] ».

---

1. *France protestante*, t. VIII, p. 451.

Jean Lemaçon, sieur de La Rivière, l'un des fondateurs de l'Église réformée de Paris, se soumit, lui aussi, au grand principe que renferment ces paroles : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* Son père, procureur du roi à Angers, avait en horreur la doctrine réformée. Son indignation fut extrême quand il apprit que son fils était devenu hérétique ! Il employa tout, caresses, promesses, menaces, pour le faire revenir ; mais La Rivière résista.

Celui-ci confessa plus tard que toutes les rigueurs dont son père usa à son égard, ne furent rien, à ses yeux, auprès des *larmes paternelles.* Sa résistance fut respectueuse, mais inébranlable. Il fut l'une des victimes de la Saint-Barthélemy. Crespin a raconté sa fin. Montsoreau se transporta à son logis. « Trouvant la femme dudit La Rivière à l'entrée du logis, il la salue et la baise à la coutume de France, spécialement des courtisans, et lui demande où était son mari. Elle répond qu'il se promenait au jardin. Disant cela, elle y mène Montsoreau, lequel ayant gracieusement embrassé La Rivière, lui dit : Savez-vous pourquoi je suis venu ici ? Le roi m'a commandé de vous tuer et tout maintenant. J'en ai charge expresse, comme vous le connaîtrez par ces lettres. Quoi disant, il lui montre une pistole toute bandée. La Rivière répond qu'il ne pensait avoir commis aucun forfait ; toutefois, puisqu'on cherchait ainsi sa vie, priait d'avoir quelque loisir d'implorer la miséricorde de Dieu, et remettre son esprit entre les mains d'icelui. Ayant achevé en peu de mots sa prière, il présenta volontairement son corps à ce bourreau, qui lui tira un coup de pistole, dont il mourut sur place. »

Sa veuve, elle aussi, demeura inébranlable ; on la précipita dans le Maine[1].

---

1. *France protestante*, t. VI, p. 529.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire l'amour fraternel dont tant de huguenots donnèrent de beaux exemples. Il nous suffit d'en avoir parlé plus haut, comme en passant, à propos de Catherine de Navarre, de la famille de Duplessis-Mornay, de celle de Coligny. Nous ne rapporterons, à ce sujet, qu'une parole de l'historien de Thou qui, en faisant connaître les quatre fils de François de Coligny, frère de l'amiral, fait remarquer qu'ils furent très-vertueux et toujours très-unis pendant le peu de temps qu'ils vécurent : ils n'ont pas même été séparés à la mort, ajoute-t-il ; un tombeau commun recueillit leurs restes dans la chapelle de Taillebourg[1]. Ajoutons que d'Aubigné, après avoir employé quelques pages à raconter la mort de son frère, ajoute éloquemment : « J'en dis beaucoup ; mais c'est un frère[2]. »

Il manquerait un trait au tableau que nous venons d'esquisser de la vie de famille des huguenots, si nous omettions de dire que, conformément à la recommandation faite par un synode, les serviteurs y furent considérés, non pas comme des étrangers, mais comme des amis. L'amiral, Duplessis-Mornay et, à leur exemple, d'autres gentilshommes huguenots voulurent qu'ils assistassent à tous les exercices religieux qui se pratiquaient sous leur toit. Jeanne d'Albret, d'autres encore dont nous parlerons plus bas, n'oublièrent pas de faire leur part dans l'expression de leurs dernières volontés. La reine de Navarre recommande expressément à son fils « de traiter ses serviteurs comme elle a traité ceux du feu roi Antoine, et de leur donner, outre ce qui leur est dû, deux années de leurs revenus, sans compter l'année de sa mort[3]. »

---

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 665.
2. *Mémoires de d'Aubigné*, p. 262.
3. Vauvilliers, t. III, p. 185.

Les serviteurs, à leur tour, témoignèrent à leurs maîtres, en plus d'une occasion, une fidélité à toute épreuve; l'histoire a consigné, dans ses annales, plus d'un trait touchant qui prouve ce que nous avançons. Nous en citerons un seul.

Un jeune homme, du nom de Jean Joery, avait quitté Montauban, où il avait été élevé, pour se retirer à Genève. En 1551, poussé soit par le zèle religieux, soit par le désir de revoir sa terre natale, il résolut de retourner dans son pays, se mit en route, emportant dans ses bagages quelques livres de controverse; son jeune domestique l'accompagnait. A Mende, ils furent arrêtés et condamnés au feu. Joery en appela au parlement de Toulouse, devant lequel il confessa franchement sa foi, ainsi que son serviteur, qui déclara qu'il voulait *vivre et mourir dans la religion de son maître.* Cependant, sur le bûcher, le courage du jeune domestique chancela; il fondit en larmes et parut un instant prêt à céder à l'influence «de plusieurs caphars (*sic*) qui le sollicitaient d'invoquer la vierge Marie». Joery s'en aperçut. S'en approchant: «Eh quoi, mon frère, lui dit-il, tu pleures? Et ne sais-tu pas que nous allons voir notre bon Maître, et que nous serons bientôt hors des misères de ce monde?» A quoi le serviteur répondit: «Je pleurais parce que vous n'étiez avec moi.» Et séchant ses larmes, il unit sa voix à celle de son maître pour chanter les louanges du Seigneur; ils expirèrent ensemble dans les flammes[1].

De fortes amitiés, franches, sincères, durables à l'épreuve, se rencontrèrent souvent chez les huguenots, qui connaissaient cette parole de l'Écriture: Un fidèle ami aime en tout temps.... (Proverbes, XVII, 17.)

D'Aubigné avait fait l'impossible, en 1575, pour engager

---

1. *France protestante*, t. VI, p. 77.

Henri IV à se retirer de la cour. Un soir, il veillait, avec Armagnac, auprès de son maître. Ils ont «l'oreille près du chevet» de Henri, l'entendent soupirer, puis chanter le Psaume LXXXVIII, au couplet qui déplore l'éloignement des fidèles amis. «Armagnac pressa l'autre de prendre ce temps pour parler hardiment.» Le rideau ouvert, d'Aubigné prend la parole, pour dire à son maître de dures vérités: «Sire, il est donc vrai que l'Esprit de Dieu travaille et habite encore en vous? Vous soupirez à Dieu pour l'absence de vos amis et fidèles serviteurs, et en même temps ils sont ensemble soupirant pour la vôtre et travaillant à votre liberté; mais vous n'avez que des larmes aux yeux et eux les armes aux mains; ils combattent vos ennemis et vous les servez....» et continue ainsi, pendant quelque temps, à tracer, entre le futur roi de France et ses amis, un parallèle que le roi dut écouter, bien qu'il ne fût pas entièrement de son goût[1].

Coligny entendit, dans des circonstances particulières, un de ses amis lui adresser une parole de relèvement qui lui alla droit au cœur. L'amiral avait été blessé à la bataille de Montcontour. Il était sans argent, abandonné de tous les grands, en face d'ennemis puissants sans pitié. Comme on le portait en une litière, l'Estrange, vieux gentilhomme et l'un de ses principaux conseillers, «cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre; et puis, avançant la tête à la portière, regarde fixement son chef, se sépare la larme à l'œil, avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très-doux!* Là-dessus ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans pouvoir dire davantage». Ce grand capitaine, ajoute d'Aubigné, a confessé à ses privés que ce *petit mot d'ami* l'avait relevé et

---

1 D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, p. 772

remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir[1]. Il était bien digne, d'ailleurs, le grand amiral, d'être relevé parfois par ses amis, lui qui les soutint si souvent par ses encouragements et qui, peu avant de rendre l'âme, après avoir fait ses prières et parlé de «mourir en Dieu», ne songea plus qu'à s'occuper d'eux, disant: «Je n'ai plus besoin du secours des hommes: sauvez-vous promptement, mes amis, de peur que vous ne vous trouviez enveloppés dans mon malheur, et que vos femmes, après ma mort, ne me maudissent, comme la cause de votre perte: je n'ai besoin que de la présence de Dieu, à qui je recommande mon âme qui va bientôt sortir de ce corps[2]».

C'est surtout dans les moments difficiles que s'affirme la véritable amitié; il lui faut des temps critiques pour montrer ce qu'elle vaut. Il faut entendre nos huguenots consoler leurs amis souffrants, pour s'assurer de la vertu de leur foi. Éléonore de Roye, princesse de Condé, qui mourut à vingt-neuf ans ruinée par les chagrins domestiques plus encore que par les émotions des luttes civiles, était malade. Quel sort que celui de cette jeune femme belle, élégante, vertueuse, obligée de mourir si jeune! Mais elle était pieuse; quelle consolation ne dut-elle pas trouver dans ces amicales paroles que lui écrivit Viret, malade lui-même en 1564, et demandant avec elle et pour elle les secours de l'Ami céleste: .... «Vous avez été souvent parmi les honneurs et plaisirs de ce monde qui efféminent souvent les plus vertueux; mais le Seigneur n'a point permis que vous l'ayez oublié ni abandonné, laquelle chose est un excellent don de Dieu..... Il vous éprouve maintenant par une autre sorte

1. D'Aubigné, *Histoire universelle,* t. I, p. 439.
2. De Thou, t. IV, p. 584.

d'épreuve, laquelle ne vous est pas du tout nouvelle, car ce n'est pas la première affliction en laquelle vous ayez été... Or, Madame, comme ce bon Dieu vous a toujours environnée tout paternellement de sa faveur et miséricorde jusques aujourd'hui, vous vous pouvez bien assurer par les gages et témoignages que vous en avez déjà, qu'il continuera toujours ce soin paternel qu'il a de vous, comme vous l'expérimentez à présent au lit d'infirmité, où vous êtes par sa bonne volonté: car je ne doute point que tout ce que vous souffrez ne vous soit bien peu de chose au prix de la joie et consolation qu'il donne à votre esprit, lui faisant goûter et savourer sa bénignité envers vous. C'est lui qui frappe et qui guérit, et qui mène jusqu'au sépulcre et puis en retire; par quoi, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous vivons et mourons en lui[1].... »

Les *Lettres consolatoires* adressées par les chefs du parti protestant à Mme de Soubize, après la mort de son mari arrivée en 1566, sont des monuments admirables de la foi et de la charité de nos pères. Il est vrai que Jean de Parthenay méritait bien, par l'élévation de son caractère, que sa fin précoce soulevât d'unanimes regrets parmi ses coreligionnaires. La reine de Navarre, Coligny et sa femme, Mme de la Rochefoucault, Théodore de Bèze, Fumée, d'Espina, Mlle de Regnaudie, vingt autres s'empressèrent de donner à sa veuve et à sa fille unique les plus touchantes assurances de leur amitié[2]. D'Espina (Jean de l'Espine), l'un des ministres qui assistèrent au colloque de Poissy et qui fut pasteur à la Rochelle d'abord, puis à Angers, écrit à l'illustre veuve: «Je vous supplie très-humblement, Madame,

---

1. *Bulletin*, t. XV, p. 315.

2. *Bulletin*, t. II et V, *passim*.

croire que l'amitié, dévotion et félicité que j'ai toujours gardée à Monsieur, de son vivant, sera maintenant toute recueillie en vous, et tant que je vivrai, ma personne avec tout ce qui en pourra dépendre, sera entièrement voué et dédié à vous faire très-humble service moyennant l'aide de Dieu...» Les lettres de Coligny et de sa femme, dont nous donnerons quelques fragments, nous permettent en quelque sorte de jeter un regard au fond de leur cœur, pour y découvrir le ressort secret de toute leur vie, le mobile caché de toute la conduite de ces natures héroïques.

Coligny s'exprime ainsi: « Je sais bien que les pertes fraîches et les premiers mouvements sont malaisés à dompter; mais il ne faut pas aussi que nous nous laissions succomber à l'ennui, mais il faut y résister, en marquant l'assistance de Dieu.... La plus grande consolation que vous et tous ses amis pouvez avoir, c'est qu'en *la foi* en laquelle il a plu à Dieu l'appeler, il possède l'héritage que notre Seigneur a promis aux siens....»

Mme l'amirale se laisse aller davantage à son émotion; elle est femme. Mais sa lettre porte également l'empreinte des convictions communes à tous les huguenots.

« Madame, je crois que vous ne doutez point combien les nouvelles que nous avons eues de la visitation et affliction qu'il a plu à Dieu de vous envoyer et à nous aussi, nous ont été ennuyeuses. Car, après vous, il n'y a personne qui l'ait plus ressentie, pour être l'amitié entre nous *non point seulement d'amis, mais de frères, si elle ne peut être meilleure ni plus grande.* Je vous prierai donc, Madame, croire que je voudrais que nous fussions un peu plus près voisines, car moi-même m'irais offrir et essayer à vous servir et assister de tout ce qui serait en ma puissance: ce que je vous offre par cette lettre, j'aimerais beaucoup mieux vous pouvoir dire et montrer par effet que le vous

écrire... Je m'assure, Madame, que Dieu vous assiste de telle façon et tant de gens de bien, que vous pratiquez la doctrine que Dieu nous donne, de telle sorte qu'en faites votre profit en cette affliction, et qu'après avoir senti la force qu'a encore la chair sur nous, retournerez à connaître que Dieu vous est père et qu'il visite ses enfants comme il lui plaît, et qu'il ne faut point murmurer contre lui, mais reconnaître que nous sommes ses créatures et nous mettre entre ses mains pour non-seulement marchander à Dieu, mais afin qu'il dispose de nous entièrement. Et il est si bon et si sage, qu'il saura mieux ordonner de nous que nous ne ferions nous-mêmes... »

Toutes ces lettres consolatoires, parties de tous les points de la France, se ressemblent. Elles n'expriment, à vrai dire, que deux sentiments : une amitié prête à tous les dévouements, une foi inébranlable en un Dieu tout-puissant, père de tous les hommes.

Nous ne quitterons notre sujet qu'après avoir montré encore l'amitié, sous toutes ses faces, tendre, sévère, active, affectueuse, dévouée, dans un homme dont la physionomie, austère au premier abord, attire davantage à mesure qu'on l'étudie de plus près, dans Calvin.

Dans un de ses livres dédié à Farel et à Viret[1], Calvin s'exprime ainsi : « Je ne pense qu'il y ait eu jamais une paire d'amis qui aient vécu en si grande amitié dans la commune conversation de ce monde, comme nous avons fait ensemble dans notre ministère. J'ai fait ici office de pasteur avec vous deux : tant s'en faut qu'il y eût aucune apparence d'envie, qu'il me semblait que nous n'étions qu'un cœur et qu'une âme. » Les lettres du réformateur

1. *Commentaire sur l'épître de saint Paul à Tite.* Dédicace du 24 novembre 1549.

contiennent la preuve de la rigoureuse exactitude de ces paroles. Nous allons en donner quelques fragments d'après M. Jules Bonnet[1]. On verra que, si Calvin aimait ses amis, ce ne fut point au détriment de la vérité.

Le 15 septembre 1543, le réformateur ne craint pas de donner à Farel de sévères conseils.

« Il y a deux espèces de popularité: l'une, qui n'est que l'ambition déguisée, cherche à gagner par la flatterie la faveur des hommes; l'autre ne veut obtenir leurs suffrages que par la modération et la justice. Pardonne, mon cher Farel, si j'ose te dire que les fidèles ne te trouvent pas absolument sans reproche à cet égard... Tu sais mon amitié, ma vénération pour toi. C'est dans ces sentiments que je puise la force de te critiquer peut-être plus sévèrement qu'il ne convient, afin que les beaux dons que tu as reçus de Dieu ne soient obscurcis d'aucune ombre, et que les malveillants, qui ne cherchent qu'un prétexte à la calomnie, soient réduits au silence. »

Un autre jour, Farel va publier un livre; il le soumet à Calvin qui, cette fois-ci encore, lui parle avec une entière franchise: « Je reconnais dans ton ouvrage d'éclatantes vérités, voilées peut-être par l'obscurité du langage et la longueur des développements. Il est des hommes dont on ne peut rien attendre que d'excellent: tu es de ce nombre, et ton livre justifie à bien des égards cette présomption favorable. Mais comme les oreilles de nos contemporains sont devenues si délicates, tandis que leur pénétration est médiocre, je voudrais que ton style leur plût par sa simplicité même

1. *Bulletin*, t. XIII, p. 87 et suiv.; t. XV, p. 14 et suiv. Signalons, en passant, le premier volume, paru tout récemment, d'une impartiale et savante biographie de Calvin par M. Kampschulte, professeur à l'université de Bonn, *Joh. Calvin*, etc., Leipzig, 1 vol. in-8°, 492 p.

et que l'érudition dont tu fais preuve parût dans tout son jour. Voilà mon jugement sans réserve et sans fard. » (1549.)

Dans une circonstance plus délicate encore, Calvin n'hésite pas à présenter à son ami quelques observations sur un sujet « où la susceptibilité peut être si facilement émue ». Doué, comme prédicateur, d'une rare puissance, Farel ne savait pas toujours finir à propos. « Il est une chose, lui écrit Calvin, dont je dois t'avertir, c'est qu'on murmure, à ce que j'apprends, de la longueur de tes sermons. Fais en sorte, je t'en supplie, que ces plaintes ne dégénèrent en séditieuses clameurs et ne fournissent aux adversaires un sujet de médisance dont ils n'abusent que trop. » (Lettre du 27 janvier 1552.)

L'année suivante, Farel tombe gravement malade. Calvin accourt à Neufchâtel pour lui faire de suprêmes adieux. Il revient à Genève, le cœur brisé ; mais il ne tarde pas à apprendre la convalescence de l'ami qu'il n'espérait plus revoir ici-bas. Il lui écrit d'une main tremblante de joie : « Maintenant que la nouvelle de ton retour inespéré à la vie m'est parvenue, je n'ai plus qu'à goûter un bonheur sans mélange. Dieu veuille qu'ainsi que je t'ai enseveli avant le temps, tu me survives de longues années ! » (Avril 1553.)

« Le nom de Viret — ainsi continue M. Bonnet — est inséparablement uni à celui de Farel dans les amitiés de Calvin. Celui-ci entretient avec Viret les plus douces relations épistolaires. Durant presque vingt années, ce ne sont que continuels messages de Genève à Lausanne. Nouvelles du jour, événements qui intéressent l'Église ou l'État, épreuves domestiques, souvenirs, projets, confidences, on trouve tout dans cette correspondance qui n'est qu'une causerie, et qui, sans jamais rouler sur un objet de sentiment, est remplie des témoignages de la plus vraie affection... »

Poli, prévenant dans les circonstances ordinaires de la

vie, Calvin sait trouver, aux jours de l'adversité, des paroles consolantes, des attentions délicates pour ses amis. En 1546, Viret éprouva un grand deuil. Il perdit une femme chérie, la compagne des travaux et des épreuves de sa jeunesse. Rien de plus touchant que sa plainte : « J'étais, dit-il, tellement accablé de ce coup que le monde me semblait un désert! Rien ne pouvait plus désormais me plaire sous le ciel. Je m'accusais moi-même de ne pas supporter mon malheur, je ne dirai pas comme il convient à un ministre de Jésus-Christ, mais à un homme qui commence à connaître les grandes vérités de la religion. Moi qui professais d'être non-seulement un disciple, mais un prédicateur de la sagesse chrétienne, je ne savais pas user, dans l'excès de ma douleur, des remèdes que je conseillais à autrui. » Avec quelle gravité douce, quel accent persuasif et tendre ne s'élève pas alors la voix de Calvin ! « Que ne puis-je voler à Lausanne pour adoucir ta douleur, ou du moins pleurer avec toi ! Viens ici, bien-aimé frère, pour chercher un soulagement à tes maux, et fuir tout souci. Ne crains pas que je te charge du moindre fardeau. Tu te reposeras tant que tu voudras. Si quelque importun se présente, je serai là pour l'écarter. Tous nos frères, tous nos concitoyens prennent le même engagement à ton égard... Hâte-toi de venir, pour reprendre force et courage. »

Plaçons-nous encore avec Calvin au chevet de maladie de la compagne de Laurent de Normandie, lieutenant royal de Noyon, « son ancien et perpétuel ami », pour achever de nous convaincre de toute la profondeur avec laquelle le réformateur savait aimer ceux à qui il avait voué son amitié. « Il faudrait, dit M. Bonnet, le chaste pinceau d'un Lesueur, d'un Philippe de Champagne pour rendre ces splendeurs toutes morales du ministère chrétien adouci par une affection plus humaine. » Il continue en ces termes :

« A peine arrivée à Genève, aux derniers mois de l'an 1548, Anne de Normandie, petite-fille d'un président du parlement de Paris, parut atteinte d'un mal sans espoir. Elle vit approcher sa fin avec sérénité. Je cède ici la plume à Calvin : «En tout le cours de sa maladie, elle s'est montrée une vraie brebis de notre Seigneur Jésus, se laissant paisiblement amener à ce grand pasteur. «L'heure ap-«proche, disait-elle; il faut que je parte de ce monde. Cette «chair ne demande que de s'en aller en pourriture. Mais je «tiens pour certain que Dieu me retire en son royaume. Je «m'en vais à lui comme à un père.» Calvin est là, lui prodiguant de pieuses exhortations, commentant pour elle le *Miserere* qu'elle récite à voix haute : «Puis après, me prenant par les mains, elle me dit : «Que je suis heureuse, et «que je suis bien tenue à Dieu de ce qu'il m'a ici amenée «pour mourir!» Quelquefois elle disait bien : «Je n'en puis «plus!» Quand je lui répondais : Dieu pourra pour vous; il vous a bien montré jusqu'ici comme il assiste aux siens; elle disait tantôt: «Je le crois, et me fait sentir son aide.» Son mari était là, s'évertuant en sorte qu'il nous faisait pitié à tous, car menant un tel deuil que je sais, et étant pressé d'extrêmes angoisses, il avait gagné ce point d'exhorter sa bonne partie aussi franchement comme s'ils eussent dû faire un voyage bien joyeux ensemble. . . . .

«Quand la parole lui eut failli, elle ne cessa pourtant de parler du visage, combien elle était attentive tant aux prières qu'aux admonitions qu'on faisait. Au reste, elle était si paisible qu'il n'y avait que la vue qui donnait signe de vie. En la fin, pensant qu'elle fût passée, je dis : Or, prions Dieu qu'il nous fasse la grâce de la suivre. Comme je me levais, elle tourna les yeux sur nous, comme se recommandant à ce qu'on persévérât à prier et à la consoler. Depuis n'aperçûmes nul mouvement, et trépassa aussi paisiblement

comme si elle se fût endormie.» (*Lettres françaises*, t. I, p. 295.)

Arrêtons-nous ici.

On aurait tort de conclure, de tous les faits que nous venons de citer, que tous les huguenots furent des modèles de toutes les vertus. Il y en eut beaucoup, sans doute, qui ne furent ni de fidèles amis, ni de bons époux, ni des enfants dévoués; la probité, le désintéressement, la loyauté, l'humilité, la charité, l'intelligence, la pureté des mœurs, privées et domestiques, ne furent pas uniquement de leur côté, cela est certain. Mais est-ce trop dire, quand on jette un regard d'ensemble sur tous les faits que nous avons énumérés, sur les témoignages que nous avons allégués, qu'au milieu d'un siècle corrompu les protestants remirent en honneur toutes ces vertus, à la fois naturelles et chrétiennes, devant lesquelles l'humanité s'incline involontairement?

Nous ne le pensons pas. Raemond l'a bien dit: il semblait que cette sainte Réformation dût ramener le siècle d'or.

6. *Les Huguenots et l'État.*

Elle amena malheureusement, dit-on, les plus horribles guerres civiles dont l'histoire fasse mention. Les huguenots furent de mauvais citoyens, des rebelles.

C'est là un préjugé dont nous allons démontrer toute la fausseté. Bossuet l'a formulé un des premiers, et depuis lors tous les ennemis de la Réforme ont reproduit l'accusation de l'illustre auteur de l'*Histoire des variations*. A l'entendre, *les premiers chrétiens* se laissaient conduire *comme des agneaux à la boucherie;* les réformés ont accepté, recherché l'appui des princes et même sont descendus sur les champs de bataille. Disciples d'un Sauveur qui

est esprit, «ils ont pris les armes de la chair, et ils devaient périr par les armes».

Bossuet a tort. Les premiers réformés, eux aussi, selon son expression, se laissaient conduire comme des agneaux à la boucherie. Cela dura pendant quarante ans. Pour soutenir qu'avant 1562 la Réforme française fut autre chose qu'un mouvement purement religieux, il faut ou bien ignorer les faits ou bien les travestir étrangement. Ces femmes, ces ouvriers, ces ministres qui, pendant quarante ans, sacrifièrent leur vie sur les bûchers qui s'allumèrent d'un bout de la France à l'autre, furent de glorieux martyrs, pas autre chose. Ils n'obéirent qu'à un seul sentiment : au sentiment que l'Église romaine avait altéré l'Évangile, qu'entre le catholicisme et l'Évangile il y avait un abîme.

J'ai sous les yeux un volume du seizième siècle intitulé : *les Faits de Jésus-Christ et du pape,* dont je citerai quelques lignes :

Jésus-Christ fuit le royaume terrien,
Mais le pape par force le fait sien.

Jésus d'épine s'est couronné piteusement,
Et le pape de pierrerie et or somptueusement.

Jésus à ses disciples lave les pieds,
Mais ceux du pape par les rois sont baisés.

Jésus porte sa croix en grande douleur,
Et le pape est porté en grand honneur.

Jésus donne à ses brebis la pâture,
Le pape n'a que de sa panse cure.

Ès cieux veut Jésus que soit notre trésor ;
Sur terre ne demande, l'autre, que or.

Jésus ès cieux monte en toute liesse ;
Le pape en enfer tombe en grande détresse.

Qui oserait affirmer que dans ce volume tout soit erreur? que le parallèle qu'on y trace entre Jésus et le pape soit de tout point manqué? Nous accorderons que les vers naïfs que nous venons de citer sont empreints de quelque exagération. Mais, encore une fois, la pensée qui s'y révèle est-elle toute contraire à la vérité? Et si cette pensée semblait à nos ancêtres ressortir clairement d'une étude attentive des Écritures; si, étudiant nos textes sacrés, ils arrivèrent à la profonde conviction que l'Église romaine enseignait tout autre chose que l'Évangile, qui ne comprendrait qu'il ne faut chercher que dans la pureté de leurs cœurs, dans l'ardeur de leur foi, l'explication de leur résistance à l'Église catholique?

Je sais qu'ils manquèrent parfois de prudence. Mais la meilleure des causes est-elle à l'abri de tout reproche? Est-il juste de déclarer tout le protestantisme solidaire de quelques enfants terribles de la Réforme? Les excès mêmes, que nous regrettons, ne trouvent-ils pas leur excuse dans les iniques traitements que les huguenots eurent à subir à partir de 1524? Ne brouillons pas les dates. L'affaire dite des «Placards», assez innocente après tout, n'eut lieu qu'en 1534; la conjuration d'Amboise, en 1560, en d'autres termes, après que d'innombrables *auto-da-fé* eurent souillé le sol de la France.

On ne saurait trop le redire d'ailleurs: le protestantisme trouva tant d'écho en France que, d'après le cardinal de Sainte-Croix, le royaume, de 1561 à 1565, était à demi huguenot[1]. Et l'on trouverait étonnant que, enthousiasmés par de tels succès, surexcités aussi par l'opposition acharnée et sanguinaire de l'Église romaine, quelques sectateurs de la Réforme se soient laissé entraîner à des excès blâmables?

---

1. De Félice, p. 147.

Transportons-nous à présent en 1562. L'Église protestante avait souffert patiemment les plus atroces persécutions. Elle était jeune, vigoureuse, animée de fortes convictions. Vingt fois on avait violé la foi qu'on lui avait jurée. Elle comptait dans son sein grand nombre de fiers gentilshommes qui, la main sur la poignée de leur épée, ne pouvaient comprendre qu'il fallût continuer indéfiniment à tout supporter. Il ne fallait qu'une goutte pour faire déborder la coupe; le duc de Guise y versa des flots de sang.

Je transcrirai ici un remarquable passage d'Agrippa d'Aubigné: «Il est à noter pour jamais que, tant qu'on a fait mourir les réformés sous la forme de la justice, quelque inique et quelque cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand l'autorité publique, le magistrat, lassé des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples et, par les tumultes et grands massacres de France, a ôté le visage vénérable de la justice et fait mourir aux sons des trompettes et des tambours le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras, le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur?»

D'Aubigné a mille fois raison. On conçoit la fureur qui s'empara des gentilshommes huguenots quand la nouvelle du massacre de Vassy, bientôt suivi de celui de Sens, vint à se répandre. On conçoit qu'ils sentirent la nécessité de s'organiser, de resserrer les liens qui les unissaient; on conçoit que, d'un élan spontané, ils coururent aux armes. Calvin avait réussi, jusqu'en 1559, à les contenir; après Vassy, personne ne l'eût pu.

Écoutons, pour ce qui est de l'origine de la guerre civile, un historien dont on ne saurait méconnaître l'impartialité.

M. H. Martin commence par raconter la comédie jouée à Saverne, où les cardinaux de Lorraine et de Guise, les ducs

de Guise et d'Aumale avaient donné rendez-vous au duc Christophe de Wurtemberg, qui y vint avec ses docteurs, dans l'espoir d'une réconciliation entre les deux Églises. Le duc François joua parfaitement son rôle. Il fit semblant d'être *presque luthérien*, afin de fermer aux huguenots la grande pépinière des soldats, l'Allemagne. Le duc Christophe à peine parti, les Guises font pendre, à leur passage à Saint-Nicolas en Lorraine, un artisan qui avait fait baptiser son enfant selon le rite réformé. De là, le duc et le cardinal vont visiter leur mère, la douairière Antoinette de Bourbon, dans sa résidence de Joinville. A quelques lieues de là, se trouve la petite ville commerçante de Vassy. «Le duc François, partant pour Paris, prit sa route par Vassy, avec une nombreuse escorte militaire, et arriva le dimanche à l'heure du prêche. Il avait projeté de *fermer le prêche* d'autorité et de disperser violemment la congrégation, en foulant aux pieds l'édit du 17 janvier; *ceci n'est pas douteux:* au lit de mort, on dit qu'il se défendit d'avoir *prémédité davantage*[1]. Quoi qu'il en soit, il paraît que Guise envoya quelques-uns de ses gens sommer le ministre et les notables huguenots de venir le trouver; les domestiques du duc, en entrant dans la vaste grange qui servait de temple, débutèrent par des injures et des coups de feu: les réformés essayèrent de les repousser et de se barricader; mais les arquebusiers du duc arrivèrent, et la lutte s'engagea entre trois ou quatre cents soldats armés jusqu'aux dents et un millier d'hommes, de femmes, d'enfants, n'ayant pour défense que des pierres et des bâtons. Le duc était accouru pour arrêter le désordre, à ce qu'il prétendit depuis; il n'arrêta rien, et, quelques pierres ayant atteint un de ses officiers et lui-

1. Voir dans H. Martin les respectables autorités sur lesquelles il s'appuie.

même, la rage de ses gens redoubla; le carnage dura une heure entière dans la grange, sur le toit, dans la rue... »

Voilà le fait qui mit aux huguenots l'épée à la main.

L'intègre La Noue le dit expressément. Les seigneurs huguenots « jugèrent que ce petit orage était un présage certain d'un plus grand, et qu'il convenait penser plus loin qu'aux choses présentes ». Il ajoute que les églises protestantes de France, « imaginant déjà avoir quelque repos assuré », songeaient bien plus à faire bâtir des temples qu'à amasser « des provisions militaires pour se défendre ».

Puis, il raconte que ce fut instinctivement et *sans préméditation* que les nobles huguenots se groupèrent autour de leurs chefs à la nouvelle de Vassy. « Aucuns ont pensé qu'on avait prémédité ceci de longtemps, ou qu'il était advenu par la diligence des chefs; *mais je puis affirmer que non*, pour avoir été présent, et curieux d'en rechercher les causes. Il est certain que la plupart de la noblesse, ayant entendu l'exécution de Vassy, poussée d'une bonne volonté, et partie de crainte, se délibéra de venir près Paris, imaginant, comme à l'aventure, que ses protecteurs pouvaient avoir besoin d'elle. Et, en cette manière, partaient des provinces ceux qui étaient plus renommés, avec dix, vingt ou trente de leurs amis, portant armes couvertes, et logeant par les hôtelleries ou par les champs en bien payant, jusques à ce qu'ils rencontrèrent le corps et l'occasion tout ensemble. Plusieurs d'entre eux m'ont assuré que *rien ne les fit mouvoir que cela*[1]. »

A ces témoignages nous en ajouterons de plus formels encore, qui achèveront de laver les huguenots du reproche, si souvent répété, d'avoir agité le royaume.

---

1. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. IX, p. 589.

Jean de Mergey, gentilhomme champenois, qui raconte ce qu'il a vu avec une simplicité et un naturel dignes de toute confiance, a eu entre les mains une lettre de la reine-mère au prince de Condé, à qui elle écrit «qu'il eût pitié de la mère et des enfants, pour les tirer *de la captivité* où ils étaient», c'est-à-dire des mains du duc de Guise : ainsi point de doute, font observer les éditeurs de ses *Mémoires*, sur la véritable cause de la guerre civile[1].

Le jésuite Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, raconte que le parti des huguenots grossissant visiblement chaque jour dans cette ville, les magistrats, appuyés par le clergé métropolitain, prièrent la cour d'en arrêter les progrès. Le gouverneur de la ville, sommé de s'expliquer, répondit que les réformés «voulaient demeurer *très-humbles sujets et obéissants, mais quant à leur âme, l'avaient dédiée à Dieu*[2]». Sublime parole qui rend d'une manière admirable la pensée des huguenots : ils ne demandaient qu'à être de bons sujets et à disposer librement de leur âme.

Calvin exprime à différentes reprises le même sentiment.

Le 16 septembre 1557, il engage l'église de Paris à tout souffrir sans se révolter contre ses bourreaux : « De fait, il vaudrait mieux que nous fussions tous abîmés, que l'Évangile de Dieu fût exposé à ce blâme, qu'il fît armer les gens à sédition et à tumulte[3]. »

Il écrit à la duchesse de Ferrare : «Je puis protester qu'il

---

1. *Mémoires de Jean de Mergey,* dans la collection Poujoulat, t. IX, p. 557.

2. *France protestante,* t. I, p. 19. Cette lettre du comte de Sault est du 19 octobre 1561.

3. Voir la lettre entière dans les *Lettres françaises,* à la date indiquée. Cp. Ath. Coquerel fils, *Précis de l'Histoire de l'Église réformée de Paris,* 1re Partie, p. 23.

n'a tenu qu'à moi que, devant la guerre, gens de fait et d'exécution ne se soient efforcés de l'exterminer du monde (il s'agit de l'égorgeur de Vassy), lesquels ont été retenus par ma seule exhortation.»

Dans son épître dédicatoire à François Ier, placée en tête de l'*Institution*, après avoir protesté avec énergie contre ceux qui ont rempli les oreilles du roi par «d'horribles rapports» pour lui rendre odieuse la cause protestante, il continue en ces termes: «Nous sommes injustement accusés de telles entreprises, desquelles nous ne donnâmes jamais le moindre soupçon du monde. Et il est bien vraisemblable que nous, desquels n'a jamais été ouïe une parole séditieuse, et desquels la vie a toujours été connue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, *machinions de renverser les royaumes!* Qui plus est, maintenant étant chassés de nos maisons, nous ne nous lassons point de prier Dieu pour votre prospérité et celle de votre règne[1]....» Passage qui prouve évidemment que, déjà vers 1535! les adversaires des réformés trouvèrent commode d'exciter contre eux la colère des autorités du pays, en les accusant de *machiner de renverser les royaumes!*

Bien plus: au chapitre XX du livre IV de son admirable ouvrage[2], le grand réformateur s'évertue à démontrer que les chrétiens doivent obéissance même à de mauvais souverains, à la condition toutefois que cette obéissance ne les détourne pas de l'obéissance envers Celui «sous la volonté duquel il est raisonnable que tous les édits des rois se contiennent». Tout souffrir plutôt que de renier Dieu, voilà la pensée de Calvin. Pas un mot pour pousser à la révolte,

———

1. Édition des *Œuvres de Calvin*, par MM. Baum, Cunitz et Reuss, t. IV.

2. Édition citée, t. IV, p. 1135 et suiv.

aux attentats odieux plus tard préconisés par la Ligue. S'il plaît parfois A DIEU «de rompre les sceptres des méchants rois», ce n'est pas au chrétien qu'il appartient d'outrager l'autorité des supérieurs, quand même ces supérieurs seraient des «personnes très-indignes». Il n'est donné au chrétien *d'autre mandement que d'obéir et souffrir.*

Ainsi, de 1534 à 1557, la doctrine de Calvin est demeurée la même: il ne cesse de blâmer l'esprit de sédition. Obéir et souffrir : tel est, selon lui, le devoir du chrétien protestant.

C'est bien ainsi que le comprirent tous les martyrs évangéliques.

Claude Monier, brûlé vif à Roanne en 1551, rend compte à ses frères en Jésus-Christ, d'un premier interrogatoire qu'il a subi. On lit entre autres dans sa lettre conservée par Crespin : « Le fer, le bras, la chevalerie, ni autre force humaine n'a point de place en la guerre chrétienne. *Laissons tout cela aux tyrans*[1]. »

Et les grands capitaines huguenots, Condé, Dandelot, Coligny, avec quel noble accent de vérité ne se défendent-ils pas d'avoir pris l'épée par ambition! Ils sont unanimes à déclarer que c'est l'ambition seule des adversaires de leur foi, leur insatiable cruauté qui les transforma en hommes de parti.

Le dernier historien des princes de Condé, le duc d'Aumale, dont on ne contestera pas la haute impartialité[2], a écrit à ce sujet quelques nobles paroles que l'on ne saurait trop méditer : « Dans tous les siècles, même les plus rudes, que le fanatisme domine ou que le doute agite les esprits, ce n'est jamais sans hésitation qu'un homme d'un grand cœur fait le dernier pas dans cette funeste voie de

1. *France protestante*, t. VII, p. 444.
2. Ouvrage cité, t. I, p. 138.

la guerre civile. Il a tout pesé, tout résolu d'avance; il est convaincu de la bonté de sa cause, ou aveuglé par l'ambition et la colère; cependant il ne peut étouffer la voix intérieure qui lui parle; il a devant les yeux cette image de la patrie en pleurs que le poëte fait surgir en face de César au bord du Rubicon, et son cœur se remplit d'incertitude et de tristesse. Ces nobles mouvements agitaient l'âme généreuse de Condé...» De Condé, oui, et aussi celle de Coligny qui fut assassiné n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État (Montesquieu), de Coligny pour le faire résister aux instances de ses frères, de sa femme, pour lui persuader que le moment était venu où *il fallait* opposer la force à la force; de Coligny enfin qui, dans son testament écrit en entier de sa main (1569), déclare solennellement qu'il a pris les armes, non par ambition, mais par *le seul zèle de religion.* « Je dis aussi devant Dieu que j'ai essayé par tous les moyens que j'ai pu de pacifier toutes choses le plus longuement que j'ai pu, ne craignant rien tant que les troubles et guerres civiles... Si j'ai pris les armes, ce n'a point été contre le roi, mais *contre ceux qui tyranniquement ont contraint ceux de la religion réformée de les prendre,* POUR GARANTIR LEURS VIES.» Cette déclaration il la fait, dit-il encore (et qui oserait lui donner un démenti?), parce que, ne sachant quand il plaira à Dieu de le rappeler, il veut laisser ce témoignage à la postérité « pour ne lui laisser point une note d'infamie qui soit d'infidélité ni de rébellion[1] ».

Son frère Dandelot ne gémit pas moins que lui de ne point pouvoir accorder son patriotisme et sa religion. On verra, par la lettre suivante, qu'en s'armant, il n'obéit pas à une humeur turbulente, mais aux suggestions de sa conscience chrétienne. Elle est datée de 1568. Grâce à la sa-

1. Testament de Coligny. *Bulletin,* t. I, p. 260 et suiv.

gesse de l'Hôpital, la France commençait à sortir des horreurs d'une lutte fratricide. Mais la paix de Longjumeau n'était, dans la pensée de la cour, qu'une trêve destinée à désarmer les huguenots pour les accabler plus sûrement. Les chaires, dit le Père Anquetil, dans son *Esprit de la Ligue,* retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment cette maxime abominable qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer.

Fanatisée par ces prédications, la populace se ruait partout sur les réformés et préludait, par des massacres partiels, à l'extermination générale de l'hérésie. Coligny lui-même[1] se voyait menacé du poignard des assassins, et adressait au roi de sévères remontrances, auxquelles la cour répondait par un ordre d'arrestation.

La troisième guerre civile commença.

C'est alors que Dandelot, qui n'en vit pas la fin, écrivit son éloquente supplique à Catherine de Médicis.

Il ne peut s'empêcher de lui parler une fois de plus du « misérable et calamiteux état » du royaume, d'injustices à « faire dresser les cheveux sur la tête » de tous ceux qui en entendent parler.

Puis, il continue en ces termes : « On ne peut douter que Dieu ne laissera point impuni tant de sang innocent épandu qui continue à crier vengeance devant lui, comme aussi sont tant de forcements de femmes et de filles, rançonnements, oppressions et concussions, et, pour tout dire en un mot, toutes sortes d'iniquités. Mais, outre cela, l'on ne peut attendre qu'une bien prochaine désolation et ruine de cet État ; car, quiconque aura lu aux histoires saintes ou

1. *Bulletin,* t. IV, p. 328 et suiv.

profanes, ne me saurait nier que telles choses n'aient toujours précédé les ruines des empires et monarchies. Je sais bien, Madame, qu'il y en aura qui se moqueront de moi, voyant cette lettre, et qui diront que je contrefais le prophète ou le prêcheur. Je ne suis ni l'un ni l'autre, puisque Dieu ne m'a point appelé à cette vocation. Mais je dirai bien avec vérité qu'il n'y a homme dans le royaume, de quelque état et qualité qu'il puisse être, *qui aime mieux le roi et son royaume que je fais* et qui soit *plus marri* de voir ces désordres que j'y vois, qui ne peuvent advenir, à la fin, qu'à une confusion. »

Défendant ensuite les huguenots au sujet d'une prise d'armes à laquelle ils « furent contraints par nécessité », le vaillant chevalier ajoute, sans détour : « L'on connaît assez que tout ce qui se fait aujourd'hui n'est que pour tant provoquer et offenser ceux de la religion que l'on leur fasse perdre patience, et de là prendre occasion de *leur courir sus pour les exterminer*. Mais je ramentevrai à Votre Majesté ce que je lui ai dit quelquefois, que les opinions de la religion ne s'ôtent *ni par le feu ni par les armes*, et que ceux-là s'estiment bienheureux qui peuvent employer leurs vies pour servir à Dieu et à sa gloire. Et, outre cela, qu'il n'est rien si naturel que de défendre son honneur, sa vie, ses biens. Et comme le roi trouvera toujours en ceux de la religion une prompte et volontaire *obéissance de tout ce qu'ils doivent*, aussi vous supplierai-je, Madame, de vous garder du conseil de ceux qui vous ont assez fait connaître qu'ils ne demandent que la ruine de ce royaume ... »

Ici encore reparaît le principe exprimé par les protestants de Lyon : l'âme appartient à Dieu. La conscience est libre de choisir sa foi ; il n'appartient à nul souverain de la violenter. Que les indifférents laissent les puissants arrêter

le libre essor de l'âme : les hommes de foi ne cesseront de revendiquer les droits de la liberté en matières religieuses. La Noue fut, plus que personne, ami de la paix ; mais avec quelle puissance il sait plaider la cause de l'inviolabilité du for intérieur, quand il s'écrie :

« Je représenterai aussi une autre manière de gens qui indifféremment trouvaient toutes paix bonnes et toutes guerres mauvaises, et quand on les assurait de les *laisser en patience manger les choux de leur jardin* et serrer leurs gerbes, ils coulaient aisément l'un et l'autre temps : dussent-ils encore aux quatre fêtes annuelles *recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton*. Ils avaient, à mon avis, *empaqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre.*

« Le bon citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et *regarder plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses.*

« Pour conclusion, en ces affaires ici, la raison nous doit servir de guide, laquelle nous admoneste *de ne jamais venir aux armes, si une juste cause et grande nécessité n'y contraint.* Car la guerre est un remède très-violent et extraordinaire, lequel en guérissant une plaie en refait d'autres... Au contraire, doit-on toujours désirer la paix, je dis celle qui a présomption de fermeté et qui n'est inique[1]. »

On ne saurait mieux revendiquer les droits de la liberté spirituelle, ni mieux flétrir ceux qui *cachent leur conscience au fond d'un coffre*, ni enfin mieux déplorer les malheurs de ces luttes religieuses qui absorbent, en pure perte, les forces vives des nations.

Les huguenots ne furent donc pas des séditieux. Ils ne prirent les armes que pour *garantir leurs vies* (Coligny).

1. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XLVII, p. 324.

Mille fois heureux eussent-ils été qu'on leur permît de ne point tirer l'épée contre leurs frères. Que pouvait avoir de séduisant la perspective de défaites presque inévitables? la ruine de leur fortune, des siéges à soutenir, une vie incertaine, des nuits sans sommeil, des fatigues inouïes, voilà ce qui les attendait. Et ils le savaient! Pour tout affronter, il ne leur fallait rien moins que la conviction qu'ils avaient un grand devoir à remplir. Au siége de Sancerre (1573), les assiégés durent «faire bouillir les cuirs, les peaux de cheval et de chien, tout ce qui avait passé par les tanneries et les mains des corroyeurs; les peaux de selles, les étrivières, les cuirs des soufflets, les ongles et cornes de bœufs, de chevaux et de chiens jetés de longtemps et demi-pourris dans les fumiers». Les ministres, raconte d'Aubigné, portaient, partout où ils pouvaient, aux plus nécessiteux des bouillons faits de cuir et de parchemin. Une fille de trois ans, morte de faim et mise en terre, fut déterrée par sa mère et mangée par ses parents[1].... A Dreux, au moment où la bataille allait s'engager, chacun, raconte La Noue, «se tenait ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyait venir vers soi n'étaient espagnols, anglais ni italiens, mais *français,* voire des plus braves: entre lesquels y en avait qui étaient ses propres *compagnons, parents et amis,* et que dans une heure il faudrait *se tuer les uns les autres!* Néanmoins, sans diminuer de courage, on fut en cette manière retenu, jusques à ce que les armées s'ébranlèrent pour s'entreheurter[2]....»

On ne saurait, vraiment, exprimer avec plus d'éloquence l'amère douleur avec laquelle les huguenots demandèrent, au Dieu des batailles, le droit pour eux-mêmes, pour leurs

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, p. 600.

2. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XLVII, p. 147.

femmes, pour leurs enfants, de pratiquer à l'ombre de leurs foyers les vertus du chrétien.

S'ils coururent au-devant des famines les plus épouvantables, s'ils s'exposèrent à rencontrer, parmi leurs adversaires, des amis de la veille, parfois leurs propres parents, ce ne fut point, on peut le croire, sans de terribles déchirements intérieurs. Qu'on leur accordât franchement la liberté du culte, ils étaient au comble de leurs vœux.

Du temps de la conjuration d'Amboise, Coligny supplia la reine-mère de rétablir la tranquillité dans le royaume en bridant le fanatisme catholique : un édit fut publié en conséquence, mais en même temps le parlement reçut ordre de faire des réserves secrètes qui le rendissent illusoire[1]. Et ainsi vingt autres fois. Trois ans plus tard, ce grand homme d'État laisse échapper cette plainte toute chrétienne : «C'est trop de pitié que de limiter ainsi certains lieux pour servir à Dieu, *comme s'il ne le voulait être en tous endroits*[2]. »

Quatre ans se passent. La sanglante bataille de Saint-Denis va se livrer. Coligny élève encore la voix pour demander un pasteur par bailliage, un pasteur par château. «Le roi ni moi ne l'entendons pas ainsi, lui répond le connétable; *il n'y a qu'une bonne religion,* celle du roi. Il ne peut vouloir qu'il y en ait deux dans son État.» On fait aux huguenots quelques concessions, quand la victoire est à eux; mais on déchire les édits rendus, dès qu'on pense pouvoir le faire impunément. On les déclare incapables des fonctions publiques, on fulmine l'interdiction de toute autre religion que la religion romaine, sous peine des biens et de la vie. Il n'y a qu'une bonne religion, leur répond la

1. *France protestante*, t. III, p. 378.
2. *Bulletin*, t. II, p. 543.

majorité. Que la cour accordât franchement la liberté religieuse, renvoyât les mercenaires, répudiât la tutelle des princes lorrains, décrétât l'admission des plus dignes à tous les emplois, sans distinction de culte, les calvinistes ne demandaient pas davantage; la liberté de conscience, même très-modeste et très-limitée, leur eût suffi. Révoltés par l'hypocrisie sournoise de la cour, il ne leur restait qu'à tracer, avec l'épée, leurs plaintes et leur indignation. Ils combattirent, après tout, pour un grand principe qui ne sortira plus des codes modernes : pour l'affranchissement des consciences. Les amis de la liberté ne sauraient trop priser leurs héroïques sacrifices.

7. *Les Huguenots et la Guerre.*

Une fois l'épée à la main, ils furent braves entre tous.

Ils combattirent, comme des lions, *pro ara et focis.* Leur bouillante ardeur ne s'effrayait d'aucun obstacle. Les jeunes gens brûlaient de verser leur sang; les femmes, les vieillards même montrèrent une valeur extraordinaire.

En 1567, au début de la seconde guerre de religion, d'Aubigné, qui portait impatiemment ses seize années, voulut, par quelque coup de tête, anticiper sur le temps de sa majorité. Il déclara à son curateur qu'il était décidé à laisser les livres pour manier l'épée. Celui-ci essaya de détenir son pupille; d'Aubigné qui, plus tard, raconta lui-même son équipée, réussit à s'évader. «Quelques-uns de mes camarades, qui avaient comploté aussi bien que moi de s'en aller à la guerre, ayant tiré un coup de fusil devant ma prison, j'attachai aussitôt les linceuls de mon lit à la fenêtre, et je me dévalai dans la rue en chemise et pieds nus, parce que mon curateur faisait emporter tous les soirs mes habits dans sa chambre. Dans cet équipage et après avoir sauté

par-dessus deux murs au bas de l'un desquels je trouvai un puits où je pensai tomber, je m'en fus joindre mes camarades qui marchaient et qui ne furent pas peu étonnés de voir un homme en chemise qui les appelait et qui pleurait parce que les pieds lui faisaient un mal horrible. Je les atteignis à la fin, et le capitaine Saint-Lo, chef de la troupe, après m'avoir en vain bien menacé et grondé pour me faire retourner au logis, me mit en croupe derrière lui....» Mal nourri, mal vêtu, le jeune guerrier endura joyeusement toutes les privations pour pouvoir se mesurer avec l'ennemi.

Un vieillard ayant reconnu que, par une charge, il pouvait sauver la vie à mille hommes, son ministre lui demanda un mot de harangue. «A gens de bien, courte harangue, dit le vieux guerrier: frères et compagnons, voici comment il faut faire!» Là-dessus, «couvert à la vieille Française d'armes argentées, le visage découvert et la barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt-cinq ans, il donne vingt pas devant sa troupe, mène battant tous les maréchaux de camp, et sauve plusieurs vies par sa mort[1].»

A une autre bataille, un autre vieillard, nommé Lavergne, qui servait dans l'armée huguenote avec vingt-cinq jeunes gens, ses fils, petits-fils et neveux, tomba sur quinze des siens «tous en un monceau» et les dix survivants furent faits prisonniers[2]. C'était à la bataille même où l'impétueux Condé, tout blessé qu'il était, se fit remettre à cheval pour courir à une mort certaine. Deux cent cinquante huguenots combattirent contre cinq mille ennemis: presque tous se firent hacher.

A Dreux, il y avait, près de Coligny, un jeune homme de

1. D'Aubigné, *Histoire*, t. I, p. 437.

2. *France protestante*, t. II, p. 460.

bonne mine, fort agité, et *dont les dents claquaient un peu.* C'était M. de Prunelai, neveu de l'ancien gouverneur de l'amiral.

Coligny, qui s'intéressait à tous ceux de cette maison, lui dit avec douceur: « Monsieur, ne tremblez-vous pas? n'oubliez point qui vous êtes et en quelle affection j'ai tous les vôtres. — Ce n'est rien, Monsieur l'amiral. Mon corps tremble, car il sent où mon cœur le mène. Soyez assuré que je ferai mon devoir. — C'est bien », reprit Coligny, en avançant toujours. Prunelai expira aux premiers rangs, criant jusqu'à la fin pour cri de guerre: Châtillon! Châtillon!

Coligny dut être content, lui qui fut la valeur en personne.

Brantôme, ayant à raconter la Saint-Barthélemy, s'arrête devant le cadavre de l'amiral: « De décrire les insolences et opprobres que d'autres firent à son corps, cela est indigne de la plume et écriture d'un honnête cavalier; mais, tant y a, que tels lui firent des injures, des vilenies, insolences et opprobres, lesquels auparavant *ne l'osaient regarder* et tremblaient devant lui. Ainsi vit-on jadis, devant Troie, des Grecs les moins vaillants braver autour du corps d'Hector mort. Ainsi voit-on souvent aux déserts de Barbarie les animaux les plus timides braver autour *d'un grand lion mort,* gisant dessus le sable, qui soûlait être auparavant la terreur de tout un terroir et de toute une grande et spacieuse forêt[1]. »

L'impartial Lestoile a consigné dans son journal mainte brève parole propre à rendre témoignage à la valeur des calvinistes.

A Colombières, défenseur résolu et déterminé de Saint-

---

1. *Mémoires de Brantôme,* édition de 1735, t. III, p. 152.

Lô, à qui Montgoméry essaya en vain de persuader la reddition de la place, il prête cette fière réponse : « Non, non, mon capitaine, je n'ai point le cœur si poltron que de me rendre, pour être mené à Paris servir à ce sot peuple de passe-temps et de spectacle en une place de Grève, comme je m'assure qu'on vous y verra bientôt. Voilà le lieu (montrant la brèche) où je me résous de mourir, et où je mourrai possible dès demain, et mon fils auprès de moi. » Nous avons dit ailleurs qu'il en advint ainsi.

Il raconte que Louis de Bourbon, aimant mieux laisser sa vie que de reculer, usa de ces propres mots quand on lui parla d'être lâche : « A Dieu ne plaise qu'on dise jamais que Bourbon ait fui devant ses ennemis ! »

Il rapporte ailleurs une curieuse parole de Catherine de Médicis. Le 22 mars 1575 les députés de Henri de Condé s'étant présentés devant le roi avec une requête, la reine-mère répondit au seigneur d'Éresnes qui portait la parole : « Je sais bien que ce sont des *chats* que vos huguenots, *qui se retrouvent toujours sur leurs pieds ;* mais quand ils auraient cinquante mille hommes en campagne, avec l'amiral vivant et tous leurs chefs debout, ils ne sauraient parler plus haut qu'ils font[1]. »

Ces farouches guerriers, si âpres à lutter, si décidés à vendre chèrement leur vie, eurent cependant, paraît-il, même à l'armée, des mœurs plus douces que leurs adversaires. Ils commirent, eux aussi, d'horribles dévastations dans les églises et les couvents, sous prétexte d'en faire disparaître tout signe d'idolâtrie ; mais, presque partout, au dire d'un écrivain qui connaît à fond l'histoire du seizième siècle, presque toujours ils respectèrent les personnes

---

1. *Mémoires,* etc., collection Poujoulat, t. I, p. 53, 21, 57.

mêmes des prêtres, et ce qui était plus rare, ils laissèrent aux catholiques une entière liberté de pratiquer leur culte[1].

Leur piété, plus réelle et plus profonde que la piété catholique, les suivit au camp. On y entendait non-seulement les cliquetis des armes, mais encore la voix grave des ministres présentant à l'Éternel des armées, au nom de tous les soldats, les prières du matin et du soir[2].

Quel émouvant spectacle ne présenta pas l'ouverture du fameux colloque de Poissy, d'où pouvait sortir — on l'espéra un instant — la paix de l'Église! D'un côté cinquante-deux prélats, brillant de tout l'éclat de leurs dignités, de leurs richesses, de leur faveur à la cour. De l'autre, des ministres protestants qui, sur la foi toujours suspecte des saufs-conduits, venaient faire connaître leurs doctrines, sans avoir oublié le sort de Jérôme de Prague et de Jean Huss au concile de Constance. Ils parurent entre une haie de soldats, plus semblables à des malfaiteurs qu'on surveille qu'à des pasteurs des âmes chargés d'exposer le contenu des Écritures. Ils s'avancent jusqu'à la barre qu'on avait préparée pour eux, se découvrent, s'agenouillent, et Bèze, au nom de tous, récite une courte prière...

Un ou deux ans s'écoulent. La bataille de Dreux va se livrer. De funestes pressentiments oppressent toutes les poitrines au seuil de ces guerres civiles entre hommes d'une foi contraire, d'une valeur égale et d'une égale ardeur à remporter la victoire. Comment ces huguenots, aux âmes mieux trempées encore que l'acier de leurs cui-

---

1. *France protestante*, t. V, p. 425.

2. Lestoile a conservé, entre autres, les Prières ordinaires des soldats de l'armée conduite par M. le prince de Condé; la Prière du matin au corps de garde; la Prière du soir en l'assiette de la garde. *Mémoires*, édition Poujoulat, t. I, p. 21.

rasses, se préparent-ils à la lutte du lendemain? En écoutant la prière du soir faite à haute voix par Théodore de Bèze. En face de la mort comme en présence des dignitaires de l'Église romaine, c'est par la prière qu'ils se préparent à combattre le bon combat.

Vingt-cinq ans plus tard, en 1587, Henri de Navarre s'apprêtait à tenter le sort des armes. Selon la coutume des huguenots, avant que les troupes marchassent à la bataille, les ministres Louis d'Amours et Chandieu prononcèrent la prière. Puis on chanta le Psaume CXVIII : *La voici l'heureuse journée.* Plusieurs catholiques crièrent assez haut pour se faire entendre : Par la mort, ils tremblent, les poltrons! ils se confessent! (D'Aubigné.) Mais ceux qui les connaissaient pour s'être déjà mesurés avec eux, ne s'y laissèrent pas tromper; ils savaient qu'ils n'étaient jamais plus déterminés que lorsqu'ils s'étaient préparés à la lutte par la prière. La victoire remportée, d'Amours, au nom de toute l'armée, rendit grâces à Dieu sur le champ de bataille[1].

Ainsi, non-seulement les chefs, Coligny par exemple, comme le rapporte son honnête serviteur Cornaton, demeurèrent fidèles à leurs habitudes religieuses quand ils se trouvaient à la tête de leurs corps d'armée, mais les armées elles-mêmes ne désapprirent point sous la tente les pieux exercices du foyer.

Arrêtons-nous encore à une date qui relie 1562 à 1587, à 1573. Les huguenots ont perdu leurs vaillantes têtes, mais leurs restes mutilés se sont soudain relevés, et dans ce faible corps s'est rallumé un grand courage. Montauban, Milhaud, Nîmes, Aubenas, Privas, Anduze, Sommières, la Rochelle, Sancerre ont ouvert les bras aux infortunés que

---

1. *France protestante*, t. I, p. 68.

les massacreurs de la Saint-Barthélemy n'ont pu atteindre. Ces boulevards du protestantisme vont résister à outrance aux bourreaux des calvinistes. Le 3 janvier, La Châtre met le siége devant Sancerre. La ville est bloquée; les habitants ont résolu « de plutôt mourir de faim l'un après l'autre et tenir bon jusqu'à demi-douzaine, que de se rendre aux adversaires ». Ils savent que le roi a juré qu'il ferait que les uns seraient mangés par les autres. Ce qui serait arrivé infailliblement, si la providence du Roi des rois (dit Jean de Serres) n'eût envoyé, comme du bout du monde, de bons personnages, les ambassadeurs de Pologne, qui venaient chercher le duc d'Anjou et qui sommèrent la cour de tenir la parole que Montluc avait donnée en son nom, de mettre en liberté toutes les villes et personnes molestées en France pour le fait de la religion.

Qu'on lise à présent, avec toute l'attention qu'elle mérite, la pièce suivante relevée par M. Haag sur le manuscrit de la collection Dupuy, où elle se trouve conservée de la main même du professeur Béroald qui était au nombre des assiégés[1].

« C'est le matin. Le tambour vient de battre et de réveiller ceux que leur tour avait appelés à prendre un peu de repos. Entrons dans un corps de garde. L'assemblée est debout, et le ministre ou l'un des chefs va prononcer, au milieu d'un profond recueillement, la prière suivante par laquelle ces intrépides chrétiens, réduits aux dernières des extrémités, s'humilient devant le Seigneur, sans la moindre plainte amère contre les bourreaux qui les ont contraints à se retrancher dans des lieux d'asile et à y défendre leur vie à tout prix.

1. *Bulletin*, t. I, p. 100 et suiv.

A Sancerre, 1573.

Prière du matin au corps de garde.

«Notre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. Ainsi soit-il.

«Notre Père et Sauveur, puisqu'il t'a plu nous faire la grâce d'avoir passé la nuit, pour venir jusques au jour présent: veuille nous aussi maintenant faire ce bien que nous l'employions tout à ton service. Tellement que nous ne pensions, ne disions et fassions rien, sinon pour te complaire et obéir à ta bonne volonté. Afin que par ce moyen toutes nos œuvres soient à la gloire de ton saint nom et à l'édification de nos prochains. Et comme il te plaît de faire luire ton soleil sur la terre pour nous éclairer corporellement, veuille aussi par la clarté de ton Saint-Esprit illuminer nos entendements et nos cœurs, pour nous adresser en la droite voie de ta justice, nous prenant en ta sainte protection pour tout le temps de notre vie, et nous pardonnant nos fautes passées, par ta miséricorde infinie pour l'amour de ton Fils bien-aimé notre Seigneur Jésus-Christ, comme tu as promis à tous ceux qui t'en requerront de bon cœur. Et d'autant, ô Père céleste, que les habitants et habitués de cette ville, après toi, se reposent sur la fidélité et prévoyance de nous qui sommes de la garde, fais-nous la grâce que nous puissions tellement exécuter le devoir de notre charge, qu'il n'advienne ici aucun inconvénient par notre lâcheté ou négligence. Et qu'en bref il te plaise, ô grand Dieu des armées, tellement changer ce temps misérable et calamiteux en un temps heureux auquel toute piété et justice règne, que nous ne soyons plus en cette peine de nous garder. Finalement nous te supplions, ô Dieu tout miséricordieux, donner ton Saint-Esprit et ta connaissance à tous hommes: instituant et entretenant toujours en ton Église de bons et fidèles pas-

teurs, afin que toutes brebis égarées soient recueillies en la bergerie de ton Fils, et que par ce moyen ton saint nom soit de plus en plus glorifié par tout le monde. Toutes lesquelles choses, ô bon Dieu et Père, nous te demandons au nom et en la faveur de notre Seigneur Jésus-Christ.» Cela n'est-il pas admirable?

Dans cette atmosphère de piété, qui se respirait jusque dans les camps huguenots, la foi ne demeura pas sans fruits. On sait quel contraste remarquable présentaient les deux camps des catholiques et des protestants. D'un côté — nous disent les historiens les mieux informés — les jeux, les spectacles, la licence; de l'autre, la règle sévère, à la fois militaire et religieuse.... On peut juger de l'armée de la cour par la cour elle-même. Quant aux réformés, il faut lire l'admirable constitution démocratique et fédérative qu'ils avaient adoptée après la Saint-Barthélemy, «selon les ordonnances du Dieu vivant», et qui portait (art. 21) que la discipline ecclésiastique ordonnée par les synodes, «frein tant saint et nécessaire», serait observée «depuis le chef général jusques aux moindres chefs et membres». Il faut lire les instructions données à ces «*soldats chrétiens*, au général, son conseil et autres capitaines, et tant qu'il y aura de gens de bien dans l'armée» (art. 22 et 26, etc.), pour «aviser à la sûreté des pauvres églises, qu'elles ne soient jamais plus à la merci des loups et tigres[1]», pour s'assurer de toute la beauté de l'idéal que les calvinistes s'étaient fait d'une armée chrétienne. Le levain de la piété évangélique avait pénétré toute la masse des soldats. Les paroles sérieuses venaient naturellement à la bouche de tous ces guerriers, découlant des pensées graves qui agitaient leurs esprits.

---

1. *Bulletin*, t. I, p. 100 et suiv. *France protestante*, Pièces justificatives, p. 104.

Quand la peste ravagea la France, en 1562, Ambroise Paré ne se contente pas de donner les conseils de la chirurgie: il prêche; on dirait le sermon d'un éloquent prédicant.

«Concluons donc que la peste et autres maladies dangereuses sont témoignage de la fureur divine sur les péchés, idolâtries et superstitions qui règnent en la terre.... Que sera-ce donc de nous, pauvres humains, qui nous écoulons comme la neige? Comment pourrons-nous subsister devant le feu de l'ire de Dieu, vu que nous sommes foin et paille, et que nos jours s'évanouissent comme vapeur de fumée? Apprenons de nous convertir de nos voies mauvaises à la pureté du service de Dieu, et ne suivons pas l'exemple des fous malades qui se plaignent de la chaleur et altération de la fièvre, et cependant rejettent la médecine qui leur est représentée pour les guérir de la cause de la maladie[1]....»

Ici, comme toujours et partout, la réalité resta au-dessous de l'idéal. Les réformés perdirent peu à peu la simplicité des soldats de 1562[2]. Mais leurs guerriers ne cessèrent pas de l'emporter, en moralité, sur les soldats catholiques.

La Noue, qui commandait sous le prince de Condé, fit observer dans ses troupes une sévère discipline. Il défendit le pillage et toutes espèces d'excès. Vieillards, femmes, enfants n'avaient rien à craindre sur son passage. Il payait tout ce qu'il lui fallait pour l'entretien de l'armée, et quand les habitations étaient désertes, il faisait mettre l'argent à la place des denrées qu'il était obligé de prendre: il eût voulu ôter à la guerre civile ce qu'elle avait de plus terrible[3].

C'est à lui-même que nous demanderons de confirmer

1. *France protestante,* t. VIII, p. 131 et suiv.

2. D'Aubigné, *Histoire universelle,* t. I, p. 152.

3. *Mémoires,* etc., édition Poujoulat, t. IX, p. 582. *France protestante,* t. VI, p. 281.

encore, de sa haute autorité, les détails que nous venons de donner sur les mœurs militaires des huguenots.

« Sans aucune contrainte, dit-il, chacun se bridait volontairement, pour ne commettre point ce que souvent l'horreur des supplices ne peut empêcher. La noblesse se montra, surtout au commencement des guerres religieuses, très-digne du nom qu'elle portait. En traversant la campagne — où la licence de vivre est sans comparaison plus grande que dans les villes — elle ne pillait point, ni ne battait ses hôtes et se contentait de fort peu. Les chefs qui avaient apporté quelque argent en arrivant à l'armée, payaient honnêtement. Aussi ne voyait-on pas les habitants des villages fuir à l'approche des armées huguenotes ; on n'entendait ni cris ni plaintes. Quand il se commettait un crime en quelque troupe, on bannissait celui qui l'avait commis, on le livrait à la justice, sans que ses propres compagnons ouvrissent la bouche pour excuser le criminel : tant on avait en détestation les méchancetés et était-on amateur de vertu».

Je remarquai alors, continue *Bras de fer,* quatre ou cinq choses notables.

«La première est qu'entre cette grande troupe (à l'armée de Condé) on n'eût pas ouï un blasphème du nom de Dieu. Car lorsque quelqu'un, plus encore par coutume que par malice, s'y abandonnait, on se courrouçait âprement contre lui : ce qui en réprimait beaucoup.

«La seconde : on n'eût pas trouvé une paire de dés ni un jeu de cartes dans tous les quartiers : qui sont les sources de tant de querelles et de larcins.

«Tiercement, les femmes en étaient bannies, lesquelles ordinairement ne hantent tels lieux sinon pour servir à la dissolution.

«En quatrième lieu, nul ne s'écartait des enseignes pour

aller fourrager; mais tous étaient satisfaits des vivres qui leur étaient distribués, du peu de solde qu'ils avaient reçu.

«Finalement, au soir et au matin, à l'assiette et lèvement des gardes, les prières publiques se faisaient, et le chant des psaumes retentissait en l'air. Èsquelles actions on remarquait de la piété en ceux qui n'ont pas accoutumé d'en avoir beaucoup ès guerres. Et combien que la justice fût alors sévèrement exécutée, si est-ce que peu en sentirent la rigueur, pour ce que peu de débordements parurent. Certainement plusieurs s'ébahissaient de voir une si belle disposition, et mêmement une fois feu mon frère le sieur de Téligny et moi, en discourant avec M. l'amiral, la prisions beaucoup. Sur cela il nous dit : «C'est voirement une belle «chose, moyennant qu'elle dure ; mais je crains que ces «gens-ci ne jettent toute leur bonté à la fois, et que d'ici à «deux mois il ne leur sera demeuré que la malice. J'ai com«mandé à l'infanterie longtemps et la connais; elle accomplit «souvent le proverbe qui dit: *de jeune ermite, vieux diable.* «Si celle-ci y faut, nous ferons la croix à la cheminée.» Nous nous mîmes à rire, sans y prendre garde davantage, jusqu'à ce que l'expérience nous fît connaître qu'il avait été prophète en ceci[1].»

En réunissant tous les traits du tableau que nous retracent, des mœurs militaires des huguenots, les écrivains qui les virent de près, nous dirons qu'à une valeur hors ligne, ils joignirent des mœurs dont la pureté a droit à toute notre admiration, bien qu'elle allât déclinant après la première guerre civile. La piété protestante fit ses preuves à l'armée comme au sein de la famille.

---

1. *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XLVII, p. 114 et suiv.

8. *Les Huguenots et les Épreuves.*

Le terrain sur lequel nous allons nous placer à présent n'est pas entièrement nouveau pour nos lecteurs.

Nous y avons déjà fait, malgré nous, plus d'un pas. Mais il manquerait, ce nous semble, quelque chose à notre étude, si nous n'essayions pas de résumer, comme en un tableau unique, les sentiments spécialement chrétiens que nos ancêtres manifestèrent dans les épreuves, et particulièrement la résignation.

Qu'on ne dise pas que la résignation est la vertu des lâches. Lâches! on a vu si les huguenots le furent!

Mais il y a, dans toute vie, des épreuves inévitables sous lesquelles bon nombre d'âmes ou bien se révoltent ou bien plient et s'affaissent, mornes et désespérées, tandis que la foi, qui enseigne à croire en un Dieu vivant tenant dans ses mains les fils de toutes choses, dirige les regards du croyant affligé vers les régions sereines de la vie future et vers un Dieu « qui n'est pas loin de chacun d'entre nous ».

Je n'ai point ici à discuter les raisons ni les conséquences de ces deux manières de se soumettre au malheur. Je raconte. J'ai à faire connaître le sentiment qui soutenait nos ancêtres quand l'affliction les accablait; je ne sortirai point de mon rôle d'historien.

On nous permettra d'interroger, ici encore, des hommes que nous avons mis plus d'une fois en scène, Condé, Coligny, sa femme, d'Aubigné, Casaubon, La Noue, Calvin. Nous sommes d'autant plus disposé à les écouter en cette circonstance, qu'on ne saurait les accuser d'avoir été des esprits faibles, bornés, inintelligents. Nous voyons d'ailleurs, à bon droit, en eux la personnification du protestantisme du seizième siècle : étudier leur vie, c'est étudier

celle de leurs nombreux coreligionnaires au sujet desquels l'histoire, avare de documents, ne nous a conservé aucun renseignement.

De même que les flots courroucés finissent invariablement par pousser vers la plage les navires que bat la tempête, de même nos huguenots, quand l'infortune les poursuivait, ne cessaient de revenir à l'Écriture sainte.

Voyez La Noue captif dans le château de Limbourg. Le toit effondré l'expose à toutes les injures du temps. Le jour ne pénètre que par une étroite ouverture dans son étroite prison dont le sol est détrempé par la pluie. Il est si mal traité, que dans sa première lettre il se compare, non pas à un gentilhomme pris les armes à la main, mais à un Turc saisi par les chrétiens, à un criminel destiné au dernier supplice. On lui notifie qu'il ne sortira jamais de prison à moins de consentir à se laisser crever les yeux, — et il n'est pas éloigné de se soumettre à cet affreux supplice, tant il désire finir ses jours au sein de sa famille! Mais sa douceur finit par toucher le gouverneur du château, qui n'exécute pas à la lettre les instructions du prince de Parme. Mme de La Noue obtient à grand'peine d'avoir trois entrevues avec son mari; c'est une consolation pour lui! Et puis l'Écriture sainte, dont il fait assidûment la lecture, lui apprend à supporter toutes les infortunes. « A voir ses lettres, écrit alors Mme de La Noue, je le trouve comme tout transformé, et semble qu'il n'ait plus rien de commun avec le monde, mais qu'étant de cœur et d'affection transporté au ciel, il ne goûte plus que ce qui est divin et céleste[1]. »

Odet de La Noue, digne fils d'un tel père, puisa à la

---

1. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. IX, p. 586. *France protestante*, t. VI, p. 281.

même source le courage, la résignation, les consolations. Pendant sa captivité en Flandre, il composa un volume de poésies chrétiennes, sur la vengeance, les adversités, la maladie, la guérison, le remède, poésies qui font le plus grand honneur à la supériorité de son esprit et à la bonté de son cœur. En voici une qui donnera une idée du volume entier.

Que l'homme est fou d'employer tant de peine
A conserver ce pauvre corps mortel!
Et se montrer à l'âme si cruel
Qu'il n'a souci s'elle est malade ou saine.

C'est toutefois elle qui, souveraine,
Commande en nous comme dans son hôtel.
Si elle est folle, il faut que l'on soit tel.
L'aveugle suit le guide qui le mène.

Mais qui lairrait le soin de sa maison
A quelque sot dépourvu de raison,
Serait-il pas tenu pour une bête?

Et cependant on estime fort beau
De se laisser gouverner à sa tête
Où bien souvent n'y a point de cerveau [1].

Duplessis-Mornay, après la mort de sa vertueuse épouse, ne trouva de consolations que dans les visites et lettres de ses nombreux amis, mais « principalement en la parole de Dieu et en saintes méditations pour se détacher de jour en jour du monde [2] ».

Que trouvèrent-ils donc dans l'Écriture, les Duplessis-Mornay, les La Noue, les Coligny, dans cette Écriture qu'ils

1. *France protestante*, t. VI, article Odet de La Noue.
2. De Licques, *op. cit.*, p. 324.

ne quittaient jamais? De grandes pensées, un Dieu qui châtie ceux qu'il aime et qui a compté tous les cheveux de notre tête. De là leur calme, leur tranquille acquiescement à la volonté divine, leur joyeuse résignation aux épreuves.

Il existe de d'Aubigné un charmant opuscule, sur la *douceur des afflictions,* tellement rare qu'on a pu l'assimiler à certains manuscrits, tellement éloquent qu'on a pu l'appeler son chef-d'œuvre. Le but de ce *livret* est évident: il a été composé dans l'intention de soutenir la sœur de Henri IV, Catherine, duchesse de Bar, contre les obsessions de ses convertisseurs. Nous n'en communiquerons qu'un court fragment qu'on pourrait intituler: *De la véritable beauté.*

« ... Les beautés tant affectées par les dames de ce temps sont bien d'une autre sorte. L'affliction les ternit: c'est elle qui donne de si vives couleurs, que les affligés pour Dieu passent en blancheur la neige. La raison en est bien aisée à trouver, parce que près des cœurs désolés le Seigneur volontiers se tient.

« C'est ce qui a fait reluire quelques visages de beautés sans mesure, comme l'Écriture témoigne de Moïse et de saint Étienne...

« Tout Paris est témoin que telles beautés non accoutumées parurent au visage de la damoiselle de Graveron et de ses deux sœurs, qui furent couronnées du martyre au temps des barricades. Bienheureux sont ceux que l'esprit de Dieu éclaircit et polit, et qui, comme un cristal reluisant, ou plutôt comme les astres, renvoient les rayons de la face de Dieu qui se mire en eux, aux yeux des anges et des humains... Tous ces rayons éloignés du grand soleil de lumière ne sont que petits gages de la beauté sans mesure, de la félicité indicible, de l'incompréhensible splendeur qui est préparée aux agneaux de Christ, en la face de

l'Éternel[1]. » Voilà, sous de gracieuses images, ce qui donnait aux huguenots la joie dans les larmes : le ferme espoir de voir de près cette beauté sans mesure, cette incompréhensible splendeur que vingt siècles avant eux Platon avait entrevue dans ses rêves... et la communion intime et constante de leur âme avec ce Dieu qui se tient volontiers près des cœurs désolés.

Nous trouvons, en d'Aubigné lui-même, la preuve de ce que nous venons d'écrire. Ce grand guerrier, cet illustre écrivain, convient mainte fois, sans ostentation ni honte, qu'il se réfugia dans la prière comme dans un port tranquille. Il se trouvait, en 1583, dans l'île d'Oleron, à la tête d'un corps de onze cents hommes : ses troupes sont chassées de l'île; il est, lui-même, fait prisonnier. « Au plus fort de mon angoisse, dit-il à ses enfants, je fis une prière à Dieu, laquelle ayant été suivie, le lendemain, de ma délivrance, je la mis en vers latins, et vous la trouverez dans mes papiers.... » Une autre fois, Henri IV voulut le faire enfermer à la Bastille, lui, son fidèle serviteur, parce qu'il avait bravement défendu la cause huguenote; Mme de Châtillon lui révéla tout et le conjura de partir la nuit même. Mais d'Aubigné lui répondit, sans s'émouvoir, qu'il allait implorer l'assistance de Dieu, et qu'après l'avoir invoqué d'un cœur fervent il verrait ce qu'il aurait à faire. « Mon inspiration, raconte-t-il, fut de m'en aller le lendemain de grand matin trouver Sa Majesté, et après lui avoir représenté en bref mes services passés, de lui.... demander une pension, ce que, jusqu'alors, je n'avais point voulu faire. Le roi.... m'embrassa soudainement et m'accorda sur-le-champ ce que je demandais.... » Scène charmante où se

1. *Bulletin*, t. IV, p. 579.

montrent à découvert et l'inconstance du roi, si prompt à passer de l'ingratitude à la générosité, et la fierté chevaleresque du pieux guerrier huguenot qui, dans sa *blanche vieillesse* comme dans la force de l'âge, mettait toute sa joie à s'entretenir avec son Dieu :

O Dieu! tu m'as, enfant, instruit de tes merveilles;
Enfant, j'ai enseigné les cœurs par les oreilles
À ton saint nom bénir :
Ne me retire encore en ma blanche vieillesse,
Tant que j'aie achevé d'élever ta hautesse
Aux siècles à venir[1].

D'autres guerriers huguenots trouvèrent dans leur foi, à des degrés divers il est vrai, un calme que les stoïciens leur eussent envié.

En 1560, le prince de Condé attendait patiemment l'exécution de l'arrêt qui le condamnait à mort. Il jouait avec des officiers de garde auprès de lui, lorsqu'un de ses serviteurs, auquel on avait permis de le rejoindre, feignant de s'approcher pour ramasser une carte, lui dit à l'oreille : «Notre homme est croqué!» Maîtrisant son émotion, le prince achève sa partie; il trouve ensuite moyen d'être un moment seul avec ce serviteur, et il apprend de lui que François II est mort! Sa foi l'avait préparé à tout événement.

Condé lui-même avait à peine fermé les yeux, lorsque l'amiral, déjà vivement éprouvé, apprit la mort de son frère Dandelot. Il écrivit alors à ses enfants et à ceux de son frère défunt, réunis à la Rochelle sous le même précepteur, Le Gresle, une lettre où le plus vif sentiment chrétien alterne avec les exhortations les plus paternelles et avec les regrets les plus sincères. Cette lettre est du 18 mai 1569.

---

1. *France protestante*, t. I, p. 165 à 179.

« Quoique je ne doute pas (y lisons-nous) que la mort de mon frère Dandelot ne vous ait causé une grande affliction, j'ai pensé toutefois de vous rappeler combien vous êtes heureux d'être fils ou neveux d'un si grand personnage. J'ose assurer qu'il a été un très-fidèle serviteur de Dieu et un très-excellent et célèbre capitaine. La mémoire et l'exemple de ses vertus doivent être constamment devant vos yeux, afin de les imiter autant qu'il vous sera possible... Certes, je n'ai point connu d'homme plus équitable, ni plus pieux et dévoué à Dieu. Je n'ignore pas qu'il ne me serait pas bienséant de publier ses louanges aux étrangers; mais je vous les présente plus librement pour vous inciter et vous aiguillonner à l'émulation de si grandes vertus, que je me propose moi-même pour exemple. En effet, je supplie très-humblement Dieu et notre Seigneur que je puisse quitter cette vie aussi pieusement et heureusement que je l'ai vu mourir.

«J'ai un si vif chagrin de l'avoir perdu, que je vous demande, pour tempérer ma douleur, de faire en sorte que je puisse voir revivre et briller en vous ses vertus. A cet effet, je vous prie de *vous adonner de tout votre cœur à la piété et à la religion*, et d'employer, pendant que vous êtes dans l'âge favorable, votre temps à l'étude des saintes lettres qui vous mettront dans le chemin de la vertu..... Sur toutes choses, honorez votre maître et lui obéissez comme à moi-même; car je m'assure qu'il ne vous enseignera ni conseillera rien qui ne soit pour votre honneur et pour votre profit.

«Au reste, si vous m'aimez, ou plutôt, si vous vous aimez vous-mêmes, tâchez que je reçoive toujours d'agréables nouvelles de vous, et efforcez-vous de croître autant en piété et en vertu qu'en âge et en stature[1].»

1. Meylan, *Vie de Coligny,* 1862, p. 217.

Quelle espèce d'infortune l'amiral ne connut-il point! Qui fut jamais traité avec plus d'injustice? Qui supporta plus chrétiennement que lui les plus grandes douleurs? Il avait sauvé la France, en arrêtant dix-sept jours le roi d'Espagne devant Saint-Quentin. Le voici captif, tandis que le duc de Guise, profitant de son absence, se fait combler de faveurs. Où il avait semé, son rival moissonnait. Quelle coupe amère! Coligny la boit avec toute l'abnégation d'un chrétien. Il écrit : «Tout le reconfort que j'ai, c'est de penser que tels mystères ne se jouent point sans la permission de Dieu, laquelle est toujours sainte et raisonnable et qui ne fait rien sans juste occasion; dont toutefois je ne sais pas la cause et dont aussi peu je dois m'enquérir, mais plutôt m'humilier devant sa providence en me conformant à sa volonté.»

Le 16 octobre 1569, il se trouve dans des circonstances plus difficiles encore. Plusieurs de ses amis l'ont abandonné, après le désastre de Montcontour. Ses adversaires triomphent; ses soldats menacent de refuser le service; ses biens sont perdus, sa santé est gravement atteinte. C'est alors qu'il écrit à ses enfants cette lettre que l'on a appelée l'une des belles pages de l'histoire de l'humanité : «Il ne faut pas nous assurer sur ce qu'on appelle biens, mais plutôt *mettre notre espérance ailleurs qu'en la terre,* et acquérir d'autres moyens que ceux qui se voient des yeux et se touchent des mains. Il nous faut suivre Jésus-Christ, notre chef, qui a marché devant nous. Les hommes nous ont ravi ce qu'ils pouvaient; et si telle est toujours la volonté de Dieu, nous serons heureux et notre condition bonne, vu que cette perte ne nous est arrivée par aucune injure que vous eussiez faite à ceux qui vous l'ont apportée, mais par la seule haine qu'on me veut de ce qu'il a plu à Dieu de se servir de moi, pour assister son Église..... Pour le présent, il me suffit de vous admonester et conjurer, au nom de Dieu, de persévérer

courageusement en l'étude de la vertu....» On cherchera en vain, dans l'histoire, l'exemple d'un héros plus accompli. Horace avait fait le portrait idéal du juste demeurant inébranlable au milieu des ruines de l'univers; Coligny réalisa l'idéal du poëte. C'est la foi qui fit de lui un héros chrétien.

Ici, le nom de Mme l'amirale se retrouve tout naturellement sous notre plume. En elle, non moins qu'en Coligny, l'Évangile prouva toute sa vertu. On se figure l'immense douleur de la noble femme quand l'horrible nouvelle du meurtre de l'amiral parvint jusqu'à elle. La confiance en Dieu ne l'abandonna pas un instant. Plusieurs années après la Saint-Barthélemy, François de Coligny, le fils aîné de la grande victime, raconta, dans des termes tout palpitants d'émotion, la douleur, le sang-froid, la résignation de sa belle-mère[1]:

«Mme l'amirale étant avertie de cette tant unique perfidie, comme elle était vertueuse et craignante Dieu, après s'être fortifiée en cette affliction extrême et s'être résolue qu'il se fallait conformer à sa volonté, nous fit appeler devant elle, nous autres petits enfants qui lors n'avions pas le jugement pour considérer la perte que nous avions faite, ni la main de Dieu appesantie sur nous.... Nous vînmes nous présenter à elle tous fondus en pleurs, larmes et gémissements qui sont les vrais témoins de la fâcherie, regret et déplaisir que les humains ont, et lesquels nous redoublions encore davantage la voyant elle-même pleurer et lamenter, où nous fûmes un espace de temps à nous faire pitié et compassion les uns aux autres, *sans que jamais elle pût avoir le cœur de nous rien dire....*»

Cependant, les enfants interrompent de temps à autre

1. Extrait d'un livre contenant plusieurs discours sur divers sujets écrits de la main de M. de Châtillon, dans les *Mémoires*, etc., édition de 1786, t. XXVII, p. 492. Cp. *Bulletin*, t. XVI, p. 220 et suiv., article du comte Jules Delaborde.

leurs larmes, regardant attentivement leur mère «pour avoir consolation d'elle». Celle-ci, maîtrisant enfin son émotion, prend la parole «premièrement avec une voix basse et lente....»: «Hélas, mes enfants, dit-elle, j'ai fait une perte si grande et vous aussi, que je ne vous la saurais dire comme nous la sentirons ci-après, puisqu'il plaît à Dieu nous laisser survivants à celui que j'ai tant honoré durant ma vie, comme je fais encore et ferai tant que vive sa mémoire.

«Mais vous ne sentez pas à peu près le mal que vous avez, comme je fais moi maintenant.... Il se faut résoudre de ce qui est passé, *puisque c'est la volonté de Dieu.* Mais hélas! si j'ai perdu mon mari, faut-il que je perde mes enfants?.... Mais le même Dieu qui vous a gardés jusqu'à cette heure, vous conservera s'il lui plaît.»

Puis, Mme l'amirale se demande où elle ira se réfugier avec ses enfants. Elle ne peut songer à rester en France.

Il faut qu'ils fuient «la fureur insatiable» de leurs ennemis. Mais de quel côté diriger les pas de ces pauvres jeunes gens «n'attendant que l'heure, comme la brebis qu'on mène à la boucherie, pour avoir la gorge coupée»?

Elle ne sait que les embrasser tous l'un après l'autre.... et puis, «levant les yeux au ciel, à jointes mains, les larmes aux yeux: «Mon Dieu, dit-elle, je te supplie, puisqu'il te «plaît que je vive après celui que j'aimais tant, me faire la «grâce que je voie ces pauvres petits enfants sauvés.... Et «à moi qu'il te plaise me donner bonne patience pour en«durer l'affliction qu'il te plaît m'envoyer.»

Alors régna dans la chambre «un silence lamentable et piteux». Cependant un ami de Coligny, Pontchartrain, étant venu s'offrir à servir à la famille éplorée de guide pour la mener en Allemagne, on déguisa au plus vite les enfants de l'amiral. Ils partirent après avoir baisé les mains de «cette bonne mère» qu'ils laissèrent «avec beaucoup de larmes».

Nous ne poursuivrons pas le récit du voyage de ces pauvres orphelins «déguisés en petits écoliers». Nous avons eu occasion de parler plus haut et de l'accueil bienveillant qu'ils trouvèrent en Suisse et des émouvantes péripéties que dut traverser Mme l'amirale. Mais nous tenions à faire respirer à nos lecteurs le parfum de profonde piété qu'exhale le beau récit que nous venons de résumer.

A la résignation de Jacqueline d'Entremont, devenue veuve de Coligny, nous opposerons celle d'Idelette de Bure, frappée dans son affection maternelle, celle de Calvin lui-même. Une lettre de Calvin à Viret nous initie à sa douleur et à celle de sa compagne quand, en 1542, elle perdit le premier de ses enfants. «Salue, dit le réformateur à son ami, salue tous nos frères; salue aussi ta femme, à laquelle la mienne présente ses remercîments pour les douces et saintes consolations qu'elle en a reçues. Elle voudrait pouvoir y répondre de sa main, mais elle n'a pas même la force de dicter quelques mots. Le Seigneur nous a porté un coup bien douloureux, en nous retirant notre fils; *mais il est notre père, et il sait ce qui convient à ses enfants.*»

Un second enfant, un troisième ne vécurent pas davantage. Idelette ne murmura point: elle pleura. Son mari, plus fort qu'elle, se consola en songeant aux croyants dont il était le père spirituel: « Le Seigneur, écrivit-il, m'avait donné un fils; il me l'a ôté: que mes ennemis voient un sujet d'opprobre pour moi dans cette épreuve! n'ai-je pas des milliers d'enfants dans le monde chrétien[1]?» Résignation virile d'un homme qui accepte patiemment, mais sans se laisser abattre, l'épreuve même la plus douloureuse.

Il y a, dans le sentiment que l'on recherche sincèrement le bien, dans le désir de consacrer ses forces à l'avance-

1. *Bulletin,* t. IV, p. 642.

ment du règne de Dieu, une force inouïe de relèvement. Calvin en éprouva plus que tout autre les effets salutaires, lui qui, sur son lit de mort, quand il faisait ses adieux aux ministres de Genève, put prononcer ces grandes paroles : « J'ai eu beaucoup d'infirmités lesquelles il a fallu qu'ayez supportées, et même tout ce que j'ai fait n'a rien valu. Les méchants prendront bien ce mot. Mais je dis encore que tout ce que j'ai fait n'a rien valu, et que je suis une misérable créature. Mais si puis-je dire cela *que j'ai bien voulu,* que mes vices m'ont toujours déplu, et que *la racine de la crainte de Dieu a été en mon cœur;* et vous pouvez dire cela aussi que l'affection a été bonne; et je vous prie que le mal me soit pardonné, mais s'il y a du bien, que vous vous y conformiez et le suiviez. » Ce furent là à peu près les dernières paroles de ce « grand athlète se retirant tout meurtri du combat de la vie[1] ».

Si nous en croyons M. Waddington, le biographe de Ramus, il est permis de voir dans ce célèbre adversaire du moyen âge plus qu'un illustre professeur; Ramus fut aussi un modèle de résignation chrétienne. Ses convictions l'obligèrent à différentes reprises d'abandonner sa chaire au Collége royal et d'errer dans les environs de Paris, caché sous divers déguisements. Songea-t-il jamais à se plaindre? Il avait, nous dit son biographe, *l'âme forte et préparée à tout événement.* Quand, le 26 août 1572, des assassins, aux gages de son rival Charpentier, forçant l'entrée du collége de Presles, heurtèrent à la porte de son cabinet de travail, ils le trouvèrent attendant la mort dans le recueillement et la prière: ils le percèrent de coups, le précipitèrent encore vivant du cinquième étage et le traînèrent dans la Seine. Ils venaient de massacrer, sans s'en douter, un

1. *Bulletin,* t. XV, p. 17, article de M. Bonnet.

homme des plus distingués. Un trait touchant servira à mettre en relief toute l'élévation de son caractère. Se souvenant de sa pauvreté première, il venait en aide aux pauvres écoliers; chaque année, quand il allait dans son pays natal, il s'informait avec sollicitude des enfants déshérités de la fortune qui montraient des dispositions pour l'étude, et il les élevait à ses frais. Il chérissait tendrement son pays et sa famille, nous dit encore M. Waddington, sa mère surtout, qu'il visitait souvent avec de riches présents. Il n'oublia jamais les secours que lui avait autrefois donnés son oncle: il se chargea de son entretien sur ses vieux jours.

L'histoire des martyrs huguenots, si c'était le moment de la consulter, nous fournirait en nombre infini des exemples de la résignation avec laquelle nos pères surent accepter les plus cruelles épreuves. Nous y pourrions relever tout particulièrement ce trait curieux que non-seulement ces glorieux témoins de l'Église protestante surent se résigner eux-mêmes à leur sort, mais qu'encore, du fond de leurs prisons, ils ne se lassèrent pas d'exhorter leurs frères à les imiter et à les soutenir de leurs prières. Leur chair frémissait, mais leur cœur était joyeux. Crespin a publié une partie de ces lettres. L'une d'elles, semblable à beaucoup d'autres, se termine ainsi: « Mes frères, ceci est quasi écrit de larmes et de sueurs découlantes; je vous prie que priions notre bon Père qu'il me fasse la grâce de persévérer jusqu'à la fin[1]. »

Nous avons fait connaître le doux et pieux Casaubon. Nous ne pouvons mieux faire, pour achever de peindre la résignation chrétienne de nos aïeux, que de nous permettre encore quelques emprunts au journal de ce modeste savant. Ils plairont à ceux d'entre nos lecteurs qui

---

1. *France protestante*, t. VIII, p. 454.

aiment les confidences d'une âme chrétienne avide de science, mais plus avide encore de piété.

En décembre 1600, Casaubon écrit : « J'ai passé ce jour à la maison et dans mon cabinet, mais sans satisfaction, relisant par nécessité des travaux antérieurement achevés et essayant de les polir. Mais, ô vanité de l'étude, lorsque nous avons abandonné la méditation de ta Parole, ô Éternel Dieu! »

A la date du 10 des kalendes de mai 1601 (Casaubon, écrivant en latin et en grec, prenait plaisir à suivre le calendrier des Romains), nous lisons : « De retour d'Ablon, j'écris ces lignes afin de te rendre grâces, ô Père, de ce que tu m'as donné à moi et à ma femme de participer à la sainte cène instituée par ton fils Jésus-Christ. Nous avons ressenti, elle et moi, une joie incroyable de ce bienfait... Affermis-nous, moi et les miens, dans la vraie foi. *Donne-nous la constance et l'énergie nécessaires pour tenir bon dans toutes les épreuves.* Fais que nous tirions profit des tristes exemples que nous voyons chaque jour... Que dire de mon vieil ami, de Philippe du Fresne Canaie ? Lui qui vient de renoncer à la vérité qu'il a connue et professée pendant tant d'années, pour... Tu sais, ô Dieu, toi qui sondes les cœurs, combien cet événement m'a affligé, et parce qu'à mes yeux cet homme a outragé ta majesté, et parce que notre amitié bien connue a fait croire à bien des gens que je ne manquerais pas de suivre bientôt l'exemple de sa perfidie envers toi. Mais la terre se sera ouverte béante pour m'engloutir, avant que j'abandonne un *iota* de la vérité telle que je la connais. »

Six mois plus tard, le 4 des nones de novembre 1601, Casaubon proteste de nouveau de sa fidélité à sa foi pour laquelle il se montre prêt à tout souffrir, sans murmurer : « La matinée a été consacrée à de pieuses occupations.

Nous avons assisté au prêche qui se fait dans le palais du roi... Entre autres *machinations sataniques* à l'aide desquelles on cherche à ébranler la foi de Madame, la sœur de notre grand roi, on lui avait affirmé que j'étais sur le point de renoncer à la vraie religion. J'ai donc cru de mon devoir (alors surtout que le ministre de cette princesse, digne et savant homme, le jugeait nécessaire) de lui déclarer la vérité. J'ai donc été la voir, et, sans fard et sans déguisements, je lui ai fait connaître très-explicitement mes convictions sur la vraie religion et sur le dissentiment qui existe entre nous et les prélats de l'Église romaine. J'ai confondu par l'exposé des faits ceux qui ont l'imprudence de prétendre que j'éprouve des doutes sur la véritable foi et que ma croyance est chancelante. O Dieu, toi qui connais les cœurs, tu sais qu'il n'en a rien été jusqu'à ce jour, grâce à ta bénédiction. Fais donc que je persévère, que je vive et meure pour toi ; fais-moi cette grâce, à moi et aux miens, je le demande de toutes les forces de mon âme, je t'en supplie, je t'en conjure avec larmes... »

Dans le dernier extrait que nous allons communiquer, la piété de Casaubon, éprouvée par l'affliction, s'élève au ton de la plus touchante soumission à la volonté divine. Casaubon venait de perdre son neveu Pierre Chabanay, qui s'était rendu avec lui en bateau, par un froid extrême, à Ablon pour y assister au culte. A partir de ce jour, Pierre dut garder le lit. On n'omit rien de ce qui pouvait procurer sa guérison. « Mais, continue le naïf narrateur, tu en avais décidé autrement, ô Dieu, et, voulant appeler cet excellent et pieux jeune homme dans une vie meilleure, tu lui as commandé de renoncer à celle-ci. A toi, ô Dieu, soient honneur et gloire aux siècles des siècles ! Nous avons, nous qui restons, la consolation de penser que ce bon jeune homme a, durant toute sa vie, et particulièrement pendant le temps

de sa maladie, donné des preuves d'une remarquable piété... Il a montré d'une manière frappante et qui ne sortira pas de ma mémoire, *ce qu'est une âme pieuse;* c'est pourquoi je te rends grâces, ô Dieu, Père des miséricordes. Cette constance d'une âme animée de l'esprit de Dieu ne s'est pas démentie jusqu'au dernier souffle que, moi priant Dieu et ma femme étant présente, il a rendu avec tant de calme que je ne puis douter de son bonheur actuel. O Dieu, daigne étendre ta protection sur ce qui reste de notre maison et nous conserver avec ta bonté accoutumée. Console ma mère, cette seconde mère du défunt, à qui cette mort va causer une si grande douleur. Tu connais, ô Dieu clément, toutes les afflictions qui ont déjà éprouvé cette femme si excellente. Aie pitié d'elle, toi qui seul peux la consoler... Apporte aussi tes consolations à ma femme... Elle et moi, ô Dieu, *nous avons bien des causes de sollicitude.* Le soin de notre famille porté à l'excès, et l'amour de nos enfants, nous tourmentent: *nous les remettons pourtant, nous les confions volontiers à ta garde*, et nous-mêmes avec eux, ô Père miséricordieux[1]! »

Le *Diaire* de Casaubon contient, si nous ne nous trompons, maint enseignement. Il fait connaître la vie intime d'un sage érudit. Il nous initie, de plus, aux mille difficultés de la vie religieuse des fidèles de l'église de Paris, condamnés, après 1600, «au pèlerinage d'Ablon». Il leur fallait vraiment une foi robuste, une volonté prête à accepter toutes les tribulations, pour se rendre au temple au risque d'être assommés, à leur retour, par une populace furieuse, excitée par des placards tels que le suivant, conservé par Lestoile (1605): «On fait savoir à tous écoliers, grammai-

---

1. *Bulletin*, t. II, p. 259 et suiv.

riens, artiens et autres adolescents illustres étudiants en notre Université lutétienne à se trouver aujourd'hui *post prandium* sur le bord de la Seine, *cum fustibus et armis*, pour là s'opposer *in tempore opportuno* aux insolences de la maudite secte huguenote et abloniste....»

Temps atroces! Mais les marteaux s'usèrent; l'enclume resta.

9. *Les Huguenots en face de la mort.*

Le plus grand art, a dit un ancien, c'est celui qui enseigne à bien mourir après avoir bien vécu.

Cet art, les huguenots le connurent. Nous avons raconté leur vie; il nous reste à les montrer se préparant à traverser *la vallée de l'ombre de la mort.*

Ils ne craignirent point la mort. Leur vie fut une continuelle préparation au grand passage de la vie à l'éternité. Les pensées exprimées par Coligny en tête de son testament furent familières à tous ses frères dans la foi.

«Puisque Dieu a fait l'homme la plus excellente de ses créatures, il doit pendant sa vie faire toutes choses pour Sa gloire, rendre témoignage de sa foi, édifier le prochain par son exemple et laisser, autant que possible, la paix à ses héritiers, et principalement à ses enfants, quand il a plu à Dieu de lui en donner. Et quoique nos jours soient comptés, cependant rien n'est plus incertain pour nous que l'heure à laquelle il lui plaira de nous appeler. *Nous devons donc nous tenir prêts constamment*, de sorte que nous ne soyons point surpris. Néanmoins, j'ai voulu faire ce présent écrit, qui servira à ceux qui demeureront après moi, pour entendre mes intentions et connaître ma volonté.»

Cela dit, Coligny confesse sa foi, multiplie les conseils relatifs à l'avenir de ses enfants, s'occupe de ses serviteurs, pourvoit aux intérêts du collége de Châtillon, tâche, en un

mot, d'embrasser, d'une dernière étreinte, tout ce qui lui a été cher pendant sa vie, pour ensuite mourir tranquille.

Jeanne d'Albret, Mme Duplessis-Mornay témoignèrent, longtemps avant leur fin, de sentiments analogues à ceux de Coligny. Les yeux tournés vers le ciel, ces grandes chrétiennes, avant d'y monter, élevèrent les mains pour bénir les leurs.

Mme Duplessis-Mornay, en couchant par écrit ses dernières volontés (1583), alors que de sinistres pressentiments lui faisaient croire à une fin prochaine, disait: «J'espère que Dieu en son temps fera des grâces spéciales à notre fils Philippe. Si Dieu prête vie à M. Duplessis, je ne fais aucun doute qu'il ne fasse diligence à le faire bien instruire. Sa présence y est bien nécessaire. Dieu lui veuille garder son père en ce temps et longtemps après!.... Je prie mes enfants... de préférer la crainte de Dieu à tous honneurs et biens, et ne rien prétendre que de la bénédiction de Dieu; *qu'ils se souviennent que cette vie est brève et pleine de misères;* que ceux-là seuls se peuvent dire *heureux* qui ont *repos en leurs consciences* et sont assurés de la bonne volonté que Dieu leur porte en Jésus-Christ.

«Je les prie et leur commande d'être obéissants à M. Duplessis leur père; de lui rendre tout honneur, contentement et service; si Dieu leur fait tant de grâce que de le voir en vieillesse, d'autant que cet âge-là est plus sujet aux infirmités et maladies, je leur commande de redoubler leurs soins et affection envers lui et qu'il ait cette consolation d'avoir recouvré en eux le service et affection qu'il aura perdu en moi[1]....»

On peut mesurer, d'après ces exhortations suprêmes, la gravité des pensées avec lesquelles les huguenots du seizième siècle allaient au-devant de la mort.

1. *Bulletin*, t. XVII, p. 233.

La fin de M[me] Duplessis-Mornay, racontée par un témoin oculaire, fut digne d'une telle préparation.

Elle n'arriva qu'en 1606.

S'étant «sentie mal», la digne femme refusa de se mettre au lit, d'abord «à cause d'une sienne femme de chambre qu'elle mariait ce jour-là», puis, pour aller au catéchisme.

Cependant, huit jours plus tard, il devenait évident qu'elle «s'abaissait». Aussitôt, son mari lui dit la gravité de son état, car souvent elle l'avait averti «qu'elle voulait savoir sa fin, pour rendre, par la grâce de Dieu, confession de sa foi, jusqu'à son dernier soupir».

Elle «commença à l'embrasser». Et, comprenant que sa mort était imminente, elle dit à son mari «qu'après la connaissance de son salut en Jésus-Christ, elle n'avait de rien tant remercié Dieu que de l'avoir donnée à lui....; qu'elle suppliait Dieu de toute son affection de le vouloir de plus en plus bénir. Pour elle, qu'elle s'en allait à lui....; que son Rédempteur était vivant....; cela avec une voix forte, des paroles si solides,.... que jamais on ne lui avait vu l'esprit plus entier, ni la mémoire plus ferme». Duplessis répondait de son mieux, mais «la douleur l'engloutissait».

Son heure s'avançant, elle demanda qu'on parlât plus haut. Tant qu'elle put se faire entendre, elle prononça de saintes paroles, et finit en sanglotant: *O Jésus,* jusqu'au dernier soupir.

En toute cette angoisse, M. Duplessis ne l'abandonna point, et quand, suffoqué par la douleur, il se retirait dans quelque coin de la chambre, elle le demandait : il accourait, lui tendant la main et lui témoignant, par quelque mot, combien sa douleur était grande[1].

---

1. *Discours de la mort de dame Charlotte Arbaleste.* Saumur, 1606. Nous avons eu entre les mains le magnifique exemplaire qui se trouve à la bibliothèque Mazarine (n° 12,686 A).

La mort de Duplessis-Mornay ne fut pas moins édifiante. «Nous le vîmes, dit l'un de ses biographes, *au milieu de la mort posséder fermement la vie*, et jouir d'un plein contentement où tous hommes s'effrayent ordinairement.»

Quand on lui annonça qu'il n'y avait plus d'espoir, lui, sans s'émouvoir aucunement, avec un visage et un esprit pleins d'assurance: «Oui, dit-il, est-il vrai? J'en suis très-content. Et premièrement pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont fait ou procuré du mal, et prie Dieu qu'il leur pardonne et qu'il les amende.» Puis, il éleva la main sur sa tête et s'écria trois fois : Miséricorde!

Ce ne furent, au château de la Forêt, qu'aumônes et prières. Le vieillard mourant laissa pénétrer dans sa chambre les gens accourus du village voisin, leur disant à tous de chrétiennes paroles. Vers le milieu du 9 novembre (1623) il se fit lever, voulant, disait-il, mourir debout. Alors, il commença tout haut sa confession de foi. Mais ne la pouvant achever, il se leva de dessus une chaise où il était assis, et dit au pasteur: «J'ai un grand compte à rendre, ayant beaucoup reçu et peu profité.» Il bénit ensuite ses filles, ses gendres, ses petits-enfants, ses serviteurs. «Soyez, dit-il, bénis par un mourant dont la bénédiction sera ratifiée par celle de Dieu. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but. Ceux qui m'ont connu, savent assez que si j'eusse voulu m'en proposer d'autres, il m'eût été aisé de parvenir à de grands biens et de grands honneurs.» — «Priez Dieu, dit-il ensuite au pasteur, qu'il dispose de moi.» Il parla quelque temps encore. On l'entendit murmurer: «Je ne suis pas ennemi de la vie, mais j'en vois une beaucoup meilleure que celle-ci. Je me retire de la vie, je ne m'enfuis pas. J'ai combattu le bon combat, j'ai parachevé la course, j'ai gardé la foi.»

Mme de la Tabarière, sa fille, étant arrivée avec ses en-

fants, Duplessis fit de nouveau réunir toute sa famille, et lui dit : «Je vous recommande l'union et l'amitié fraternelle, pour posséder en paix l'héritage et le nom que je vous laisse.» Il prit les mains de tous et les pressa sur ses lèvres. «Minuit sonnait à l'horloge du château, lorsque la parole lui manqua[1].» Ainsi mourut ce huguenot qui vit, pendant quelques années, les hommages de l'Europe entière se tourner vers lui.

Quelques années plus tard, mourait un vieillard de soixante-dix-neuf ans, l'un des plus illustres représentants du vieux parti huguenot, d'Aubigné, qui s'était composé lui-même l'épitaphe suivante :

«Au nom de Dieu très-bon et très-grand. Voici, mes chers enfants, ma dernière volonté et mon dernier souhait, pour que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beaucoup d'inquiétudes par des moyens honnêtes et légitimes, malgré les orages contraires qui me menaçaient de tous côtés : *vous jouirez de ce repos si vous servez Dieu* et si vous suivez les traces de votre père; si vous ne le faites pas, le contraire ne saurait manquer de vous arriver. C'est votre père, *qui vous a été deux fois père*, qui vous le recommande, par lequel et non pas duquel vous avez reçu l'être et le bien-être; c'est ce qu'il a voulu écrire pour vous être une attestation honorable si vous êtes héritiers de ses études, et pour vous être un reproche public si vous dégénérez.» Épitaphe quelque peu bizarre, mais où l'on ne saurait méconnaître la noblesse des sentiments, la fermeté de la foi, les vives lueurs de l'espérance[2]!

Bèze, cet autre vaillant champion de la cause protestante, mourut, en 1605, «aussi sain d'esprit qu'il eût jamais été,

1. De Licques, p. 706. *France protestante*, t. VII, article Duplessis-Mornay, etc.

2. *France protestante*, t. I, p. 175.

faisant les plus belles prières à Dieu et admonitions à tous qu'il eût jamais faites, se leva du lit, et puis, s'y étant remis, passa de ce siècle en celui des bienheureux, sans aucune apparence de regret, de peine ni de douleur[1] ».

Nous n'avons que peu de détails sur la mort de Palissy, mais assez pour savoir que, si les dernières années de cet éminent chrétien furent assombries par la détention, la sérénité ne cessa point, pour cela, d'habiter dans son cœur. Il mourut, en 1590, dans les cachots de la Bastille, fort à propos pour épargner un crime de plus au catholicisme (Haag).

Henri III, selon le récit de d'Aubigné, le visita et lui dit : « Mon bon homme, si vous ne vous accommodez pour le fait de la religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis. » Palissy répondit qu'il était prêt à donner sa vie pour la gloire de Dieu, et qu'il *savait mourir*. Et encore que le roi ni tous les siens ne sauraient contraindre « un potier à fléchir les genoux devant les statues ». Le noble vieillard tint bon. Il mourut, selon Lestoile, de misère, nécessité et mauvais traitement, et avec lui trois pauvres femmes, prisonnières pour la même cause le religion, « que la faim et la vermine étranglèrent ». Une tante de Palissy étant venue le voir, Bussi (un des seize) lui dit que, si elle le voulait voir, elle le trouverait avec ses chiens sur le rempart où il l'avait fait traîner *comme un chien qu'il était*.

Presque en même temps, un autre vieillard s'éteignait après avoir consacré sa longue et pure vie à la défense de ses convictions de huguenot, le brave, l'excellent La Noue. Le court récit de sa mort, fait par Montmartin entre les

1. *France protestante*, t. II, article Bèze.

bras duquel il rendit le dernier soupir (1591), est l'un des plus émouvants que nous connaissions. « Il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu. La parole et la connaissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant sa mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre, et peu devant mourir pleura, et avec le doigt proche du petit essuyait ses larmes, et du reste de la main les couvrait. Alors lui commencèrent les convulsions, et les agonies de la mort le pressèrent, et ledit sieur de Montmartin lui dit en lui tenant la main : Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job qui dit : je sais que mon Rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa face. Et en le pinçant sur la main, lui dit : Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas ? Alors *il leva la main au ciel* et la tint longtemps en l'air, *allongeant le maître-doigt, et nous regardant du même œil qu'il nous menait à la guerre* et aussitôt rendit l'esprit[1]. » Ce vieux guerrier pleurant et sanglotant, non de peur, — il ne la connaissait pas, — mais d'émotion d'avoir à quitter ses amis et à paraître devant son Dieu ; puis, quand la parole lui fait défaut, levant la main au ciel et la tenant longtemps en l'air pour attester, par ce geste suprême, sa foi en l'immortalité : nous ne connaissons point de scène plus digne d'être reproduite par quelque grand artiste ni plus propre à faire paraître, dans tout leur éclat, les sentiments avec lesquels mouraient nos ancêtres calvinistes.

Mais il y a la mort naturelle et il y a le martyre.

O glorieux martyrs de l'Église protestante, vous tous qui

---

1. *France protestante*, t. VI, article La Noue.

avez affronté le plus affreux trépas en invoquant Celui qui a mis en évidence la vie et l'immortalité, nous vous saluons avec un saint frémissement, ô glorieux martyrs !

On me dit que le martyre ne prouve pas la vérité de la cause pour laquelle on meurt.

Cela est incontestable; je tiens à le redire. Car quelle religion ne compte ses victimes par milliers? Qui dira, pour cela, que toutes les religions sont également vraies?

Mais quand les martyrs meurent sans ostentation, non pour gagner le ciel, mais pour ne pas mentir à leur conscience; quand ils meurent après avoir vécu saintement; quand ils meurent, priant pour leurs bourreaux, sans reculer devant des tortures dont le seul récit donne le frisson et à côté desquelles pâlissent les supplices inventés par les Néron et les Domitien, je dis que l'on chercherait en vain sur la terre entière un plus sublime spectacle. Et c'est ce spectacle que donnèrent les martyrs huguenots.

A tant de martyres que nous avons racontés dans le cours de notre récit, nous n'ajouterons que peu de détails. Pour achever l'esquisse du tableau que nous avons entrepris, il nous reste à résumer, en cet endroit, l'acharnement des persécuteurs à tuer, des persécutés à mourir.

Un auteur catholique du seizième siècle a défini la Saint-Barthélemy : *une saignée* sagement ordonnée pour éteindre la chaleur d'une fièvre que des remèdes plus doux n'avaient fait qu'irriter. Un autre qui se mesura maintes fois avec les armées protestantes, Montluc, déclare, d'un ton ferme et absolu, qu'il aurait voulu exterminer le dernier des huguenots, et que la haine qu'il leur portait le mettait hors de lui-même.

Ces paroles barbares donnent la mesure exacte du fanatisme que le clergé romain parvint à exciter dans les cœurs de la plupart de ses fidèles. C'est au clergé catholique —

la vérité nous oblige à le dire — qu'il convient d'imputer les horribles persécutions que les huguenots eurent à souffrir au seizième siècle; c'est lui qui, plus tard, obtint la révocation de l'édit de Nantes.

Plusieurs de ses membres[1] adoptèrent, il est vrai, les doctrines de la Réforme. Des couvents entiers passèrent au protestantisme[2], à Orange et ailleurs. Des ecclésiastiques, chargés de convertir les huguenots, se laissèrent convertir par eux[3]. Mais d'ordinaire, c'est dans les rangs du clergé catholique que se levèrent les plus ardents adversaires des calvinistes, soufflant le feu de la discorde, attisant la haine dans les cœurs et les flammes des bûchers, depuis les plus humbles cordeliers jusqu'à Pie V, en qui nous voyons le fauteur principal de la Saint-Barthélemy.

Dans la plupart des récits de la *France protestante* et du *Martyrologe,* on remarquera ces paroles : sur la dénonciation du clergé. Des écrivains dont la bonne foi n'a jamais été suspectée, constatent le fait de l'opposition à outrance que la doctrine évangélique rencontra chez les conducteurs des fidèles catholiques. La Noue croit possible, encore sous Henri III, une réconciliation entre catholiques et huguenots, pourvu que Leurs Majestés, leur conseil, les princes et le parlement de Paris veuillent l'entreprendre « sans feintise » et qu'ils n'aient pas peur « *des fureurs d'aucuns du clergé* qui crient à haute voix : Qu'on tue! Qu'on détruise sans miséricorde nos adversaires les huguenots! » Et puis il raconte, le cœur navré, que, les épées à peine remises dans les fourreaux, les hommes des partis contraires *reconversaient* les uns avec les autres, pour détester « le

1. *France protestante*, t. III, p. 93, etc.
2. *Ibid.,* t. VI, p. 179.
3. *Ibid., passim.*

misérable temps qui avait passé, auquel il eût pu advenir qu'un aurait tué celui duquel il tenait la vie chère comme la sienne propre[1] ». — « Ne faut-il point, s'écrie-t-il encore, qu'il y ait *quelque furie cachée* dans les entrailles de la France qui nous embrouille tant, vu que tant de préparations à union et concorde que nous voyons ne peuvent nous profiter, ni nous amener à la jouissance de ce bien ! »

Cette *furie,* c'est le clergé qui l'entretenait. Dandelot est incarcéré ; le pape se plaint qu'on ne l'ait pas condamné au feu. Henri III versa, ce semble, assez de sang huguenot; néanmoins Sixte-Quint flétrit sa mémoire pour ne s'être point fait l'instrument des seize. Le cardinal Caraffa dégagea Henri II de tous serments. Un autre, celui de Lorraine, combina lui-même les exécutions après la conjuration d'Amboise; il y assistait et y faisait assister les jeunes princes qui furent plus tard Charles IX et Henri III; il traita de « bélître » le chancelier de l'Hôpital, parce que celui-ci osa demander à l'assemblée de Moulins que les calvinistes fussent assistés à leurs derniers moments par un ministre. Ce fut un jésuite, Lainez, qui se trouva pris, au colloque de Poissy, d'une fureur presque épileptique en entendant Th. de Bèze exposer la foi évangélique; c'est avec une volubilité frénétique qu'il s'éleva contre les hérétiques, « ces séditieux, ces fauteurs de séditions, *lupi, volpi, serpenti, assassini* ». C'est un curé qui ne craignit pas de dire de Henri IV : « Que ne l'ai-je étouffé de mes deux bras, ce chien d'hérétique ! »

Quand Paris allait être bloqué par Henri IV, une armée de moines-soldats, jacobins, augustins, capucins, cordeliers, parcourut les rues de Paris; ces forcenés, le casque en tête,

1. *Mémoires,* etc., édition de 1786, t. XXVI, p. 131.

le capuchon rabattu, armés de croix et de chapelets, mais aussi de piques et d'arquebuses, allaient maudissant les huguenots et les politiques, «roulant des yeux terribles, se contournant le visage et le corps, faisant tous les gestes, poussant tous les cris des combats.... Les vieux moines portaient leurs hallebardes d'un air grave et lugubre, les jeunes affectaient des attitudes dégagées et simulaient, par mille bravades en action, les spadassins et les raffinés..... Le plus étourdi, le plus impétueux, le plus pétillant d'entre eux descendait et remontait le courant électrique de la procession. Il disait çà et là tantôt une plaisanterie, tantôt une sentence pieuse, tantôt une maxime féroce». (Dargaud.) Les lettres de Pie V nous autorisent à le mettre sur la même ligne que Paul IV, qui conjura Henri II d'introduire en France l'inquisition, et qui s'écria qu'il vendrait les calices des églises et jusqu'à ses habits pour faire réussir le meurtre de la reine Élisabeth[1].

Le 17 janvier 1569, Pie V écrit au cardinal de Lorraine: «Nous remarquons avec douleur qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devrait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très-utile pour retenir dans la foi ceux qui chancelaient et pour éloigner, avec effroi, tous les autres de la société abominable des hérétiques et de toute amitié avec eux.»

Le 28 mars de la même année, il s'adresse au roi: «Nous vous exhortons par la sincère sollicitude paternelle que nous avons pour vous et pour votre royaume, à ne plus laisser aux ennemis communs *la moindre possibilité* de se soulever contre les catholiques; nous vous y exhortons avec

---

1. *France protestante*, t. VIII, p. 286.

toute la force, toute l'ardeur, tout le désir de vous voir hors de danger, dont nous sommes capables.» Et, peu après, au même : «Si Votre Majesté continue à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique *jusqu'à leur entière extermination,* qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera jamais. Ce n'est que *par l'entière destruction des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique[1].»

Après de pareilles preuves, le doute n'est pas permis. Obéissant, à la voix du devoir selon les uns, selon les autres aux suggestions du plus abominable fanatisme, ce fut le clergé catholique qui fut le véritable auteur des persécutions religieuses du seizième siècle. C'est lui qui transforma ses adeptes en «forgeurs d'hérétiques»[2] et qui les poussa à sévir, avec le fer et le feu, contre les sectateurs de Calvin.

Les horreurs dont Orange fut le théâtre en 1562, et qui amenèrent d'inévitables représailles de la part des huguenots, donneront une juste idée du degré de fureur auquel montèrent les esprits catholiques. L'abbé Papon raconte que quelques-uns des assiégés furent suspendus tout vivants, par le menton, à des crémaillères et brûlés à petit feu. On eut la barbarie d'en couper quelques-uns en morceaux : «Les vieillards, malgré les rides vénérables de la vieillesse; les enfants, malgré les grâces touchantes de leur âge; les pauvres et les malades, si propres à inspirer la pitié, furent immolés comme les autres. Il y avait des malheureux auxquels on se contentait de fendre la bouche jusqu'aux oreilles et on leur laissait la vie.... On poussa la frénésie jusqu'à mettre entre les bras des corps morts des cochons nouvel-

---

1. *Lettres de saint Pie V sur les affaires de son temps en France,* etc.; traduit du latin par de Potter. Paris, 1826. Lettres 10e, 12e et 13e.

2. Marguerite de Navarre, dans *Herminjard,* t. II, p. 168.

lement tués; d'autres avaient dans leurs bouches ou dans de larges blessures faites tout exprès, des feuillets des Psaumes et du Nouveau Testament, traduits à l'usage des protestants....; les soldats criaient en les apostrophant d'un air moqueur : «Puisque vous avez tant aimé ces livres, «mangez-en à présent tout votre saoûl; dites à votre Dieu le «fort de venir à votre secours; il n'a pas été assez fort pour «vous secourir.» Ensuite ils criaient, en branlant leurs épées sanglantes : «Où est maintenant votre poltron de Dieu qui «ne peut vous aider[1]?»

Nous avons hésité à reproduire ces scènes de cannibales rapportées par un abbé; mais faut-il donc craindre de faire passer sous les yeux de nos lecteurs ces images hideuses si propres à inspirer à tous des sentiments de tolérance réciproque et qui, il faut bien l'ajouter, expliquent, si elles ne les justifient, les cruautés commises, un peu plus tard, par les huguenots que commandait le baron des Adrets?

A côté de ces sanglantes hécatombes, que de bûchers isolés! que d'actes de barbarie! que d'épisodes touchants, horribles, émouvants, quelles fortunes bizarres dans l'histoire des martyrs huguenots!

Le corps mutilé de l'amiral, après avoir subi les dernières ignominies, s'est transmis, le croirait-on, de lieu en lieu et de main en main, jusqu'à nos jours! Sa noble tête fut, il est vrai, portée à Charles IX et embaumée sans doute par son ordre, pour être envoyée au pape; mais le maréchal de Montmorency, cousin de Coligny, quatre ou cinq jours après le 24 août, envoya nuitamment ses gens à Montfaucon pour enlever du gibet les restes du cadavre. Il les fit enfermer dans une caisse de plomb et déposer à Chantilly, en atten-

---

1. *France protestante*, t. III, p. 217.

dant qu'il pût les faire transporter à Montauban, d'où François de Coligny les rapporta au château de Châtillon-sur-Loing, ancienne demeure de l'amiral, après sa réhabilitation, le 10 juin 1599. Ils y restèrent dans l'oubli jusqu'en 1786, époque à laquelle M. de Montesquiou les obtint de M. le duc de Luxembourg, seigneur de Châtillon, et les fit transporter à Maupertuis et déposer dans un sarcophage de marbre noir. Quand le château et la terre de Maupertuis passèrent, en 1793, en d'autres mains, la famille de Montesquiou emporta la précieuse caisse, qui fut réintégrée solennellement, en 1851, au château de Châtillon, scellée dans un pan de mur en ruines, à l'emplacement de la chambre à coucher des duchesses de Châtillon, où, suivant toutes les probabilités, l'amiral est né, non loin de l'église qu'ornent encore le chiffre de Coligny et ses armes[1]!

On peut dire, vraiment, que le corps de l'amiral fut conservé comme par miracle. D'autres martyrs, plus heureux, conservèrent, comme par miracle, leur vie même qui semblait vouée à une mort certaine.

En 1562, par exemple, Claude de Marisy avait fui la ville de Troyes que parcouraient des bandes de massacreurs. Sa femme, Ambroise Pithou, demeura chez elle avec ses filles et son fils qu'elle allaitait. Elle était dénuée de tout secours, sa mère lui ayant fait répondre qu'elle n'avait aucun secours à attendre d'elle, tant qu'elle n'irait pas à la messe. Le soir, elle réussit à sortir de chez elle malgré les gardes qui veillaient sur sa maison. Son enfant sur les bras, elle se cacha chez une pauvre femme catholique qui avait favorisé son évasion et qui, le lait d'Ambroise s'étant tari à la suite de tant d'émotions, allaita son fils avec le sien. Grâce à une dame

---

1. *Bulletin*, t. III, p. 346.

catholique de ses amies, elle parvint enfin à sortir de la ville sans être reconnue. Mais il lui était réservé de plus terribles épreuves.

Les temps étant devenus plus durs, elle se décida à fuir également à l'étranger. Elle partit dans une charrette avec la plus jeune de ses filles. Soudain, la voici arrêtée et entraînée dans un bois par cinq ou six soldats qui lui signifient que, «par la mort! il faut qu'elle meure». Elle leur répondit qu'il leur tournerait à peu d'honneur de tuer une femme. «Et que feriez-vous, leur dit-elle, de ma peau?— Par la mort! nous la ferons tanner», répondirent-ils. «Vraiment, répliqua cette damoiselle; elle est assez tannée d'ennuis et de fâcheries....— Par la mort! répond Herbelay, si faut-il que vous mouriez, car il nous est ainsi commandé, ou bien que nous autres mourions tous. — Il vaut donc mieux, répond la damoiselle, qu'une femme meure que deux hommes; mais je vous prie de me dire pourquoi vous me voulez faire mourir?........ A qui ai-je méfait pour être traitée d'une telle façon?» Les soldats lui avouèrent qu'ils agissaient ainsi par ordre de Guillemette de Lamarche, dame de Brienne, qui avait eu «quelque sentiment de religion» avant son mariage, mais qui était devenue depuis une catholique très-bigote. Or, Mme de Marisy avait eu l'imprudence de faire en sa présence «comme une anatomie de la messe», et la grande dame voulait la punir de ses blasphèmes.

«Ainsi donc cette damoiselle, ayant ouï tenir ce langage à Herbelay, élevant les yeux et les mains jointes vers le ciel, s'écria d'une voix fort haute et dit : Si cela est la cause de ma mort, je me sens bien heureuse! Et loué soit ce bon Dieu qui me fait cet honneur, qu'aujourd'hui je signe de mon sang sa sainte vérité! Laissez-moi donc prier mon Dieu, et puis disposez de ma vie comme vous voudrez,

Messieurs. Si vous aviez un ennemi qui vous eût fait autant de mal que la messe m'en a fait, je m'assure que vous ne l'aimeriez jamais. Croyez que je la hais encore davantage et l'ai en trop plus grande horreur que je n'avais lorsque j'ai parlé à ma dame. — Et que vous a fait la messe? — Du mal tant et tant, répond-elle, et trop plus que je ne saurais raconter. Elle me prive de la compagnie de mon mari, de la présence de ma fille que je suis contrainte d'abandonner, et tout ce qui est mien. Quand elle me rend entre vos mains pour me tuer, encore qu'il n'y eût que cela, comment me serait-il possible de l'aimer?»

Tant de présence d'esprit et de courage en face de la mort émut le capitaine Driguet, qui s'écria: «Mort! quelle constance est-ce là! Cela vient-il d'une femme? Mort! voyez si elle jette une seule larme! — Non, non, Messieurs, répondit-elle, cela vraiment *ne vient pas d'une femme, mais de la pure grâce de mon Dieu* qui me fait ainsi parler! — Par la mort! dit Driguet, si je devais être pendu, je ne souillerai point mes mains du sang de cette damoiselle. — Je loue donc et remercie ce grand Dieu, dit alors cette damoiselle, qui se sert aujourd'hui de vous pour me garantir de la mort prochaine. Messieurs, il me déplaît que je n'ai le moyen de reconnaître promptement la grâce que je reçois de vous. Mais voilà, dit-elle, montrant environ soixante écus, tout ce que j'ai pour l'heure, que je vous offre de bon cœur. Prenez-le, s'il vous plaît, et me laissez seulement pour faire mon voyage.» Driguet les refusa, et tirant de sa bourse cent écus, les présenta à la damoiselle, la pressant de les prendre.

Cependant le comte de Brienne, averti de ce que sa mère et l'aumônier avaient tramé contre Mme de Marisy, dépêcha en toute hâte après elle un de ses serviteurs, avec ordre de la garantir du danger; l'émissaire du comte

trouva la pauvre femme occupée à remonter dans sa charrette. Driguet lui donna deux soldats pour l'escorter jusqu'à Saint-Aubin. — Cette femme aux prises, dans une forêt, avec quelques soldats qui ont ordre de la tuer, triomphant, par l'énergie morale, de la force brutale et en faisant jaillir l'étincelle de la générosité, quel rare spectacle, rare surtout au seizième siècle[1]!

A côté de l'heureuse exception que nous venons de faire connaître, que de cas où la constance et la fermeté des martyrs ne parvinrent pas à désarmer les égorgeurs! Il fut ferme aussi, ce pauvre Florent Venot[2], ancien prêtre catholique que l'on enferma pendant six semaines environ dans la *chausse à l'hippocras*, cachot horrible en forme d'entonnoir où le malheureux prisonnier ne pouvait ni se tenir debout, ni se coucher, ni s'asseoir. Il n'en mourut point, il n'en devint pas même fou et il le montra bien à ses juges qui le condamnèrent à être brûlé sur la place Maubert après qu'on lui eut coupé la langue.

Avec lui fut brûlé (1549) cet ouvrier tailleur du roi que le cardinal de Guise présenta à Henri II pour satisfaire sa fantaisie de voir un luthérien. « Diane, raconte M. Michelet, voulut que la scène eût lieu sous ses yeux, dans sa chambre. L'effet alla au delà de toutes les prévisions. Le pauvre homme, avec respect pour la majesté royale, se démêla habilement de toutes les arguties; mais, loin de céder, héroïque, inspiré des anciens prophètes, il dit à cette Jézabel qui s'avançait à dire son mot : Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France de votre infamie et de votre or-

---

1. Tiré de l'ouvrage manuscrit de Nicolas Pithou : *Histoire ecclésiastique*, etc., *de Troyes*, à la Bibliothèque impériale, collection Dupuy, n° 698, d'après *France protestante*, t. VIII, p. 257.

2. *France protestante*, t. IX, p. 400.

dure, sans toucher aux choses de Dieu. Le roi, transpercé par ce trait qu'il n'aurait jamais prévu, bondit de fureur, jura qu'il le verrait brûler vif. Il y alla, et il en fut épouvanté et malade. L'homme, dans ce supplice horrible, immobile et comme insensible, tint sur lui un œil de plomb, un regard fixe et pesant, comme la sentence de Dieu. Le roi pâlit, recula, s'en alla de la fenêtre. Il dit qu'il n'en verrait jamais d'autres de sa vie. »

Nous choisirons encore, au hasard, dans les nombreux récits du seizième siècle qui nous montrent les huguenots en proie à toutes les tortures physiques et morales. Quelques-uns reculèrent; la plupart surent mourir, des paroles de foi sur les lèvres.

Antoine Fumée fut du nombre de ceux que la vue du supplice fit tressaillir. Reçu conseiller au parlement de Paris le 15 décembre 1536, il acquit la réputation de « bon juge, haïssant les vices, résistant souvent aux grands. » Il manifesta, avec une noble indépendance, ses sympathies pour la nouvelle église; mais quand il se trouva en face de ses juges qui venaient de condamner Anne du Bourg, il nia et fut rétabli dans ses honneurs. Il paraît cependant que sa conscience ne fut pas satisfaite ; on ne cessa de le soupçonner et il dut, en même temps que tous les protestants, sortir de la capitale en 1562[1].

Jean Fournier qui, au rapport de Bèze, était un homme docte et de vie exemplaire, fut plus d'une fois à deux doigts de la mort. Il s'échappa, en 1550, de la prison de Toulouse, et prêcha, plus tard, l'Évangile à Loisy, en Brie, d'où il dut fuir en toute hâte. Arrêté par les catholiques qui le conduisirent dans les prisons de Sainte-Menehould, il allait être

1. *France protestante*, t. V, p. 186.

martyrisé, quand l'arrivée de Dandelot le sauva. Repris l'année suivante (1563), le pauvre ministre, toujours prêt à parler de l'abondance du cœur, fut torturé si cruellement qu'il fut longtemps sans pouvoir faire usage de ses membres disloqués. Cette fois-là ce fut le prince Porcien, passant près de Châlons avec les reîtres qu'il reconduisait en Allemagne, qui le fit élargir. Fournier retourna à Loisy, où il mourut de la suite des mauvais traitements qu'il avait subis[1].

Il y eut des raffinements inouïs de cruauté. Selon Lestoile, le roi Charles IX aurait entendu un gentilhomme, du nom de Coconnas, raconter entre autres choses, se vantant de la Saint-Barthélemy, « qu'il avait racheté des mains du peuple jusques à trente huguenots pour le moins, pour avoir le contentement de les faire mourir à son plaisir, qui était de leur faire renier leur religion, sous sa foi et promesse de leur sauver la vie : ce qu'ayant fait, il les poignardait, et faisait languir et mourir à petits coups très-cruellement[2] ».

Les ministres furent naturellement des plus exposés ; quelques-uns seulement se rétractèrent. Célui de Ligueil, « plein de gaîté et de fort paisible esprit », eut les yeux crevés et fut jeté, encore vivant, sur un tas de bois où il fut brûlé. Delavoye, qui prêcha la Réforme dans la Guyenne, refusa de fuir, bien qu'il fût averti à temps. « Non-seulement, dit-il, je suis prêt d'être lié en la ville de Bourdeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ. » Il fut étranglé et brûlé en 1542[3].

La fureur des catholiques n'épargna pas même les enfants.

A Tours (dit Crespin), en 1562, on traîna à la rivière

1. *France protestante*, t. V, p. 167.

2. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. I, p. 30.

3. *France protestante*, t. IV, p. 225.

jusqu'aux enfants, «de sorte qu'en moins de cinq ou six jours les bords de la rivière baissant à Angers étaient couverts de corps dont les bêtes mêmes s'épouvantaient».

Une sentence du 27 octobre 1572 confisqua tous les biens, meubles et immeubles, de Briquemault et de Cavagnes, et, étendant le châtiment de leur prétendu crime de lèse-majesté jusqu'à leurs enfants, elle les déclara ignobles, vilains, roturiers, infâmes, intestables, indignes et incapables de tenir aucun état, office et dignité.

Près du pont Notre-Dame, habité par beaucoup de protestants, la petite fille du maître de la maison du Manteau d'Or fut, lors de la Saint-Barthélemy, « trempée toute nue dans le sang de son père et de sa mère massacrés, avec d'horribles menaces que, si elle était jamais huguenote, on lui en ferait autant». Dans la rue Saint-Martin, une femme enceinte fut tuée sur le toit de la maison, son corps ouvert et son enfant brisé contre le mur[1].

Crespin tantôt raconte longuement l'interrogatoire qu'on fait subir à nos martyrs, tantôt n'en reproduit qu'un seul mot, ne note qu'une parole, mais significative. Celle-ci par exemple: Un crieur public, pendu à Toulouse en 1562, est sommé de dire: *Ave Maria*. « Où est-elle, la bonne dame, que je la salue.» Puis, ayant regardé çà et là, dit: « Elle n'est pas ici, elle est au ciel où je la vais trouver », et sur cela meurt constamment.

Bonnet, pasteur à Mâcon, promené « avec mille moqueries, nazardes et coups de poing par les carrefours » jusqu'à la place de l'Escorcherie, demande seulement qu'on lui permette de prier avant de mourir. On lui coupe la moitié du nez et l'une des oreilles, lui disant : « Prie main-

---

1. *France protestante*, t. I, p. 29; *Bulletin*, t. IX, p. 38 et suiv.

tenant tant que tu voudras, et puis nous t'enverrons à tous les diables. » Il se met à genoux et prie, dit Crespin, d'une telle constance, que même aucuns des bourreaux s'en allèrent gémissants.

Quelques catholiques, on est heureux de le dire, sauvèrent des huguenots persécutés, au risque de se compromettre eux-mêmes; d'autres, au contraire, leur tendirent des piéges. C'est ainsi que Jean Filleul, menuisier à Sancerre, se laissant séduire par les dehors de bonhomie d'un marchand, lui fit des confidences : il fut livré par son compagnon de route au lieutenant criminel, qui le condamna à faire amende honorable et à être brûlé vif. Filleul marcha au bûcher avec un courage inébranlable (1554), en chantant le cantique de Siméon[1].

Anne du Bourg, dont le martyre est plus connu, professeur de droit civil à l'université d'Orléans, et plus tard conseiller au parlement de Paris, ne mourut point sans avoir exhorté ses juges à songer au jugement de Dieu et « à cesser leurs brûlements ». Ils courbèrent la tête sous ce foudroyant adieu : « *Vivez* donc et méditez ceci, ô sénateurs; et moi, je m'en vais à la *mort !* » Du haut de l'échafaud encore, il ne cessa de se justifier : « Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Évangile[2] ! » On l'entendit répéter plusieurs fois : « Mon Dieu, ne m'abandonnez pas, de peur que je ne vous abandonne ! » (1559.)

Michelle de Caignoncle, suppliciée à Valenciennes en 1551, mourut regrettée des pauvres et ne regrettant pas la

1. *France protestante*, t. V, p. 111.

2. *France protestante*, t. IV, p. 351. De Thou, t. II. Selon Lestoile, le roi avait juré qu'il *le verrait brûler de ses deux yeux*. *Mémoires*, etc., édition Poujoulat, t. I, p. 14.

vie. « Vous ne nous donnerez plus l'aumône! » criaient ses protégés. — « Si ferai encore une fois », dit-elle, en jetant ses pantoufles à une pauvre femme qui avait les pieds nus. Et voyant les juges aux fenêtres, elle ajouta ces paroles aux précédentes: « Ceux-là ont bien d'autres tourments que nous, car leur conscience les bourrelle... et nous sentons repos en souffrant pour Christ[1]. »

Un jeune Allemand *catholique* qui se trouvait à Paris, en 1542, pour y continuer ses études, Eustathius de Knobelsdorf, raconte à un professeur de Bruges le martyre de deux luthériens. Rien de plus curieux que les réflexions naïves qui abondent dans ce récit d'un témoin oculaire, les aveux involontaires qu'il laisse échapper, les détails hideux qu'il rapporte en toute simplicité.

«Après de nombreuses processions — ainsi raconte le jeune étudiant allemand — un service général de supplications fut célébré avec beaucoup de pompe par tout le clergé et tout le peuple. Des prédicateurs furent chargés d'apprendre au peuple que le but principal de cette solennité était d'obtenir du ciel le succès des entreprises du roi et le relèvement de l'Église romaine, très-gravement menacée, et qu'en conséquence on brûlerait vifs, après la solennité, huit individus qui avaient mal parlé du siége apostolique.

«A peine le service de prières était-il terminé, que la foule se porta à la place Maubert pour y attendre les victimes. Mais ce jour-là rien ne fut fait. Les luthériens, à ce qu'on disait, en avaient appelé au parlement. J'en ai vu brûler deux. Leur sort m'inspira des sentiments bien divers. Si vous y aviez été, vous auriez souhaité à ces infortunés un châtiment moins rigoureux.

---

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, p. 105.

«Le premier était un tout jeune homme, encore sans barbe ; à peine un peu de duvet lui avait poussé au menton. La plupart des assistants ne lui donnaient pas vingt ans. Il était fils d'un cordonnier. L'autre était un vieillard plus que sexagénaire, déjà affaissé par l'âge, d'une figure vénérable, avec une longue barbe blanche.

«Le jeune avait dit des choses malsonnantes sur les images miraculeuses (ici on ne les vénère pas seulement, *on accourt de toutes parts pour les adorer*); il avait soutenu qu'elles ne diffèrent guère des dieux de pierre des gentils, et qu'on doit les rejeter des temples chrétiens, si elles deviennent une occasion d'idolâtrie. Il était accusé d'avoir tenu encore d'autres propos qui le rapprochaient des doctrines de Luther.

«Quand on l'exhorta à se rétracter, loin de le faire, il se déclara prêt à confirmer même par sa mort ce qu'il avait avancé. Il fut amené devant les juges et condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé ensuite. Sans changer de visage, le jeune homme présenta sa langue au couteau du bourreau, en la sortant autant qu'il pouvait. Le bourreau *la tira encore davantage avec une pince, la coupa et en frappa plusieurs fois les joues du patient.* On dit que ceux de la foule qui étaient le plus près (ô piété des Français!) *ramassèrent cette langue encore palpitante* et la jetèrent à la figure du jeune homme!

«Placé ensuite sur une charrette, celui-ci fut conduit au lieu du supplice ; mais, à le voir, on eût dit qu'il allait à un festin. Il descendit spontanément et seul de la voiture et se plaça à côté du poteau qui devait servir à l'exécution. Quand on lui eut mis la chaîne autour du corps, *je ne puis vous dire avec quelle égalité d'âme* et avec quelle expression dans les traits il supporta les cris d'allégresse et les insultes de la foule ameutée contre lui (*insultantis turbæ plausum et*

oblatrationem). Il ne proférait aucun son; de temps à autre il crachait le sang qui emplissait sa bouche, et il dirigeait ses yeux vers le ciel, comme s'il s'attendait encore à quelque secours miraculeux. Quand on eut couvert sa tête de soufre, le bourreau lui montra le feu d'un air menaçant; mais le jeune homme, sans s'effrayer, fit comprendre, par un mouvement de son corps, qu'il se laissait brûler volontiers. En vérité, cher Cassander, je doute que *les illustres philosophes qui ont tant écrit sur le mépris de la mort eussent supporté, avec la même constance, de si cruels tourments,* tant cet adolescent paraissait élevé au-dessus de ce qui est de l'homme.

«Le sort du vieillard fut un peu plus doux, mais me révolta beaucoup plus. C'était un bourgeois de Paris, père d'une nombreuse famille, estimé à cause de sa vie honnête. Ayant tenu quelques propos trop libres contre les moines au sujet de l'invocation des saints (car ici il faut être sur ses gardes), et ayant dit que tous les chrétiens sont prêtres, il fut convaincu par des témoins et jeté en prison. Attaqué par des théologiens, il fut aisément réduit au silence; il ne savait pas discuter. Il avoua son erreur et déclarait qu'il se repentait. Ce triomphe vint fort à propos pour le clergé, car de *telles gens donnent souvent beaucoup de besogne, même à nos docteurs les plus fameux.*

«On exhorta le vieillard à persévérer dans ses sentiments de pénitence, et on lui dit qu'il mourrait ainsi en chrétien, tandis que s'il ne s'était point rétracté, il serait mort en luthérien.

«Il fut lié par le bourreau et placé sur une charrette, à côté de deux jeunes gens qui furent attachés à lui, *revêtus de chemises blanches et portant dans leurs mains des torches ardentes.* Ils avaient entendu le vieillard parler contre les moines et ne l'avaient point dénoncé. C'était là leur crime!

Conduits avec le vieillard à l'église de Notre-Dame (*in templum Deiparæ virginis*), ils y obtinrent leur pardon. Le vieillard y dut de nouveau se rétracter en invoquant la sainte Vierge. De là il fut mené au gibet, où il répéta qu'il avait tout rétracté et qu'il n'avait rien de commun avec Luther. En conséquence, il fut subitement étranglé, puis jeté, demi-mort, dans les flammes. Beaucoup d'assistants jugeaient *cette peine trop douce;* ils auraient voulu voir le vieillard brûlé vif. S'ils m'avaient interrogé, ils auraient trouvé en moi des sentiments tout à fait opposés. *Qu'y a-t-il en effet de plus indigne que de livrer un homme au feu pour une erreur qu'il ne défend* PAS OBSTINÉMENT? Les saints Pères eux-mêmes n'ont-ils pas dit que l'hérésie consiste dans l'opiniâtreté?.... J'apprends que le même sort attend des victimes innombrables. Prions Dieu pour que ces gens se convertissent s'ils sont dans l'erreur; si, au contraire, ils ont raison, Dieu veuille leur donner de combattre intrépidement!... Paris, 10 juillet 1542[1]. »

Voilà, certes, un récit dont la haute importance n'échappera à aucun de nos lecteurs. Le narrateur ne peut comprendre qu'on livre au feu un homme qui ne défend *pas obstinément* son erreur; il partage entièrement ces barbares théories du moyen âge auxquelles, Dieu merci, les temps modernes n'ont laissé que peu de crédit; mais il a du cœur! Il sait s'indigner contre la férocité du peuple, il ressent des mouvements de pitié pour les victimes, il constate la pureté de leur vie, le peu de valeur des griefs qu'on a contre eux, la barbarie horrible des bourreaux, l'énormité de la peine,

1. *Bulletin*, t. VI, p. 420. Le texte latin de la lettre qu'on vient de lire se trouve dans le recueil intitulé : *Illustrium et clarorum virorum epistolæ selectiores*, etc. *Lugduni Batavorum*, 1617. Elle est citée par M. le professeur Baum, dans sa *Vie de Th. de Bèze*.

l'héroïsme de l'un des suppliciés «élevé au-dessus de ce qui est de l'homme». Juge d'autant plus digne de foi qu'il est plus modéré et qu'il partage moins les convictions des victimes, Eustathius a fait, sans le vouloir, le plus bel éloge des martyrs huguenots.

Le récit de cet étudiant catholique allemand était écrit depuis dix ans, quand, en 1553, cinq étudiants réformés furent martyrisés, à Lyon, dans des circonstances particulièrement émouvantes. Ils s'étaient préparés, à Lausanne, à exercer le ministère en France, et se dirigeaient sur Lyon, quand un étranger lia conversation avec eux, et les pressa de le visiter dans son logis d'Ainay. Ils s'y rendirent en toute confiance, furent incarcérés et suppliciés un an plus tard sur la place des Terreaux. En vain l'église de Genève s'émut en apprenant leur captivité, en vain les seigneurs de Berne firent, en leur faveur, les démarches les plus pressantes. Toutes les intercessions échouent contre la volonté des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Ils se préparent à la mort, soutenus par les encouragements de Calvin, par la sympathie de tous leurs coreligionnaires, qui suivent, avec une indicible émotion, les péripéties de leur longue captivité. Crespin raconte qu'ils montèrent d'un cœur allègre sur le monceau de bois sur lequel se dressait le poteau fatal. Les deux plus jeunes y montèrent les premiers. «Martial Alba, le plus âgé des cinq, se tint longtemps à genoux, priant le Seigneur. Lorsque le bourreau vint s'emparer de lui, Alba demanda instamment au lieutenant Tignac de lui accorder une faveur. «Que veux-tu?» lui dit le lieutenant. «Que je puisse baiser mes frères avant que de mou- «rir.» Sa demande lui ayant été accordée, il embrassa ses quatre frères qui étaient déjà liés et leur dit: «*Adieu!* «*adieu! mes frères!*» Alors les quatre autres s'embrassèrent aussi, en retournant le cou et se disant l'un à l'autre les

mêmes paroles: «*Adieu, mon frère!*» Cela fait, et après que Martial eut recommandé ses frères à Dieu, il voulut, avant que de descendre et de se faire attacher, *baiser aussi le bourreau* en lui disant ces paroles : «*Mon ami, n'oublie pas* «*ce que je t'ai dit.*» Celui-ci, quand il les eut liés tous les cinq, les ceignit d'une chaîne qui faisait le tour du poteau. Alors le bourreau, ayant reçu des juges l'ordre de hâter l'exécution, leur mit à chacun une corde au cou pour les étrangler tous cinq à la fois, au moyen d'une machine qu'il avait préparée à cet effet; mais le feu ayant brûlé les cordes, on les entendit encore au milieu du feu s'exhorter les uns les autres par cette parole : «*Courage, mes frères, courage!*» Ce furent les dernières paroles qu'on put entendre[1].»

Voilà bien des martyrs glorieux dont le supplice fait verser des larmes. Quelques larmes aussi pour tant de martyrs obscurs qui végétèrent, ignorés, au fond des cachots et y moururent petit à petit, loin des leurs, sans avoir, le plus souvent, même la consolation que quelqu'un fût témoin de leur courage chrétien !

Ces cachots, un ministre de Paris, François de Morel, exposé lui-même tous les jours à périr du dernier supplice, les a décrits dans une lettre du 11 septembre 1559 : «..... Le nombre des captifs de tout rang, hommes, femmes, enfants, est de plus de soixante. Nul tourment ne leur est épargné, de telle sorte que la mort serait préférable à une si lente agonie. Au plus fort de l'été, on leur refuse l'eau nécessaire pour étancher leur soif. Ils sont exposés à une chaleur torride, et voient leur peau se détacher du corps avec d'indicibles souffrances. Leur adresser quelques mots de sympathie chrétienne est un crime pour lequel il n'est

1. *Bulletin*, t. III, p. 505.

pas de pardon. Tenter d'adoucir leurs maux par l'envoi de quelque argent n'est pas moins dangereux. On doit craindre, à tous moments, de les voir succomber *aux tortures de la faim, de la soif plus cruelles que le bûcher.* Plusieurs sont entassés dans un étroit cachot nommé l'*Oubliette*, espèce de cave sans air, sans lumière, qui mériterait mieux le nom de *tombeau*, et dans laquelle ils sont réduits à respirer l'odeur de leurs excréments... Ces malheureux succomberont à tant de souffrances ou aux putrides émanations de ces lieux, si Dieu lui-même ne les délivre par un miracle de sa main[1] ! »

C'est assez des exemples que nous avons empruntés aux historiens du seizième siècle, pour faire connaître à nos lecteurs les huguenots allant au martyre.

Ils suffisent également pour nous autoriser à dire que, si quelques-uns d'entre eux pâlirent et reculèrent à l'aspect des supplices, ces supplices mêmes, dépassant en cruauté les plus atroces tortures dont l'histoire fasse mention, furent acceptés, par des multitudes de calvinistes, avec une résignation admirable ; que dis-je ? avec une joie sereine qui dut réjouir les anges du ciel.

II. — Erreurs et défauts des huguenots.

Nous avons promis de faire non pas l'apologie des huguenots, mais leur portrait fidèle.

Nous ne tiendrions pas notre promesse si, nous contentant d'avoir signalé en passant les défauts de quelques-uns

---

1. Lettre de Fr. de Morel, du 11 septembre 1559. Manuscrits de Genève, vol. 112. Article de M. Bonnet, *Bulletin*, t. XV, p. 454.

d'entre eux, nous ne consacrions quelques pages à mettre encore en relief certaines erreurs qu'ils eurent en commun avec tous leurs contemporains, quelques traits qui nous déplaisent dans la physionomie de ceux-là mêmes dont nous avons jusqu'ici relevé les grands et beaux côtés. Il ne nous en coûtera nullement de montrer les ombres à côté de la lumière, quelques défauts ternissant de hautes vertus. La perfection, où donc se trouve-t-elle? heureux ceux qui s'en approchent d'un pas ferme et décidé.

Plus éclairés que la plupart de leurs contemporains, ils ne furent pas cependant à l'abri de tout préjugé. Avec toute l'ardeur naturelle aux néophytes, quelques-uns d'entre eux se donnèrent le tort de se croire en possession de la vérité tout entière, et celui, non moins grand, de ne voir, dans leurs adversaires, que les représentants des erreurs les plus grossières. Et cependant que de superstitions populaires dont ils ne surent pas se dépouiller! quel penchant, chez eux comme chez leurs ennemis, à faire au merveilleux une large part dans leur vie!

Je voudrais ici donner quelques preuves à l'appui de mon dire, laissant au discernement de mes lecteurs le soin de trouver la limite délicate qui sépare la vérité, croyable bien qu'extraordinaire, des pures rêveries de l'imagination.

On sait avec quelle facilité les esprits s'enflamment, au temps des grands mouvements religieux. Tout leur devient présage. Dieu manifeste de mille manières sa colère. Il annonce qu'il va faire tomber sur ceux-ci ses foudres vengeresses; il prodigue aux siens les marques visibles de sa présence. Il ne se contente pas de leur parler doucement au fond de leurs consciences; il intervient à tout moment dans la vie des fidèles; il fait des phénomènes de la nature les organes de sa voix. Et ses fidèles comprennent son langage. Ils le croient du moins. Ont-ils toujours tort?

Encore une fois, que chacun prononce. Pour nous, reprenons notre rôle de narrateur.

Le cardinal Charles de Lorraine mourut à Avignon, le 26 décembre 1574. Or, le jour de sa mort et la nuit suivante, il s'éleva à Avignon, à Paris « et quasi par toute la France, un vent si grand et si impétueux, que de mémoire d'homme il n'avait été ouï un tel foudre et tempête. Dont les catholiques lorrains disaient que la véhémence de cet orage portait indice du courroux de Dieu sur la France, qui la privait d'un si bon, si grand et si sage prélat ».

A cette explication des catholiques, les huguenots en opposèrent une autre : c'était, disaient-ils, le sabbat des diables qui s'assemblaient pour venir quérir le fameux cardinal.

«Les partisans de ce dernier (dit encore Lestoile) maintenaient qu'il avait fait une tant belle et chrétienne fin que rien plus. Les huguenots soutenaient, au contraire, que quand on lui pensait parler de Dieu durant sa maladie, il n'avait en bouche pour toute réponse que des vilenies... Or la vérité est que sa maladie était au cerveau, lequel il avait tellement troublé qu'il ne savait qu'il disait ni qu'il fesait[1]. Pour en parler sans passion, ajoute-t-il encore fort judicieusement, c'était un prélat que le cardinal de Lorraine, qui avait d'aussi grandes parties ès grâces de Dieu, que la France en ait jamais eu. Mais s'il en a bien usé ou abusé, le jugement en est à celui devant le trône duquel il est comparu, comme nous comparaîtrons tous.»

Encore une parole originale de Lestoile sur le même cardinal : « Le bon arbre, dit notre Seigneur, se connaît par le fruit. Ce fruit était (par les témoignages mêmes de ses gens) que pour n'être jamais trompé, il fallait toujours croire le contraire de ce qu'il vous disait.... »

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 48.

Retournons à la question spéciale qui nous occupe.

Quand l'amiral se rendit à Paris pour les noces du roi de Navarre, une paysanne de Châtillon se jeta à ses pieds, lui embrassant les genoux « par grande affection ». « Ah! Monsieur! Monsieur! notre bon maître, où vous allez-vous perdre? disait-elle en pleurant et criant; je ne vous verrai jamais, si vous allez une fois à Paris, car vous y mourrez, vous et tous ceux qui iront avec vous. Au moins (ce lui disait cette bonne femme), si vous n'avez pitié de vous, Monsieur, ayez-le de Madame, de vos enfants et de tant de gens de bien qui y périront à votre occasion. » Et comme l'amiral la rebutait, lui disant qu'elle s'en allât et qu'elle n'était pas bien sage, cette pauvre femme alla se jeter aux genoux de Mme l'amirale, pour la prier d'empêcher le départ de son mari. *Entendu* (ajoute le chroniqueur) *de la bouche d'un qui l'a vu et ouï*[1].

Lestoile a recueilli une foule de récits merveilleux.

Il raconte qu'au mois de novembre 1572 une nouvelle étoile se voyait à Paris et partout « avec grande admiration de tout le monde. Bèze et autres poëtes huguenots comparaient cette étoile à celle qui apparut aux mages, et le roi Charles à Hérode[2] ».

La veille de la bataille de Dreux, le prince de Condé dit à Bèze qui avait fait la prière dans sa chambre: « Il faut que je vous dise ce que j'ai songé la nuit passée, *encore que je sache qu'il ne se faut point arrêter aux songes*: il me semble que j'avais donné trois batailles l'une après l'autre que j'avais gagnées; et y avais vu nos trois ennemis morts, mais que j'y avais aussi été blessé à mort; tellement toutefois que les ayant tous trois fait mettre morts les uns

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 23.

2. *Ibid.*, p. 28.

sous les autres, on m'y avait mis aussi par dessus, et que de cette façon j'avais rendu mon esprit à Dieu... » Laquelle vision (ajoute l'historien) il semble que l'effet a vérifiée; car ses trois ennemis furent entassés l'un sur l'autre, et lui sur eux, à la journée de Bassac[1].

Ailleurs, Lestoile revient sur la mort du cardinal de Lorraine, mais pour faire connaître l'opinion de Catherine de Médicis sur le défunt. La reine-mère, se mettant à table, dit ces mots : « Nous aurons à cette heure la paix, puisque M. le cardinal de Lorraine est mort, qui était celui (ce dit-on) qui l'empêchait. Ce que je ne puis croire; car c'était un grand et sage prélat et homme de bien, et auquel la France et nous tous perdons beaucoup. » — Mais écoutez la suite: « Et en derrière disait que ce jour-là était mort le plus méchant des hommes. Puis, s'étant mise à dîner, ayant demandé à boire, comme on lui eut baillé son verre, elle commença tellement à trembler qu'il lui cuida tomber des mains, et s'écria: *Jésus! Voilà M. le cardinal que je vois!* Enfin, s'étant un peu rassise et rassurée, elle dit tout haut: C'est grand cas de l'appréhension! je suis bien trompée, si je n'ai vu ce bon homme passer devant moi pour s'en aller en paradis, et me semblait que je l'y voyais monter. Les nuits aussi elle en avait des appréhensions, au dire de ses femmes de chambre, et se plaignait de ce qu'elle le voyait souvent, et ne le pouvait ôter et chasser de sa fantaisie, encore que dès qu'il fut mort, on ne parla non plus du cardinal de Lorraine que s'il n'eût jamais été; et en fit-on moins de bruit à la cour (ce qui est digne de remarque) qu'on eût fait d'un simple protonotaire ou curé de village[2]... » Voilà bien, en quelques

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 49.

coups de crayon, le caractère de Catherine esquissé de main de maître! La duplicité de la fameuse Italienne, sa mauvaise foi, son penchant à la superstition, les angoisses de sa conscience, Lestoile dit tout en quelques simples mots.

Je transcris, sans aucun commentaire, quelques autres récits fort curieux où Lestoile trahit, sans s'en douter, les tendances superstitieuses de ses contemporains et... les siennes propres.

Le 11 février 1575 le roi arriva à Reims, où il fut sacré le dimanche suivant. Or, voici ce qui arriva à cette occasion : Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessait, « et lui coula par deux fois comme si elle eût voulu tomber; *ce qui fut remarqué et interprété à mauvais présage*[1] ».

Le naïf grand-audiencier a remarqué que François II mourut à dix-sept ans, après avoir régné dix-sept mois, dix-sept jours, dix-sept heures[2]!

Il a ouï dire qu'un homme de la religion, étant sur son lit de mort, peu avant la conclusion de la paix de 1570, prophétisa en ces termes : « La paix sera faite inopinément et assez à notre avantage. Nouvelles alliances, divers traités et voyages: durant ces menées, Jeanne d'Albret viendra à Paris et y mourra; la noblesse de l'un et de l'autre parti s'y assemblera; les choses encommencées se parachèveront. O quelle soudaine mutation et changement! O quelles trahisons et cruautés[3] ! »

Il note que le lundi 8 mars 1582, sur les neuf heures du soir, on vit sur la ville de Paris une grande lumière et splen-

---

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 14.

3. *Ibid.*, p. 22.

deur du feu du ciel «qui apporta étonnement et soupçon de présage de quelque grand mal [1]».

Jean de Mergey[2] sait aussi rapporter d'étranges événements. A propos du siége de Saint-Quentin, voici ce qu'il raconte : «Je veux bien mettre ici un mauvais présage que nous eûmes de ladite entreprise : c'est que mondit sieur le comte (de la Rochefoucault) et M. de la Capelle Biron qui était là avec sa compagnie de gens d'armes, étant à cheval en la place dudit Han, faisant sortir les troupes pour s'acheminer, un *grand chien tout noir* se vint présenter devant eux et.... se mît à hurler sans cesse et, quelque chose qu'on chassât ledit chien, il retournait toujours et continuait ses hurlements; lors M. le comte, adressant sa parole audit sieur de la Capelle Biron, lui dit : «Que vous semble de «ceci, mon père?» qui lui répondit : Parbieu, mon fils (car c'était son serment), qu'il ne savait qu'en dire, mais que c'était une musique mal plaisante. M. le connétable, répliquant, lui dit : «Je crois, mon père, que nous allons four-«nir la comédie. — Parbieu, je le crois», répondit-il; et se trouva la prophétie dudit sieur comte véritable, car le lendemain la tragédie fut jouée.»

Il n'y a pas jusqu'au grave d'Aubigné qui ne prenne plaisir à orner ses livres de récits merveilleux. Il affirme entre autres qu'après le massacre de Vassy un enfant huguenot, jeté dans la rivière, «fut porté sur l'eau, la main droite levée en haut[3]». En un autre endroit de son Histoire, il raconte, lui aussi, que la mort du cardinal Charles de Lorraine fut marquée par deux prodiges : les vents furent remplis d'une fulguration si puissante, qu'en plusieurs endroits

1. *Mémoires*, etc., collection Poujoulat, t. I, p. 144.

2. *Mémoires de Jean de Mergey*, collection Poujoulat, t. IX, p. 561.

3. *Histoire universelle*, édition citée, t. I, p. 183.

et notamment au logis où il mourut, *quelque chose de plus violent que le vent* arracha et emporta en l'air les grilles et les fenêtres[1]...» C'est lui qui a transmis à la postérité le miracle de l'aubépine qui, après la Saint-Barthélemy, fleurit au cimetière Saint-Innocent : «les confréries y allaient le tambour battant, criant que ce jour-là l'Église refleurissait par la mort de tant d'hérétiques; les autres disaient que cette fleur avait paru dans le champ des innocents meurtris et non pas des meurtriers, signe que l'Église qui était affligée, revivrait.»

Il enregistre l'histoire d'un comte qui, ayant juré qu'au point du jour il marcherait dans le sang des réformés jusqu'aux éperons, étouffa la nuit en son sang. Il rapporte que d'autres, ardents à faire brûler, brûlèrent d'un feu visible s'épandant par leur chair. Bien plus : l'évêque Castellan qui, d'une grande froideur, envoyait au feu, mourut demi-glacé, demi-brûlé. C'est là, dit-il, l'une des «choses merveilleuses qui apparurent en ce temps-là en faveur des réformés».

A côté de ces miracles effrayants, il en fait connaître d'un genre tout opposé. Après le Dieu qui châtie ses ennemis, le Dieu qui soutient ses défenseurs. Ainsi, lors de la Saint-Barthélemy, Merlin, ministre de l'amiral, étant sur les maisons avec Téligny et ne pouvant le suivre à cause de sa faiblesse et mauvaise vue, s'étant laissé choir dans un grenier à foin, entre le tas et la muraille, y demeura pendant quelques jours et fût mort de faim, «sans une poule qui en ce temps lui vint pondre trois œufs en la main[2]».

Voilà bien des récits où il semble difficile de démêler le vrai d'avec le faux. Nous laisserons chacun libre d'en penser ce qui lui plaît. Mais il nous sera permis d'en tirer tout au

---

1. *Histoire universelle*, édition citée, t. I, p. 718.

2. *Ibid.*, t. I, p. 112, 552.

moins cette conclusion-ci : savoir que si les Français du seizième siècle furent enclins à la superstition, les huguenots en particulier ne surent pas non plus se défendre entièrement du penchant à voir, dans les phénomènes les plus ordinaires, l'intervention directe de la Divinité.

Encore moins songeons-nous à soutenir que tous les huguenots furent des saints.

Dans les deux camps qui, malheureusement, se trouvèrent en présence au seizième siècle, il y eut des hommes prompts à des mouvements généreux, des guerriers rompus au métier des armes, inaccessibles à tout sentiment de crainte; des deux côtés aussi, la cruauté, l'ambition, la haine, la dépravation, la lâcheté comptèrent de nombreux sectateurs. On aurait tort vraiment de ne voir dans les huguenots que des modèles de toutes les vertus, dans les catholiques que la personnification de tous les vices.

Nous ferons cependant une réserve.

Comment oublier que les huguenots, avant de courir la chance des batailles, se laissèrent martyriser pendant de longues années? Après les massacres de Cabrières et de Mérindol, de Sens, de Vassy, d'Orange, comment s'étonner qu'une ardente soif de vengeance leur ait fait commettre, à eux aussi, des actes d'une cruauté inouïe? MM. Haag en ont fait quelque part la juste remarque : quand nos ennemis sont teints du sang de nos frères, quand ils se sont souillés de tous les crimes sur nos femmes et nos enfants, quand ils ont encore le couteau levé et la menace à la bouche, ne faudrait-il pas une vertu plus qu'humaine pour comprimer dans notre cœur les terribles bouillonnements de la vengeance? Des Adrets lui-même écrit, le 15 novembre 1562, au duc de Nemours qu'ayant entendu raconter «l'horrible et lamentable tragédie» du sac d'Orange, ses entrailles furent tellement émues, qu'il rassembla à la hâte trois ou

quatre mille hommes pour venger tant de sang iniquement répandu. «Qu'on compare, disent encore MM. Haag, des Adrets à Montluc, cet homme de sang qui ne marchait qu'accompagné de deux bourreaux, et il sortira triomphant de cette épreuve.... Montluc se glorifie de sa férocité; il a l'orgueil du crime. Des Adrets, au contraire, cherche à se justifier; il se sent mal à l'aise avec sa conscience; il redoute l'animadversion publique. Des Adrets est cruel par principe; Montluc l'est plutôt par nature et par fanatisme : il y a du boucher dans cet homme-là. Des Adrets, à notre connaissance, ne faussa jamais sa parole; Montluc pensait, avec l'Église, que l'on n'est pas tenu de garder la foi jurée à un hérétique.»

En comparant ainsi les principaux chefs des armées catholiques avec les grands capitaines huguenots, on arriverait, croyons-nous, à s'assurer non pas que ces derniers ne commirent point d'atrocités, mais qu'ils furent, à tout peser, moins féroces que leurs adversaires, et, surtout, qu'ils eurent pour eux le droit des représailles.

Nous en dirons autant des simples soldats. En ces temps terribles encore tout imprégnés des mœurs de la barbarie, les plus coupables ne furent pas ceux qui furent attaqués les premiers.

Nous ne ferons ensuite nulle difficulté d'avouer que, dans les deux partis religieux, il y eut des ambitieux. En Henri IV, tout le premier, nous ne voyons qu'un homme habile pour qui la religion ne fut qu'un moyen de parvenir au trône. De Thou, que l'on envoya, en 1581, à Bordeaux pour remplacer momentanément la chambre mi-partie, y rencontra le fameux auteur des *Essais*, alors maire de cette ville. Il raconte que, selon Montaigne qui avait autrefois servi de médiateur entre le roi de Navarre et le duc de Guise, l'inimitié de ces deux princes fut l'une des causes principales

de la guerre civile. Suivant ce grand écrivain, le duc ne se croyait pas en sûreté, tant que le roi de Navarre vivrait; le roi de Navarre pensait qu'il ne pourrait faire valoir ses droits à la couronne pendant la vie du duc. «Pour la religion, dit-il, dont tous les deux font parade, c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti; mais la religion ne les touche ni l'un ni l'autre[1]....»

Sans aller jusque-là, nous avouerons volontiers qu'à notre avis le prince Louis de Condé et surtout Henri de Navarre furent bien plus des guerriers avides de gloire que des chrétiens désireux de hâter l'avancement du règne de Dieu. Nous disons : *surtout* Henri de Navarre; car, à la différence du premier des Condé dont la foi s'épura au creuset de l'adversité, Henri IV devint moins religieux à mesure qu'il avançait en âge.

On est par trop indulgent pour Henri IV.

Il serait aisé, je crois, d'établir, par mainte preuve, que le fils de Jeanne d'Albret eut le cœur moins généreux qu'on ne le pense généralement. Nous ne nierons pas ses brillantes qualités : son rare bon sens, son intelligence prompte et déliée, sa verve toute gasconne, sa bonhomie plus calculée que réelle, son étonnante activité, son audacieuse bravoure, qui est-ce qui songe à les contester? Mais la galanterie eut sur son âme un empire effréné. Jamais il ne se fit scrupule de trahir ceux qui l'avaient le mieux servi. On ne saurait juger avec trop de sévérité la légèreté de son caractère, son ingratitude, son amour-propre, son égoïsme, son scepticisme railleur. En lui, le sentiment religieux ne se réveillait qu'à l'heure du danger. «Il savait, lit-on dans Benoît, plusieurs passages des Psaumes et des autres livres de l'Écri-

1. *Mémoires de J. Aug. de Thou*, collection Poujoulat, t. XI, p. 267.

ture, qu'il appliquait assez bien, principalement quand il s'agissait de se consoler après quelques revers ou de recourir à Dieu dans les incertitudes de l'avenir, et il s'acquittait assez bien de ses dévotions ordinaires et des prières avant le combat ou des actions de grâces après la victoire » ; mais, dans les circonstances ordinaires de la vie, il se montrait d'une indifférence extrême. Il avait, comme le lui écrivit d'Amours, *plus de science que de conscience*[1].

Il publia l'édit de Nantes; pouvait-il faire moins? En le publiant, il obéit moins à une généreuse inspiration qu'il ne fit de nécessité vertu.

Il abjura. Ce n'est point de cela que nous le blâmerions, si nous pouvions arriver à la conviction qu'en abjurant il fut sincère. La sincérité est la première des vertus. Dans quelque sens qu'un homme abjure, pourvu qu'il abjure pour obéir non pas à l'intérêt, mais à sa conscience, il n'aura point démérité, pour cela, aux yeux des honnêtes gens. Mais que l'on fasse litière de ses convictions pour conquérir un trône, c'est ce qui nous semble honteux; nous ne saurions admettre que la politique prime la conscience.

Moins sévère pour Louis de Bourbon, nous ne dissimulerons pas néanmoins que, dans son caractère, des vices regrettables ternirent l'éclat des plus rares qualités.

Que l'on admire, tant que l'on voudra, sa valeur impétueuse. Que l'on vante ses beaux moments, moments non-seulement de courage héroïque, mais encore de ferveur religieuse, d'attachement sincère à la cause évangélique, sa noble contenance à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac, sa fière attitude vis-à-vis du duc de Guise, sa mâle assurance au milieu des débats les plus orageux, sa hardiesse éton-

1. *France protestante*, t. V, p. 477.

nante à l'heure où, décidé à rompre avec l'Église romaine, il chargea Genlis de faire savoir au roi sa conversion : «Dites au roi, aux deux reines et à vos Lorrains que je suis tout dévoué à Leurs Majestés, mais dites-leur bien aussi que je suis huguenot. J'ai profondément réfléchi et je leur laisse leurs momeries romaines. Moi, j'y renonce et la messe ne me verra plus... » Mais Condé eut de grandes défaillances. Sa vie ne fut point en harmonie avec ses convictions. Ses mœurs ne furent point à la hauteur de son courage de soldat. Et puis, s'il fut un habile général; si sa voix, d'un timbre particulier, jeta maintes fois l'épouvante dans les rangs de ses ennemis, plus d'une fois aussi il fut un embarras pour la cause qu'il servait. L'ambition, en lui, primait la ferveur religieuse, et la volupté, pour tout dire, primait l'ambition.

Nous pousserons l'impartialité jusqu'à reconnaître que Bèze lui-même, Coligny, Calvin, les plus grands hommes qu'ait produits la Réforme française, ne nous sont pas entièrement sympathiques.

Coligny, dont les mœurs furent si austères, la piété si sincère, la foi si vive, le courage si mâle, fut, nous sommes prêt à le reconnaître, «grave jusqu'à la raideur».

Théodore de Bèze «se laissa emporter trop souvent par sa verve mordante et satirique au delà de toutes les bornes de la modération, et trop souvent se plut à accabler ses adversaires de bouffonneries quelquefois grossières[1]».

Calvin connut et pratiqua les vertus fortes de préférence aux vertus aimables. Il poussa parfois la sévérité jusqu'à la dureté. On l'a dit avec beaucoup de raison : d'autres avant lui avaient eu une piété plus tendre, plus spirituelle, plus

1. *France protestante*, t. II, article Bèze.

chrétienne; et quand l'erreur, sortant du domaine des idées, l'entraînait à des actes que nous appelons aujourd'hui criminels, sa conscience soulevée aurait dû protester. Elle retint ou il étouffa son cri. Sa mémoire en a souffert jusqu'à ce jour, elle en souffrira encore : *que chacun porte son fardeau*[1] !

Et ce que nous disons d'un Calvin, d'un Bèze, d'un Coligny, d'un Condé, des chefs de la Réforme, nous le disons, par induction, de ceux qui suivirent leur bannière.

1. *Bulletin de la Société du protestantisme,* t. IV, p. 120.



CHAPITRE III.

Conclusion.

Il est temps de conclure.

Il y eut, dans les rangs des huguenots, l'ivraie à côté du pur froment. Et les meilleurs d'entre eux ne furent point parfaits.

Mais, où donc la perfection se trouve-t-elle? Tout, ici-bas, n'est-il pas relatif? L'un des plus grands parmi les apôtres n'a-t-il pas confessé que le but auquel il tendait fuyait sans cesse devant lui ?

Bien plus : il serait souverainement injuste d'oublier que les hommes dont nous avons dépeint les mœurs ne purent s'affranchir, d'un coup, des erreurs et des passions du moyen âge.

Pour les juger, il faut procéder par voie de comparaison. Eh bien, que l'on compare leur vie avec celle de leurs contemporains. Que l'on mette leurs principes, leurs doctrines, leur foi, leur courage, leur patience, leur résignation, leur vie, en un mot, en regard de ceux du peuple catholique. Qu'on les suive sur les champs de bataille, jusqu'au pied des bûchers, au sein de leurs familles. Qu'on surprenne leurs naïves confidences s'épanchant dans des documents qui n'étaient pas rédigés en vue de la publicité; qu'on interroge leurs adversaires les plus passionnés : on sera bien forcé de convenir qu'ils furent, à tout prendre, de grands athlètes qui firent honneur à l'humanité non moins qu'au christianisme.

Ils ne sont plus, mais leur souvenir ne s'éteindra point. Ils ne sont plus; mais l'histoire impartiale, toutes les fois qu'elle retracera, soit les épouvantables calamités qui désolèrent la France il y a trois siècles, soit les admirables vertus de nos ancêtres, tirera de ce double récit un grand enseignement que l'on ne saurait trop rappeler aux générations futures.

Lequel?

Ils écrivirent, avec leur sang, les idées que Castellion, Luther, saint Bernard, déposèrent dans leurs livres, en conformité avec la doctrine de saint Paul, de Jésus-Christ lui-même.

Que dit Castellion dans son *Traité des hérétiques?* Que dit son traducteur?

«La foi et religion......, sur toute chose, doit être libre; car elle gît, non au corps, mais bien au cœur, auquel ne peut atteindre le glaive des rois et des princes....»

Et Luther?

«Pour ce qui est de l'âme, Dieu veut qu'elle ne soit gouvernée que par elle-même; il ne peut vouloir autre chose.»

Et saint Bernard?

«C'est par la persuasion qu'il faut amener les hommes à la foi, non par la violence[1].»

Saint Paul n'a pas enseigné autre chose :

«Les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles....»

Jésus-Christ lui-même s'est réservé de séparer l'ivraie du bon grain. Il veut qu'on les laisse croître ensemble jusqu'à la moisson.

Que tous les hommes intelligents se souviennent de ces

---

1. Voir notre *Essai sur l'avenir de la tolérance,* p. 130, 156, 112.

conseils, et la hideuse intolérance essayera en vain d'ajouter de nouvelles hécatombes aux trop nombreuses victimes du fanatisme; la vérité fera son chemin toute seule : *farà da se.*

En religion, non moins qu'en politique, il n'y a qu'à laisser faire la liberté.

Seule elle est capable d'assurer le triomphe de la vérité.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA FOI DES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE

Chapitre I. — Nécessité d'une réforme des croyances et des mœurs.

Jean Bouchet et sa *Déploration de l'Église.* — Innocent VIII. — Érasme. — Clémenges. — Gerson. — Saint Bernard. — Pétrarque. — Vaudois et Wicléfites. — Résistance du clergé. — Nombreux abus. — Réformes dans la discipline, insuffisantes. — *Taxes de la chancellerie romaine;* citations sommaires. — Croyances et mœurs, solidaires. . . . . Pages 1 à 14.

Chapitre II. — Premiers commencements de la Réforme en France.

La Réforme, facile : tiers état ; prélats; génie de la nation.
La Réforme, difficile : le peuple; la noblesse ; le roi; le clergé ; la haute magistrature. — Rapides progrès de la Réforme : Sismondi ; Duplessis-Mornay ; le duc d'Aumale ; Brantôme; Fl. de Raemond. — Le luthéranisme *pullule* à Paris dès 1525. . . . . Pages 15 à 21.

Chapitre III. — Histoire abrégée de la Réforme française jusqu'en 1562.

L'âge d'or de la Réforme en France. — Lefèvre et Noël Béda. — Briçonnet. — Farel. — Wolmar, etc. — Premières mesures de rigueur. — Le parlement de Paris. — Louise de Savoie. — Les premiers martyrs. — L'intolérance décrétée et mise en pratique. — *Chambre ardente.* — Procès fait aux livres des huguenots et à leurs cadavres. — Courage qu'il fallait pour se déclarer huguenot. — *Les Placards.* — Aveux de Nicolas Pithou. — Les seigneurs de Mouvans, etc.. . Pages 22 à 42.

Chapitre IV. — La Réforme, affaire de conscience.

I. — Le But : la Piété. — La Réforme et la conscience. — Fr. Lambert d'Avignon. — Ramus. — Vicomte de Turenne. — Nicolas Ballon. — Le baron de Rioux. — Jeanne d'Albret. — D'Aubigné. — Coligny. — Dandelot. — Bèze, etc. Pages 43 à 53.

II. — Les Moyens. — 1. *La Bible.* — Idéal religieux des huguenots : la piété selon la Bible. — Lefèvre, etc. — Les enseignements de la Bible, autres que les enseignements catholiques. — Aveux de Farel, de Duplessis-Mornay ; le comte de Montgomméri. — Vieux exemplaires de la Bible . . . . Pages 54 à 58.

2. *Confession gallicane.* — La foi biblique résumée dans la Confession gallicane. — Largeur et étroitesse. — Corruption de la nature humaine ; prédestination. — Martyre et foi de Philippe de Luns. . Pages 58 à 66.

3. *Discipline et Synodes.* — La confession, règle de la foi ; la discipline, règle des mœurs. — Sévérité de la discipline. — Charité et piété. — Synodes. — Règlement de l'église de Nîmes, 1566. — Peines infligées aux délinquants. — Chapitre curieux de l'histoire générale des mœurs. — Les synodes recommandent les prières publiques en temps de calamités, la fondation d'écoles, la charité, la décence dans les vêtements, interdisent certains jeux, l'usure, la danse, le duel, les paroles injurieuses envers les papistes, etc., etc. . . . . Pages 66 à 76.

4. *Culte et chansons spirituelles.* — Éléments du culte des huguenots. — Cène. — Marreaux. — Instruction catéchétique. — Prédications fréquentes. — Les Psaumes. Recommandés par Calvin et Clément Marot. — Divers jugements sur les Psaumes. Sont en grande faveur. Mis en musique. — Chansons spirituelles. — Poésies de controverse. — Verve gauloise. — Petits livres protestants mis à l'index. — Devises huguenotes. . . . . Pages 76 à 94.

Chapitre V. — Conclusion. . . . . Pages 95 et 96

SECONDE PARTIE

LA VIE DES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE

Chapitre I. — Jugements d'ensemble.

I. — MŒURS DES CATHOLIQUES DU SEIZIÈME SIÈCLE.—Relâchement moral à la cour.— Témoignage de Jeanne d'Albret.—Mœurs de Henri III, selon Lestoile. — Légèreté des mœurs et apparente piété. — Les processions.—Ignorance et préjugés au sujet des mœurs des huguenots; Tavannes et Montluc. — Témoignage d'Achille Gamon, de M. de Castelnau, de Casaubon. — Le clergé romain du seizième siècle, selon Lestoile et selon l'évêque de Valence.— Aveux de Fl. de Raemond. . . . . Pages 97 à 114.

II. — MŒURS DES HUGUENOTS DU SEIZIÈME SIÈCLE. — Les mœurs des protestants de Strasbourg, en 1525, d'après Gérard Roussel. — Les huguenots de Troyes, d'après Nicolas Pithou. — Curés recourant à des ministres protestants pour le recouvrement de la dime. — Un jour de jeûne, d'après Casaubon et Lestoile. — La vie des huguenots racontée par Palissy et par Florimond de Raemond. —Jugement porté par Fl. de Raemond sur les réformateurs et sur les réformés.—Les huguenots, martyrs du diable. . . . . Pages 115 à 132.

Chapitre II. — Détails.

I. — VERTUS DES HUGUENOTS. — 1. *Le sentiment religieux.* — Fidélité des huguenots à leurs convictions religieuses. — Jeanne d'Albret. — Éléonore de Roye. — Dandelot. — Madeleine Briçonnet. —Catherine de Bourbon, d'après M. Ath. Coquerel fils. . . Pages 133 à 149.

2. *L'esprit et l'imagination.* — Enjouement de Calvin et de Bèze. — Coligny et Charlotte de Laval.—La poésie.—L'art; Jeanne d'Albret Palissy.—Le style; les *Discours admirables.* — Les huguenots et la Renaissance. — La science. — Finesse de l'esprit : Lesdiguières, Condé, Jeanne d'Albret. . . . . Pages 149 à 161.

3. *La volonté.* — Activité de Farel. — Persévérance de Palissy; ses *grandes tristesses.* — Jeanne d'Albret. — Courage des femmes huguenotes. — Françoise de Longueville et Charlotte de Laval. — Antoinette d'Aubeterre. — Siége de Sisteron; siége de la Rochelle. — Récits de Lestoile . . . . Pages 162 à 169.

4. *Le sentiment moral.* — Abnégation, désintéressement, charité, générosité, humilité, loyauté, probité, esprit de conciliation, rigidité morale, pardon des injures. — Fr. Hotman, La Noue, Dandelot, d'Aubigné, Calvin, Casaubon, Bèze, Coligny, Larochefoucauld, La Force, Paré, etc. Pages 169 à 188.

5. *Les huguenots et la famille.* — *Le mariage.* — Louise de Châtillon, Jacqueline d'Entremont, Charlotte Arbaleste. — La Bible au foyer domestique. — Le culte de famille, d'après les *Mémoires* de Coligny. — Réconciliation avant la cène . . . . Pages 189 à 198.

Amour conjugal. — Mme Duplessis-Mornay. — Amour conjugal subordonné au bien public. — Tendresse conjugale de Coligny. — Sa dernière lettre. — Héroïsme de Mme l'amirale. — La veuve de Caillon. — La veuve de Claude Brison. — Tendresse conjugale de d'Aubigné, de Calvin. . . . . Pages 198 à 207.

Amour maternel. — Jeanne d'Albret; sa mère et ses enfants. — Éducation physique, scientifique, morale et religieuse de Henri IV. — Anecdotes. — Agrippa d'Aubigné à Amboise. — La Place. — Briqueville. — Laglée; héroïsme maternel. — Bernard d'Arros. — Amour maternel de Mme Duplessis-Mornay. . . . . Pages 207 à 224.

Respect filial et amour fraternel. — Henri IV. — La Noue; son fils Odet. — Les enfants de Coligny. — Enfants qui aiment Dieu plus qu'ils n'aiment leurs parents. — Jean Lemaçon.. . Pages 225 à 228.

Serviteurs et maîtres. — Jean Joery. — Testaments.. . Pages 229 et 230.

Amitié. — Henri IV et d'Aubigné. — Coligny et Lestrange. — Éléonore de Roye et Viret. — Lettres consolatoires adressées à Mme de Soubize. — Calvin et ses amis.. . . . . Pages 231 à 240.

6. *Les huguenots et l'État.* — Les huguenots avant 1562. — Origine de la guerre civile; le massacre de Vassy. — Témoignage de d'Aubigné, de La Noue, de Jean de Mergey. — Calvin et la guerre civile. — Aveux du duc d'Aumale. — Protestation de Coligny, de Dandelot. — La Noue plaide l'inviolabilité du for intérieur. — Les huguenots ne furent pas des séditieux. . . . . Pages 240 à 255.

7. *Les huguenots et la guerre.* — Les huguenots combattent comme des lions. — D'Aubigné. — Le vieux Lavergne. — Le *lion mort.* — La valeur des calvinistes, selon Lestoile. — La piété des huguenots, au colloque de Poissy et à l'armée. — La prière. — Siége de Sancerre. — Ambroise Paré. — Les mœurs militaires des huguenots d'après La Noue. . . . . Pages 255 à 266.

8. *Les huguenots et les épreuves.* — La résignation n'est pas la marque d'un esprit faible. — La Noue *tout transformé.* — Odet de La Noue. — D'Aubigné et *la douceur des afflictions.* — Le prince de Condé. — L'amiral lors de la mort de son frère. — Son *reconfort* pendant sa captivité. — Jacqueline d'Entremont, lors de la mort de l'amiral. — Résignation d'Idelette de Bure et de Calvin. — Casaubon. Pages 267 à 283.

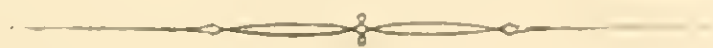
9. *Les huguenots en face de la mort.* — Testaments de Coligny, de Mme Duplessis-Mornay. — Mort de Duplessis-Mornay, de Bèze, de La Noue, de Palissy. Pages 283 à 289.

Les martyrs. — Rôle du clergé catholique dans les persécutions. — Pie V. — Le corps de l'amiral. — Ambroise Pithou; sa présence d'esprit. — Henri II et un ouvrier tailleur. — Antoine Fumée. — Jean Fournier. — Récit de Coconnas. — Les ministres. — Les enfants. — Le ministre Bonnet. — Jean Filleul. — Anne Dubourg. — Michelle de Caignoncle. — Le martyre de deux luthériens, raconté par un étudiant catholique. — Martyre de cinq étudiants réformés. — Les cachots . . . . Pages 289 à 310.

II. — Erreurs et défauts des huguenots. — Penchant à la superstition, commun aux huguenots et aux catholiques. — Mort du cardinal Charles de Lorraine; phénomènes de la nature. — La paysanne de Châtillon. — L'étoile de 1572. — Songe du prince de Condé. — Les frayeurs de Catherine de Médicis. — Un grand chien tout noir. — Le miracle de l'aubépine diversement interprété. — La poule de Merlin. . . . . Pages 310 à 317.

Cruauté des huguenots. — Défauts de Henri IV, de Louis de Bourbon, de Bèze, de Coligny, de Calvin. . . . . Pages 318 à 323.

Chapitre III. — Conclusion . . . . Pages 324 à 326.



ŒUVRES DU MÊME AUTEUR

De la Bonté morale ou *Esquisse d'une apologie du christianisme;* précédée d'une lettre de M. Ed. Laboulaye, de l'Institut. 1 vol. in-12. Prix, 3 fr. 50 c.

Essai sur l'avenir de la tolérance. 1 vol. in-12. Prix, 3 fr. 50 c.

De la Morale chrétienne de Schleiermacher. 1 vol. in-8°. Prix, 1 fr.

De l'Influence de Luther sur l'éducation du peuple. 1 vol. in-8°. Prix, 4 fr.

Les Larmes de Pineton de Chambrun. 1 vol. format Charpentier. Prix, 2 fr. 50 c.

Un Prédicateur catholique au quinzième siècle (Geiler de Kaisersberg). 1 vol. in-12. Prix, 1 fr.

Un Moine protestant avant la Réforme (Jean Pauli). 1 vol. in-8°. Prix, 1 fr.

Histoire d'un homme heureux. Michel Lévy, 1 vol. in-12. Prix, 3 fr.

Tristan et Joyeux. 1 vol. in-12. Prix, 20 cent.

Orthodoxe ou Libéral? 1 vol. in-8°. Prix, 1 fr.

Sermon pour l'ouverture de la session du Consistoire supérieur de l'Église de la confession d'Augsbourg, 1863. In-8°. Prix, 75 cent.

Non possumus. Réponse à la Lettre d'un catholique aux pasteurs protestants à propos du prochain concile œcuménique, de M. l'abbé Ch. Lamey. In-8°. Prix, 60 cent.

